Institut National de la Statistique
et de la Démographie

Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national

Deuxième édition

Version finale

Août 2019

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

****

Secrétariat Général

****

Institut National de la Statistique et de la Démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national

Deuxième édition

Élaboré avec l'appui du PAGPS/SPS financé par l'Union Européenne

Août 2019

AVANT PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des techniciens et des utilisateurs de données la deuxième édition du **Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisées dans le Système statistique national** au Burkina Faso.

Le Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national rassemble, d'une part, les définitions des principaux concepts et indicateurs utilisés dans les publications statistiques, et d'autre part, les synthèses méthodologiques des principales opérations statistiques réalisées dans le pays.

Les objectifs de ce document sont les suivants :

- promouvoir l'utilisation de concepts normés au sein du SSN ;
- favoriser la compréhension et l'assimilation des statistiques produites pour une meilleure utilisation ;
- harmoniser les définitions au sein du SSN ;
- faire connaître les traits caractéristiques des méthodologies des principales opérations statistiques ;
- éviter les comparaisons erronées entre données issues d'opérations différentes.

Comme la première édition, ce document est structuré en trois principales parties. La première est une liste alphabétique de tous les concepts et indicateurs définis avec l'indication des pages où les définitions sont situées. La deuxième partie présente les définitions des concepts et indicateurs qui sont cette fois classés en thèmes et sous-thèmes. Les thèmes et sous-thèmes sont ceux de l'annuaire statistique national publié par l'INSD. La troisième et dernière partie présente des fiches qui synthétisent la méthodologie des principales opérations statistiques. Cette édition prend en compte les dernières opérations statistiques dont la méthodologie est disponible et accessible.

L'INSD tient à remercier tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à l'élaboration de ce document, notamment l'Union européenne à travers le Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) pour son appui technique dans la préparation du document.

Le présent document est une deuxième édition qui est appelée à s'enrichir de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies au fil du temps. Ce faisant, il devra également combler et parfaire ses éventuelles insuffisances et imperfections. Toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à son amélioration sont les bienvenues.

Le Directeur général

Boureima OUEDRAOGO

SOMMAIRE

AVANT PROPOS 3
SOMMAIRE 4
ABRÉVIATIONS 6

I. CONCEPTS, DÉFINITIONS 8

ET INDICATEURS 8

I.1. LISTE ALPHABETIQUE 9
I.2. ADMINISTRATION, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CLIMATOLOGIE 81
I.2.1. Administration et aménagement du territoire 81
I.2.2. Climatologie 82
I.3. POPULATION 83
I.3.1. Démographie 83
I.3.2. Eau potable et assainissement 88
I.3.3. Energie 94
I.3.4. Conditions de vie des ménages 96
I.3.5. Éducation 102
I.3.6. Santé 116
I.3.7. Emploi, fonction publique, travail et protection sociale 122
I.3.8. Justice et sécurité 136
I.3.9. Culture 153
I.3.10. Action sociale 154
I.4. RESSOURCES ECONOMIQUES 165
I.4.1. Agriculture 165
I.4.2. Élevage 173
I.4.3. Industrie 179
I.4.4. Environnement 185
I.5. ÉCHANGES 194
I.5.1. Transports 194
I.5.2. Tourisme 198
I.5.3. Télécommunication, information et communication (TIC) 200
I.5.4. Commerce extérieur 202
I.5.5. Dette 203
I.5.6. Aide extérieure 207
I.5.7. Balance des paiements 209
I.6. PRIX 211
I.7. FINANCES 212
I.7.1. Finances publiques 212
I.7.2. Monnaie - Crédit 220
I.8. COMPTABILITE NATIONALE 223

II. MÉTHODOLOGIES 232

II.1. ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE (EPA), 2014/2015 233
II.2. ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE (EPA), 2018/2019 236
II.3. MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNES DANS LA FILIERE MANGUE , 2017 239
II.4. ENQUETE SUR LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE EN MILIEU URBAIN (VAMU),2018 240
II.5. ENQUETE SUR LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE DES MENAGES AU BURKINA FASO, 2018 241
II.6. ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU BURKINA FASO (EIPBF), 2017/2018 243
II.7. ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU BURKINA FASO (EIPBF), 2014 246
II.8. ENQUETE REGIONALE INTEGREE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL (ERI-ESI), 2018 249
II.9. ENQUETE NATIONALE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL (ENESI), 2015 252
II.10. ENQUETE SUR LES INDICATEURS DU PALUDISME AU BURKINA FASO (EIPBF), 2017/2018 255
II.11. ÉTUDE PAYS SIGI-BURKINA FASO 258
II.12. ENQUETE NATIONALE SUR L'EXPLOITATION SEMI-MECANISEE ET ARTISANALE DE L'OR (ENESA-OR) AU BURKINA FASO 260
II.13. ENQUETE MULTISECTORIELLE CONTINUE (EMC), 2014 262

II.14. ENQUETE NUTRITIONNELLE NATIONALE, 2012 264
II.15. ENQUETE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL (ENA), 2010 266
II.16. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE ET A INDICATEURS MULTIPLES (EDSBF-MICS IV), 2010 268
II.17. ENQUETE INTEGRALE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EICVM), 2009-2010 271
II.18. ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE (EPA), 2008/2009 273
II.19. ENQUETE NATIONALE SUR L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION (ENIAM) EN 2008 275
II.20. ENQUETE ANNUELLE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EA/QUIBB), 2007. 277
II.21. RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (RGA), 2006- 2010 279
II.22. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH), 2006. 281
II.23. ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BURKINA FASO (ENTE-BF), 2006. 282
II.24. ENQUETE PAR GRAPPE A INDICATEURS MULTIPLES (MICS3), 2006. 283
II.25. ENQUETE ANNUELLE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EA/QUIBB), 2005. 285
II.26. ENQUETE MARAICHERE (EMA), 2004/2005. 287
II.27. ENQUETE BURKINABE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES (EBCVM), 2003. 288
II.28. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (EDSBF-III), 2003. 290
II.29. DEUXIEME ENQUETE NATIONALE SUR LES EFFECTIFS DU CHEPTEL (ENEC II), 2003 293
II.30. ENQUETE PRIORITAIRE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES, 1998. 295
II.31. PROFIL ET EVOLUTION DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO (A PARTIR DES ENQUETES PRIORITAIRES DE 1994 ET 1998). 298
II.32. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE DE 1998-1999 (EDSBF-II). 300
II.33. ENQUETE PRIORITAIRE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES DE 1994 303
II.34. ETUDE DU PROFIL DE PAUVRETE A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE PRIORITAIRE SUR LES CONDITIONS DE VIE 1994. 305
II.35. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (EDSBF), 1993. 308
II.36. ETUDE SUR LE CLIMAT SOCIAL AU BURKINA FASO 311
II.37. SEPTIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE VII),2013 2016 313
II.38. ENQUETE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE (ETC) 315
II.39. INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRE (ICA) 316
II.40. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPI) 318
II.41. ETUDE SUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP,2018 319

ABRÉVIATIONS

APU	Administration publique
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et travaux publics
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAF	Coût, Assurance, Fret
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CE1	Cours élémentaire première année
CE2	Cours élémentaire deuxième année
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEP	Centre d'éveil et d'éducation préscolaire
CEP	Certificat d'études primaires
CEPS	Centre d'éducation et de promotion sociale
CM1	Cours moyen première année
CM2	Cours moyen deuxième année
CMA / CM	Centre médical avec antenne chirurgicale/ Centre médical
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CP1	Cours primaire première année
CP2	Cours primaire deuxième année
CPF	Code des personnes et de la famille
CPN2	Consultation prénatale 2
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DEP	Direction des études et de la planification
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPSA	Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTC polio3	Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomyélite
DTCoq	Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3	Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
DTS	Droits de tirages spéciaux
EA/QUIBB	Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages/ Questionnaire des Indicateurs de base de bien-être
EBCVM	Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages
ED	Enquête démographique
EDS	Enquête démographique et de santé
EECE	Espace d'entraide communautaire pour l'enfance (Bisongo)
EMA	Enquête maraîchère
ENEC	Enquête nationale sur les effectifs du cheptel
ENIAM	Enquête nationale sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
EP	Enquête prioritaire
EPA	Enquête permanente agricole
EPIC	Entreprise publique à caractère industriel et commercial
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la communauté financière africaine

FOB	Free on board (Franco à bord)
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
INERA	Institut de l'environnement et des recherches agricoles
IPH-1	Indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement
IPI	Indices de la production industrielle
ISBL-SM	Institution sans but lucratif au service des ménages
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
ISF	Indice synthétique de fécondité
KG	Kilogramme
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples
MRA	Ministère des ressources animales
ODD	Objectifs du développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
RGA	Recensement général de l'agriculture
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilités limitées
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG	Salaire minimum Interprofessionnel garanti
SR	Santé de la reproduction
TBN	Taux brut de natalité
TCCA	Taux de couverture céréalier apparent
TCEN	Taux de change effectif nominal
TGFG	Taux global de fécondité générale
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIH/Sida	Virus de l'immunodéficience humaine /Syndrome d'immunodéficience acquise
ZC	Zone de contrôle
ZD	Zone de dénombrement

I. CONCEPTS, DÉFINITIONS ET INDICATEURS

I.1. Liste alphabétique

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
A			
Abandon (taux d')	Population	Education	102
Abandon (taux d’)	Population	Santé	116
Abandon du domicile conjugal	Population	Action sociale	154
Abandon scolaire	Population	Education	102
Abattages contrôlés	Ressources économiques	Elevage	173
Abattement	Finances	Finances publiques	212
Abattoir (ou abattoir de brousse)	Ressources économiques	Elevage	173
Abattoir moderne (ou frigorifique)	Ressources économiques	Elevage	173
Absorption des ressources allouées à l’enseignement primaire (taux d’)	Population	Education	102
Abus de confiance	Population	Justice et sécurité	136
Acceptation partielle	Population	Justice et sécurité	136
Acceptation totale	Population	Justice et sécurité	136
Accès à l’électricité (taux d')	Population	Conditions de vie des ménages	96
Accès à la dernière année d’un cycle ou ordre d’enseignement (taux brut d')	Population	Education	102
Accès à l'assainissement amélioré (taux d’)	Population	Eau potable et assainissement	88
Accès à l'eau	Population	Conditions de vie des ménages	96
Accès à l'eau potable (taux d’)	Population	Eau potable et assainissement	88
Accès attendu à la dernière année de l’enseignement primaire (taux brut d’)	Population	Education	102
Accès d’un ménage à l’assainissement familial	Population	Eau potable et assainissement	88
Accès en 1ère année d’un cycle (ou ordre) d’enseignement (taux brut d’)	Population	Education	102

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Accès en 1ère année d'un cycle (ou ordre) d'enseignement (taux net d')	Population	Education	102
Accès en 1ère année du post-primaire (taux brut d')	Population	Education	102
Accès en 1ère année du post-primaire (taux net d')	Population	Education	103
Accès en 1ère année du primaire (taux brut d')	Population	Education	102
Accès en 1ère année du primaire (taux net d')	Population	Education	103
Accès en 1ère année du secondaire (taux brut d')	Population	Education	102
Accès en 1ère année du secondaire (taux net d')	Population	Education	103
Accessibilité à l'école primaire	Population	Education	103
Accessibilité à l'établissement secondaire	Population	Education	103
Accessibilité à la santé	Population	Santé	116
Accessibilité rurale (taux d')	Echanges	Transports	194
Accident du travail	Population	Emploi	122
Accident mortel, accident avec blessé	Population	Justice et sécurité	136
Accompagnement social	Population	Action sociale	154
Accouchement assisté	Population	Santé	116
Accouchements assistés par un personnel qualifié (taux d')	Population	Santé	116
Accouchements eutociques (Proportion des)	Population	Santé	116
Accroissement de la production agricole (taux d')	Ressources économiques	Agriculture	165
Accroissement démographique (taux d')	Population	Démographie	83
Accroissement naturel de la population (taux d')	Population	Démographie	83
Achèvement (d'un programme éducatif)	Population	Education	103
Achèvement au post-primaire (taux d')	Population	Education	103
Achèvement au primaire (taux d')	Population	Education	103
Achèvement au secondaire (taux d')	Population	Education	103

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Achèvement de la CPN (Taux d')	Population	Santé	116
Acquis scolaires	Population	Education	103
Actes notariés du greffe	Population	Justice et sécurité	136
Actif agricole	Ressources économiques	Agriculture	165
Actif occupé	Population	Emploi	122
Action à fins de subsides	Population	Action sociale	154
Action éducative en milieu ouvert (AEMO)	Population	Action sociale	154
Action sociale	Population	Action sociale	154
Activité (en)	Population	Emploi	122
Activité (taux brut d')	Population	Emploi	122
Activité d'apprentissage	Population	Education	103
Activité économique	Population	Emploi	122
Activité éducative	Population	Education	103
Activité minière	Ressources économiques	Industrie	179
Activité principale d'une unité de production	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Activité secondaire d'une unité de production	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Activités génératrices de revenus	Population	Action sociale	154
Administration des mines	Ressources économiques	Industrie	179
Administration publique (APU)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Admission sur référence (taux d')	Population	Santé	116
Adoption	Population	Action sociale	154
Affaire correctionnelle	Population	Justice et sécurité	136
Affaire criminelle	Population	Justice et sécurité	136
Affaire en cours	Population	Justice et sécurité	136
Affaire jugée	Population	Justice et sécurité	136

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Affaire nouvelle	Population	Justice et sécurité	136
Affaire terminée	Population	Justice et sécurité	136
Affiliation des entreprises à une organisation patronale (taux d')	Population	Emploi	122
Age médian	Population	Démographie	83
Age moyen au premier mariage	Population	Démographie	83
Age théorique d'admission	Population	Education	103
Agence de voyages et de tourisme	Echanges	Tourisme	198
Agent contractuel de la fonction publique	Population	Emploi	122
Agent d'appui	Population	Emploi	122
Agent d'exécution	Population	Emploi	122
Agent de la fonction publique	Population	Emploi	122
Agent social	Population	Action sociale	154
Agios	Finances	Monnaie - Crédit	220
Agneau	Ressources économiques	Elevage	173
Agnelle	Ressources économiques	Elevage	173
Agriculteur	Ressources économiques	Agriculture	165
Agriculture écologique	Ressources économiques	Agriculture	165
Agriculture intensive	Ressources économiques	Agriculture	165
Agriculture raisonnée	Ressources économiques	Agriculture	165
Agriculture traditionnelle	Ressources économiques	Agriculture	165
Agriculture	Ressources économiques	Agriculture	165
Agroforesterie	Ressources économiques	Agriculture	165
Aide à l'adoption	Population	Action sociale	154
Aide alimentaire	Echanges	Aide extérieure	207
Aide familial	Population	Action sociale	154

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Aide familiale	Population	Emploi	122
Aide projet	Echanges	Aide extérieure	207
Aide publique au développement (APD)	Echanges	Aide extérieure	207
Aire d'abattage	Ressources économiques	Elevage	173
Aire de pâture	Ressources économiques	Elevage	173
Aires de protection de la faune	Ressources économiques	Environnement	185
Aires fauniques de protection	Ressources économiques	Environnement	185
Ajustements sur base caisse	Finances	Finances publiques	212
Allocataire	Population	Emploi	123
Allocations familiales	Population	Emploi	123
Alphabétisation (taux d')	Population	Education	104
Alphabétisation des adultes (taux d')	Population	Education	104
Alphabétisation initiale	Population	Education	104
Alphabétisation	Population	Education	104
Alphabétisme	Population	Education	104
Aménagement forestier	Ressources économiques	Environnement	185
Aménagement	Ressources économiques	Environnement	185
Amende	Population	Justice et sécurité	136
Analphabétisme (taux d')	Population	Education	104
Analyse de cohorte	Population	Education	104
Analyse de viabilité de la dette (AVD)	Echanges	Dette	203
Analyses d'eau obligatoires	Population	Eau potable et assainissement	88
Animaux exotiques	Ressources économiques	Elevage	173
Année académique	Population	Education	104
Année d'étude	Population	Education	104

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Année-élève	Population	Education	104
Annulation et renvoi	Population	Justice et sécurité	137
Annulation	Population	Justice et sécurité	137
Apiculteur	Ressources économiques	Elevage	173
Appel	Population	Justice et sécurité	137
Apprenti	Population	Education	105
Apprenti, stagiaire	Population	Action sociale	154
Apprentissage	Population	Education	105
Approvisionnement en eau potable	Population	Eau potable et assainissement	88
Appui budgétaire	Echanges	Aide extérieure	207
Appui psychosocial	Population	Action sociale	154
Arbitrage	Population	Emploi	123
Arrêt avant dire droit	Population	Justice et sécurité	137
Arrêt définitif	Population	Justice et sécurité	137
Arrêt provisoire	Population	Justice et sécurité	137
Arrêt rédigé	Population	Justice et sécurité	137
Arrêt sur le fond	Population	Justice et sécurité	137
Arriérés de la dette	Echanges	Dette	203
Arriérés de paiement intérieurs et extérieurs	Finances	Finances publiques	212
Arrivée	Echanges	Tourisme	198
Asins	Ressources économiques	Elevage	173
Assainissement autonome groupé	Population	Eau potable et assainissement	89
Assainissement autonome individuel	Population	Eau potable et assainissement	89
Assainissement autonome	Population	Eau potable et assainissement	89
Assainissement collectif	Population	Eau potable et assainissement	89

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Assainissement semi collectif	Population	Eau potable et assainissement	89
Assainissement	Population	Eau potable et assainissement	88
Assassinat	Population	Justice et sécurité	137
Assiette	Finances	Finances publiques	212
Assistance éducative	Population	Justice et sécurité	137
Assistance sociale	Population	Action sociale	155
Association de cultures	Ressources économiques	Agriculture	165
Association de malfaiteurs	Population	Justice et sécurité	137
Association de personnes	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Assuré volontaire	Population	Emploi	123
Attaque à main armée	Population	Justice et sécurité	137
Attaque de la méningite (taux d')	Population	Santé	116
Attentats aux mœurs	Population	Justice et sécurité	137
Atténuation	Ressources économiques	Environnement	185
Au-dessous de la ligne	Finances	Finances publiques	212
Au-dessus de la ligne	Finances	Finances publiques	212
Audit environnemental	Ressources économiques	Environnement	185
Autoconsommation	Population	Conditions de vie des ménages	96
Autonomie céréalière (taux d')	Ressources économiques	Agriculture	165
Autonomisation	Population	Action sociale	155
Autorisation	Ressources économiques	Industrie	179
Autorisation de programme	Finances	Finances publiques	212
Autorité parentale	Population	Action sociale	155
Autosuffisance alimentaire (taux d')	Ressources économiques	Agriculture	165
Autosuffisance alimentaire	Ressources économiques	Agriculture	165

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Autre décision	Population	Justice et sécurité	138
Autres crimes et délits contre la chose publique	Population	Justice et sécurité	137
Autres crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Population	Justice et sécurité	137
Autres droits d'enregistrement (ADE)	Finances	Finances publiques	212
Autres ordonnances	Population	Justice et sécurité	138
Avance	Population	Justice et sécurité	138
Avant dire droit	Population	Justice et sécurité	138
Avis	Population	Justice et sécurité	138
Avocat	Population	Justice et sécurité	138
Avoirs en comptes de virement	Finances	Monnaie - Crédit	220
Avortement	Population	Santé	116
Ayant droit	Population	Emploi	123
B			
Bac à laver	Population	Eau potable et assainissement	89
Back office	Echanges	Dette	203
Balance commerciale	Echanges	Balance des paiements	209
Balance des biens et services	Echanges	Balance des paiements	209
Balance des paiements	Echanges	Balance des paiements	209
Balance des revenus	Echanges	Balance des paiements	209
Balance des services	Echanges	Balance des paiements	209
Balance des transferts courants	Echanges	Balance des paiements	209
Banque de céréales	Ressources économiques	Agriculture	166
Banques, Banques commerciales	Finances	Monnaie - Crédit	220
Barrage	Population	Eau potable et assainissement	89
Base d'imposition	Finances	Finances publiques	212

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Bas-fonds aménagés	Ressources économiques	Agriculture	166
Bas-fonds non aménagés	Ressources économiques	Agriculture	166
Bas-fonds	Ressources économiques	Agriculture	166
Bassin versant	Ressources économiques	Environnement	185
Becquerel	Ressources économiques	Environnement	185
Bélier	Ressources économiques	Elevage	173
Bénéficiaire	Population	Emploi	123
Besoins annuels de consommation céréalière nationale	Ressources économiques	Agriculture	166
Besoins en santé	Population	Santé	116
Bétail sur pied	Ressources économiques	Elevage	173
Biens culturels	Population	Culture	153
Biens et services marchands	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Bilan céréalier	Ressources économiques	Agriculture	166
Billets en circulation	Finances	Monnaie - Crédit	220
Biomasse forestière	Ressources économiques	Environnement	185
Bœuf	Ressources économiques	Elevage	173
Bœufs de trait	Ressources économiques	Elevage	174
Bouc	Ressources économiques	Elevage	174
Boucherie	Ressources économiques	Elevage	174
Boues de vidange	Population	Eau potable et assainissement	89
Bouli	Ressources économiques	Environnement	185
Bouvillon	Ressources économiques	Elevage	174
Bovins	Ressources économiques	Elevage	174
Branche d'activités	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Brebis	Ressources économiques	Elevage	174

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Budget annexe	Finances	Finances publiques	212
Budget de l'État	Finances	Finances publiques	212
Budget économique	Finances	Finances publiques	212
Budget prévisionnel	Population	Justice et sécurité	138
Bulletin de casier judiciaire	Population	Justice et sécurité	138
Bureau de poste	Echanges	Télécommunication	200
C			
C2D (Contrat de désendettement et de développement)	Echanges	Dette	203
Cabri / chevreau	Ressources économiques	Elevage	174
Cadastre minier	Ressources économiques	Industrie	179
Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)	Finances	Finances publiques	213
Cadre moyen	Population	Emploi	123
Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)	Echanges	Aide extérieure	207
Cadre supérieur	Population	Emploi	123
CAF (prix)	Echanges	Commerce extérieur	202
Camelins	Ressources économiques	Elevage	174
Campagne sèche	Ressources économiques	Agriculture	166
Candidat	Population	Emploi	123
Candidature	Population	Emploi	123
Canins	Ressources économiques	Elevage	174
Capacité d'investissement (ratio de)	Finances	Finances publiques	213
Capacité nominale d'une station d'épuration	Population	Eau potable et assainissement	89
Capacité totale des commutateurs publics locaux	Echanges	Télécommunication	200
Capital décès	Population	Emploi	123

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Capital financier d'un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	96
Capital humain	Population	Conditions de vie des ménages	96
Capital naturel	Ressources économiques	Environnement	185
Capital physique d'un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	96
Capital social d'une entreprise	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Capital social	Population	Conditions de vie des ménages	96
Caprins	Ressources économiques	Elevage	174
Carcasse	Ressources économiques	Elevage	174
Carrière	Ressources économiques	Industrie	179
Carte bancaire	Finances	Monnaie - Crédit	220
Carte d'invalidité	Population	Action sociale	155
Cas résolu	Population	Action sociale	155
Cas social	Population	Action sociale	155
Cassation	Population	Justice et sécurité	138
Castration	Ressources économiques	Elevage	174
Célibat définitif (fréquence du)	Population	Démographie	83
Célibataire	Population	Démographie	83
Centre à passerelle dans l'éducation non formelle	Population	Education	105
Centre apicole	Ressources économiques	Elevage	174
Centre d'accueil	Population	Action sociale	155
Centre d'alphabétisation de base	Population	Education	105
Centre d'éducation et de promotion sociale (CEPS)	Population	Action sociale	155
Centre d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP)	Population	Action sociale	155
Centre pénitentiaire agricole de Baporo	Population	Justice et sécurité	138
Certificat d'indigence	Population	Action sociale	155

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Certificat de conformité	Ressources économiques	Elevage	174
Certificat de nationalité burkinabè	Population	Justice et sécurité	138
Certificat de non faillite	Population	Justice et sécurité	138
Certificat de salubrité	Ressources économiques	Elevage	174
Certificat sanitaire	Ressources économiques	Elevage	174
Certification	Population	Education	105
Cession volontaire de salaires	Population	Justice et sécurité	138
CH4	Ressources économiques	Environnement	185
Chambre civile	Population	Justice et sécurité	139
Chambre commerciale	Population	Justice et sécurité	139
Chambre correctionnelle	Population	Justice et sécurité	139
Chambre criminelle	Population	Justice et sécurité	139
Chambre d'accusation	Population	Justice et sécurité	139
Chambre sociale	Population	Justice et sécurité	139
Chambres	Echanges	Tourisme	198
Chantier d'aménagement forestier	Ressources économiques	Environnement	186
Charcuterie	Ressources économiques	Elevage	174
Chef de concession	Population	Conditions de vie des ménages	96
Chef de ménage	Population	Conditions de vie des ménages	96
Chèque sans provision	Finances	Monnaie - Crédit	220
Chèque	Finances	Monnaie - Crédit	220
Chèvre	Ressources économiques	Elevage	174
Chiffre d'affaires	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Chômage au sens élargi	Population	Emploi	124
Chômage des travailleurs licenciés ou déflatés (taux de)	Population	Emploi	124

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Chômage et main d'œuvre potentielle (taux combiné du)	Population	Emploi	124
Chômage et sous-emploi lié à la durée du travail (taux combiné du)	Population	Emploi	124
Chômage technique	Population	Emploi	124
Chômage	Population	Emploi	123
Chômage, sous-emploi lié à la durée du travail et main d'œuvre potentielle (taux combiné du)	Population	Emploi	124
Chômeur	Population	Action sociale	155
Chômeur de longue durée	Population	Emploi	124
Citation directe	Population	Justice et sécurité	139
Cité minière	Ressources économiques	Industrie	179
Classe « double flux »	Population	Education	105
Classe « multigrades »	Population	Education	105
Classement sans suite	Population	Justice et sécurité	139
Classification internationale type de l'éducation (CITE)	Population	Education	105
Client, usager	Population	Action sociale	156
Club de Londres	Echanges	Dette	203
Club de Paris	Echanges	Dette	203
CO2	Ressources économiques	Environnement	186
Code des personnes et de la famille (CPF)	Population	Action sociale	156
Coefficient d'efficacité	Population	Education	105
Coefficient de chargement des avions	Echanges	Transports	194
Coefficient de remplissage (passagers) des avions	Echanges	Transports	194
Coefficient de rotation des lits	Population	Santé	116
Coefficient d'efficacité interne global du primaire	Population	Education	105
Coefficient d'efficacité interne sans abandon du primaire	Population	Education	105

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Coefficient d'efficacité interne sans redoublement du primaire	Population	Education	105
Coefficient marginal de capital et de produit ou incrémental capital output ratio (ICOR)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	223
Cohorte	Population	Education	106
Colis postal	Echanges	Télécommunication	200
Collectivité territoriale	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Comité d'irriguant	Ressources économiques	Agriculture	166
Communauté locale	Ressources économiques	Industrie	179
Commune rurale	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Commune urbaine	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Commune	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Commutateur réseau	Echanges	Télécommunication	200
Compétence	Population	Emploi	124
Compost (EcoSan)	Population	Eau potable et assainissement	89
Comptabilité environnementale	Ressources économiques	Environnement	186
Compte chèque postal	Echanges	Télécommunication	200
Compte de capital	Echanges	Balance des paiements	209
Compte de gestion	Population	Justice et sécurité	139
Compte de transactions courantes	Echanges	Balance des paiements	209
Compte financier	Echanges	Balance des paiements	209

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Compte Satellite du Tourisme	Echanges	Tourisme	198
Comptes de la Nation	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Comptes spéciaux du Trésor	Finances	Finances publiques	213
Concentré	Ressources économiques	Industrie	179
Concession	Population	Conditions de vie des ménages	96
Concessionnaire	Ressources économiques	Environnement	186
Conciliation des conflits individuels (taux de)	Population	Emploi	124
Conciliation	Population	Emploi	124
Conclusion rendue	Population	Justice et sécurité	139
Concours direct sans formation	Population	Emploi	124
Concours direct suivi de formation	Population	Emploi	125
Concours direct	Population	Emploi	124
Concours professionnel	Population	Emploi	125
Condamné	Population	Justice et sécurité	139
Conditionnalité	Echanges	Dette	203
Conditions de travail de l'enfant	Population	Emploi	125
Confirmation	Population	Justice et sécurité	139
Conflit collectif de travail	Population	Emploi	125
Conflit individuel de travail	Population	Emploi	125
Conflits individuels pour 10 000 salariés	Population	Emploi	125
Conseil d'État	Population	Justice et sécurité	139
Conseil et accompagnement	Population	Action sociale	156
Conseil et accompagnement juridique	Population	Action sociale	156
Conseil et accompagnement psychosocial	Population	Action sociale	156
Conservation des espèces menacées	Ressources économiques	Environnement	186

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Consommation céréalière apparente	Ressources économiques	Agriculture	166
Consommation de capital fixe	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Consommation finale effective des administrations publiques	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Consommation finale effective des ménages	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Consommation intermédiaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Consommation spécifique	Population	Energie	94
Consultation postnatale	Population	Santé	116
Consultation prénatale (CPN)	Population	Santé	116
Contamination	Ressources économiques	Environnement	186
Continuum	Population	Education	106
Contradictoire (jugement)	Population	Justice et sécurité	140
Contrat à durée déterminée (CDD)	Population	Emploi	125
Contrat à durée indéterminée (CDI)	Population	Emploi	125
Contrat d'apprentissage	Population	Emploi	125
Contrat de travail des nationaux	Population	Emploi	125
Contrat de travail des non nationaux	Population	Emploi	125
Contrat de travail	Population	Emploi	125
Contravention	Population	Justice et sécurité	140
Contre références effectuées (taux de)	Population	Santé	116
Contribuable	Finances	Finances publiques	213
Contribution régionale à la pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	96
Contrôle de la gestion	Population	Justice et sécurité	140
Contrôle juridictionnel	Population	Justice et sécurité	140
Contrôle radiologique	Ressources économiques	Environnement	186
Cordons pierreux	Ressources économiques	Agriculture	166

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Cotisation	Population	Emploi	125
Coups et blessures volontaires	Population	Justice et sécurité	140
Coups mortels	Population	Justice et sécurité	140
Cour d'appel	Population	Justice et sécurité	140
Cour de cassation	Population	Justice et sécurité	140
Cour des comptes	Population	Justice et sécurité	140
Cours de change	Finances	Monnaie - Crédit	220
Cours	Population	Education	106
Coût de gestion de la dette	Echanges	Dette	203
Coût de la dégradation	Ressources économiques	Environnement	186
Couverture céréalière apparente (taux de)	Ressources économiques	Agriculture	166
Couverture des besoins céréaliers des provinces (taux de)	Ressources économiques	Agriculture	166
Couverture électrique nationale (taux de)	Population	Energie	94
Couverture en consultation postnatale (taux de)	Population	Santé	116
Couverture en CPN1 (taux de)	Population	Santé	117
Couverture en CPN2 (taux de)	Population	Santé	117
Couverture en CPN4 (taux de)	Population	Santé	117
Couverture en eau potable (taux de)	Population	Eau potable et assainissement	89
Couverture géographique en électricité (taux de)	Population	Conditions de vie des ménages	96
Couverture obstétricale (taux de)	Population	Santé	117
Couverture prénatale (taux de)	Population	Santé	117
Couverture vaccinale des enfants (taux de)	Population	Santé	117
Couverture vaccinale par antigène du PEV (taux de)	Population	Santé	117
Crédit à la production agricole (taux de)	Ressources économiques	Agriculture	166
Crédit	Population	Education	106

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Crédits aux entreprises	Finances	Monnaie - Crédit	220
Crime	Population	Justice et sécurité	140
Crimes et délits contre la chose publique	Population	Justice et sécurité	140
Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	Population	Justice et sécurité	140
Crimes et délits contre les biens	Population	Justice et sécurité	140
Crimes et délits contre les particuliers	Population	Justice et sécurité	140
Critère de convergence	Finances	Finances publiques	213
Croissance du PIB par personne occupée (taux de)	Population	Emploi	125
CSPS conforme aux normes en matière de personnel	Population	Santé	117
Cuir	Ressources économiques	Elevage	175
Culture attelée	Ressources économiques	Agriculture	167
Culture mécanisée	Ressources économiques	Agriculture	167
Culture	Ressources économiques	Agriculture	167
Cultures céréalières	Ressources économiques	Agriculture	167
Cultures de rente	Ressources économiques	Agriculture	167
Cultures irriguées	Ressources économiques	Agriculture	167
Cultures permanentes	Ressources économiques	Agriculture	167
Cultures temporaires	Ressources économiques	Agriculture	167
Cumul pluviométrique annuel d'une localité	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Cycle	Population	Education	106
D			
Date de première production commerciale	Ressources économiques	Industrie	179
Débarcadère	Ressources économiques	Environnement	186

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Débet	Population	Justice et sécurité	141
Décès maternel dans les formations sanitaires (Proportion de)	Population	Santé	117
Décès post opératoire (taux de)	Population	Santé	117
Décès	Population	Emploi	125
Décharge publique	Ressources économiques	Environnement	186
Décharge	Population	Justice et sécurité	141
Déchet industriel ou assimilé	Ressources économiques	Environnement	187
Déchet radioactif	Ressources économiques	Environnement	187
Déchet	Ressources économiques	Environnement	186
Déchets dangereux	Ressources économiques	Environnement	186
Déchets municipaux	Ressources économiques	Environnement	187
Déchets urbains	Ressources économiques	Environnement	187
Décision (arrêt, jugement, ordonnance) avant dire droit	Population	Justice et sécurité	141
Décision (arrêt, jugement, ordonnance) rédigée	Population	Justice et sécurité	141
Décision (arrêt, jugement, ordonnance) sur le fond	Population	Justice et sécurité	141
Décision contradictoire	Population	Justice et sécurité	141
Décision du Premier Président	Population	Justice et sécurité	141
Décision par défaut	Population	Justice et sécurité	141
Décision rédigée	Population	Justice et sécurité	141
Décision rendue (définitive)	Population	Justice et sécurité	141
Décision réputée contradictoire	Population	Justice et sécurité	141
Décision sur le fond	Population	Justice et sécurité	141
Décisions rendues par affaire nouvelle	Population	Justice et sécurité	141
Décisions rendues par magistrat	Population	Justice et sécurité	141
Déclaration fiscale	Finances	Finances publiques	213

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Décote	Finances	Finances publiques	213
Défaut (jugement par)	Population	Justice et sécurité	141
Déficient mental	Population	Santé	117
Déficit budgétaire	Finances	Finances publiques	213
Déflation	Prix	Prix	211
Déforestation	Ressources économiques	Environnement	187
Dégrèvement	Finances	Finances publiques	214
Délai de paiement	Finances	Finances publiques	214
Délégation de crédits	Finances	Finances publiques	214
Délit	Population	Justice et sécurité	142
Délits en matière d'armes et munitions	Population	Justice et sécurité	142
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ressources économiques	Environnement	187
Demande chimique en oxygène (DCO)	Ressources économiques	Environnement	187
Demi-lune	Ressources économiques	Agriculture	167
Démission	Population	Emploi	125
Densité de la population	Population	Démographie	83
Dépendance (taux de)	Population	Emploi	125
Dépense de consommation finale des administrations publiques	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Dépense de consommation finale des ménages	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Dépense de personnel de l'État	Population	Emploi	126
Dépense moyenne journalière par touriste	Echanges	Tourisme	198
Dépenses communes interministérielles	Finances	Finances publiques	214
Dépenses courantes de protection de l'environnement	Ressources économiques	Environnement	187
Dépenses de protection de l'environnement	Ressources économiques	Environnement	187
Dépenses en capital	Finances	Finances publiques	214

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Dépenses nationales de protection de l'environnement	Ressources économiques	Environnement	187
Dépenses ordinaires	Finances	Finances publiques	214
Dépenses totales de protection de l'environnement	Ressources économiques	Environnement	187
Dépenses	Finances	Finances publiques	214
Déperdition due à l'abandon	Population	Education	106
Dépôts à terme	Finances	Monnaie - Crédit	220
Dépôts à vue	Finances	Monnaie - Crédit	220
Dépôts d'épargne	Finances	Monnaie - Crédit	220
Désistement	Population	Justice et sécurité	142
Destructions, dégradations de biens	Population	Justice et sécurité	142
Détachement	Population	Emploi	126
Détention préventive	Population	Justice et sécurité	142
Détention provisoire	Population	Justice et sécurité	142
Détenu	Population	Justice et sécurité	142
Détenus par Garde sécurité présidentielle	Population	Justice et sécurité	142
Détournement de deniers publics	Population	Justice et sécurité	142
Dette avalisée	Echanges	Dette	203
Dette bilatérale	Echanges	Dette	203
Dette extérieure	Echanges	Dette	203
Dette intérieure (ou domestique)	Echanges	Dette	204
Dette intérieure contractuelle	Echanges	Dette	204
Dette intérieure flottante	Echanges	Dette	204
Dette multilatérale	Echanges	Dette	204
Dette publique extérieure	Echanges	Dette	204
Dette publique	Echanges	Dette	204

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Dette	Echanges	Dette	203
Dévaluation	Finances	Monnaie - Crédit	221
Développement communautaire	Ressources économiques	Industrie	179
Devises	Finances	Monnaie - Crédit	221
Différé de remboursement	Echanges	Dette	204
Digue filtrante	Ressources économiques	Agriculture	167
Diplôme	Population	Education	106
Diplômé	Population	Education	106
Disponibilité	Population	Emploi	126
Disponibilités alimentaires	Ressources économiques	Agriculture	167
Dispositif d'ablution	Population	Eau potable et assainissement	89
Dispositif de lave-mains	Population	Eau potable et assainissement	89
Diversité biologique	Ressources économiques	Environnement	188
Divorcé	Population	Démographie	83
Divorcé(e)	Population	Action sociale	156
Domaine d'études	Population	Education	106
Dons	Finances	Finances publiques	214
Douche	Population	Eau potable et assainissement	90
Droit d'auteur	Population	Culture	153
Droits fixes	Ressources économiques	Industrie	180
Droits fixes ou frais de permis de recherche	Finances	Finances publiques	214
Droits proportionnels	Ressources économiques	Industrie	180
Droits voisins	Population	Culture	153
Durée d'instruction (durée d'enseignement)	Population	Education	106
Durée de détention préventive	Population	Justice et sécurité	142

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Durée de traitement des affaires	Population	Justice et sécurité	142
Durée d'études	Population	Education	106
Durée d'insolation	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Durée moyenne de rupture de stock d'un panier de médicaments traceurs	Population	Santé	117
Durée moyenne de séjour d'hospitalisation	Population	Santé	117
Durée moyenne du séjour	Echanges	Tourisme	198
E			
Eau courante	Population	Eau potable et assainissement	90
Eau potable	Population	Eau potable et assainissement	90
Eaux grises	Population	Eau potable et assainissement	90
Eaux souterraines	Ressources économiques	Environnement	188
Eaux usées domestiques	Population	Eau potable et assainissement	90
Eaux usées	Population	Eau potable et assainissement	90
Eaux vannes	Population	Eau potable et assainissement	90
Ecart entre l'énergie livrée et celle vendue.	Population	Energie	94
Écart salarial entre hommes et femmes	Population	Emploi	126
École bilingue	Population	Education	107
École primaire classique	Population	Education	107
École primaire incomplète	Population	Education	107
École sans eau potable	Population	Education	107
École satellite	Population	Education	107
École	Population	Education	106
Ecoles et centres de formation professionnelle	Population	Emploi	126

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Écosystème	Ressources économiques	Environnement	188
Educateur des jeunes enfants	Population	Action sociale	156
Éducation de base	Population	Education	107
Éducation de la petite enfance	Population	Education	107
Éducation des adultes	Population	Education	107
Éducation environnementale	Ressources économiques	Environnement	188
Éducation formelle	Population	Education	107
Éducation inclusive	Population	Education	108
Éducation informelle	Population	Education	108
Éducation non formelle	Population	Education	108
Éducation ou encadrement de la petite enfance	Population	Education	108
Éducation préscolaire	Population	Education	108
Éducation spécialisée	Population	Education	108
Éducation	Population	Education	107
Effectif de la population	Population	Démographie	83
Effectif des enseignants	Population	Education	108
Effectifs scolarisés	Population	Education	108
Élasticité rendements agricoles/investissements	Ressources économiques	Agriculture	167
Élasticité rendements agricoles/utilisation de fertilisants minéraux	Ressources économiques	Agriculture	167
Électoral (contentieux de type)	Population	Justice et sécurité	142
Électrification (taux d')	Population	Conditions de vie des ménages	97
Electrification nationale (taux d')	Population	Energie	94
Electrification nationale rurale (taux d')	Population	Energie	94
Electrification nationale urbaine (taux d')	Population	Energie	94
Élément don	Echanges	Dette	204

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Élève ou étudiant	Population	Education	108
Émaciation	Population	Santé	117
Embauche	Population	Emploi	126
Embouche	Ressources économiques	Elevage	175
Émigré	Population	Démographie	83
Émissions fugitives	Ressources économiques	Environnement	188
Emploi consolidé	Population	Emploi	126
Emploi informel	Population	Emploi	126
Emploi nouveau	Population	Emploi	126
Emploi principal	Population	Emploi	126
Emploi salarié non protégé	Population	Emploi	126
Emploi secondaire	Population	Emploi	126
Emploi	Population	Emploi	126
Emplois salariés non protégés des jeunes (taux des)	Population	Emploi	126
Emplois salariés non protégés des migrants (taux des)	Population	Emploi	127
Emplois salariés non protégés des personnes handicapées (proportion des)	Population	Emploi	127
Emplois vulnérables (taux d')	Population	Emploi	127
Employeur du Régime Général (E)	Population	Emploi	127
Employeur du Régime Gens de Maison (G.M.)	Population	Emploi	127
Employeur, patron	Population	Emploi	127
Empoisonnement	Population	Justice et sécurité	142
Empoissonnement	Ressources économiques	Environnement	188
Emprisonnement	Population	Justice et sécurité	143
Emprunt d'État	Echanges	Dette	204

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Emprunt extérieur	Finances	Monnaie - Crédit	221
Emprunt garanti	Finances	Monnaie - Crédit	221
Emprunt intérieur	Finances	Monnaie - Crédit	221
Emprunt privé	Finances	Monnaie - Crédit	221
Emprunt public	Finances	Monnaie - Crédit	221
Emprunt	Finances	Monnaie - Crédit	221
Encours de la dette	Echanges	Dette	204
Endettement public	Echanges	Dette	204
Energie hydroélectrique	Population	Energie	94
Énergie primaire	Ressources économiques	Environnement	188
Énergie solaire	Ressources économiques	Environnement	188
Energie thermique	Population	Energie	94
Enfant à risques	Population	Action sociale	156
Enfant abandonné	Population	Action sociale	156
Enfant accueilli au préscolaire	Population	Education	109
Enfant dans la rue	Population	Action sociale	156
Enfant en danger	Population	Action sociale	156
Enfant en difficulté	Population	Action sociale	156
Enfant en situation de travail	Population	Emploi	127
Enfant et jeune déscolarisé	Population	Action sociale	156
Enfant et jeune non scolarisé	Population	Action sociale	156
Enfant et jeune placé en apprentissage	Population	Action sociale	156
Enfant malnutri	Population	Santé	118
Enfant maltraité	Population	Action sociale	157
Enfant non accompagné	Population	Action sociale	157

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Enfant non scolarisé	Population	Education	108
Enfant orphelin	Population	Action sociale	157
Enfant ou jeune en conflit avec la loi	Population	Action sociale	157
Enfant ou jeune placé en famille	Population	Action sociale	157
Enfant ou jeune placé en institution	Population	Action sociale	157
Enfant parrainé	Population	Action sociale	157
Enfant séparé	Population	Action sociale	157
Enfant travailleur	Population	Emploi	127
Enfant trouvé	Population	Action sociale	157
Enfant victime de traite	Population	Action sociale	157
Enfant vivant dans la rue	Population	Action sociale	157
Enfant	Population	Education	108
Enfants non scolarisés (taux d')	Population	Education	108
Engagement	Population	Emploi	127
Enquête sociale	Population	Action sociale	157
Enseignant certifié	Population	Education	109
Enseignant du primaire qualifié	Population	Education	109
Enseignant suppléant	Population	Education	109
Enseignant titulaire	Population	Education	109
Enseignement de base	Population	Education	109
Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)	Population	Education	109
Enseignement formel	Population	Education	109
Enseignement général	Population	Education	109
Enseignement non-formel	Population	Education	110
Enseignement post-primaire	Population	Education	110

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Enseignement primaire	Population	Education	110
Enseignement professionnel	Population	Education	110
Enseignement secondaire général	Population	Education	110
Enseignement secondaire professionnel	Population	Education	110
Enseignement secondaire technique	Population	Education	110
Enseignement secondaire	Population	Education	110
Enseignement supérieur	Population	Education	110
Enseignement	Population	Education	109
Entrée dans la vie professionnelle (taux d')	Population	Emploi	127
Entrée, incarcération	Population	Justice et sécurité	143
Entrepreneuriat Féminin (EF)	Population	Action sociale	158
Entreprise individuelle	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Entreprise	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Entretien courant	Population	Eau potable et assainissement	90
Environnement	Ressources économiques	Environnement	188
Envoi postal	Echanges	Télécommunication	200
Épargne brute	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	224
Équivalent Habitant (EqHab ou EH)	Population	Eau potable et assainissement	90
Escroquerie	Population	Justice et sécurité	143
Espace d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE) ou Bisongo	Population	Action sociale	158
Espèce	Ressources économiques	Elevage	175
Espèces aviaires	Ressources économiques	Elevage	175
Espérance de vie à la naissance	Population	Démographie	83
Espérance de vie scolaire	Population	Education	111

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Établissement d'enseignement privé	Population	Education	111
Établissement d'enseignement public	Population	Education	111
Établissement électrifié de l'enseignement primaire	Population	Education	111
Établissement public à caractère administratif (EPA)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Établissement public	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Etablissement touristique d'hébergement	Echanges	Tourisme	198
Établissement	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
État d'une personne	Population	Justice et sécurité	143
État matrimonial	Population	Démographie	83
Etranger	Population	Emploi	127
Etude d'impact environnemental et social	Ressources économiques	Industrie	180
Étude d'impact environnemental	Ressources économiques	Environnement	188
Etude de faisabilité	Ressources économiques	Industrie	180
Étudiants pour 100.000 habitants	Population	Education	111
Evaporation	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Evapotranspiration	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Évasion	Population	Justice et sécurité	143
Evolution du parc publiphones par région	Population	Télécommunication	200
Examen de reclassement	Population	Emploi	127
Excédent brut d'exploitation	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Exclu social	Population	Action sociale	158
Excréta	Population	Eau potable et assainissement	90

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Exécution des crédits délégués aux structures déconcentrées (taux d')	Finances	Finances publiques	214
Exécution du volume horaire de l'enseignement (taux d')	Population	Education	111
Exonération	Finances	Finances publiques	214
Exploitation	Ressources économiques	Industrie	180
Exploitation agricole	Ressources économiques	Agriculture	167
Exploitation artisanale de substances de carrières	Ressources économiques	Industrie	180
Exploitation artisanale de substances de mine	Ressources économiques	Industrie	180
Exploitation industrielle	Ressources économiques	Industrie	180
Exploitation minière à petite échelle	Ressources économiques	Industrie	180
Exploitation semi-mécanisée	Ressources économiques	Industrie	180
Exportations de biens et services	Echanges	Commerce extérieur	202
Exportations FOB	Echanges	Commerce extérieur	202
Exposition	Ressources économiques	Environnement	188
Extorsion	Population	Justice et sécurité	143
Exutoire	Ressources économiques	Environnement	188
F			
Faible poids à la naissance (taux de)	Population	Santé	118
Famille à risques	Population	Action sociale	158
Famille d'accueil	Population	Action sociale	158
Famille démunie	Population	Action sociale	158
Famille en difficulté	Population	Action sociale	158
Famille monoparentale	Population	Action sociale	158
Famille nucléaire	Population	Action sociale	158
Famille recomposée	Population	Action sociale	158
Famille	Population	Action sociale	158

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Famine	Population	Conditions de vie des ménages	97
Faune	Ressources économiques	Environnement	188
Fausse monnaie	Population	Justice et sécurité	143
Fautes de gestion	Population	Justice et sécurité	143
Faux en écriture	Population	Justice et sécurité	143
Fécondité générale (taux global de)	Population	Démographie	83
Femme en âge de procréer	Population	Santé	118
Femmes enceintes vues en CPN1 au premier trimestre de la grossesse (Proportion de)	Population	Santé	118
Fermage	Ressources économiques	Agriculture	168
Ferme apicole	Ressources économiques	Elevage	175
Ferme avicole	Ressources économiques	Elevage	175
Fertilisant	Ressources économiques	Environnement	189
Feux précoces	Ressources économiques	Environnement	189
Fibre optique	Echanges	Télécommunication	200
Fille mère	Population	Action sociale	158
Financement	Finances	Finances publiques	215
Fiscal (contentieux de type)	Population	Justice et sécurité	143
Fiscalité spécifique sur les transactions des droits sur les titres miniers	Ressources économiques	Industrie	181
Flagrant délit	Population	Justice et sécurité	143
Flux externe	Ressources économiques	Agriculture	168
Flux interne	Ressources économiques	Agriculture	168
Flux transfrontalier	Ressources économiques	Agriculture	168
Flux	Ressources économiques	Agriculture	168
FOB (prix)	Echanges	Commerce extérieur	202

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Foin	Ressources économiques	Elevage	175
Foncier (contentieux de type)	Population	Justice et sécurité	143
Fonction publique (contentieux lié à)	Population	Justice et sécurité	144
Fonction publique d'État	Population	Emploi	127
Fonctionnaire	Population	Emploi	128
Fonctionnalité d'un point d'eau moderne	Population	Eau potable et assainissement	90
Fonds communs ou paniers communs	Echanges	Aide extérieure	207
Fonds de concours	Finances	Finances publiques	215
Forage	Population	Eau potable et assainissement	90
Forêt classée	Ressources économiques	Environnement	189
Forêts publiques	Ressources économiques	Environnement	189
Forêts	Ressources économiques	Environnement	189
Formation brute de capital fixe (FBCF)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Formation classée	Ressources économiques	Environnement	189
Formation complémentaire de base	Population	Education	111
Formation continue/perfectionnement	Population	Emploi	128
Formation duale	Population	Emploi	128
Formation en alternance	Population	Emploi	128
Formation initiale	Population	Emploi	128
Formation modulaire	Population	Emploi	128
Formation ouverte et/ou à distance	Population	Education	111
Formation par apprentissage	Population	Emploi	128
Formation professionnelle	Population	Emploi	128
Formation résidentielle	Population	Emploi	128
Fosse compostière	Ressources économiques	Agriculture	168

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Fosse étanche	Population	Eau potable et assainissement	90
Fosse fumière	Ressources économiques	Agriculture	168
Fosse septique	Population	Eau potable et assainissement	90
Fosse simple	Population	Eau potable et assainissement	91
Fournisseurs	Ressources économiques	Industrie	181
Foyer amélioré	Ressources économiques	Environnement	189
Foyer de maladies	Ressources économiques	Elevage	175
Fréquentation des formations sanitaires (taux de)	Population	Santé	118
Fromage	Ressources économiques	Elevage	175
Front office	Echanges	Dette	204
G			
Garantie publique	Echanges	Dette	204
Garantie	Echanges	Dette	204
Gaz à effet de serre	Ressources économiques	Environnement	189
Génisse	Ressources économiques	Elevage	175
Géo-services	Ressources économiques	Industrie	181
Gisement	Ressources économiques	Industrie	181
Gisement satellite	Ressources économiques	Industrie	181
Gîte naturel	Ressources économiques	Industrie	181
Grève	Population	Emploi	128
Grosse	Population	Justice et sécurité	144
Groupe de substances minérales	Ressources économiques	Industrie	181
Groupe pédagogique	Population	Education	111
Groupe socioéconomique	Population	Conditions de vie des ménages	97
Groupement d'intérêt économique (GIE)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Groupes tarifaires dans l'aviation civile	Echanges	Transports	194
Guide de tourisme	Echanges	Tourisme	198
Guide	Ressources économiques	Environnement	189
H			
Haldes et terrils de mines	Ressources économiques	Industrie	181
Handicap	Population	Action sociale	158
Haute intensité de main d'œuvre (HIMO)	Population	Emploi	129
Homicide volontaire	Population	Justice et sécurité	144
Homicide	Population	Justice et sécurité	144
Homicides et blessures involontaires	Population	Justice et sécurité	144
Homicides volontaires, empoisonnements et violences	Population	Justice et sécurité	144
Hospitalisation	Population	Santé	118
Huissier	Population	Justice et sécurité	144
Humidité relative ou état hygrométrique de l'air	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
I			
Illettré	Population	Education	111
Illettrisme	Population	Education	111
Immatriculation des personnes	Population	Justice et sécurité	144
Immigration (taux d')	Population	Démographie	84
Immondices	Ressources économiques	Environnement	189
Importations de biens et services	Echanges	Commerce extérieur	202
Importations FOB	Echanges	Commerce extérieur	202
Impôt sur les bénéfices industriels des personnes physiques	Finances	Finances publiques	215

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Impôt sur les revenus des créances, dépôts et cautionnements (IRC)	Finances	Finances publiques	215
Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	Finances	Finances publiques	215
Impôt sur les sociétés (IS)	Finances	Finances publiques	215
Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)	Finances	Finances publiques	215
Impôts directs	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Impôts indirects	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Impôts sur la production	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	225
Impôts sur le revenu	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Impôts sur les revenus fonciers (IRF)	Finances	Finances publiques	215
Inactivité (taux d')	Population	Emploi	129
Inadaptation	Population	Action sociale	158
Incapacité	Population	Action sociale	159
Incarcération	Population	Justice et sécurité	144
Incidence cumulée des IST	Population	Santé	118
Incidence d'une maladie	Population	Santé	118
Incidence de la pauvreté céréalière autonome/Non autonomie céréalière	Ressources économiques	Agriculture	168
Incidence de la pauvreté céréalière réelle	Ressources économiques	Agriculture	168
Incidence de la pauvreté énergétique	Ressources économiques	Agriculture	168
Incidence de la pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	97
Incidence de pauvreté des retraités	Population	Emploi	129
Incompétence	Population	Justice et sécurité	144
Inculpé	Population	Justice et sécurité	144
Indépendant	Population	Emploi	129
Indicateur de Participation des Femmes (IPF)	Population	Conditions de vie des ménages	97

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Indicateur de pauvreté humaine pour les pays en voie de développement (IPH-1)	Population	Conditions de vie des ménages	97
Indicateur du développement humain (IDH)	Population	Conditions de vie des ménages	97
Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)	Population	Conditions de vie des ménages	97
Indice d'utilisation des lits	Population	Santé	118
Indice de Gini ou indice de concentration	Population	Conditions de vie des ménages	98
Indice de parité du taux brut d'admission dans un cycle	Population	Education	111
Indice de parité du TBS du primaire	Population	Education	112
Indice des prix	Prix	Prix	211
Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	Prix	Prix	211
Indice synthétique de fécondité (ISF)	Population	Démographie	84
Indices de la production industrielle (IPI)	Ressources économiques	Industrie	181
Indigence	Population	Action sociale	159
Industrie extractive	Ressources économiques	Industrie	181
Industries créatives	Population	Culture	153
Industries culturelles	Population	Culture	153
Infécondité primaire	Population	Démographie	84
Infirmation	Population	Justice et sécurité	144
Infirmité	Population	Action sociale	159
Inflation (taux d')	Prix	Prix	211
Inflation	Prix	Prix	211
Information, éducation, communication (IEC)	Population	Action sociale	159
Infraction en matière de législation du travail	Population	Emploi	129
Infractions en matière d'armes et munitions	Population	Justice et sécurité	144
Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM)	Echanges	Dette	205

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)	Echanges	Dette	205
Injonction de payer	Population	Justice et sécurité	145
Insertion sociale	Population	Action sociale	159
Inspection	Ressources économiques	Environnement	189
Installation	Ressources économiques	Environnement	189
Instance (en)	Population	Emploi	129
Institution financière	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Institutions financières internationales	Finances	Finances publiques	215
Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Instruction	Population	Justice et sécurité	145
Insuffisance pondérale	Population	Santé	118
Intégration	Population	Emploi	129
Intensité capitalistique	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Intensité de la nuptialité	Population	Démographie	84
Intérêt	Finances	Monnaie - Crédit	221
Intermédiation financière	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Internet	Echanges	Télécommunication	200
Intervention sociale	Population	Action sociale	159
Invalidité	Population	Action sociale	159
Investissement (taux d')	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Investissement agricole par unité de superficie	Ressources économiques	Agriculture	168
Investissement, équipement	Echanges	Balance des paiements	210
Investissements de portefeuille	Echanges	Balance des paiements	210
Investissements directs étrangers (IDE)	Echanges	Balance des paiements	210
Irrecevabilité	Population	Justice et sécurité	145

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Irrigation (taux d')	Ressources économiques	Agriculture	168
J			
Jachère	Ressources économiques	Agriculture	168
Jeune majeur	Population	Action sociale	159
Jeune	Population	Action sociale	159
Jonction	Population	Justice et sécurité	145
Juge des enfants	Population	Justice et sécurité	145
Jugement avant dire droit	Population	Justice et sécurité	145
Jugement rédigé	Population	Justice et sécurité	145
Jugement rendu	Population	Justice et sécurité	145
Jugement sur le fond	Population	Justice et sécurité	145
Juridiction du Premier Président	Population	Justice et sécurité	145
L			
Lait frais ou brut	Ressources économiques	Elevage	175
Lait pasteurisé	Ressources économiques	Elevage	175
Laiterie	Ressources économiques	Elevage	175
Lame d'eau	Ressources économiques	Environnement	190
Latrine à simple fosse ou latrine traditionnelle	Population	Eau potable et assainissement	91
Latrine améliorée à fosse ventilée (VIP) ou latrine améliorée à fosse auto-ventilée (LAA)	Population	Eau potable et assainissement	91
Latrine EcoSan (assainissement écologique)	Population	Eau potable et assainissement	91
Latrine SanPlat	Population	Eau potable et assainissement	91
Latrines	Population	Eau potable et assainissement	91
Législation du travail	Population	Emploi	129
Légume	Ressources économiques	Agriculture	168

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Létalité liée à une maladie	Population	Santé	118
Lettre du Président	Population	Justice et sécurité	145
Libération	Population	Justice et sécurité	145
Licenciement pour cause de fermeture	Population	Emploi	129
Licenciement	Population	Emploi	129
Lien de parenté avec le chef de ménage	Population	Conditions de vie des ménages	98
Ligne principale	Echanges	Télécommunication	200
Lignes principales fixes	Echanges	Télécommunication	201
Liquidation	Population	Justice et sécurité	145
Liquidités	Finances	Monnaie - Crédit	221
Litige	Population	Emploi	129
Locataire	Population	Conditions de vie des ménages	98
Lock-out	Population	Emploi	129
Logement gratuit	Population	Conditions de vie des ménages	98
Logement	Population	Conditions de vie des ménages	98
Loi de finances initiale	Finances	Finances publiques	216
Loi de finances rectificative	Finances	Finances publiques	216
Loi de règlement	Finances	Finances publiques	216
Loi des finances	Population	Justice et sécurité	146
Longueur (en Km) de lignes principales raccordées à des centres numériques	Echanges	Télécommunication	201
Lotissement	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
M			
Macrophyte	Ressources économiques	Environnement	190

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Main d'œuvre	Population	Emploi	129
Main d'œuvre élargie	Population	Emploi	129
Main d'œuvre potentielle	Population	Emploi	129
Maintien/réquisition	Population	Emploi	129
Maison d'arrêt et de correction	Population	Justice et sécurité	146
Malade hospitalisé	Population	Santé	118
Malades référés pris en charge effectivement par un médecin (pourcentage de)	Population	Santé	118
Maladie à caractère professionnel	Population	Emploi	129
Maladie contagieuse	Ressources économiques	Elevage	175
Maladie professionnelle	Population	Emploi	130
Maladie suspectée	Ressources économiques	Elevage	176
Malnutrition des enfants (taux de)	Population	Santé	118
Mandat postal	Echanges	Télécommunication	201
Marché à bétail	Ressources économiques	Elevage	176
Marché de collecte	Ressources économiques	Agriculture	168
Marché de détail ou de consommation	Ressources économiques	Agriculture	168
Marché de regroupement	Ressources économiques	Agriculture	169
Marché des capitaux	Finances	Monnaie - Crédit	221
Marché frontalier	Ressources économiques	Agriculture	169
Marché monétaire	Finances	Monnaie - Crédit	221
Marché public (contentieux de type)	Population	Justice et sécurité	146
Marché régional	Ressources économiques	Agriculture	169
Mariage coutumier	Population	Action sociale	159
Mariage légal	Population	Action sociale	159

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Mariage précoce	Population	Démographie	84
Mariage religieux	Population	Action sociale	159
Marié (e)	Population	Action sociale	159
Masse monétaire	Finances	Monnaie - Crédit	221
Matériau des murs de l'habitation	Population	Conditions de vie des ménages	98
Matériels agricoles	Ressources économiques	Agriculture	169
Matières en suspension (MES)	Ressources économiques	Environnement	190
Matrice d'allocation des superficies	Ressources économiques	Agriculture	169
Médiation	Population	Action sociale	159
Ménage agricole	Ressources économiques	Agriculture	169
Ménage collectif	Population	Conditions de vie des ménages	98
Ménage ordinaire	Population	Conditions de vie des ménages	98
Mendiant	Population	Action sociale	159
Métayage	Ressources économiques	Agriculture	169
Middle office	Echanges	Dette	205
Miel brut	Ressources économiques	Elevage	176
Miel Raffiné	Ressources économiques	Elevage	176
Migrant ancien	Population	Démographie	84
Migrant chronique	Population	Démographie	84
Migrant de retour	Population	Démographie	84
Migrant récent	Population	Démographie	84
Migrant	Population	Démographie	84
Migration	Population	Démographie	84

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Milieu rural	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Milieu urbain	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Mine industrielle	Ressources économiques	Industrie	181
Minerai	Ressources économiques	Industrie	181
Mineur délinquant	Population	Justice et sécurité	146
Mineur en danger	Population	Justice et sécurité	146
Mineur impliqué	Population	Justice et sécurité	146
Mineur mis sous ordonnance de garde provisoire	Population	Justice et sécurité	146
Mineur	Population	Action sociale	160
Mineurs concernés	Population	Justice et sécurité	146
Mini réseau d'AEP	Population	Eau potable et assainissement	91
Minimum forfaitaire de perception (MFP)	Finances	Finances publiques	216
Mise en décharge	Ressources économiques	Environnement	190
Mise en défens	Ressources économiques	Environnement	190
Mise en demeure	Population	Emploi	130
Mise en recouvrement	Finances	Finances publiques	216
Mode de faire valoir direct	Ressources économiques	Agriculture	169
Mode de faire valoir indirect	Ressources économiques	Agriculture	169
Modification des personnes	Population	Justice et sécurité	146
Module	Population	Education	112
Monnaie centrale	Finances	Monnaie - Crédit	222
Monnaie scripturale	Finances	Monnaie - Crédit	222

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Monnaie	Finances	Monnaie - Crédit	222
Monogame	Population	Démographie	84
Monoxyde de carbone (CO)	Ressources économiques	Environnement	190
Morbidité (taux de)	Population	Santé	118
Mortalité (taux brut de)	Population	Démographie	84
Mortalité due au paludisme dans les formations sanitaires (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité due au SIDA (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité en pédiatrie (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité hospitalière générale (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité infantile (taux de)	Population	Démographie	84
Mortalité infantile en milieu hospitalier (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité infanto-juvénile (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité infanto-juvénile en milieu hospitalier (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité juvénile (taux de)	Population	Démographie	85
Mortalité maternelle (taux de)	Population	Démographie	85
Mortalité néonatale (taux de)	Population	Démographie	85
Mortalité néonatale précoce (taux de)	Population	Démographie	85
Mortalité néonatale précoce en milieu hospitalier (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité néonatale tardive en milieu hospitalier (taux de)	Population	Santé	119
Mortalité par groupes d'âge ou par année d'âge (taux de)	Population	Démographie	85
Mortalité post néonatale (taux de)	Population	Démographie	85
Motif (principal) d'un voyage touristique	Echanges	Tourisme	198
Mouton	Ressources économiques	Elevage	176
Mouvements des travailleurs	Population	Emploi	130
Mutilation génitale féminine	Population	Justice et sécurité	146

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
N			
N2O	Ressources économiques	Environnement	190
Naissance vivante	Population	Santé	119
Nasse	Ressources économiques	Environnement	190
Natalité ((taux brut de)	Population	Démographie	85
Nationalité	Population	Démographie	85
Niveau d'instruction	Population	Education	112
Niveau de service en AEP	Population	Eau potable et assainissement	91
Nombre de nouveaux consultants dans la population générale	Population	Santé	119
Nombre de nouveaux contacts par personne	Population	Santé	119
Nombre de nouvelles utilisatrices des méthodes contraceptives	Population	Santé	120
Nombre de personnes alphabétisées par an	Population	Education	112
Nombre moyen de plats servis par étudiant et par jour	Population	Education	112
Non conciliation par défaut (NCD)	Population	Emploi	130
Non conciliation	Population	Emploi	130
Non-affectation des recettes	Finances	Finances publiques	216
Non-paiement de salaire (conflit lié au)	Population	Justice et sécurité	146
Non-résident	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Notaire	Population	Justice et sécurité	146
Notice d'impact environnemental et social (NIES)	Ressources économiques	Industrie	182
Notification des nouveaux cas de tuberculose toutes formes et rechutes (taux de)	Population	Santé	120
Nourrice	Population	Action sociale	160
Nouveau client ou usager	Population	Action sociale	160
NOx	Ressources économiques	Environnement	190

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Nuitée	Echanges	Tourisme	198
Numéraires	Finances	Monnaie - Crédit	222
Nuptialité (taux de)	Population	Démographie	85
O			
Objectifs de développement durable (ODD)	Echanges	Aide extérieure	207
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	Echanges	Aide extérieure	208
Observation	Population	Emploi	130
Occupation (taux d')	Population	Emploi	130
Occupation des lits (taux d')	Population	Santé	120
Occupation des maisons d'arrêt et de correction (taux d')	Population	Justice et sécurité	146
Occupation principale	Population	Emploi	130
Offres d'emploi/demandes de travail	Population	Emploi	130
Opération d'insémination	Ressources économiques	Elevage	176
Opération de mise à couvaison	Ressources économiques	Elevage	176
Opération de placement d'embryon	Ressources économiques	Elevage	176
Opérations minières	Ressources économiques	Industrie	182
Opportunités sociales	Population	Conditions de vie des ménages	98
Opposition	Population	Justice et sécurité	146
Ordonnance	Population	Justice et sécurité	147
Ordre de mise à disposition (OMD)	Population	Justice et sécurité	146
Ordures ménagères	Ressources économiques	Environnement	190
Orientation des élèves du primaire dans les différents types d'enseignement (Taux d')	Population	Education	112
Ovins	Ressources économiques	Elevage	176
P			

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Pair-éducateur/éducatrice	Population	Action sociale	160
Parc à vaccinations	Ressources économiques	Elevage	176
Parcelle récupérée	Ressources économiques	Agriculture	169
Parcelle	Ressources économiques	Agriculture	169
Parité moyenne à 45-49 ans	Population	Démographie	85
Part d'affaires nouvelles par type	Population	Justice et sécurité	147
Part des affaires nouvelles (respectivement affaires terminées, affaires en cours) selon leur nature	Population	Justice et sécurité	147
Part des affaires nouvelles d'une catégorie d'infractions	Population	Justice et sécurité	147
Part des affaires nouvelles d'une chambre	Population	Justice et sécurité	147
Part des affaires nouvelles par type de contentieux	Population	Justice et sécurité	147
Part des affaires orientées par « chambre »	Population	Justice et sécurité	147
Part des décisions rendues par nature	Population	Justice et sécurité	147
Part des décisions rendues par type de saisine	Population	Justice et sécurité	147
Part des dépenses publiques consacrées au travail et à la sécurité sociale	Population	Emploi	130
Part des détenus d'une catégorie donnée	Population	Justice et sécurité	147
Part des dotations budgétaires par rubrique	Population	Justice et sécurité	147
Part des immatriculations au RCCM par type de personne	Population	Justice et sécurité	147
Part des jugements rendus par catégorie de délits	Population	Justice et sécurité	147
Part des jugements rendus par type de procédure	Population	Justice et sécurité	147
Part du budget du ministère de la justice dans le budget de l'État	Population	Justice et sécurité	147
Passager aérien	Echanges	Transports	194
Passager-kilomètre	Echanges	Transports	194
Pâturage naturel	Ressources économiques	Elevage	176

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Pauvreté de potentialités ou de « capacités »	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pauvreté des conditions de vie ou « d'existence »	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pauvreté économique	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pauvreté humaine	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pauvreté monétaire	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	98
Peau	Ressources économiques	Elevage	176
Pêche	Ressources économiques	Environnement	191
Pénalités	Finances	Finances publiques	216
Pension alimentaire	Population	Action sociale	160
Pension d'invalidité	Population	Emploi	131
Pension de retraite	Population	Emploi	130
Pension de réversion (orphelin)	Population	Emploi	130
Pension de réversion (veuve/veuf)	Population	Emploi	130
Pension	Population	Emploi	130
Pensionné ascendant	Population	Emploi	131
Pensionné de droits directs	Population	Emploi	131
Pensionné orphelin	Population	Emploi	131
Pensionné veuf/veuve	Population	Emploi	131
Pensionnés	Population	Emploi	131
Périmètre aménagé	Ressources économiques	Agriculture	169
Périmètre non aménagé	Ressources économiques	Agriculture	169
Périmètres de restauration	Ressources économiques	Environnement	191
Période de consommation céréalière	Ressources économiques	Agriculture	169
Personne à la retraite	Population	Emploi	131

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)	Population	Action sociale	160
Personne âgée	Population	Action sociale	160
Personne albinos	Population	Action sociale	160
Personne au foyer	Population	Emploi	131
Personne défavorisée	Population	Action sociale	160
Personne démunie/indigente/nécessiteuse	Population	Action sociale	160
Personne déplacée	Population	Action sociale	160
Personne en conflit conjugal	Population	Action sociale	160
Personne en situation d'handicap mental	Population	Action sociale	160
Personne en situation d'handicap moteur	Population	Action sociale	160
Personne en situation d'handicap visuel	Population	Action sociale	160
Personne en situation d'handicap	Population	Action sociale	160
Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)	Population	Action sociale	161
Personne malade mentale	Population	Action sociale	161
Personne nécessiteuse	Population	Action sociale	161
Personne rapatriée	Population	Action sociale	161
Personne réfugiée	Population	Action sociale	161
Personne travaillant peu	Population	Emploi	131
Personne travaillant trop	Population	Emploi	131
Personne vulnérable	Population	Action sociale	161
Personnel enseignant qualifié au primaire	Population	Education	112
Personnel enseignant	Population	Education	112
Personnel non-enseignant	Population	Education	112
Personnel pédagogique et administratif	Population	Education	112
Perte de distribution	Population	Energie	94

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Perte de production	Population	Energie	94
Petit papa, petite maman	Population	Action sociale	161
Petite enfance	Population	Action sociale	161
Petite mine	Ressources économiques	Industrie	182
Petits ruminants	Ressources économiques	Elevage	176
Photovoltaïque	Population	Energie	94
Phytomasse	Ressources économiques	Environnement	191
Pièces d'une habitation	Population	Conditions de vie des ménages	99
Pisciculture	Ressources économiques	Elevage	176
Pistes à bétail	Ressources économiques	Elevage	176
Pistes améliorées de type A	Echanges	Transports	194
Pistes améliorées de type B	Echanges	Transports	195
Pistes de transhumance	Ressources économiques	Elevage	176
Pistes ordinaire	Echanges	Transports	195
Placement d'enfant	Population	Action sociale	161
Placement en famille	Population	Action sociale	161
Placement	Population	Justice et sécurité	148
Plafond d'endettement	Echanges	Dette	205
Plan de fermeture	Ressources économiques	Industrie	182
Planche	Ressources économiques	Agriculture	170
Pluriactivité (taux de)	Population	Emploi	131
Pluviométrie moyenne annuelle d'une localité	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Pluviométrie	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
PM10	Ressources économiques	Environnement	191
PM2,5	Ressources économiques	Environnement	191
Point d'eau moderne (PEM)	Population	Eau potable et assainissement	91
Police d'assurance agricole	Ressources économiques	Agriculture	170
Politique d'endettement et de gestion de la dette	Echanges	Dette	205
Polluants organiques persistants (POPs)	Ressources économiques	Environnement	191
Pollution atmosphérique	Ressources économiques	Environnement	191
Pollution ou acte de pollution des eaux et des sols	Ressources économiques	Environnement	191
Polygame	Population	Démographie	85
Ponction fiscale (taux de)	Finances	Finances publiques	216
Pondération	Prix	Prix	211
Population agricole	Ressources économiques	Agriculture	170
Population au chômage	Population	Emploi	131
Population d'âge scolaire	Population	Education	112
Population économiquement à charge	Population	Emploi	131
Population en âge de travailler	Population	Emploi	131
Population féminine en âge de procréer	Population	Démographie	85
Population féminine en début de vie féconde	Population	Démographie	85
Population hors main d'œuvre	Population	Emploi	132
Population infantile	Population	Démographie	85
Population juvénile	Population	Démographie	85
Population mineure	Population	Démographie	85

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Population potentiellement active	Population	Emploi	132
Population scolaire	Population	Education	113
Population scolarisable	Population	Education	113
Porcins	Ressources économiques	Elevage	176
Positivité des examens du paludisme (taux de)	Population	Santé	120
Poste d'eau autonome (PEA)	Population	Eau potable et assainissement	92
Postes à pourvoir	Population	Emploi	132
Postes pourvus	Population	Emploi	132
Potentiel en eau utile	Ressources économiques	Environnement	191
Potentiel financier	Finances	Finances publiques	216
Pourcentage de décisions sur le fond	Population	Justice et sécurité	148
Pourcentage des décisions rendues par affaire nouvelle	Population	Justice et sécurité	148
Pouvoir d'achat, valeur de la monnaie	Finances	Monnaie - Crédit	222
Pratiques traditionnelles néfastes	Population	Action sociale	161
Prélèvement communautaire (PC)	Finances	Finances publiques	216
Prélèvements obligatoires	Finances	Finances publiques	216
Prescription	Finances	Finances publiques	216
Prestation	Population	Emploi	132
Prêt concessionnel	Echanges	Dette	205
Prêts nets (ou prêts moins recouvrements/remboursements)	Finances	Finances publiques	217
Prêts rétrocédés	Finances	Finances publiques	217
Prévalence contraceptive (taux de)	Population	Santé	120
Prévalence contraceptive moderne (taux de)	Population	Santé	120
Prévalence d'une maladie (taux de)	Population	Santé	120
Prévalence de l'infection palustre parmi les enfants de 6-59 mois	Population	Santé	120

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Prévalence du VIH/SIDA dans une population	Population	Santé	120
Prévenu	Population	Justice et sécurité	148
Primo-demandeur d'emploi	Population	Emploi	132
Prise en charge alimentaire	Population	Action sociale	161
Prise en charge financière	Population	Action sociale	161
Prise en charge juridique	Population	Action sociale	161
Prise en charge matérielle	Population	Action sociale	161
Prise en charge psychosociale	Population	Action sociale	161
Prise en charge sanitaire	Population	Action sociale	162
Prix au consommateur	Ressources économiques	Agriculture	170
Prix au producteur	Ressources économiques	Agriculture	170
Prix au regroupement	Ressources économiques	Agriculture	170
Prix constants	Prix	Prix	211
Prix courants	Prix	Prix	211
Prix	Prix	Prix	211
Probabilité de crise Alimentaire	Ressources économiques	Agriculture	170
Procédure collective	Population	Justice et sécurité	148
Procès-verbal d'exécution (PVE)	Population	Emploi	132
Production céréalière disponible	Ressources économiques	Agriculture	170
Production laitière par vache et par lactation	Ressources économiques	Elevage	177
Production marchande	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Production non marchande	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Production	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	226
Productivité de la main d'œuvre	Population	Emploi	132
Produit intérieur brut (PIB)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Produit intérieur brut par tête	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Produit phytosanitaire	Ressources économiques	Agriculture	170
Produits culturels	Population	Culture	153
Produits forestiers non ligneux (PFNL)	Ressources économiques	Environnement	191
Produits forestiers	Ressources économiques	Environnement	191
Profondeur de la pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	99
Promotion (taux de)	Population	Education	113
Promotion du post primaire (taux de)	Population	Education	113
Promotion sociale	Population	Action sociale	162
Promptitude dans la satisfaction de la demande de produits sanguins	Population	Santé	120
Proportion d'inculpés d'un sexe donné	Population	Justice et sécurité	148
Proportion d'inculpés d'une catégorie d'infractions donnée	Population	Justice et sécurité	148
Proportion d'inculpés d'une durée de détention donnée	Population	Justice et sécurité	148
Proportion d'inculpés d'une tranche d'âge donné	Population	Justice et sécurité	148
Proportion d'inculpés détenus au moins 12 mois	Population	Justice et sécurité	148
Proportion de condamnés d'un sexe donné	Population	Justice et sécurité	148
Proportion de condamnés d'une catégorie d'infractions donnée	Population	Justice et sécurité	148
Proportion de condamnés d'une durée de détention donnée	Population	Justice et sécurité	148
Proportion de condamnés d'une tranche d'âge donnée	Population	Justice et sécurité	148
Proportion de décisions rédigées	Population	Justice et sécurité	149
Proportion de magistrats, greffiers, GSP, huissiers, avocats, notaires par sexe	Population	Justice et sécurité	149
Proportion des enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous MILDA	Population	Santé	120
Proportion des entrées d'un sexe donné	Population	Justice et sécurité	149
Proportion des entrées d'une tranche d'âge donnée	Population	Justice et sécurité	149

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Proportion des prévenus d'un sexe donné	Population	Justice et sécurité	149
Proportion des prévenus d'une catégorie d'infractions donnée	Population	Justice et sécurité	149
Proportion des prévenus d'une tranche d'âge donnée	Population	Justice et sécurité	149
Propriétaire	Population	Conditions de vie des ménages	99
Prospection	Ressources économiques	Industrie	182
Protection (contre les rayonnements)	Ressources économiques	Environnement	191
Protection sociale	Population	Action sociale	162
Puisard	Population	Eau potable et assainissement	92
Puissance installée	Population	Energie	94
Puissance nominale	Population	Energie	94
Puissance souscrite	Population	Energie	94
Puits busé	Population	Eau potable et assainissement	92
Puits moderne (PM)	Population	Eau potable et assainissement	92
PV d'amende (PVA)	Population	Emploi	132
PV d'exécution	Population	Emploi	132
PV d'infraction (PVI)	Population	Emploi	132
PV de conciliation	Population	Emploi	132
PV de conciliation partielle	Population	Emploi	132
PV de Non conciliation par défaut	Population	Emploi	132
PVVIH	Population	Action sociale	162
Pyramide des âges	Population	Démographie	85
Q			
Quasi-société	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Quitus	Population	Justice et sécurité	149
Quotient de mortalité infantile	Population	Démographie	86

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Quotient de mortalité infanto-juvénile	Population	Démographie	86
Quotient de mortalité juvénile	Population	Démographie	86
R			
Race animale	Ressources économiques	Elevage	177
Radiation des personnes	Population	Justice et sécurité	149
Radiation	Population	Justice et sécurité	149
Radiations	Ressources économiques	Environnement	191
Rapatriement	Population	Action sociale	162
Rapport de dépendance en fonction des âges	Population	Conditions de vie des ménages	99
Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances	Population	Justice et sécurité	149
Rapport de masculinité	Population	Démographie	86
Rapport public de la Cour des comptes	Population	Justice et sécurité	149
Ratio affaires terminées par affaires nouvelles	Population	Justice et sécurité	149
Ratio d'endettement	Finances	Finances publiques	217
Ratio d'infractions du secteur formel	Population	Emploi	133
Ratio de jugements rendus par affaires reçues des parquets	Population	Justice et sécurité	149
Ratio élèves par classe du primaire	Population	Education	113
Ratio élèves par maître au primaire	Population	Education	113
Ratio élèves par maître	Population	Education	113
Ratio élèves par salle de classe	Population	Education	113
Ratio emploi / population	Population	Emploi	133
Ratio lit/étudiant	Population	Education	113
Ratio livres/élève au primaire	Population	Education	113
Ratio magistrats pour 100 000 habitants	Population	Justice et sécurité	149

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Ratio nombre d'habitants par personnel de la santé (Médecin, Pharmacien, Infirmier, Sage femme, etc.)	Population	Santé	120
Ratio nombre d'inspecteurs du travail pour 10 000 salariés	Population	Emploi	133
Ratio recettes budgétaires par habitant	Finances	Finances publiques	217
Rayon moyen d'action théorique	Population	Santé	120
Recel	Population	Justice et sécurité	150
Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH)	Population	Démographie	86
Recensement	Population	Démographie	86
Recettes en capital	Finances	Finances publiques	217
Recettes fiscales	Finances	Finances publiques	217
Recettes non fiscales	Finances	Finances publiques	217
Recettes	Finances	Finances publiques	217
Recherche	Ressources économiques	Industrie	182
Recherche d'emploi	Population	Action sociale	162
Reconstitution de carrière	Population	Justice et sécurité	150
Recours	Population	Justice et sécurité	150
Recouvrement (taux de)	Population	Energie	94
Recouvrement	Finances	Finances publiques	217
Rectification matérielle	Population	Justice et sécurité	150
Redevance informatique (RI)	Finances	Finances publiques	217
Redevance statistique	Finances	Finances publiques	217
Redevance	Ressources économiques	Agriculture	170
Redoublant	Population	Education	113
Redoublement (taux de)	Population	Education	113

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Redoublement dans l'enseignement primaire (resp. post-primaire) (taux de)	Population	Education	113
Redressement fiscal	Finances	Finances publiques	217
Redressement	Population	Justice et sécurité	150
Rééchelonnement de dette	Echanges	Dette	205
Référé (Cour des comptes)	Population	Justice et sécurité	150
Référé	Population	Justice et sécurité	150
Réformation	Population	Justice et sécurité	150
Régénération naturelle	Ressources économiques	Environnement	192
Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)	Population	Justice et sécurité	150
Règlement	Population	Emploi	133
Réhabilitation	Population	Eau potable et assainissement	92
Réinsertion sociale	Population	Action sociale	162
Rejet	Population	Justice et sécurité	150
Remboursement de cotisation	Population	Emploi	133
Remise à parent	Population	Justice et sécurité	150
Remise spéciale (RSP)	Finances	Finances publiques	218
Remplacement	Population	Eau potable et assainissement	92
Rémunération des salariés	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Rendement de la livraison	Population	Energie	95
Rendement en principale	Ressources économiques	Agriculture	170
Rendement en pure	Ressources économiques	Agriculture	170
Rendement en secondaire	Ressources économiques	Agriculture	170
Rendement moyen à l'hectare	Ressources économiques	Agriculture	170
Renouvellement	Population	Eau potable et assainissement	92

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Rente	Population	Emploi	133
Rente d'incapacité	Population	Emploi	133
Rente viagère	Population	Emploi	133
Rentiers	Population	Emploi	133
Renvoi à l'instruction (ouverture d'une information)	Population	Justice et sécurité	150
Représentation des femmes au parlement (ratio de)	Population	Conditions de vie des ménages	99
Réputée contradictoire (décision)	Population	Justice et sécurité	150
Réseau basse tension	Population	Energie	95
Réseau d'approvisionnement en eau potable simplifié (AEPS)	Population	Eau potable et assainissement	92
Réseau d'approvisionnement en eau potable	Population	Eau potable et assainissement	92
Réseau haute tension	Population	Energie	95
Réseau mixte	Population	Energie	95
Réseau/Système d'égout	Population	Eau potable et assainissement	92
Réserves	Ressources économiques	Industrie	182
Réserves de change	Finances	Monnaie - Crédit	222
Résident absent dans un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Résident dans un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Résident présent dans un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Résident	Population	Démographie	86
Résidus de carrières	Ressources économiques	Industrie	182
Responsabilité sociale des entreprises (RSE)	Ressources économiques	Industrie	182
Responsable de parcelle	Ressources économiques	Agriculture	170
Ressources en eaux renouvelables internes	Ressources économiques	Environnement	192
Ressources halieutiques	Ressources économiques	Environnement	192
Ressources minérales	Ressources économiques	Industrie	182

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Reste du monde	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Retard de croissance sévère	Population	Santé	120
Retard de croissance	Population	Santé	120
Retenues à la source	Finances	Finances publiques	218
Retenues d'eau	Ressources économiques	Environnement	192
Retour en famille	Population	Action sociale	162
Retraité	Population	Action sociale	162
Retraite	Population	Emploi	133
Réussite au CEP (taux de)	Population	Education	114
Réussite aux examens du post primaire (BEPC et CAP) (taux de)	Population	Education	114
Réussite aux examens et concours professionnels du personnel (taux de)	Population	Education	114
Réussite aux examens scolaires et universitaires (taux de)	Population	Education	114
Revenu de la propriété	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Revenu disponible ajusté	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Revenu disponible	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	227
Revenu global ou total du ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Revenu intérieur brut (prix constants)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Revenu mixte	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Revenu monétaire du ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Revenu national brut (RNB)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Revenu national brut par habitant	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Revenu non monétaire du ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Revenu primaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Revenus agricoles	Ressources économiques	Agriculture	170

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Revenus non agricoles	Ressources économiques	Agriculture	171
Risques professionnels	Population	Emploi	133
Risques radiologiques	Ressources économiques	Environnement	192
Route bitumée	Echanges	Transports	195
Route en terre moderne	Echanges	Transports	195
Route non revêtue	Echanges	Transports	196
Route revêtue	Echanges	Transports	196
Routes (Catégories de)	Echanges	Transports	195
Routes en terre ordinaire	Echanges	Transports	196
Royaltie ou redevances proportionnelles	Finances	Finances publiques	218
Rupture de contrat de travail (conflit lié)	Population	Justice et sécurité	151
S			
Saisies d'inspection	Ressources économiques	Elevage	177
Saisine directe	Population	Justice et sécurité	151
Saisine par le tribunal départemental ou d'arrondissement	Population	Justice et sécurité	151
Saisine pénale	Population	Justice et sécurité	151
Salaire de réserve ou de réservation	Population	Emploi	133
Salaire et traitement en nature	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	Population	Emploi	133
Salaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Salaires inférieur au salaire minimum légal (taux de)	Population	Emploi	133
Salarié	Population	Action sociale	162
Salarié secteur privé	Population	Action sociale	162
Salarié secteur public	Population	Action sociale	162
Salarié, employé	Population	Emploi	133

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Salariés ayant une durée excessive de travail (taux de)	Population	Emploi	133
Salarisation (taux de)	Population	Emploi	134
Salle de classe	Population	Education	114
Sans suite	Population	Emploi	134
Santé de la reproduction (SR)	Population	Santé	121
Satisfaction par rapport aux soins de santé	Population	Santé	121
Sauvegarde de l'enfance en danger	Population	Action sociale	162
Scarification	Ressources économiques	Agriculture	171
Scellés	Population	Justice et sécurité	151
Scolarisation (taux brut de)	Population	Education	114
Scolarisation (taux net ajusté de)	Population	Education	115
Scolarisation (taux net de)	Population	Education	114
Scolarisation au primaire (taux brut de)	Population	Education	114
Scolarisation au primaire (taux net de)	Population	Education	114
Scolarisation au secondaire (taux brut de)	Population	Education	114
Scolarisation au secondaire (taux net de)	Population	Education	115
Scolarisation au supérieur (taux brut de)	Population	Education	114
Scolarisation par âge spécifique (taux de)	Population	Education	115
Séchoir	Ressources économiques	Elevage	177
Secteur informel	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Secteur primaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Secteur secondaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228
Secteur tertiaire	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	228

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Secteur	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Secteurs d'activité économique	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Secteurs institutionnels	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Section	Population	Action sociale	162
Sections	Finances	Finances publiques	218
Sécurisation foncière (taux de)	Ressources économiques	Agriculture	171
Sécurité (nucléaire ou des sources radioactives)	Ressources économiques	Environnement	192
Sécurité alimentaire	Ressources économiques	Agriculture	171
Sécurité sociale	Population	Justice et sécurité	151
Sélection sur dossiers	Population	Emploi	134
Selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production	Population	Action sociale	163
Semences sélectionnées	Ressources économiques	Agriculture	171
Sentence arbitrale	Population	Justice et sécurité	151
Séparé	Population	Démographie	86
Séquestration	Ressources économiques	Environnement	192
Séroprévalence du SIDA (taux de)	Population	Santé	121
Serveur	Echanges	Télécommunication	201
Service de la dette	Echanges	Dette	205
Service environnemental	Ressources économiques	Environnement	192
Service privé	Population	Action sociale	163
Service public	Population	Action sociale	163
Service social	Population	Action sociale	162
Services culturels	Population	Culture	153

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Services d'affrètement aérien	Echanges	Transports	196
Services marchands	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Services non marchands	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Seuil de pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	100
Sévérité de la pauvreté	Population	Conditions de vie des ménages	100
Sièges-kilomètres (aériens) disponibles	Echanges	Transports	196
Site Ramsar	Ressources économiques	Environnement	192
Site touristique	Echanges	Tourisme	198
Site	Ressources économiques	Agriculture	171
Situation (ou statut) dans l'emploi	Population	Emploi	134
Situation (ou statut) dans l'occupation	Population	Emploi	134
Société à responsabilité limitée (SARL)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Société anonyme (SA)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Société d'exploitation	Ressources économiques	Industrie	182
Société d'économie mixte (SEM)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Société financière	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Société non financière	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Société	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	229
Solde (déficit ou excédent) global hors dons	Finances	Finances publiques	218
Solde (déficit ou excédent) global	Finances	Finances publiques	218
Solde budgétaire de base soutenable	Echanges	Dette	206
Solde budgétaire de base	Finances	Finances publiques	218
Solde courant (épargne budgétaire ou propre)	Finances	Finances publiques	218
Solde global de base	Finances	Finances publiques	218
Solde migratoire	Population	Démographie	86

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Solde primaire de base	Finances	Finances publiques	218
Solde primaire	Finances	Finances publiques	218
Sommes dues	Population	Emploi	134
Sous-emploi lié à la durée du travail (taux de)	#N/A	#N/A	134
Sous les drapeaux	Population	Emploi	134
Sous-utilisation de la main d'œuvre	Population	Emploi	134
Sous-produit agro -industriel (SPAI)	Ressources économiques	Elevage	177
Sous-solage	Ressources économiques	Agriculture	171
Sous-traitant	Ressources économiques	Industrie	183
Soutenabilité de la dette par rapport aux recettes d'exportation (ratio de)	Echanges	Dette	206
Soutenabilité des finances publiques	Echanges	Finances publiques	218
Stabilité des prix	Prix	Prix	211
Station d'épuration (STEP) ou station de traitement des eaux usées	Population	Eau potable et assainissement	92
Statut juridique d'une entreprise	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Statut matrimonial	Population	Démographie	86
Statut ou mode d'occupation du logement	Population	Conditions de vie des ménages	100
Statut sérologique	Population	Santé	121
Stérilité féminine	Population	Démographie	86
Stérilité masculine	Population	Démographie	86
Stock de la dette	Echanges	Dette	206
Stratégie d'endettement public	Echanges	Dette	206
Stress hydrique	Ressources économiques	Environnement	192
Structure de la population	Population	Démographie	86
Structure de placement	Population	Action sociale	163

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Structure de réinsertion	Population	Action sociale	163
Structure formelle	Population	Action sociale	163
Structure non formelle	Population	Action sociale	163
Stupéfiants (usage de)	Population	Justice et sécurité	151
Substances minérales	Ressources économiques	Industrie	183
Substances minérales radioactives	Ressources économiques	Industrie	183
Substances précieuses	Ressources économiques	Industrie	183
Subventions	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Superficie de la parcelle	Ressources économiques	Agriculture	171
Superficie en principale	Ressources économiques	Agriculture	171
Superficie en pure	Ressources économiques	Agriculture	171
Superficie en secondaire	Ressources économiques	Agriculture	171
Superficie totale exploitée ou emblavée	Ressources économiques	Agriculture	172
Sûreté	Ressources économiques	Environnement	192
Sûretés mobilières	Population	Justice et sécurité	151
Survie (taux de)	Population	Démographie	86
Survie par année d'études (taux de)	Population	Education	115
Suspension de contrat	Population	Emploi	134
Syndicalisation (taux de)	Population	Emploi	135
Système bancaire	Finances	Monnaie - Crédit	222
Système isolé vert	Population	Energie	95
Systèmes d'élevage extensifs	Ressources économiques	Elevage	177
Systèmes d'élevage intensifs	Ressources économiques	Elevage	177
Systèmes d'élevage semi-intensifs	Ressources économiques	Elevage	177

T

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)	Finances	Finances publiques	219
Taille de la classe	Population	Education	115
Taille du ménage	Population	Conditions de vie des ménages	100
Taureau	Ressources économiques	Elevage	177
Taurillon	Ressources économiques	Elevage	177
Taurin	Ressources économiques	Elevage	177
Taux d'autofinancement	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Taux d'encadrement des détenus par GSP	Population	Justice et sécurité	151
Taux d'épargne	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Taux d'exécution budgétaire	Population	Justice et sécurité	151
Taux d'exécution du budget	Finances	Finances publiques	219
Taux d'intérêt	Finances	Monnaie - Crédit	222
Taux d'investissement	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Taux d'occupation des chambres	Echanges	Tourisme	199
Taux d'occupation	Population	Justice et sécurité	151
Taux d'alphabétisme des jeunes	Population	Education	104
Taux de change effectif nominal (TCEN)	Finances	Monnaie - Crédit	222
Taux de change effectif réel	Finances	Monnaie - Crédit	222
Taux de change nominal	Finances	Monnaie - Crédit	222
Taux de change réel	Finances	Monnaie - Crédit	222
Taux de classement sans suite	Population	Justice et sécurité	151
Taux de croissance du PIB	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Taux de fréquentation	Echanges	Tourisme	199
Taux de marge	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Taux de réalisation des recettes	Finances	Finances publiques	219

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Taux de réponse pénale	Population	Justice et sécurité	151
Taux de satisfaction en demande de sang	Population	Santé	121
Taxe patronale et d'apprentissage (TPA)	Finances	Finances publiques	219
Taxe superficiaire	Finances	Finances publiques	219
Taxe sur la marge bénéficiaire (TMB)	Finances	Finances publiques	219
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
Technologie	Population	Action sociale	163
Télécommunications	Echanges	Télécommunication	201
Téléphonie mobile	Echanges	Télécommunication	201
Température maximale	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Température minimale	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Température	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Temps de doublement	Population	Démographie	86
Teneur	Ressources économiques	Industrie	183
Termes de l'échange	Echanges	Commerce extérieur	202
Terres arables	Ressources économiques	Environnement	192
Territoire économique	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	230
TIC	Echanges	Télécommunication	201
Tirages sur emprunts	Echanges	Dette	206
Titre minier	Ressources économiques	Industrie	183
Titre	Finances	Finances publiques	219

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM)	Population	Eau potable et assainissement	92
Toilette à chasse d'eau mécanique	Population	Eau potable et assainissement	93
Tonnes-kilomètres (aériens) disponibles	Echanges	Transports	196
Tonnes-kilomètres de marchandises	Echanges	Transports	196
Tonnes-kilomètres	Echanges	Transports	196
Tonnes-kilomètres, passagers	Echanges	Transports	196
Tourisme émetteur	Echanges	Tourisme	199
Tourisme intérieur	Echanges	Tourisme	199
Tourisme international	Echanges	Tourisme	199
Tourisme interne	Echanges	Tourisme	199
Tourisme national	Echanges	Tourisme	199
Tourisme récepteur	Echanges	Tourisme	199
Tourisme	Echanges	Tourisme	199
Touriste	Echanges	Tourisme	199
Toxicomane/alcoolique	Population	Action sociale	163
Traitement	Ressources économiques	Industrie	183
Transfert	Ressources économiques	Industrie	183
Transhumance	Ressources économiques	Elevage	177
Transition (taux de)	Population	Education	115
Transition du post primaire au secondaire (taux de)	Population	Education	115
Transition du primaire au post primaire (taux de)	Population	Education	115
Transition du secondaire au supérieur (taux de)	Population	Education	115
Transmis au tribunal du travail	Population	Emploi	135
Travail décent	Population	Emploi	135
Travail social	Population	Action sociale	163

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Travailleur affilié à la sécurité sociale	Population	Emploi	135
Travailleur immatriculé à la Caisse nationale de sécurité sociale	Population	Emploi	135
Travailleur/professionnel du sexe	Population	Action sociale	163
Travailleurs pauvres (taux de)	Population	Emploi	135
Travaux de développement	Ressources économiques	Industrie	183
Travaux préparatoires	Ressources économiques	Industrie	183
Tribunal administratif	Population	Justice et sécurité	151
Tribunal de commerce	Population	Justice et sécurité	152
Tribunal de grande instance	Population	Justice et sécurité	152
Tribunal départemental et tribunal d'arrondissement	Population	Justice et sécurité	152
Tribunal d'instance	Population	Justice et sécurité	152
Tribunal du travail	Population	Justice et sécurité	152
Tribunal pour enfants	Population	Justice et sécurité	152
Truie	Ressources économiques	Elevage	177
Turbidité de l'eau	Ressources économiques	Environnement	193
Type d'habitation	Population	Conditions de vie des ménages	100
U			
Union libre	Population	Démographie	87
Unité institutionnelle	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Unité résidente	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Unités laitières spécialisées	Ressources économiques	Elevage	178
Urbanisation (taux d')	Population	Démographie	87
Urgence sociale	Population	Action sociale	163
Usage de faux	Population	Justice et sécurité	152
Utilisation des méthodes contraceptives (Taux d')	Population	Santé	121

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Utilisation des soins de santé	Population	Santé	121
V			
Vache	Ressources économiques	Elevage	178
Valeur ajoutée brute (ou totale) au coût des facteurs	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Valeur ajoutée	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Valeurs estimatives des coefficients d'écoulement	Ressources économiques	Environnement	193
Variations des stocks	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Veau	Ressources économiques	Elevage	178
Vêle	Ressources économiques	Elevage	178
Veuf/veuve	Population	Démographie	87
Viabilité de la dette	Echanges	Dette	206
Victime d'autres formes de violences	Population	Action sociale	163
Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires	Population	Action sociale	163
Victime de conflit familial	Population	Action sociale	163
Victime de grossesse non désirée et/ou contestée	Population	Action sociale	163
Victime de mariage forcé	Population	Action sociale	163
Victime de mariage précoce	Population	Action sociale	163
Victime de mutilations génitales féminines	Population	Action sociale	164
Victime de violences conjugales	Population	Action sociale	164
Viol	Population	Justice et sécurité	152
Violences et voies de fait	Population	Justice et sécurité	152
Violences	Population	Justice et sécurité	152
Visiteur dans un ménage	Population	Conditions de vie des ménages	101

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Vitesse moyenne du vent	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Climatologie	82
Vol aggravé ou qualifié	Population	Justice et sécurité	152
Vol	Population	Justice et sécurité	152
Volaille	Ressources économiques	Elevage	178
Vols court-courriers	Echanges	Transports	196
Vols intérieurs	Echanges	Transports	196
Vols internationaux	Echanges	Transports	197
Vols long-courriers	Echanges	Transports	197
Volume des investissements privés	Comptabilité nationale	Comptabilité nationale	231
Vulgarisation agricole	Ressources économiques	Agriculture	172
Vulnérabilité à la pauvreté de potentialité ou de capacités	Population	Conditions de vie des ménages	101
Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie	Population	Conditions de vie des ménages	101
Vulnérabilité à la pauvreté humaine	Population	Conditions de vie des ménages	101
Vulnérabilité à la pauvreté monétaire	Population	Conditions de vie des ménages	101
Vulnérabilité	Population	Conditions de vie des ménages	101
W			
Warrantage	Ressources économiques	Agriculture	172
Wifi	Echanges	Télécommunication	201
Y			
Yaourt ou lait caillé	Ressources économiques	Elevage	178
Z			
Zaï	Ressources économiques	Agriculture	172
Zébu	Ressources économiques	Elevage	178

CONCEPT	THEME	SOUS THEME	PAGE
Zone à risques (ZAR)	Ressources économiques	Agriculture	172
Zone de contrôle (ZC)	Population	Démographie	87
Zone de dénombrement (ZD)	Population	Démographie	87
Zone de protection	Ressources économiques	Industrie	184
Zone d'habitation	Population	Conditions de vie des ménages	101
Zone lotie	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Zone non lotie	Administration, aménagement du territoire et climatologie	Administration et aménagement du territoire	81
Zone pastorale	Ressources économiques	Elevage	178
Zone protégée ou espace protégée	Ressources économiques	Environnement	193
Zones humides	Ressources économiques	Environnement	193

I.2. Administration, aménagement du territoire et climatologie

I.2.1. Administration et aménagement du territoire

Collectivité territoriale :

Subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Au Burkina Faso, aux termes de la Loi N°055-2004/AN, les collectivités territoriales sont la région et la commune.

Commune :

Collectivité territoriale de base. Son territoire est organisé en secteurs et/ou en villages.

Commune rurale :

Regroupement de villages qui a une population d'au moins 5 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 5 millions de francs CFA.

Commune urbaine :

Entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 millions de francs CFA.

Lotissement :

Tout morcellement d'une propriété ou d'un espace (non encore approprié ou déjà occupé mais sans reconnaissance légale officielle), en deux ou plusieurs parcelles foncières, en vue d'implantation de bâtiments. Il y a réellement lotissement si l'acte de partage porte à plus de 4 le nombre de terrains issus de la propriété ou de l'espace concerné. Au Burkina Faso, constitue un lotissement, l'opération ayant pour objet le morcellement, par les services compétents, d'un espace habité ou non en plusieurs lots (ou parcelles) destinés à l'habitation et prévoyant des espaces destinés aux activités annexes.

Milieu rural :

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Milieu urbain :

Ensemble des localités remplissant les fonctions de chef-lieu d'unité administrative (région et province) et celles comprenant plus de 5000 habitants et comportant un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité).

Le milieu urbain est pour certaines études l'ensemble des localités d'au moins 10 000 habitants.

Secteur :

Subdivision d'une commune urbaine.

Zone lotie :

Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par des services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie :

Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

I.2.2. Climatologie

Cumul pluviométrique annuel d'une localité :

Somme des quantités de pluie tombées dans cette localité au cours de l'année.

Durée d'insolation :

Somme des intervalles de temps de 0 à 24 heures durant lesquels, le soleil a suffisamment brillé pour impressionner et laisser des traces mesurables sur la surface sensible d'une bande d'héliographe. Elle est mesurée en heures et 1/10 à l'aide d'un instrument appelé Héliographe Campbell.

Evaporation :

Perte d'eau mesurée entre deux intervalles de temps (changement de niveau) d'une surface d'eau libre d'un grand réservoir (bac d'évaporation) ou perte en eau mesurée d'une surface poreuse (Evaporomètre de Piche). L'évaporation est mesurée en millimètres (mm) et 1/10.

Evapotranspiration :

Quantité d'eau évaporée par un couvert végétal, c'est-à-dire par le sol et par les plantes. Elle est mesurée en millimètres (mm) et 1/10.

Humidité relative ou état hygrométrique de l'air :

Rapport entre la tension de vapeur d'eau existante et celle de la tension saturante relative à l'eau à la même température (température de l'air humide). Elle s'exprime en pourcentage (%).

Pluviométrie :

Quantité d'eau totale précipitée et recueillie à l'intérieur d'une surface calibrée (pluviomètre) dans un intervalle de temps séparant deux relevés. L'unité de mesure est le millimètre (mm) soit un litre d'eau sur un m².

Pluviométrie moyenne annuelle d'une localité :

Moyenne arithmétique des cumuls annuels de précipitations de cette localité sur une longue période.

Température :

Grandeur physique liée à la notion immédiate de chaud et froid. Elle s'exprime généralement en degrés Celsius (°C).

Température maximale :

Température la plus élevée relevée au cours de 24 heures.

Température minimale :

Température la plus basse relevée au cours de 24 heures.

Vitesse moyenne du vent :

Moyenne des vitesses du vent Vitesse moyenne du vent relevé à 10 mètres d'altitude à l'aide d'un anémomètre. Elle s'exprime en mètre par seconde (m/s).

I.3. Population

I.3.1. Démographie

Accroissement démographique (taux d') :
Mesure de l'évolution de l'effectif d'une population donnée au cours d'une période du fait de la natalité, de la mortalité et de la migration.

Accroissement naturel de la population (taux d') :
Différence entre le taux brut de natalité et le taux brut de mortalité. Il mesure l'augmentation d'une population au cours d'une période donnée du fait uniquement des naissances et des décès.

Age médian :
Age qui sépare la population en deux parties égales. Ainsi, une moitié de la population a un âge au plus égal à l'âge médian et l'autre moitié à un âge supérieur à ce seuil.

Age moyen au premier mariage :
Moyenne pondérée des âges au premier mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif (fréquence du) :
Proportion de célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle, car ils ont atteint un certain âge. Au Burkina Faso, cet âge est défini à 55 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes.

Célibataire :
Homme ou femme âgé d'au moins 12 ans qui n'a jamais été marié(e) et qui ne vit pas maritalement avec une femme ou un homme selon le cas.

Densité de la population :
Rapport entre l'effectif de la population et la superficie du territoire. Il s'agit de l'effectif moyen de la population par unité de superficie (kilomètre carré).

Divorcé :
Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient à son (sa ou ses) conjoint (e, s ou es) et qui ne s'est pas remariée.

Effectif de la population :
Nombre d'individus formant cette population.

Émigré :
Personne partie depuis plus de 6 mois (ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester plus de 6 mois) à l'extérieur de son lieu de résidence antérieur.

Espérance de vie à la naissance :
Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance.

Etat matrimonial :
Situation conjugale d'une personne (célibataire, marié, divorcé, veuf, union libre).

Fécondité générale (taux global de) :
Rapport entre les naissances vivantes et l'effectif des femmes âgées de 15 à 49 ans révolus. Il s'agit du nombre moyen de naissances vivantes dans la population des femmes en âge de procréer au cours d'une période donnée.

Immigration (taux d') :
Rapport entre le nombre d'immigrants qui arrivent à une destination au cours d'une période donnée et le nombre de personnes habitant cette destination.

Indice synthétique de fécondité (ISF) :
Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie reproductrice si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

Infécondité primaire :
Absence de naissance vivante chez une femme en âge de procréer au cours d'une période de temps donné.

Intensité de la nuptialité :
Nombre moyen de mariages par tête. Il s'agit du complément à 1 de la fréquence du célibat définitif.

Mariage précoce :
Mariage d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans.

Migrant :
Individu qui effectue une migration, par opposition au non migrant qui n'a jamais fait de changement de résidence selon les critères retenus.

Migrant ancien :
Individu dont le lieu de naissance ou de résidence au moment de l'opération de collecte est différent du lieu de résidence antérieur une année avant l'opération de collecte.

Migrant chronique :
Individu qui a effectué au moins une migration avant les 12 derniers mois qui ont précédé l'opération de collecte et une migration au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'opération de collecte. Son lieu de naissance ou de résidence à une période donnée est différent de son lieu de résidence un an avant l'opération de collecte et différent de son lieu de résidence au moment de l'opération de collecte.

Migrant de retour :
Individu dont le lieu de naissance ou le lieu de résidence antérieur est le même que le lieu de résidence au moment de l'opération de collecte alors que le lieu de résidence un an avant l'opération de collecte était différent.

Il est un migrant de retour interne lorsque son lieu de provenance est interne au Burkina Faso.

Il est un migrant de retour externe lorsque ce lieu de provenance est extérieur au pays.

Migrant récent :
Individu ayant migré au cours des 12 mois précédant le recensement. Son lieu de résidence au moment du recensement est donc différent de celui il y a un an.

Migration :
Changement de la résidence habituelle, pour une durée de séjour minimale conventionnelle.

Monogame :
Homme marié à une seule épouse ou femme mariée seule à un homme

Mortalité (taux brut de) :
Rapport entre le nombre de décès survenus au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.

Mortalité infantile (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès des enfants âgés de moins d'un an, survenus au cours des 12 derniers mois et le nombre de naissances vivantes totales survenues au cours de la même période.

Mortalité juvénile (taux de) :
Rapport entre le nombre d'enfants décédés après le premier anniversaire et avant l'âge de cinq ans et le nombre de naissances vivantes au cours d'une période donnée.

Mortalité maternelle (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès de mères survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes.

Mortalité néonatale (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès d'enfants de moins de 28 jours au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes au cours de cette même période. Il s'exprime en pour 1000 naissances vivantes.

Mortalité néonatale précoce (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès d'enfants âgés de moins d'une semaine au cours d'une période donnée et le nombre de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois. Il s'exprime en pour 1000 naissances vivantes.

Mortalité par groupes d'âge ou par année d'âge (taux de) :
Rapports entre les décès et les populations moyennes d'un âge ou d'un groupe d'âges donné.

Mortalité post néonatale (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès d'enfants après la période néonatale (0-28 jours) mais avant le premier anniversaire et le nombre de naissances vivantes au cours d'une période donnée.

Natalité (taux brut de) :
Rapport entre le nombre de naissances vivantes et l'effectif moyen de la population au cours d'une période donnée. Il est exprimé en pour 1000 habitants.

Nationalité :
Pays d'appartenance. La nationalité est généralement acquise à la naissance ou par naturalisation.

Nuptialité (taux de) :
Rapport du nombre de mariages au cours d'une période donnée à la population totale moyenne au cours de cette période.

Parité moyenne à 45-49 ans :
Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes âgées de 45 à 49 ans.

Polygame :
Homme marié à au moins deux épouses ou femme mariée à un homme ayant d'autres conjointes.

Population féminine en âge de procréer :
Population féminine de la tranche d'âge 12-49 ans lorsque la fécondité est très précoce ou plus couramment de la tranche d'âge 15-49 ans.

Population féminine en début de vie féconde :
Population féminine âgée de 12 à 14 ans révolus.

Population infantile :
Population âgée de moins de 12 mois.

Population juvénile :
Population âgée de 1 à 4 ans révolus.

Population mineure :
Population âgée de 0 à 17 ans.

Pyramide des âges :

Représentation graphique formée de deux histogrammes des effectifs par âge, l'un pour le sexe masculin (à gauche), l'autre pour le sexe féminin (à droite). Les deux histogrammes sont accolés de façon à rendre commune l'échelle des âges afin d'obtenir une vue d'ensemble de la structure de la population.

Quotient de mortalité infantile :
Probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité infanto-juvénile :
Probabilité pour un enfant de décéder avant son cinquième anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile :
Probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Rapport de masculinité :
Rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

Recensement :
Dénombrement complet et exhaustif d'une population qui se fait suivant une méthode de collecte bien élaborée pour éviter les omissions et les doubles comptes.

Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) :
Inventaire méthodique et exhaustif (sans omission, ni double compte) de la population et des habitations d'un pays à un moment donné, suivant des caractéristiques démographiques, économiques et sociales spécifiées.

Résident :
Personne physique dont le domicile principal est situé dans un pays donné et juridiquement considérée telle par l'administration de celui-ci.

La qualité de résident est indépendante de la nationalité de la personne concernée. Elle est éventuellement attestée, concernant un étranger, par la délivrance d'un titre de séjour, d'un titre de résident ou d'une carte de résident permanent.

Séparé :
Personne qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint légalement ou non sans que le divorce ait été prononcé.

Solde migratoire :
Différence entre les entrants (immigrants) et les sortants (émigrants) au sein d'une population donnée au cours d'une période donnée.

Statut matrimonial :
Voir État matrimonial.

Stérilité féminine :
Incapacité de concevoir pour la femme en âge de procréer.

Stérilité masculine :
Incapacité de féconder pour l'homme.

Structure de la population :
Répartition de l'effectif de la population selon une variable donnée.

Survie (taux de) :
Mesure de la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur.

Temps de doublement :
Durée de doublement d'une population. Elle est exprimée en années.

Union libre :
État d'une personne vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Urbanisation (taux d') :
Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.

Veuf/veuve :
Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Zone de contrôle (ZC) :
Ensemble de ZD délimitant une aire géographique sans signification administrative dont la population totale est en moyenne de 5 000 habitants.

Zone de dénombrement (ZD) :
Plus petite unité opérationnelle de dénombrement au RGPH. Elle est constituée d'un ou de plusieurs villages, d'une fraction d'un village, d'un secteur de commune ou d'arrondissement, avec une population moyenne de 1000 habitants.

I.3.2. Eau potable et assainissement

Accès à l'assainissement amélioré (taux d') :
Proportion de la population ayant accès au service d'assainissement avec une installation hygiénique qui permet d'éviter que l'utilisateur et son milieu immédiat n'entrent en contact avec les excréta.

En milieu urbain, il s'agit de la proportion de la population ayant accès au service d'assainissement par latrines ventilées (latrines VIP), toilettes à chasse d'eau manuelle (TCM), latrines EcoSan, latrines réhabilitées, fosses septiques ou par raccordement au service collectif dans le périmètre d'intervention de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA).

En milieu rural, il s'agit de la proportion de la population utilisant les installations d'assainissement améliorées suivantes : Latrine VIP, latrine SanPlat ventilé, latrine EcoSan et toilette à chasse d'eau manuelle ou mécanique dont le nombre d'utilisateurs habituels est au plus de 10 personnes.

Accès à l'eau potable (taux d') :
Proportion de la population disposant d'une source d'approvisionnement en eau potable située à moins d'un kilomètre de l'endroit de son utilisation et qu'il est possible d'obtenir régulièrement au moins 20 litres d'eau par habitant et par jour (OMS/UNICEF).

En milieu urbain, il s'agit de la proportion de la population ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA et la population totale des agglomérations urbaines desservies par l'ONEA (branchements privés, bornes fontaines publiques).

En milieu rural, il s'agit de la proportion de la population des quartiers et/ou hameaux de culture :

- se situant à une distance de moins de 1 000 m d'un point d'eau moderne (PEM=forage ou puits moderne) avec une densité maximale de 300 personnes par PEM.

- se situant à une distance de moins de 500 m d'une borne fontaine, avec une densité maximale de 500 personnes par borne fontaine.

Seuls les PEM fonctionnels et permanents (eau pérenne) sont pris en compte.

Accès d'un ménage à l'assainissement familial :
Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) accessible à tout moment et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

Analyse d'eau obligatoires :
Opération visant à mesurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les analyses permettent d'établir les valeurs des paramètres organoleptiques, physico-chimiques et microbiologiques, selon le type d'analyse et suivant une fréquence donnée.

Les analyses d'eau obligatoires sont dites conformes si elles répondent aux normes de qualité de l'eau en vigueur.

Approvisionnement en eau potable :
Ensemble d'opérations visant à mobiliser une ressource en eau, si nécessaire la traiter qualitativement pour la rendre propre à la consommation humaine, et transporter en divers points de consommation publics ou privés.

Assainissement :
Démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différentes composantes. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides ou solides et des excréments.

L'assainissement est fortement lié à la santé publique en raison des nombreuses maladies liées à un milieu malsain. En effet, la proximité avec les eaux usées peut engendrer des maladies à transmission fécale-orale

(diarrhée, typhoïde, hépatites, choléra), ou liées à un vecteur (paludisme, filariose, dengue). D'autres maladies sont également liées à un mauvais assainissement de base et en particulier à des latrines défectueuses ou inexistantes : bilharziose, nématodes ou autres vers. L'assainissement vise donc à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréments en minimisant les risques pour la santé et pour l'environnement.

Assainissement autonome :
Ensemble de dispositifs de traitement et d'élimination des eaux usées et des excréta qui ne peuvent être évacuées par un système d'assainissement collectif en raison de la faible densité des habitants.

Assainissement autonome groupé : :
Assainissement de plusieurs habitations individuelles, de bâtiments collectifs ou de petites collectivités drainées par un réseau aboutissant à un système d'épuration (le lagunage, le lit bactérien, la boue activée etc…). L'assainissement groupé n'utilise pas toujours le sol comme élément épurateur.

Assainissement autonome individuel :
Assainissement d'une maison individuelle qui utilise souvent le sol comme élément épurateur (puisards, latrines, etc.).

Assainissement collectif :
Système de collecte des eaux usées résiduaires par des canalisations de diamètre minimal de 250 mm, aboutissant à une station d'épuration ;

Assainissement semi-collectif :
Voir ***Assainissement autonome groupé***.

Bac à laver :
Espace, endroit ou appareil aménagé pour le lavage domestique (lessive, vaisselle, etc.) relié à un puisard.

Barrage :
Grande retenue d'eau de surface construite dans un espace qui accueille beaucoup d'eau de ruissellement. Le barrage est doté d'un déversoir qui permet l'évacuation des eaux quand il est rempli.

Boues de vidange :
Matières de vidange provenant des installations d'assainissement (fosses étanches fixes, fosses septiques, puits d'infiltration, mini stations d'épuration, curage d'égout...).

Capacité nominale d'une station d'épuration :
Charge de pollution quotidienne qu'une station d'épuration est susceptible de traiter dans le respect des normes. Elle peut être mesurée au moyen de la demande biologique en oxygène (masse de DBO_5 / jour) ou en Équivalent-habitant.

Compost (EcoSan) :
Matière brune/noire, stabilisée et semblable à de la terre, résultant de la décomposition de la matière organique. Dans ce cas, les excréta sont directement utilisés comme du compost même s'ils ne sont pas stabilisés.

Couverture en eau potable (taux de) :
Proportion de ménages (ou de la population) se procurant de l'eau dans les installations jugées capables de fournir de l'eau potable (branchements au réseau de distribution d'eau courante, bornes fontaines, forages munis de pompe à motricité humaine, adduction d'eau gravitaire ou pompage en milieu rural).

Dispositif d'ablution :
Endroit aménagé spécialement pour les ablutions (rituel de lavage des parties du corps avant la prière musulmane).

Dispositif de lave-mains :
Dispositif composé d'un réservoir d'eau (en plastique, en béton ou en tôle galvanisé) muni d'un robinet à sa base. L'ensemble réservoir/robinet est monté sur un support en fer pour le réservoir en plastique et en

maçonnerie pour le réservoir en tôle galvanisé ou en béton. Un petit regard rempli de gravier est creusé dans le sol juste sous le robinet pour l'infiltration des eaux usées.

Douche :
Pièce, lieu, endroit dans lequel peuvent être effectuées les opérations d'hygiène corporelle garantissant l'intimité.

Eau courante :
Eau du robinet, distribuée par des canalisations.

Eaux grises :
Eaux usées générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches.

Eau potable :
Eau dont la consommation n'a pas de dangers pour la santé humaine à court, moyen et long terme. Elle doit être conforme aux normes de potabilité de l'eau adoptées par le Burkina Faso et dont les fondements sont les directives de l'OMS pour la qualité de l'eau potable.

Eaux usées :
Eaux générées par les usages domestiques, (lessive, toilette, vaisselle), artisanaux (teinture, tannerie), industriels, agricoles, ...

Eaux usées domestiques :
Eaux souillées par une quelconque utilisation et en principe issues d'appareils sanitaires domestiques (toilettes, douches, baignoires, lavabos, éviers,…).

Eaux vannes :
Mélange d'urine, de fèces et d'eau de chasse jusqu'à l'eau de nettoyage anal (si le lavage anal est pratiqué) et/ou les matériaux de nettoyage (papier de toilette).

Entretien courant :
Ensemble d'opérations de maintenance périodique dont le but est de maintenir une infrastructure hydraulique dans un état de fonctionnement normal.

Équivalent Habitant (EqHab ou EH) :
Il exprime la charge polluante contenue dans la production d'eau usée d'un habitant et pour un jour.

Excréta :
Les excréta consistent en des urines et fèces non mélangées avec de l'eau de chasse. Les excréta sont de volume réduit mais très concentrés en nutriments et germes pathogènes. En fonction de la qualité, les excréta sont solides, pâteux ou liquides.

Fonctionnalité d'un point d'eau moderne :
Un point d'eau moderne est dit fonctionnel s'il est susceptible de fournir un volume d'eau potable minimal de 4 m^3 par jour à tout moment de l'année, sans panne d'une durée supérieure à 12 mois.

Forage :
Ouvrage de petit diamètre (supérieur ou égal à 4 pouces) destiné à capter des aquifères profonds. Il est équipé d'un tubage et d'une superstructure et est prévu pour recevoir un dispositif de pompage (le forage est alors dit "équipé").

Fosse étanche :
Fosse à fond et parois imperméabilisés et recouverte de dalle, destinée à recevoir les excréta et/ou les eaux usées.

Fosse septique :
Dispositif de prétraitement constitué d'une fosse étanche destiné à collecter l'ensemble des eaux usées et excréta domestiques, à permettre la décantation et la digestion des matières organiques biodégradables. Les

effluents prétraités sont dirigés en sortie de fosse septique vers un dispositif d'épandage (puisard, tranchée, lit d'infiltration, tertre filtrant, plateau bactérien…) mettant en jeu le pouvoir épurateur du sol.

Fosse simple :
Fosse rudimentaire sans aménagement particulier destinée au stockage des eaux usées et excréta.

Latrines :
Endroit aménagé pour qu'un être humain puisse s'y soulager de ses déjections corporelles, notamment par la défécation. Il s'agit en général d'un lieu ou construction, destiné à recevoir, emmagasiner des excréta, à en assurer le traitement, répondant à des conditions de sécurité, d'intimité et d'hygiène empêchant l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains.

Les latrines sont le mode d'assainissement de base le plus utilisé dans le monde. Leur rôle est normalement à la fois d'assurer la santé de ses usagers en contenant ou en évacuant les excréments, et de protéger l'environnement.

Latrine à simple fosse ou latrine traditionnelle :
Simple fosse recouverte d'une dalle possédant un trou de défécation et une cabine assurant l'intimité.

Latrine améliorée à fosse ventilée (VIP) ou latrine améliorée à fosse auto-ventilée (LAA) :
Latrines comprenant une (ou des) fosse(s) de réception et d'accumulation des boues dont les parois sont construites, une superstructure constituée d'un ensemble de dalles, d'une cabine et un tuyau de ventilation dont l'extrémité est munie d'un grillage anti-mouches.

Il existe des latrines VIP à fosse unique, à double fosses ou fosses multiples (bloc de plusieurs latrines).

Latrine EcoSan (assainissement écologique) :
Type de latrine écologique à fosse ventilée (une ou deux fosses), sèche, construite hors sol ou semi-enterrée et basée sur le principe de séparation de l'urine et des excréments comportant les éléments suivants :

- une fosse construite entièrement hors sol ou semi enterrée et ne recevant que les matières fécales, la cendre ou tout autre produit déshydratant, les matériaux de nettoyage anal ;
- une ouverture (derrière la fosse) pour l'extraction des matières fécales digérées (dans le cas de la double fosse) ou à stocker pour la digestion (dans le cas de la fosse unique) ;
- un tuyau de ventilation relié à la fosse ;
- un bidon de stockage et d'hygiénisation des urines et le cas échéant les eaux de nettoyage anal évacuées dans un lit de mulch (puisard) ;
- des escaliers pour l'accès à la cabine.

Latrine SanPlat :
Variante de latrine à fosse unique sans tuyau de ventilation, mais dont le trou de défécation est muni d'un couvercle pour empêcher l'accès des mouches. La fosse peut être de forme carrée ou circulaire.

Mini réseau d'AEP :
Système d'approvisionnement en eau potable qui s'adapte aux petites agglomérations comprenant en général, une source de production d'eau dont le débit est supérieur ou égal à 5 m^3/h (un forage à grand débit), un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations d'adduction et de distribution d'eau et des points de desserte (au minimum deux bornes fontaines).

Niveau de service en AEP :
Il traduit un choix de technologie et un objectif de desserte par une infrastructure hydraulique adapté à la typologie des localités à desservir.

Point d'eau moderne (PEM) :
Point d'exhaure de l'eau souterraine qui peut être un forage équipé d'une pompe à motricité humaine ou puits moderne cimenté, couvert et équipé d'un moyen d'exhaure permanent protégeant le puits des contacts

extérieurs (treuil adapté, PMH,…). On considère qu'un PEM est susceptible de fournir un débit minimum de 700 l d'eau par heure.

Poste d'eau autonome (PEA) :
Système compact d'équipements hydrauliques comprenant, un forage avec un débit minimal supérieur ou égal à 5m^3/h, une pompe électromécanique, un réservoir de stockage et au moins trois robinets de service au pied du réservoir.

Puisard :
Dispositif d'infiltration consistant en un puits destiné à recevoir les eaux usées, de préférence après un prétraitement préalable (décantation, flottation, adsorption,) pour éviter le colmatage de l'ouvrage. Il est également appelé puits d'infiltration des eaux usées.

Puits busé :
Puits dont les parois intérieures sont stabilisées par des buses (cylindres de béton) et dont l'ouverture extérieure est entourée d'une margelle '(petite construction destinée à empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans le puits. L'exhaure de l'eau se réalise normalement grâce à un système de corde et de poulie.

Puits moderne (PM) :
Ouvrage de grand diamètre destiné à capter l'eau de la nappe phréatique. Il est qualifié de moderne car il comporte un cuvelage avec des buses sur toute sa profondeur, une dalle de fond et une margelle en béton haut en moyenne de 0,80 mètres et ayant un diamètre intérieur de 1,80 m en général.

Réhabilitation :
Intervention physique sur l'ensemble d'un équipement ou système, permettant de prolonger sa vie et/ou d'améliorer ses performances structurelles pour au moins rétablir ses performances d'origine ;
Elle inclut remplacement, rénovation et/ou réparation.

Remplacement :
Substitution d'une nouvelle installation à une existante quand celle-ci n'est plus utilisable pour sa fonction d'origine.

Renouvellement :
Forme particulière de remplacement dans laquelle la fonction et les caractéristiques de la nouvelle installation sont les mêmes que celles de l'ancienne.

Réseau d'approvisionnement en eau potable :
Système conventionnel adapté pour l'alimentation en eau des grandes agglomérations. Il comporte une source de production d'eau (eau de surface ou eau souterraine), un système d'exhaure, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisation d'adduction et de distribution d'eau, des points de desserte privés ou collectifs (branchements privés, bornes fontaines,).

Réseau d'approvisionnement en eau potable simplifié (AEPS) :
Système d'approvisionnement en eau basé sur une technologie à moindre coût. Les AEPS comprennent les mini-réseaux d'AEP et les postes d'eau autonomes.

Réseau/Système d'égout :
Toutes les composantes d'un système utilisé pour collecter, transporter et traiter des eaux d'égout (excréta, eaux usées ménagères, eaux de pluie), y compris les conduites, les pompes, les réservoirs…

Station d'épuration (STEP) ou station de traitement des eaux usées :
Système de traitement des effluents domestiques ou industriels permettant d'en abattre la charge de pollution avant rejet, à un niveau acceptable pour les milieux récepteurs et en conformité avec les normes de rejet nationales.

Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) :
Type de latrine comprenant une superstructure constituée d'une dalle, d'une cabine, d'un siège de défécation (à la turque ou à l´anglaise), un siphon à faible volume d´eau empêchant les remontées d´odeurs dans la

cabine, un regard de visite permettant la permutation des fosses et deux fosses alternantes ; les excréta sont évacués avec de l'eau versée à l'aide d'un récipient (seau, bouilloire,).

Toilette à chasse d'eau mécanique :

La toilette à chasse d'eau est composée d'un réservoir d'eau qui fournit l'eau pour évacuer les excréta et d'une cuvette à la turque ou d'une cuvette à l'anglaise (siège de défécation), reliée à une fosse septique ou à réseau d'égout.

I.3.3. Energie

Consommation spécifique :
Quantité de combustible consommée par une centrale ou un groupe pour produire un kilowattheure d'électricité.

Couverture électrique nationale (taux de) :

Rapport entre la population résidente des localités électrifiées et la population totale du pays multipliées par 100.

Electrification nationale (taux d') :

Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique et le nombre total de ménages du pays multiplié par 100.

Electrification nationale urbaine (taux d') :

Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu urbain et le nombre total de ménages urbains du pays multiplié par 100 ;

Electrification nationale rurale (taux d') :

Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu rural et le nombre total de ménages ruraux du pays multiplié par 100.

Energie thermique) :

Energie produite par les centrales thermiques.

Energie hydroélectrique) :

Energie produite par les centrales hydroélectriques.

Perte de distribution)
Ecart entre l'énergie livrée et celle vendue.

Perte de production ::
Ecart entre l'énergie produite et celle livrée

Photovoltaïque :

La cellule photovoltaïque est le composant électronique de base, utilisant l'effet photoélectrique. Plusieurs cellules reliées entre elles forment un module solaire photovoltaïque ; plusieurs modules regroupés forment une installation solaire produisant une électricité qui peut être utilisée sur place, ou alimenter un réseau de distribution.

Puissance installée :

C'est la puissance maximale des générateurs d'une centrale ou de panneaux solaires photovoltaïque.

Puissance nominale :
Capacité théorique de production d'un groupe électrogène.

Puissance souscrite :

C'est la puissance contractée en KW par le client.

Recouvrement (taux de) :

Pourcentage des créances récupérées.

Rendement de la livraison :
Rapport entre l'énergie vendue et l'énergie livrée.

Réseau basse tension :

Les lignes basses tensions sont les plus petites lignes du réseau électrique qui servent à alimenter les petits consommateurs (ménages, les artisans et les petites industries) en électricité.

Réseau haute tension :

Les lignes hautes tensions sont les plus grosses lignes du réseau électrique qui alimentent les gros clients (hôtels, centre de santé, etc..) en électricité et servent de réseau de transport d'une ville à une autre ou à l'intérieur d'une ville.

Réseau mixte :

Ce sont les lignes qui combinent basse tension et haute tension.

Système isolé vert :
Source d'énergie renouvelable (Photovoltaïque).

I.3.4. Conditions de vie des ménages

Accès à l'eau :
Pour un ménage, c'est la disponibilité d'une source d'approvisionnement en eau à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

Accès à l'électricité (taux d') :
Rapport entre l'effectif des populations vivant dans les localités électrifiées et la population totale.

Autoconsommation :
Production de biens et services par les ménages pour leur propre consommation. L'activité de production et consommation échappe ainsi aux échanges économiques. On parle d'économie domestique ou d'économie de subsistance.

Capital financier d'un ménage :
Réserve de valeur matérialisée par l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt qui facilite les dépenses d'investissement (achat d'équipements et de matériels productifs), d'alimentation, d'éducation, de santé, d'habillement, de logement, etc.

Capital humain :
Ensemble des ressources personnelles économiquement productives. Ces ressources peuvent s'accroître en réalisant des dépenses d'éducation, de formations professionnelles, de santé, d'alimentation, de logement. Un enfant né dans de bonnes conditions et ayant effectué des études supérieures, dispose d'un capital humain plus important qu'un autre qui n'aurait pas bénéficié de toutes ces conditions.

Capital physique d'un ménage :
Ensemble des actifs productifs (outils, équipement, bétail, etc.), des actifs ménagers (appareils ménagers, logement, vêtements, vélos, bijoux) et des stocks détenus par le ménage.

Capital social :
Ressource sociale provenant des relations culturelles et sociales avec d'autres individus capables d'influencer positivement la situation économique d'un individu. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont des facteurs de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté.

Chef de concession :
Personne responsable de la concession. Il peut s'agir du propriétaire, d'un parent du propriétaire ou de l'individu qui encaisse les loyers pour le compte du propriétaire. Cet individu peut habiter ou non la concession.

Chef de ménage :
Personne de référence d'un ménage reconnue comme telle par les autres membres. Le chef de ménage doit obligatoirement résider dans le ménage.

Concession :
Unité d'habitation formée par une ou plusieurs constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions.

La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Contribution régionale à la pauvreté :
Rapport entre le nombre d'individus pauvres d'une région et le nombre de l'ensemble des individus pauvres du pays.

Couverture géographique en électricité (taux de) :
Rapport entre la surface totale des zones électrifiées et la surface totale habitée.

Desserte en électricité (taux de) :
Rapport entre le nombre de ménages connectés à un réseau de distribution d'électricité et le nombre total de ménages.

Électrification (taux d') :
Rapport entre le nombre de ménages pouvant accéder à l'électricité et le nombre total de ménages.

Famine :
Généralisation d'une situation passagère appelée communément disette, au point de provoquer un nombre inhabituel de décès chez les populations qui souffrent de faim. Manque total de grains dans une région suite à une mauvaise récolte.

Groupe socioéconomique :
Combinaison des caractéristiques du chef de ménage selon la situation d'activité, le secteur d'activité, la branche d'activité et la catégorie socioprofessionnelle. On distingue généralement les groupes socioéconomiques suivants :

- Salariés du public : Ménages dont le chef est un salarié du secteur public ou parapublic ;
- Salariés du privé structuré : Ménages dont le chef est un salarié du secteur privé formel ;
- Indépendants et employeurs non agricoles : Ménages dont le chef est un travailleur à son propre compte ou un employeur dans un secteur d'activité non agricole ;
- Aides familiaux bénévoles et apprentis : Ménages dont le chef est un travailleur familial non rémunéré ou un apprenti ;
- Agriculteurs de coton : Ménages dont le chef est un agriculteur de coton ;
- Autres agriculteurs : Ménages dont le chef est un agriculteur de tout produit autre que le coton ;
- Inactifs : Ménages dont le chef est un invalide, un retraité, un rentier ou un malade de longue durée ;
- Salariés du privé non structuré : Ménages dont le chef est un salarié du secteur privé informel ;
- Chômeurs : Ménages dont le chef est un chômeur.

Incidence de la pauvreté :
Rapport entre le nombre de personnes pauvres et la population totale. C'est la proportion de pauvres dans une population donnée.

Indicateur de Participation des Femmes (IPF) :
Mesure synthétique de la participation des femmes en se concentrant sur les opportunités qui s'offrent à elles plutôt que sur les capacités qui sont les leurs. C'est la moyenne des indices de mesure des inégalités femmes-hommes dans les trois domaines suivants :

(i) Participation au pouvoir décisionnaire dans la sphère politique ;

(ii) Participation au pouvoir décisionnaire dans l'économie ;

(iii) Maîtrise des ressources économiques.

Indicateur de pauvreté humaine pour les pays en voie de développement (IPH-1) :
Indicateur composite mesurant le degré de privation des trois dimensions fondamentales traduites au niveau de l'indicateur du développement humain : une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent.

Indicateur du développement humain (IDH) :
Indicateur composite mesurant les résultats moyens obtenus au niveau de trois dimensions fondamentales du développement humain : une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent.

Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) :
Indicateur composite mesurant les résultats moyens au niveau de trois dimensions fondamentales représentées par l'indicateur du développement humain (une vie longue et en bonne santé, la connaissance et un niveau de vie décent) ajustées pour prendre en compte les inégalités entre les hommes et les femmes.

Indice de Gini ou indice de concentration :
Mesure de la concentration d'une distribution (salaires, revenus, dépenses, etc.) dans une population donnée.

L'indice de Gini est un nombre sans dimension compris entre 0 et 1. Plus sa valeur est grande, plus la concentration est forte et plus la répartition est équitable et vice versa.

Lien de parenté avec le chef de ménage :
Indique pour chaque personne vivant dans le ménage, sa filiation ou relation avec le Chef de Ménage.

Locataire :
Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est mis en location par une tierce personne et le ménage paye un loyer ; le ménage paie pour l'usage sans avoir la propriété de l'habitat.

Logement :
Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.

Logement gratuit :
Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci est gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.

Matériau du mur de l'habitation :
Matériau principal du mur de l'habitation. On distingue le mur en :

- Dur : construit en béton, en briques de ciment, de terre cuite ou en pierre taillée
- Semi-dur : construit en briques de terre battue avec un revêtement en ciment ;
- Banco : construit en briques de terre battue sans revêtement en ciment ;
- Paille : construit en matériaux de nature végétale (bois, paille, tige de mil, etc.).

Ménage collectif :
Groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Des exemples de ménages collectifs sont : Casernes militaires, prisons, couvents, orphelinats, internats scolaires, etc.

Ménage ordinaire :
Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Opportunités sociales :
Dispositions prises par la société en faveur de l'éducation, de la santé ou d'autres domaines d'activité et qui accroissent la liberté qu'ont les individus de vivre mieux, modifient la qualité de vie des populations et favorisent une participation plus effective aux activités économiques et politiques.

Pauvreté :
La définition la plus acceptée de la pauvreté est celle d'une privation, tant physiologique que sociale, du bien-être d'une personne.

Cette définition porte sur les deux dimensions de la pauvreté : la dimension physiologique (pauvreté économique) et la dimension sociale (pauvreté humaine).

Pauvreté de potentialités ou de « capacités » :
Insuffisance de moyens (« différentes formes de capital ») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles.

Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. Dans une vision dynamique, on devient pauvre du fait de modifications dans le patrimoine, dans le capital humain (handicap) ou dans le capital social (exclusion ou rupture familiale).

Pauvreté des conditions de vie ou « d'existence » :
Impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée (au sens d'un minimum par rapport aux modes de vie matériel et culturel de cette société).

Ce concept renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale et traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non-accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc.

Pauvreté économique :
La dimension économique de la pauvreté comprend trois formes : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence » et la pauvreté de potentialité ou de « capacités ».

Pauvreté humaine :
Insuffisance ou détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village ou de la communauté d'appartenance.

L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est perçue dans certains pays, comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales.

Pauvreté monétaire :
Insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible).

Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduits en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire (ligne de pauvreté) en deçà duquel on est considéré comme pauvre.

Pièces d'une habitation :
Différents compartiments de l'habitation, réservés aux divers usages : dormir, se laver, manger, etc.

En général, le nombre de pièces d'une habitation permet d'apprécier les problèmes d'exiguïté et de promiscuité.

Profondeur de la pauvreté :
Écart relatif moyen au seuil de pauvreté des dépenses de consommation des ménages pauvres.
Elle mesure le degré de gravité de la situation des pauvres. Elle indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe la consommation des pauvres.

Propriétaire :
Situation d'occupation de l'habitat ou du logement dans laquelle celui-ci appartient au ménage.

Rapport de dépendance en fonction des âges :
Rapport de la population de 0-14 ans et 65 ans et plus, à la population de 15-64 ans. Il mesure la charge potentielle supplémentaire de la population productrice de biens et services.

Représentation des femmes au parlement (ratio de) :
Proportion de femmes parmi les élus siégeant à l'Assemblée Nationale.

Résident absent dans un ménage :
Personne qui réside habituellement dans le ménage et qui a passé la nuit de référence hors du ménage, mais qui a l'intention de passer moins de 6 mois à l'extérieur du ménage.

Résident dans un ménage :
Personne qui réside habituellement dans le ménage depuis plus de 6 mois ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester plus de 6 mois.

Résident présent dans un ménage :
Personne qui réside habituellement dans le ménage depuis plus de 6 mois (ou depuis moins de 6 mois avec l'intention de rester plus de 6 mois) et qui a passé la nuit de référence dans le ménage.

Revenu global ou total du ménage :
Ensemble des revenus monétaires et non monétaires du ménage.

Revenu monétaire du ménage :
Toutes les entrées d'argent au niveau du ménage issues de la production agricole, de l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), des salaires et revenus non agricoles sur commission. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les transferts reçus, etc.

Revenu non monétaire du ménage :
Valeur au prix du marché de biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

Seuil de pauvreté :
Niveau de revenu permettant de couvrir le besoin minimum calorique alimentaire et les besoins de base non alimentaires.

Sévérité de la pauvreté (indice de):
Mesure de la gravité de la pauvreté qui permet de mettre davantage l'accent sur les plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté. L'indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre le seuil de pauvreté et les dépenses de consommations des pauvres.

Statut ou mode d'occupation du logement :
Lien existant entre l'occupant et le logement. On distingue :

Propriétaire : le logement appartient au ménage qui l'occupe ;

Locataire : le logement est mis en location par une tierce personne et le ménage qui l'occupe paye un loyer. Le ménage paie pour l'usage et non pour acquérir la propriété du logement ;

Logé gratuit : l'usage du logement est gracieusement offert au ménage par une tierce personne qui ne perçoit aucun loyer en retour.

Taille du ménage :
Nombre de personnes résidant habituellement dans un ménage.

Type d'habitation :
Type de bâtiment occupé par un ménage. On distingue :

Immeuble à appartements : Bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements ;

Villa : Maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison ;

Maison individuelle simple : Maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa ;

Bâtiment à plusieurs logements : Construction d'un niveau formée de plusieurs logements séparés (par exemple un "célibatorium") ;

Case : Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvertes de paille.

Visiteur dans un ménage :
Personne présente dans un ménage, qui y a passé la nuit de référence mais qui n'y réside pas parce que sa résidence habituelle se trouve ailleurs.

Vulnérabilité :
Risque qu'un ménage, un individu ou une communauté, quel que soit son niveau de richesse, trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie (risques et chocs). Ces fluctuations de la vie peuvent découler d'évènements incertains qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques.

Vulnérabilité à la pauvreté de potentialité ou de capacités :
Absence de capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des chocs ou des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés à éviter ou réduire la vulnérabilité dépend non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour obtenir un revenu, de la nourriture ou d'autres choses.

Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie :
Risque d'être exclu d'un certain mode de vie matériel et culturel. On peut dans ce cadre considérer la vulnérabilité à l'analphabétisme, la vulnérabilité à la mortalité infantile et juvénile ou aux complications de grossesses, ou à la malnutrition, etc.

Vulnérabilité à la pauvreté humaine :
Risque de privation dans le futur des droits sociaux, civiques et l'impossibilité de mener des activités politique, syndicale et culturelle pour défendre sa situation économique et sociale. L'individu ou le ménage est exposé à la perte de son identité sociale, culturelle et politique et ne sera pas à mesure de la recouvrir.

Vulnérabilité à la pauvreté monétaire :
Risque qu'un ménage ou un individu tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté.

Zone d'habitation :
Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

I.3.5. Éducation

Abandon (taux d') :
Rapport entre le nombre d'élèves inscrits au cours d'une année scolaire et qui quittent le système scolaire durant l'année pour une raison quelconque et le nombre total d'élèves inscrits au cours de cette année scolaire. Il peut être calculé pour le primaire, le post primaire, le secondaire et le supérieur.

Abandon scolaire :
Élève ou étudiant qui quitte définitivement l'école dans une année scolaire donnée.

Absorption des ressources allouées à l'enseignement primaire (taux d') :
Montant des ressources consommées exprimé en pourcentage des ressources allouées à l'enseignement primaire.

Accès à la dernière année d'un cycle ou ordre d'enseignement (taux brut d') :
Nombre total des nouveaux inscrits en dernière année d'un cycle, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année de ce cycle. Il est aussi appelé taux d'achèvement (TACH) et il peut être calculer au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur.

Accès attendu à la dernière année de l'enseignement primaire (taux brut d') :
Nombre de nouveaux entrants à la première année du primaire lors d'une année scolaire donnée, quel que soit leur âge, qui atteindraient la dernière année de l'enseignement primaire, peu importe le redoublement, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'accès à l'enseignement primaire, la même année.

Accès en 1ère année d'un cycle (ou ordre) d'enseignement (taux brut d') :
Nombre total des nouveaux inscrits dans la 1ère année d'un cycle ou ordre d'enseignement donné, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à ce cycle ou ordre d'enseignement. Il est aussi appelé taux brut d'admission (TBA) à ce cycle et il peut être calculé au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur :

Accès en 1ère année du primaire (taux brut d') :

Nombre total des nouveaux inscrits au CP1 sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux brut d'admission (TBA) au CP1 ou au primaire.

Accès en 1ère année du post-primaire (taux brut d') :

Nombre total des nouveaux inscrits en 6ème sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population de 12 ans (13 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux brut d'admission (TBA) en 6ème ou au post-primaire.

Accès en 1ère année du secondaire (taux brut d') :

Nombre total des nouveaux inscrits en 2nde sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population de 16 ans (17 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux brut d'admission (TBA) en 2nde ou au secondaire.

Accès en 1ère année d'un cycle (ou ordre) d'enseignement (taux net d') :
Nombre total des nouveaux inscrits dans la 1ère année d'un cycle ou ordre d'enseignement donné, ayant l'âge officiel d'entrée à ce cycle ou ordre d'enseignement, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à ce cycle. Il est aussi appelé taux net d'admission (TNA) à ce cycle et il peut être calculer au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur :

Accès en 1ère année du primaire (taux net d') :

Nombre total des nouveaux inscrits au CP1 âgés de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2008/2009), exprimé en pourcentage de la population de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux net d'admission (TNA) au CP1 ou au primaire.

Accès en 1ère année du post-primaire (taux net d') :

Nombre total des nouveaux inscrits en 6ème âgés de 12 ans (13 ans avant l'année scolaire 2008/2009), exprimé en pourcentage de la population de 12 ans (13 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux net d'admission (TNA) en 6ème ou au post-primaire.

Accès en 1ère année du secondaire (taux net d') :

Nombre total des nouveaux inscrits en 2nde âgés de 16 ans (17 ans avant l'année scolaire 2008/2009), exprimé en pourcentage de la population de 16 ans (17 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il est aussi appelé taux net d'admission (TNA) en 2nde ou au secondaire.

Achèvement au primaire (taux d') :

Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis (non redoublants) au CM2 et la population de 11 ans (population de 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Achèvement au post-primaire (taux d') :

Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis (non redoublants) en 3ème et la population de 15 ans (population de 16 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Achèvement au secondaire (taux d') :

Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis (non redoublants) en Tle et la population de 18 ans (population de 19 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Accessibilité à l'école primaire :
Définie pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'une école primaire, quel que soit le mode de transport utilisé.

Accessibilité à l'établissement secondaire :
Définie pour les enfants vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes d'un établissement secondaire, quel que soit le mode de transport utilisé.

Achèvement (d'un programme éducatif) :
Participation à toutes les composantes d'un programme éducatif (y compris les examens finaux le cas échéant), indépendamment du résultat de toute évaluation potentielle de l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Acquis scolaires :
Résultats d'examens ou des tests de performance des apprenants. Le terme est parfois utilisé de façon interchangeable avec la qualité de l'éducation lors de la description de l'évolution du système éducatif ou en comparant la situation dans une école ou entre un groupe d'écoles.

Activité d'apprentissage :
Activité à laquelle un individu participe volontairement avec l'intention d'apprendre.

Activité éducative :
Activité volontaire comportant une forme de communication destinée à susciter l'apprentissage.

Age théorique d'admission :
Âge auquel les apprenants entameraient un programme donné ou une année d'études donnée en admettant qu'ils commencent leur scolarité à l'âge d'admission officiel au niveau de scolarité le plus bas, qu'ils étudient à

plein temps tout au long de leur vie scolaire et qu'ils évoluent dans le système scolaire sans redoubler ni sauter d'année d'enseignement.

Alphabétisation :
Ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des jeunes et des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant. Elle est une composante de l'éducation non formelle.

Alphabétisation (taux d') :
Rapport entre le nombre de personnes capables de lire et écrire dans une langue quelconque en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne et la population totale.

Alphabétisation des adultes (taux d') :
Proportion de la population de 15 ans ou plus capable de lire et écrire dans une langue quelconque en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne (les langues nationales sont prises en compte). L'enregistrement est déclaratif.

Alphabétisation initiale :
Premier niveau de formation des adultes dans le but de les alphabétiser dans la langue locale. La durée de la formation est généralement de 60 jours. A la fin de la période de formation, les apprenants sont évalués et ceux qui sont jugés aptes poursuivent le second niveau.

Alphabétisme :
Aptitude de lire et écrire, en le comprenant, un texte simple et court relatif à sa vie quotidienne. Cela implique un continuum de compétences en lecture et écriture, et inclut des compétences de base en arithmétique.

Alphabétisme des jeunes (taux d') :
Nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court relatif à leur vie quotidienne dans une langue quelconque, exprimé en pourcentage du nombre de personnes de ce groupe d'âge. En général, on entend par "alphabètes" les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais encore compter, c'est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples.

Analphabétisme (taux d') :
Rapport entre le nombre de personnes incapables de lire et écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne et la population totale.

Analyse de cohorte :
Examen du flux d'une cohorte donnée à travers leur promotion, redoublement, abandon et achèvement du dernier grade du cycle.

Année académique :
Période annuelle d'enseignement ou d'examen pendant laquelle les élèves participent à des cours ou passent des examens finaux, à l'exclusion des brèves périodes de coupures. Elle peut être inférieure à 12 mois mais elle est rarement inférieure à 9 mois. Elle peut varier d'un niveau d'éducation à l'autre ou d'un établissement d'enseignement à l'autre au sein d'un pays. Le terme « Année scolaire » est notamment utilisé pour les niveaux d'enseignement qui précèdent le supérieur.

Année d'étude :
Cycle spécifique d'instruction au niveau de l'enseignement initial correspondant généralement à une année scolaire. Les élèves de la même année d'études ont généralement un âge similaire. Les termes « classe» ou «cohorte» sont aussi utilisés.

Année-élève :
Mesure non monétaire des ressources éducatives. Une année-élève désigne les ressources dépensées pour maintenir un élève à l'école pour une année.

Apprenti :
Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Il ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Apprentissage :
Acquisition ou modification individuelle d'informations, de connaissances, de compréhensions, d'attitudes, de valeurs, d'aptitudes, de compétences ou de comportements par le biais d'expériences, de pratiques, d'études ou d'enseignement.

Centre à passerelle dans l'éducation non formelle :
Centre d'éducation non formelle permettant un passage à l'éducation formelle.

Centre d'alphabétisation de base :
Centre d'alphabétisation destiné à la formation des adolescents permettant de les préparer à intégrer un centre de métier.

Certification :
Confirmation officielle, généralement sous la forme d'un document certifiant, de l'achèvement complet d'un programme éducatif ou d'un cycle d'un programme éducatif. Une certification peut être obtenue par : i) l'achèvement total d'un programme éducatif complet ; ii) l'achèvement complet d'un cycle d'un programme éducatif (certifications intermédiaires) ; ou iii) la validation de connaissances, d'aptitudes et de compétences acquises indépendamment de la participation à un programme éducatif. Le terme « diplôme » est aussi utilisé.

Classe « double flux » :
Groupe d'élèves d'une même année d'étude dont les effectifs ont été divisés par deux et qui fonctionne en alternance matin/après-midi avec le même maître.

Classe « multigrades » :
Classe comportant des élèves de différentes années d'études (en général deux).

Classification internationale type de l'éducation (CITE) :
Système de classification fournissant un cadre pour la description statistique complète des systèmes éducatifs nationaux et une méthodologie permettant de traduire les programmes éducatifs nationaux en niveaux d'éducation comparables sur le plan international. Le programme d'enseignement est l'unité de classement de base de la CITE. Les programmes y sont classés selon le domaine d'études, l'orientation et les débouchés des programmes.

Coefficient d'efficacité :
Nombre idéal (optimal) d'années-élèves nécessaires (c'est-à-dire en l'absence de redoublements et d'abandons) pour qu'un certain nombre d'élèves faisant partie d'une cohorte donnée achèvent leur scolarité à un cycle ou niveau d'éducation donné, exprimé en pourcentage du nombre effectif d'années-élèves consacrées à la formation desdits élèves. Une année scolaire passée dans une classe par un élève est comptée comme une année-élève.

Coefficient d'efficacité interne global du primaire :
Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir un cycle primaire et le nombre d'années-élèves effectivement consommées. Il est calculé en multipliant le nombre de non redoublants du CM2 par le nombre d'années du cycle primaire (6) et en rapportant ce résultat à la somme des effectifs du cycle.

Coefficient d'efficacité interne sans abandon du primaire :
Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir le cycle primaire et le nombre d'années-élèves effectivement consommées s'il n'y avait pas de redoublement.

Coefficient d'efficacité interne sans redoublement du primaire :
Rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaire pour couvrir le cycle primaire et le nombre d'années-élèves effectivement consommées s'il n'y avait pas d'abandon.

Cohorte :
Groupe de personnes vivant ensemble une série d'évènements dans une période de temps. Une cohorte scolaire est définie comme un groupe d'élèves qui s'inscrit au premier grade ou à un cycle donné la même année scolaire.

Continuum :
Consolidation des acquis des différents niveaux d'éducation complétée par des reformes porteuses, qui assureront une meilleure continuité éducative et une amélioration conséquente de la qualité des enseignements et des apprentissages.

Cours :
Unité d'enseignement constituée d'une succession d'activités éducatives relatives à un domaine d'études particulier ou à un ensemble de domaines d'études liés. Un « module », une « unité » ou une « matière » peuvent aussi être désignés comme un cours.

Crédit :
Unité dans laquelle l'achèvement complet de cours ou de modules est acquis et est documenté pendant et à la fin d'un programme éducatif. Les crédits expriment le volume d'apprentissage sur la base de la charge de travail typiquement exigée de la part des élèves pour la réalisation des objectifs d'apprentissage attendus.

Cycle :
Sous-niveau d'un programme éducatif, défini en termes de durée théorique ou d'un ensemble spécifique de modules à achever ou de crédits à obtenir. Un cycle spécifique possède des caractéristiques distinctes des autres cycles du même programme éducatif et peut être validé individuellement par une certification intermédiaire.

Déperdition due à l'abandon :
Proportion du nombre d'années-élèves consommées par les élèves qui ont abandonné avant la fin du cycle dans le surplus d'années-élèves consommées par la cohorte. Elle peut être calculée pour le primaire, le post primaire, le secondaire et le supérieur.

Diplôme :
Certification éducative décernée lors de l'achèvement complet de programmes éducatifs spécifiques de l'enseignement supérieur (traditionnellement, les universités et les établissements équivalents).

Diplômé :
Personne qui, au cours de l'année scolaire ou académique de référence, a complètement achevé un programme éducatif.

Domaine d'études :
Grands domaines ou branches d'études couvertes par un programme, un cours ou un module éducatif. Les termes « matière » ou « discipline » sont aussi souvent utilisés.

Durée d'instruction (durée d'enseignement) :
Nombre total d'heures par an durant lesquelles un enseignant à temps plein doit enseigner à un groupe ou une classe selon les normes en vigueur. Les périodes spécialement allouées aux pauses entre les cours sont exclues. Le nombre d'heures d'enseignement par an est calculé sur la base des heures d'enseignement par jour multipliées par le nombre de jours d'enseignement par an, ou sur la base des heures d'enseignement par semaine multipliées par le nombre de semaines par an durant lesquelles l'établissement scolaire dispense effectivement des cours. Le nombre d'heures par an correspondant à des jours fériés est exclu.

Durée d'études :
Nombre d'années d'études d'un cycle d'éducation donné.

Ecole :
Point de services (ou lieu qui fait partie d'un plus grand établissement d'enseignement) offrant des services d'instruction ou d'éducation à un groupe d'élèves. Une école peut avoir une seule unité administrative avec plusieurs points de services (ou groupe d'écoles à plusieurs branches ou écoles satellites ou campus). Une unité administrative réfère à toute école ou groupe d'écoles dirigé par un seul directeur ou une administration

unique. Un point de services réfère à n'importe quel emplacement où un service est fourni aux élèves ou étudiants, qu'il s'agisse d'une seule entité ou partie d'une plus grande unité administrative

École bilingue :
École d'un cycle de cinq ans et dont l'enseignement est dispensé dans une langue nationale et le français.

École primaire classique :
École où l'enseignement est dispensé en français avec un cycle de 6 ans et où l'âge de recrutement est de 6 ans (7 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

École primaire incomplète :
École primaire classique dont tous les six niveaux du cycle ne sont pas opérationnels.

École sans eau potable:
École dépourvue d'une source d'approvisionnement en eau potable sur son périmètre.

École satellite :
École accueillant les enfants de 6-8 ans (7-9 ans avant l'année scolaire 2008/2009), ayant au plus trois niveaux (CP1, CP2 et CE1). Ensuite, les enfants sont orientés dans une école mère pour la suite du cycle. Si l'école satellite fait l'objet d'une normalisation, elle devient soit classique soit bilingue.

Éducation :
Ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales, en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel.

Éducation de base :
Ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle.

Éducation ou encadrement de la petite enfance :
Ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de zéro à six ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et de contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance (0 à 3 ans) et l'éducation préscolaire (3 à 6 ans). L'encadrement et l'éveil des enfants de 0 à 3 ans sont principalement assurés dans les crèches, les pouponnières, les haltes garderies, les familles et les orphelinats. Les crèches sont des structures essentiellement privées à but lucratif tandis que les orphelinats sont gérés par les œuvres de charité. Les enfants de 3 à 6 ans sont encadrés dans les centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP), les espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE)/ Bisongo, les haltes garderies et les espaces d'éveil éducatif (3 E).

Éducation des adultes :
Éducation ciblant spécifiquement les individus considérés comme des adultes par la société à laquelle ils appartiennent en vue d'améliorer leurs qualifications techniques ou professionnelles, de développer leurs capacités, d'enrichir leurs connaissances dans le but d'achever un niveau de l'enseignement formel ou d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences dans un nouveau domaine ou de rafraîchir ou de mettre à jour leurs connaissances dans un domaine spécifique. Elle comprend également les programmes qualifiés de « formation continue », « éducation récurrente » ou « éducation de seconde chance ».

Éducation formelle :
Ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle.

Éducation inclusive :
Type d'éducation basée sur le principe que tous les enfants, quel que soit leur degré de handicap, doivent avoir l'opportunité d'apprendre et que les enfants apprennent mieux quand ils apprennent ensemble. C'est un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants.

Éducation informelle :
Il s'agit de toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale.

Éducation non formelle :
Ensemble des activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle comprend notamment l'alphabétisation, les formations et le développement de l'environnement lettré.

Éducation ou encadrement de la petite enfance :
Ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de 0 à 5 ans (0 à 6 ans avant l'année scolaire 2008/2009) en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation de la prime enfance et l'éducation préscolaire.

Éducation préscolaire :
Ensemble des activités éducatives destinées aux jeunes enfants de 3 à 5 ans (3 à 6 ans avant l'année scolaire 2008/2009), en vue de développer leurs potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et de les préparer à l'enseignement primaire.

Éducation spécialisée :
Ensemble des activités d'éducation et de formation destinées à des personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou mental ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociales.

Effectif des enseignants :
Ensemble du personnel des écoles destiné à des tâches d'enseignement qu'il soit utilisé ou non.

Effectifs scolarisés :
Individus officiellement inscrits dans un programme éducatif donné ou dans un cycle ou un module de ce programme, indépendamment de l'âge.

Élève ou étudiant :
Personne n'exerçant aucune activité économique et qui fréquente un établissement d'enseignement public ou privé pour y recevoir une instruction complète quel que soit le niveau.

Enfant :
Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Enfant non scolarisé :
Enfant appartenant à la tranche d'âge scolaire théorique qui n'est pas inscrit à l'école.

Enfants non scolarisés (taux d') :
Nombre d'enfants appartenant à la tranche d'âge officielle pour l'enseignement primaire qui ne sont pas scolarisés au primaire ou au secondaire, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge officielle qui correspond à l'enseignement primaire. Les enfants scolarisés dans l'enseignement pré-primaire sont exclus et considérés comme non scolarisés.

Enfant accueilli au préscolaire :
Enfant inscrit dans un centre d'éveil et d'éducation préscolaire.

Enseignant certifié :
Enseignant ayant satisfait aux exigences minimales de la formation d'enseignant (préalable à l'exercice ou en cours d'exercice) pour enseigner à un niveau d'éducation spécifique, conformément aux politiques ou aux lois nationales en la matière. Ces exigences sont généralement des connaissances pédagogiques (grands principes et stratégies de gestion et d'organisation de classe qui transcendent la matière à enseigner – en général, les approches, les méthodes et les techniques d'enseignement) et des connaissances professionnelles (connaissance des textes réglementaires et des autres cadres juridiques qui gouvernent la profession d'enseignant). Certains programmes peuvent également porter sur les contenus (connaissance du curriculum, de la matière à enseigner et de l'utilisation de matériel pertinent).

Enseignant du primaire qualifié :
Enseignant du primaire disposant d'un titre de capacité.

Enseignant titulaire :
Responsable des enseignements d'une classe fonctionnelle ou d'une unité d'enseignement.

Enseignant suppléant :
Enseignant non titulaire dans une école primaire publique.

Enseignement :
Ensemble des cours prescrits dans un curriculum constituant un ordre d'études.

Enseignement de base :
Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de 6 ans à 16 ans des compétences de base qui leur permettent soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. Il comprend l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire. Il correspond à la durée obligatoire de l'éducation au Burkina Faso.

Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) :
Conformément à l'article 27 de la loi d'orientation de l'éducation, l'EFTP comprend les composantes ci-après : i) l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ; ii) l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs; iii) les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ; iv) les formations de caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle et les centres d'apprentissage publics et privés ; v) la formation continue des travailleurs. Ainsi, pour la Politique nationale, le périmètre de l'EFTP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socioéconomiques.

Enseignement formel :
Enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel du pays.

Enseignement général :
Enseignement qui vise à développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'enseignement général comprend des programmes éducatifs conçus pour préparer les élèves à accéder à l'enseignement professionnel mais non pour les préparer à un emploi dans une profession ou un métier spécifique ou un ensemble de professions ou de métiers spécifiques, ni pour les mener directement à une certification utilisable sur le marché du travail.

Enseignement non-formel :
Enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire d'éducation. La caractéristique principale de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou faible en intensité et il est généralement dispensé sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires.

L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalent) par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ; il peut aussi mener à aucune certification. L'enseignement non formel peut comprendre des programmes d'alphabétisation des adultes et des jeunes, d'éducation des enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ou de compétences professionnelles ainsi que des programmes de développement social ou culturel.

Enseignement post-primaire :
Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 3 ou 4 ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire, à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin d'enseignement de base.

Enseignement primaire :
Niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins (7 ans au moins avant l'année scolaire 2008/2009) et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

Enseignement professionnel :
Enseignement conçu pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession ou à un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. L'enseignement professionnel peut comporter des composantes axées sur le milieu professionnel (par exemple un apprentissage). L'achèvement complet de ces programmes permet d'obtenir des certifications professionnelles utilisables sur le marché du travail et reconnues comme une orientation professionnelle par les instances nationales compétentes et/ou le marché du travail.

Enseignement secondaire :
Ordre d'enseignement formel dont la durée normale varie de 2 ans à 3 ans. Il comporte un cycle unique et vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel.

Enseignement secondaire général :
Il vise essentiellement à préparer à la poursuite de longues études supérieures. D'une durée de 3 ans, il est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement secondaire général.

Enseignement secondaire professionnel :
Il vise essentiellement à préparer à la vie professionnelle mais il permet aussi une poursuite d'études vers de plus hauts niveaux de qualification (BTS, DUT). D'une durée de 2 ans à 3 ans, il est sanctionné par un diplôme de fin d'études professionnelles.

Enseignement secondaire technique :
Il vise essentiellement à préparer prioritairement aux études supérieures technologiques. D'une durée de 3 ans, il est sanctionné par le baccalauréat de l'enseignement secondaire technique.

Enseignement supérieur :
Ordre d'enseignement formel post secondaire, dispensé dans une institution universitaire ou assimilée et permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances de niveau supérieur, à développer la recherche scientifique et technique, à diffuser la culture et l'information scientifique. Il comporte un à trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat, sauf cas particulier.

Espérance de vie scolaire :
Nombre moyen d'années que peut espérer passer, sa vie durant, dans le système scolaire, un enfant n'ayant pas encore été inscrit à l'école et n'en ayant pas encore dépassé l'âge. Le calcul de l'espérance de vie scolaire suppose que soient connus les taux de scolarisation par âge spécifique depuis l'âge actuel de l'enfant jusqu'à l'âge maximum de scolarisation incluant l'enseignement supérieur.

Établissement électrifié de l'enseignement primaire :
Établissement de l'enseignement primaire disposant d'un système d'éclairage autonome ou connecté à un réseau électrique public ou privé.

Établissement d'enseignement privé :
Établissement dirigé et géré par une entité non gouvernementale (par exemple, une église, un syndicat, une entreprise, un organisme étranger ou international) ou dont le conseil d'administration se compose pour l'essentiel de membres qui n'ont pas été sélectionnés par un organisme public.

Établissement d'enseignement public :
Établissement dirigé et géré directement par une autorité ou une administration publique ou par un organisme public ou par un organe (conseil, comité, etc.) dont la plupart des membres sont soit nommés par une autorité publique soit élus par le public.

Étudiants pour 100.000 habitants :
Nombre d'étudiants inscrits à l'enseignement supérieur dans une année académique donnée par 100 000 habitants.

Exécution du volume horaire de l'enseignement (taux d') :
Nombre d'heures réalisées dans l'enseignement primaire (respectivement post-primaire, etc.), exprimé en pourcentage du nombre d'heures programmées dans l'enseignement primaire (respectivement post-primaire, etc.).

Formation complémentaire de base :
Formation donnée aux apprenants ayant réussi à l'évaluation en alphabétisation initiale. La durée de formation est généralement de 45 jours. A l'issue de cette formation, les apprenants seront déclarés alphabétisés s'ils réussissent l'examen final d'évaluation.

Formation ouverte et/ou à distance :
Processus de formation initiale ou continue, individuels ou collectifs, se faisant à distance. La formation est accessible où que l'on se trouve, en présence des autres participants ou pas.

Groupe pédagogique :
Groupe composé d'élèves qui suivent un programme d'études commun. Les élèves sont regroupés en groupes pédagogiques sur la base du plus grand nombre de cours communs, généralement pendant les études obligatoires. Un groupe pédagogique désigne la structure pédagogique dans laquelle chaque élève est inscrit. Quel que soit le niveau d'études, l'élève est inscrit dans un seul groupe pédagogique. Les élèves d'années d'études différentes peuvent être regroupés dans une même classe, comme cela est parfois le cas dans les écoles à un ou deux enseignants. À l'inverse, une école peut avoir plus d'un groupe pédagogique à un niveau d'études donné.

Illettré :
Personne qui est incapable de lire un texte qu'il serait parfaitement capable de comprendre s'il lui était lu par une tierce personne.

Illettrisme :
On parle d'illettrisme quand il y a eu apprentissage de la lecture et de l'écriture mais que cet apprentissage n'a pas conduit à leur maîtrise ou que la maîtrise en a été perdue.

Indice de parité du Taux brut d'admission dans un cycle:
Rapport entre le Taux brut d'admission au primaire (TBA) des filles et celui des garçons. Il peut être calculé au primaire, au post-primaire et au secondaire.

Indice de parité du TBS :
Rapport entre le Taux brut de scolarisation (TBS) des filles et celui des garçons. Il peut être calculé au primaire, au post-primaire et au secondaire.

Module :
Cours ou partie d'un cours dans le cadre d'un programme modulaire.

Niveau d'instruction :
Niveau le plus élevé de scolarisation officielle atteint par une personne. Il est évalué par la dernière classe achevée (avec ou sans succès) du système scolaire.

Nombre de personnes alphabétisées par an :
Nombre de personnes déclarées alphabétisées au cours d'une année par les évaluateurs des centres d'alphabétisation dans le cadre de l'éducation non formelle.

Nombre moyen de plats servis par étudiant et par jour :
Nombre de plats servis au cours d'une année scolaire rapporté au nombre de jours-étudiants.

Orientation des élèves du primaire dans les différents types d'enseignement (Taux d') :
Nombre d'élèves de l'année n-1, du cycle terminal du primaire qui s'inscrivent dans un type d'enseignement du cycle supérieur à l'année n exprimé en pourcentage du nombre d'élèves du cycle terminal de l'année n-1 du primaire.

Personnel enseignant :
Personnes employées à plein temps ou à temps partiel au sein d'effectifs constitués dans le but de guider et de diriger le parcours didactique des élèves et étudiants, indépendamment de leurs certifications et du mécanisme de transmission des connaissances (autrement dit en face-à-face et/ou à distance). Cette définition exclut le personnel enseignant qui n'a pas de fonctions pédagogiques (par exemple les directeurs ou chefs d'établissements scolaires qui n'enseignent pas) et les personnes qui travaillent ponctuellement ou bénévolement dans des établissements d'enseignement.

Personnel non-enseignant :
Personnes employées par un établissement d'enseignement n'ayant aucune responsabilité d'enseignement. Le personnel non enseignant comprend généralement les enseignants en chef, les directeurs et les autres administrateurs scolaires, les superviseurs, les conseillers, les psychologues scolaires, le personnel médical scolaire, les bibliothécaires ou les spécialistes des ressources éducatives, les élaborateurs de programmes, les inspecteurs, les administrateurs de l'enseignement aux niveaux local, régional et national, le personnel de bureau, les employés responsables du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments, le personnel de sécurité, les employés du transport et les employés des services alimentaires.

Personnel enseignant qualifié au primaire :
Enseignant titulaire d'un des diplômes suivants : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP), Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) ou Certificat supérieur d'aptitude pédagogique (CSAP).

Personnel pédagogique et administratif :
Chefs d'établissement non enseignants et autres administrateurs d'école, surveillants, conseillers pédagogiques, personnel médical et bibliothécaires qui travaillent dans des établissements d'enseignement.

Population d'âge scolaire :
Population du groupe d'âge correspondant à un niveau d'éducation donné tel qu'indiqué par l'âge théorique d'admission et la durée d'étude.

Population scolaire :
Population qui fréquente un établissement scolaire d'enseignement régulier au cours d'une année scolaire. Elle comprend : les élèves de l'école primaire, les élèves du secondaire (1er et 2ème cycle) et les étudiants du supérieur.

Population scolarisable :
Population en âge scolaire, soit globalement celle âgée de 6 à 23 ans (7 à 24 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Pour chaque niveau d'enseignement, la population scolarisable est l'ensemble de la population concernée par la tranche d'âge spécifique à ce niveau : École primaire (6 – 11 ans [7 – 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009]) ; Enseignement secondaire (1er et 2ème cycle) (12 – 18 ans [13 – 19 ans avant l'année scolaire 2008/2009]) ; Enseignement supérieur (19 – 23 ans [20 – 24 ans avant l'année scolaire 2008/2009]).

Promotion (taux de) :
Proportion d'élèves ayant terminé avec succès une année d'étude donnée et qui s'inscrivent au niveau supérieur l'année scolaire suivante. Il est aussi le total des effectifs moins les redoublants d'une année d'études n exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'année d'études n-1. Ce taux mesure l'efficacité interne du système éducatif.

Promotion du post primaire (taux de) :
Effectifs moins les redoublants d'une année d'études n du post primaire exprimé en pourcentage du total des effectifs de l'année d'études n-1.

Ratio élèves par maître :
Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de maîtres. C'est le nombre moyen d'élèves enseignés par un maître titulaire.

Ratio élèves par maître au primaire :
Nombre moyen d'élèves par enseignant du primaire pour une année scolaire donnée, basé sur le nombre d'élèves ainsi que celui des enseignants titulaires de classe.

Ratio élèves par classe :
Rapport entre le nombre total d'élèves et le nombre total de classes (groupes pédagogiques ou niveau). C'est le nombre moyen d'élèves par groupes pédagogiques.

Ratio élèves par classe du primaire :
Nombre moyen d'élèves par salle de classe du primaire pour une année scolaire donnée, basé sur le nombre d'élèves ainsi que celui des groupes pédagogiques.

Ratio lit/étudiant :
Nombre de lits dans les cités universitaires rapporté au nombre total d'étudiants.

Ratio livres/élève au primaire :
Rapport entre le nombre total de livres par matière et le nombre total des élèves. Pour le livre de calcul, le cours préparatoire (CP1 et CP2) n'est pas considéré.

Redoublant :
Élève inscrit dans une même année d'études pendant deux années scolaires consécutives ou plus.

Redoublement (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves qui redoublent une classe au cours d'une année scolaire et le nombre total d'élèves au cours de l'année scolaire précédente.

Redoublement dans l'enseignement primaire (resp. post-primaire) (taux de) :
Nombre de redoublants dans une année d'études donnée pour une année scolaire donnée de l'enseignement primaire (respectivement post-primaire), exprimé en pourcentage de l'effectif de cette année d'études pour l'année scolaire précédente de l'enseignement primaire (respectivement post-primaire).

Réussite au CEP (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves déclarés admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés.

Réussite aux examens du post primaire (BEPC et CAP) (taux de) :
Nombre d'admis aux examens du post primaire, exprimé en pourcentage du nombre total des inscrits aux examens du post primaire.

Réussite aux examens scolaires et universitaires (taux de) :
Nombre d'admis aux examens scolaires et universitaires, exprimé en pourcentage du nombre total des inscrits aux examens scolaires et universitaires.

Réussite aux examens et concours professionnels du personnel (taux de) :
Nombre d'admis aux examens et concours professionnels du personnel d'un niveau d'enseignement exprimé en pourcentage du nombre total des inscrits aux examens et concours professionnels du personnel de ce niveau d'enseignement.

Salle de classe fonctionnelle :
Unité pédagogique où des enseignements sont dispensés. Elle peut être construite ou en abri précaire (paillote par exemple).

Scolarisation (taux brut de) :
Rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement quels que soient leurs âges et la population totale d'âge officiel de scolarisation à ce niveau. On a ainsi des taux bruts de scolarisation au primaire, au post-primaire, au secondaire et au supérieur.

Scolarisation au post-primaire (taux brut de) :

Rapport entre le nombre d'enfants (tous âges confondus) fréquentant le cycle post-primaire et le nombre total d'enfants âgés de 12 à 15 ans (13 à 16 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au primaire (taux brut de) :

Nombre d'enfants scolarisés au primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge 6 à 11 ans (7 à 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au secondaire (taux brut de) :

Rapport entre le nombre d'enfants (tous âges confondus) fréquentant un établissement secondaire (général technique ou professionnel) et le nombre total d'enfants âgés de 16 à 18 ans (17 à 19 avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au supérieur (taux brut de) :

Rapport du nombre de personnes (tous âges confondus) fréquentant l'enseignement supérieur et le nombre total de personnes âgées de 19 à 23 ans (20 à 24 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au post-primaire (taux net de) :

Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 12 à 15 ans (13 à 16 ans avant l'année scolaire 2008/2009) fréquentant le cycle post-primaire et le nombre total d'enfants de 12 à 15 ans (13 à 16 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au primaire (taux net de) :

Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 6 à 11 ans (7 à 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009) fréquentant l'école primaire et le nombre total d'enfants de 6 à 11 ans (7 à 12 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation au secondaire (taux net de) :

Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 16 à 18 ans (17 à 19 ans avant l'année scolaire 2008/2009) fréquentant un établissement secondaire (général technique ou professionnel) et le nombre total d'enfants de 16 à 18 ans (17 à 19 ans avant l'année scolaire 2008/2009).

Scolarisation (taux net ajusté de) :
Nombre d'élèves de la tranche d'âge correspondant officiellement au niveau considéré (primaire, secondaire, etc.) qui sont inscrits à ce niveau, exprimé en pourcentage de la population totale de cette tranche d'âge

Scolarisation par âge spécifique (taux de) :
Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quel que soit le niveau d'éducation.

Survie par année d'études (taux de) :
Proportion d'une cohorte d'élèves (ou étudiants) inscrits dans la première année d'un cycle ou un degré donné d'études dans une année scolaire donnée qui sont attendus à atteindre les années successives d'études.

Taille de la classe :
Nombre d'élèves scolarisés divisé par le nombre de classes. Afin d'assurer la comparabilité entre les pays, les programmes pour les élèves avec des besoins spécifiques sont exclus. Les données comprennent uniquement les programmes habituels du primaire et du premier cycle du secondaire et excluent l'enseignement à des sous-groupes hors du contexte habituel de la classe.

Transition (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

On calcule généralement le taux de transition du primaire au secondaire, le taux de transition du premier au second cycle du secondaire et le taux de transition du secondaire au supérieur.

Transition du primaire au post primaire (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du post primaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du primaire l'année scolaire précédente.

Transition du post primaire au secondaire (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du secondaire au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du post primaire l'année scolaire précédente.

Transition du secondaire au supérieur (taux de) :
Rapport entre le nombre d'élèves admis dans la première année du supérieur au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année du secondaire l'année scolaire précédente.

I.3.6. Santé

Abandon (taux d') :
Nombre de malades hospitalisés sortis sans et contre avis médical rapporté au nombre de malades hospitalisés sortis.

Achèvement de la CPN (Taux d') :
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'une 4ème CPN rapportée à celles qui ont été vues en CPN1.

Admission sur référence (taux d') :
Nombre de malades référés hospitalisés au cours d'une période rapporté au nombre des malades hospitalisés au cours de la même période.

Accessibilité à la santé :
Définie pour les personnes vivant dans des ménages disposant d'un établissement de santé à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé.

Accouchement assisté :
Accouchement conduit par une personne ayant au moins la qualification d'accoucheuse auxiliaire.

Accouchements assistés par un personnel qualifié (taux d') :
Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire au cours d'une période rapporté au nombre d'accouchements attendus.

Accouchements eutociques (Proportion des) :
Nombre des accouchements sans complication obstétricale réalisés dans les formations sanitaires rapporté au nombre d'accouchements attendus.

Attaque de la méningite (taux d') :
Nombre de nouveaux cas de méningite notifiés dans les formations sanitaires au cours d'une semaine rapporté à la population totale.

Avortement :
Interruption d'une grossesse par expulsion spontanée ou provoquée de l'embryon ou du fœtus avant que celui-ci n'ait atteint les 22 semaines de gestation ou lorsque le fœtus pèse moins de 500 g.

Besoins en santé :
Personnes qui ont été malades ou blessées au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête.

Coefficient de rotation des lits :
Rapport entre le nombre de malades hospitalisés et le nombre de lits disponibles au cours d'une période donnée.

Consultation postnatale :
Ensemble des soins offerts à l'accouchée et à l'enfant de la première semaine jusqu'à 6 à 8 semaines après l'accouchement.

Consultation prénatale (CPN) :
Ensemble des soins et de surveillance médicale apportés à la femme enceinte pendant la période allant de la conception jusqu'au travail.

Contre références effectuées (taux de) :
Nombre de contres références rédigées et visées par le médecin traitant de la structure de référence rapporté au nombre total de références reçues.

Couverture en consultation postnatale (taux de) :
Nombre de femmes vues à la 6ème semaine en consultation post natale rapporté au nombre de femmes ayant accouché au cours de la période.

Couverture en CPN1 (taux de) :
Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues pour la première fois en consultation prénatale et le nombre de grossesse attendues au cours d'une période.

Couverture en CPN2 (taux de) :
Rapport entre le nombre de femmes ayant suivi au moins deux consultations prénatales et le nombre total de femmes enceintes.

Couverture en CPN4 (taux de) :
Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues pour la quatrième fois en consultation prénatale au cours d'une période rapporté au nombre de grossesse attendues.

Couverture obstétricale (taux de) :
Rapport entre le nombre de femmes assistées médicalement lors de l'accouchement et le nombre total d'accouchements.

Couverture prénatale (taux de) :
Rapport entre le nombre de femmes enceintes vues par un personnel médical qualifié pour des raisons liées à leur grossesse, au moins une fois pendant leur grossesse et le nombre de naissances vivantes durant une période déterminée.

Couverture vaccinale par antigène du PEV (taux de) :
Proportion d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu le vaccin contre l'une des maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) que sont : la tuberculose, la rougeole, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, etc.

Couverture vaccinale des enfants (taux de) :
Rapport entre le nombre d'enfants d'un certain âge ayant été vaccinés au cours d'une période et le nombre total d'enfants du même âge à cette période.

CSPS conforme aux normes en matière de personnel :
CSPS remplissant les normes suivantes : minimum de trois agents dont un infirmier d'Etat (à défaut un infirmier breveté), une accoucheuse auxiliaire et un agent itinérant de santé (à défaut un manœuvre).

Décès maternel dans les formations sanitaires (Proportion de) :
Nombre de décès de femmes survenus au cours de la grossesse, pendant l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après l'accouchement pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse dans les formations sanitaires rapporté au nombre de parturientes.

Décès post opératoire (taux de) :
Nombre de décès enregistrés après une intervention chirurgicale rapportés au nombre total d'interventions chirurgicales.

Déficient mental :
Personne atteinte de troubles et désordres mentaux (fou/folle) ou personne atteinte d'insuffisance congénitale des facultés intellectuelles (encéphalopathie).

Durée moyenne de séjour d'hospitalisation :
Nombre total de journées d'hospitalisation des patients dans un hôpital au cours d'une période rapporté au nombre total de malades sortis au cours de la période.

Durée moyenne de rupture de stock d'un panier de médicaments traceurs :
Nombre total de jour de rupture de stocks d'un panier de médicaments traceurs rapporté au nombre de ruptures au cours d'une période.

Émaciation :
Insuffisance de poids par rapport à la taille chez les enfants (indice poids pour taille située à plus de deux écarts type en dessous de la médiane poids pour taille de la population de référence).

Enfant malnutri :
Enfant pour lequel l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence.

Faible poids à la naissance (taux de) :
Rapport entre les enfants dont le poids à la naissance est inférieur à la norme OMS (2500 g) et le nombre total de naissances vivantes.

Femme en âge de procréer :
Individu de sexe féminin âgé d'au moins 15 ans révolus et d'au plus 49 ans révolus.

Femmes enceintes vues en CPN1 au premier trimestre de la grossesse (Proportion de) :
Nombre de femmes enceintes vues en CPN1 au premier trimestre de la grossesse rapporté au nombre total des CPN1 réalisées au cours d'une année.

Fréquentation des formations sanitaires (taux de) :
Rapport entre l'effectif de la population ayant utilisé les formations sanitaires au moins une fois au cours d'une période donnée et l'effectif de la population totale.

Hospitalisation :
Séjour que le malade effectue dans un hôpital ou un CMA. Les hospitalisations sont comptées en jours (le premier jour et le dernier jour sont comptés un seul jour).

Incidence cumulée des IST :
Nombre de nouveaux cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) rapportés à la population totale.

Incidence d'une maladie :
Nombre de nouveaux cas de la maladie rapporté à la population au cours d'une période donnée.

Indice d'utilisation des lits :
Voir Coefficient de rotation des lits.

Insuffisance pondérale :
Insuffisance de poids par rapport à l'âge chez les enfants (indice poids pour âge située à plus de deux écarts type en dessous de la médiane poids pour âge de la population de référence).

Létalité liée à une maladie :
Nombre de décès dus à une maladie rapportée au nombre total des cas de cette maladie.

Malade hospitalisé :
Patient enregistré dans une unité de soin et ayant fait l'objet d'hospitalisation durant une période donnée. Les malades ayant fait plus de 24h dans les services d'urgences sont considérés comme hospitalisés.

Malades référés pris en charge effectivement par un médecin (pourcentage de) :
Nombre de malades référés pris en charge effectivement par un médecin rapporté au nombre de malades référés reçus. Il s'agit des malades effectivement notifiés dans le registre de consultation journalière du médecin pour les référés et ceux qui ont été vus au moins une fois par le médecin pour les évacués. Le malade doit être vu au plus tard 12 heures suivant son admission.

Malnutrition des enfants (taux de) :
Rapport entre le nombre d'enfants en situation de malnutrition (enfants pour lesquels l'indice taille pour âge se situe à moins de deux écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence) et la population de référence.

Morbidité (taux de) :
Rapport entre le nombre de personnes tombées malade pendant une période donnée et la population totale.

Mortalité due au paludisme dans les formations sanitaires (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.

Mortalité due au SIDA (taux de) :
Rapport entre le nombre de décès dus au SIDA au cours d'une période et l'effectif moyen de la population au cours de cette même période.

Mortalité hospitalière générale (taux de) :
Nombre de malades décédés au cours d'une période rapporté au nombre de malades sortis au cours de la même période.

Mortalité néonatale précoce en milieu hospitalier (taux de) :
Nombre de décès d'enfants survenus dans les 6 premiers jours de vie rapportés au nombre de naissances vivantes enregistrées au cours de la période.

Mortalité néonatale tardive en milieu hospitalier (taux de) :
Nombre de décès d'enfants survenus dans les 7 à 28 jours de vie rapportés au nombre de naissances vivantes enregistrées au cours de la période.

Mortalité infantile en milieu hospitalier (taux de) :
Nombre de décès d'enfants de moins d'un an enregistré en milieu hospitalier rapportés au nombre d'enfants de moins d'un an sorti.

Mortalité infanto-juvénile (taux de) :
Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans (toutes causes confondues) survenus au cours d'une période rapporté au nombre total d'enfants de moins de 5 ans.

Mortalité infanto-juvénile en milieu hospitalier (taux de) :
Nombre de décès des enfants de moins de 5 ans enregistrés rapporté au nombre d'enfants de moins de 5 ans sortis.

Mortalité en pédiatrie (taux de) :
Nombre de décès des enfants de moins de 15 ans enregistrés rapporté au nombre d'enfants de moins de 15 ans sortis.

Mortalité en maternité (taux de) :
Nombre de décès des femmes enregistrés dans les maternités rapporté au nombre de femmes sorties.

Naissance vivante :
Expulsion d'un fœtus de plus de 6 mois qui après séparation du placenta respire ou manifeste tout autre signe de vie.

Nombre de nouveaux consultants dans la population générale :
Nombre de fois qu'une personne se présente en moyenne dans une formation sanitaire pour une ou plusieurs nouvelles consultations.

Nombre de nouveaux contacts par personne :
Rapport entre le nombre de consultations et celui des consultants différents au cours d'une période donnée. Ce ratio détermine le nombre de fois qu'une personne se présente en moyenne dans une formation sanitaire pour consultation.

Nombre de nouvelles utilisatrices des méthodes contraceptives :
Nombre des femmes qui adhèrent pour la toute première fois de leur vie à la planification familiale quel que soit la méthode choisie.

Notification des nouveaux cas de tuberculose toutes formes et rechutes (taux de) :
Nombre de nouveaux cas de TB toutes formes et rechutes (confirmés bactériologiquement et ceux diagnostiqués cliniquement) rapporté à la population totale au cours d'une période donnée.

Occupation des lits (taux d') :
Nombre total de journées d'hospitalisation des malades sortis au cours d'une période, rapporté au nombre de lits multiplié par le nombre de jours de la période.

Prévalence contraceptive (taux de) :
Proportion des femmes utilisant des méthodes contraceptives, toutes méthodes confondues.

Prévalence contraceptive moderne (taux de) :
Proportion des femmes utilisant des méthodes contraceptives modernes.

Prévalence de l'infection palustre parmi les enfants de 6-59 mois :
Nombre de gouttes épaisses d'enfants de 6-59 mois positives rapporté au nombre total d'enfants de 6-59 mois testés.

Prévalence d'une maladie (taux de) :
Rapport entre le nombre total de cas actifs de cette maladie et la population totale cible.

Prévalence du VIH/SIDA dans une population :
Rapport du nombre de cas de VIH à l'effectif total de la population concernée.

Promptitude dans la satisfaction de la demande de produits sanguins :
Nombre de poches de produits sanguins labiles reçues dans les 6 heures rapporté au nombre total des poches de produits sanguins labiles demandées.

Proportion des enfants de moins de 5 ans ayant dormi sous MILDA :
Nombre d'enfants de moins de 5 ans qui ont dormi sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA) la nuit précédant l'enquête rapporté au nombre total d'enfants de moins 5 ans enquêtés.

Positivité des examens du paludisme (taux de) :
Nombre d'examens (TDR du paludisme plus goutte d'épaisse) positifs rapporté au nombre d'examens (TDR du paludisme plus goutte d'épaisse) réalisés.

Ratio nombre d'habitants par personnel de la santé : (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, etc.) :
Rapport entre la population concernée et le nombre de personnels de santé. On a ainsi par exemple le nombre d'habitants par médecin ou nombre d'habitants par sage-femme.

Rayon moyen d'action théorique :
Exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire publique de base (CM, CMA, CSPS).

Retard de croissance :
Insuffisance de taille par rapport à l'âge chez les enfants (indice taille pour âge située à plus de deux écarts type en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence).

Retard de croissance sévère :
Insuffisance grave de taille par rapport à l'âge chez les enfants (indice taille pour âge située à moins de trois écarts-types en dessous de la médiane taille pour âge de la population de référence).

Santé de la reproduction (SR) :
Bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Satisfaction en demande de sang (taux de) :
Nombre de poches de sang reçues rapporté au nombre total des poches de sang demandées.

Satisfaction par rapport aux soins de santé :
Personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête et qui n'ont cité aucun problème rencontré.

Séroprévalence du SIDA (taux de) :
Rapport du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA et la population totale.

Statut sérologique :
Indication de la présence ou non d'anticorps spécifiques à une maladie dans l'organisme. La présence des anticorps indique que la personne, à un moment donné dans le passé, a été infectée par la maladie ou est simplement entrée en contact avec l'agent pathogène. On dit que la personne a une sérologie positive, ou bien est séropositive. Inversement, l'absence d'anticorps indique habituellement que la personne n'a pas été contaminée, la personne est dite séronégative.

Utilisation des méthodes contraceptives (Taux d') :
Nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans qui utilisent au moins une méthode contraceptive au cours d'une période rapporté au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans.

Utilisation des soins de santé *:*
Personnes qui ont consulté le personnel de santé au cours des 15 jours ayant précédé l'enquête que ce soit pour raison de maladie ou pas.

I.3.7. Emploi, fonction publique, travail et protection sociale

Accident du travail :
L'accident du travail est l'accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause. Il en est de même pour : i) l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour, entre sa résidence ou le lieu où il prend ordinairement ses repas et le lieu où il effectue son travail ou perçoit sa rémunération, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi ; ii) l'accident survenu pendant les voyages dont les frais sont supportés par l'employeur en vertu des textes en vigueur.

Actif occupé :
Personne exerçant un ou plusieurs emplois (au sens du BIT, personne ayant exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence)

Activité (en) :
Position du fonctionnaire qui exerce effectivement les fonctions afférentes à son emploi ou toute autre fonction qui lui a été attribuée au sein d'une administration centrale ou déconcentrée de l'Etat.

Activité (taux brut d')1 :
Rapport entre la population active et la population résidente totale.

Activité économique :
Travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature

Aide familiale :
Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

Agent contractuel de la fonction publique :
Agent de la fonction publique ayant vocation à occuper :

- Les emplois publics permanents autres que ceux des fonctionnaires ;
- Les emplois publics non permanents destinés à la réalisation d'activités extraordinaires ou conjoncturelles des administrations centrales ou déconcentrées de l'État.

Affiliation des entreprises à une organisation patronale (taux d') :
Proportion des entreprises membres d'une organisation patronale.

Agent de la fonction publique :
Fonctionnaire ou agent contractuel de l'Etat. Personne physique recrutée et affectée pour assurer à titre permanent ou temporaire, directement et personnellement, une mission de service public au sein des administrations centrales ou déconcentrées de l'État et des institutions publiques.

Agent d'appui :
Agent de l'État de catégorie D occupant une fonction de soutien et les militaires du grade de soldat de 2ème classe à celui caporal-chef.
Agent d'exécution :

Agent de l'État de catégorie C occupant une fonction d'exécution.

1 Selon la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre, adoptée par la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2013 (19ème CIST, 2013), le concept d'activité a évolué. Il est calculé à la place de cet indicateur, un taux de participation à la main d'œuvre.

Allocataire :
En matière de prestations familiales, assuré ou bénéficiaire ayant droit aux prestations familiales du chef de son activité professionnelle ou de celle d'autrui.

Allocations familiales :
Prestations payées périodiquement aux assurés bénéficiaires au titre des enfants à charge sous certaines conditions.

Arbitrage :
Règlement d'un conflit collectif par un conseil d'arbitrage suite à une non conciliation.

Assuré volontaire :
Personne ayant de sa propre initiative, contracté auprès d'un régime de sécurité sociale, une couverture contre les risques sociaux.

Ayant droit :
Personne qui, du fait du lien avec un assuré (conjoint, enfant, etc.) est couverte par les garanties souscrites par ce dernier, par exemple dans le cadre d'un contrat prévoyance.

Bénéficiaire :
Toute personne percevant une prestation du régime de sécurité sociale du fait de son activité ou de celle d'autrui (ayant droit ou tiers).

Cadre moyen :
Agent de l'État de catégorie B et occupant un emploi correspondant à des fonctions d'encadrement et les militaires du grade de sergent à celui d'adjudant-chef major.

Cadre supérieur :
Agent de l'État de catégorie A au moins et occupant un emploi correspondant à une fonction d'étude, de conception et de direction, et les militaires du grade de sous-lieutenant à celui de général.

Candidat :
Individu inscrit à un ou plusieurs concours de la fonction publique.

Candidature :
Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours. Autrement dit, un individu peut être l'auteur de plusieurs candidatures pour des concours différents.

Capital décès :
Somme d'argent versée en une fois au profit d'un ou plusieurs ayants droits d'un agent public décédé en position d'activité.

Chômage :
Est considérée en situation de chômage, toute personne en âge de travailler qui : i) était sans emploi au cours des sept derniers jours ou de la semaine de référence, ii) a fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des 30 derniers jours ou d'un mois de référence et iii) se déclare disponible sur une période de deux semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice. La résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre, adoptée par la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail en octobre 2013 (19ème CIST, 2013) n'intègre plus la notion de chômeur découragé. Par contre de nouveaux concepts et indicateurs sont définis. On parle désormais de la main d'œuvre (travailleurs et chômeurs), de la population hors main

d'œuvre qui comprend les personnes en âge de travailler qui sont sans emploi et ne font pas une recherche active du travail, même si certains d'entre eux manifestent leur disponibilité à travailler.

Chômage au sens élargi ;

Au sens élargi, est considérée en situation de chômage, toute personne en âge de travailler qui : i) était sans emploi au cours des 7 derniers jours ou de la semaine de référence, ii) qui n'a pas fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des 30 derniers jours ou d'un mois de référence, pour des raisons involontaires et iii) mais se déclare disponible sur une période de deux semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice

Chômage des travailleurs licenciés ou déflatés (taux de) :
Nombre de travailleurs licenciés ou déflatés toujours au chômage exprimé en pourcentage du nombre de travailleurs licenciés ou déflatés au cours d'une période donnée.

Chômage et main d'œuvre potentielle (taux combiné du) :
C'est le rapport entre le cumul des effectifs de chômeurs, des personnes à la recherche de l'emploi et non disponibles, personnes non à la recherche active mais disponibles et des personnes ni à la recherche de l'emploi ni disponible mais souhaitant avoir un emploi et l'effectif de la main d'œuvre élargie (somme des effectifs de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle).

Chômage et sous-emploi lié à la durée du travail (taux combiné du) :
C'est rapport entre l'effectif cumulé des chômeurs et des travailleurs en situation de sous-emploi lié à la durée du travail et l'effectif total de la main d'œuvre

Chômage, sous-emploi lié à la durée du travail et main d'œuvre potentielle (taux combiné du) :
C'est le rapport entre le cumul des effectifs de chômeurs, des personnes en situation de sous-emploi lié à la durée du travail, des personnes à la recherche de l'emploi et non disponibles, personnes non à la recherche active mais disponibles et des personnes ni à la recherche de l'emploi ni disponible mais souhaitant avoir un emploi et l'effectif de la main d'œuvre élargie (somme des effectifs de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle).

Chômage technique :
Inactivité forcée due à une discontinuité dans le processus technique de la production : panne de machine, rupture de matières premières, etc.

Chômeur de longue durée :
Chômeur à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Compétence :
Combinaison de connaissances, de savoir-faire, d'expérience et de comportements s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle peut être validée.

Conciliation :
Accord des parties sur tous les points d'un conflit de travail. La conciliation est partielle lorsque l'accord des parties se fait uniquement sur certains points du conflit.

Conciliation des conflits individuels ou collectifs (taux de) :
Rapport entre le nombre de conciliations et le nombre de conflits individuels ou collectifs de travail.

Concours direct :
Mode de recrutement qui permet à la fonction publique d'État de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans une école de formation professionnelle avant leur affectation.

Concours direct sans formation :
Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont intégrés et affectés.

Concours direct suivi de formation :
Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans une école de formation professionnelle avant leur affectation.

Concours professionnel :
Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test et d'une formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir répondant aux besoins de l'administration.

Conditions de travail de l'enfant :
Environnement dans lequel s'effectue le travail de l'enfant (durée de travail, hygiène, sécurité, rémunération, repos…).

Conflit collectif de travail :
Différend opposant plusieurs travailleurs à leur(s) employeur(s) pour la reconnaissance d'un droit collectif.

Conflit individuel de travail :
Différend opposant un ou plusieurs travailleurs à leur employeur pour la reconnaissance d'un droit individuel.

Conflits individuels pour 10 000 salariés :
Rapport entre le nombre de conflits individuels de travail et le nombre total de salariés exprimé pour 10 000.

Contrat à durée déterminée (CDD) :
Contrat de travail dont le terme est déterminé à l'avance par les deux parties. Il a une durée maximale de 2 ans pour les nationaux et 3 ans pour les non nationaux.

Contrat à durée indéterminée (CDI) :
Contrat de travail conclu sans précision de terme.

Contrat d'apprentissage :
Convention écrite établie entre une personne (morale ou physique) appelée « maître » et une personne désirant apprendre un métier.

Contrat de travail :
Convention écrite établie entre un employeur (personne morale ou physique) et un travailleur.

Contrat de travail des nationaux :
Convention écrite établie entre un employeur (personne physique ou morale) et un travailleur de nationalité burkinabé.

Contrat de travail des non nationaux :
Convention écrite établie entre un employeur (personne physique ou morale) et un travailleur de nationalité étrangère.

Cotisation :
Prélèvement obligatoire périodique imposé aux assujettis d'un régime de sécurité sociale.

Croissance du PIB par personne occupée (taux de) :
Voir **productivité de la main d'œuvre.**

Décès :
Cessation des relations de travail par suite de la mort du salarié.

Démission :
Rupture du contrat de travail du fait du travailleur.

Dépendance (taux de) :
Rapport entre le nombre de personnes au chômage ou inactives et la population active occupée.

Dépense de personnel de l'État :
Rémunération due à l'agent par l'État dès lors qu'il existe un lien juridique entre les deux. Elle se décompose en plusieurs catégories : les rémunérations d'activité (salaires, soldes indiciaires, etc.), les cotisations et contributions sociales à la charge de l'État, les prestations sociales et allocations diverses, etc.

Détachement :
Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, continue de bénéficier dans son emploi d'origine, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Disponibilité :
Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, cesse de bénéficier dans cette position, des droits à l'avancement et à la retraite.

Écart salarial entre hommes et femmes :
Différence entre les salaires moyens des hommes et des femmes.

Ecoles et centres de formation professionnelle :
Ecoles et centres qui s'occupent de la formation initiale et continue des agents du secteur publique et privée.

Embauche :
Engagement d'un salarié. Les renouvellements de contrats sont considérés comme de nouvelles embauches.

Emploi, occupation ou profession :
Est pourvue d'un emploi, toute personne en âge de travailler qui, au cours d'une semaine de référence ou des 7 derniers jours, a réalisé une activité durant au moins une heure, pour produire des biens ou fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population en âge de travailler qui exerce un emploi.

Emploi consolidé :
Emploi existant avant les financements des Fonds d'appui et maintenu suite à ces financements.

Emploi informel :
Sont considérées ayant des emplois informels, les personnes dont l'emploi est, en pratique, non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou n'ayant pas droit à certains avantages (le préavis de renvoi, l'indemnité de licenciement, les congés payés ou les congés de maladies, etc.). Ainsi, l'emploi informel se définit surtout par rapport aux conditions d'exercice des employés aussi bien dans leur emploi principal que secondaire. De façon opérationnelle, dans les unités de production (formelle, informelle) et dans les ménages, les employés sont considérés être pourvus d'un emploi informel si au moins l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :
- le paiement par l'employeur d'indemnité de protection de sécurité sociale ;
- les congés de maladie rémunérés ;
- les congés annuels rémunérés ou une compensation éventuelle.

Emploi nouveau :
Emploi créé suite à l'obtention d'un financement de projet.

Emploi principal :
Emploi qui, au cours d'une période de référence, est déclaré comme tel par le travailleur. Il peut être l'emploi auquel le travailleur a consacré le plus de temps ou celui qui lui a rapporté le plus de revenu.

Emploi salarié non protégé :
Emploi salarié qui ne remplit pas les trois critères suivants : permanence, pension de retraite, sécurité sociale.

Emplois salariés non protégés des jeunes (taux des) :
Nombre de jeunes de 15 à 24 ans salariés sans contrat (y compris les journaliers et occasionnels) exprimé en pourcentage du nombre de jeunes de 15 à 24 ans salariés.

Emplois salariés non protégés des migrants (taux des) :
Nombre de migrants salariés sans contrat (y compris les journaliers) exprimé en pourcentage du nombre de migrants salariés.

Emplois salariés non protégés des personnes en situation d'handicap (proportion des) :
Nombre des personnes handicapées salariées sans contrat (y compris les journaliers et les occasionnels) exprimé en pourcentage du nombre des personnes handicapées salariées.

Emploi secondaire :
Occupation professionnelle à laquelle un travailleur consacre le plus de temps après l'emploi principal. Il n'y a pas d'emploi secondaire sans emploi principal. Ainsi, les élèves, les étudiants, les femmes au foyer, parce que n'ayant pas d'occupation économique, ne peuvent pas avoir d'emploi secondaire.

Emplois vulnérables (taux d') :
Proportion de travailleurs pour leur propre compte et de travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

Employeur du Régime Général (E) :
Personne physique ou morale utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs moyennant rémunération (Entreprise du secteur moderne).

Employeur du Régime Gens de Maison (G.M.) :
Personne physique utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs destinés à être déployés dans des emplois domestiques moyennant rémunération.

Employeur, patron :
Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

Enfant en situation de travail :
Toute personne âgée de moins de 18 ans exerçant une activité professionnelle au sein d'une entreprise.

Enfant travailleur :
Personne âgée de 6 à 17 ans qui participe à la production des biens et services.

Engagement :
Acte administratif de recrutement d'un agent contractuel dans la fonction publique.

Entrée dans la vie professionnelle (taux d') :
Rapport entre le nombre de nouveaux diplômés qui, après un certain nombre de mois après la fin de leurs études, exercent une activité correspondant à leur formation et le nombre de nouveaux diplômés actifs occupés et de ceux cherchant un emploi.

Etranger :
Institutions ou missions diplomatiques hors du Burkina employant des agents de la fonction publique d'Etat.

Examen de reclassement :
Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test. Le plus souvent le nombre de postes à pourvoir n'est pas limité, tous les candidats ayant la moyenne sont reclassés dans la catégorie supérieure à leur position initiale dès leur admission définitive.

Fonction publique d'État :
Corps de l'État qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

Fonctionnaire :
Agent titularisé dans l'un des emplois publics permanents ci-après :

- Emploi de conception, de prestations intellectuelles et techniques de haut niveau, concourant à l'exécution des missions d'orientation, de formulation, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques sectorielles de l'État ;
- Emploi de conception, de prestations intellectuelles et techniques de haut niveau, d'application ou d'exécution, concourant à la mise en œuvre des missions de souveraineté dévolues à l'État ;
- Emploi de conception, d'application ou d'exécution concourant à la mise en œuvre des missions jugées stratégiques par l'État.

Formation continue/perfectionnement :
Formation destinée à compléter ou à développer des connaissances et des qualifications préalablement acquises dans une formation de base ou d'une formation initiale.

Formation duale :
Système où la formation se déroule conjointement dans une école professionnelle et dans l'entreprise. Le programme est élaboré de telle sorte que l'apprenti passe plus de temps au sein de l'entreprise et le reste du temps est consacré aux cours théoriques à l'école.

Formation en alternance :
Mode de formation dont le principe de base est d'allier des périodes passées dans un établissement d'enseignement (formation théorique) à des périodes d'activités professionnelles (formation pratique). Succession de périodes de formation organisées entre lieu de formation et milieu de travail.

Formation initiale :
Premier programme complet de formation conduisant à l'exercice d'une profession. Elle comprend souvent deux éléments : (i) une formation de base suivie par une formation en spécialisation ; (ii) ensemble de connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Peut comprendre des enseignements généraux et, dans certains cas, de la formation professionnelle.

Formation modulaire :
Système où le contenu de la formation est divisé en unités ou combinés de manière à former un programme répondant aux besoins des individus, aux développements des techniques, à l'évolution de l'emploi, etc. Ce système permet ainsi une adaptation continue du programme.

Formation par apprentissage :
Formation de longue durée qui se déroule pour une part importante en entreprise, mais aussi en complément dans les établissements de formation et qui est régie conformément à la législation ou à l'usage par un contrat d'apprentissage, verbal, écrit, énonçant les obligations des parties.

Formation professionnelle :
Ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, des qualifications et des attitudes nécessaires pour exercer une profession ou certaines fonctions avec compétence et efficacité. Ces activités peuvent correspondre à différents types de formation : formation initiale, rafraîchissement ou mise à jour des connaissances, formation spécifiquement adaptée à un emploi, etc. La formation professionnelle peut éventuellement comprendre des disciplines d'éducation générale.

Formation résidentielle :
Formations d'une durée allant de trois à dix-huit mois, visant à donner aux jeunes (garçons et filles) un savoir-faire pour exercer efficacement un emploi salarié ou pour s'auto employer. La formation se passe entièrement au centre, avec un stage en entreprise.

Grève :
Cessation concertée et collective de travail en vue d'appuyer les revendications professionnelles et d'assurer la défense des intérêts matériels ou moraux des travailleurs**.**

Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) :
Méthode de travail privilégiant l'utilisation abondante de main d'œuvre par substitution du facteur travail (main d'œuvre) au facteur capital (machines et assimilées).

Inactivité (taux d') :
Rapport entre la population inactive et la population totale.

Incidence de pauvreté des retraités :
Proportion de retraités vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Indépendant :
Personne qui travaille pour son propre compte, mais qui n'emploie aucun salarié. Il peut cependant avoir des aides familiaux ou des apprentis non rémunérés.

Infraction en matière de législation du travail :
Manquement à une disposition légale ou réglementaire dans le cadre du travail constaté lors des contrôles d'établissement par l'inspection du travail.

Instance (en) :
Conflit de travail en cours de traitement au niveau de l'inspection du travail.

Intégration :
Acte administratif d'incorporation d'un travailleur dans le corps des fonctionnaires.

Législation du travail :
Ensemble des textes législatifs, réglementaires et conventionnels régissant les relations professionnelles (conventions internationales, lois, décrets, arrêtés et conventions sectorielles).

Licenciement :
Rupture du contrat de travail du fait de l'employeur.

Licenciement pour cause de fermeture :
Licenciement pour cause de cessation d'activité de l'entreprise.

Litige :
Point de réclamation dans un conflit du travail.

Lock-out :
Décision par laquelle un employeur interdit aux salariés l'accès à l'entreprise à l'occasion d'un conflit collectif de travail.

Main d'œuvre :
Fraction de la population en âge de travailler pourvue d'un emploi ou en situation de chômage sur une période de référence définie.

Main d'œuvre élargie : :
Cumul de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

Main d'œuvre potentielle :
Trois groupes de personnes en âge de travailler et sans emploi, font partie de la main d'œuvre potentielle : i) personnes à la recherche de l'emploi et non disponibles, ii) personnes non à la recherche active mais disponibles, iii) personnes ni à la recherche de l'emploi ni disponible mais souhaitant avoir un emploi.

Maintien/réquisition :
Situation dans laquelle un agent ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite est maintenu par l'administration afin d'assurer une tâche bien déterminée et cela pour une période donnée.

Maladie à caractère professionnel :

Est présumée d'origine professionnelle, une maladie caractérisée, non désignée dans le tableau de maladies professionnelles, lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle peut entraîner le décès ou une incapacité permanente de celle-ci.

Maladie professionnelle :
Maladie contractée par un travailleur à l'occasion de l'exécution de son contrat ou de ses contrats de travail et inscrite dans un tableau de maladies professionnelles établi par un règlement.

Mise en demeure :
Injonction, assortie ou non d'un délai d'exécution, adressée par l'inspecteur du travail à l'employeur, en vue de remédier à une infraction à la législation du travail constatée dans son établissement.

Mouvements des travailleurs :
Position du travailleur vis-à-vis de l'entreprise à un moment donné (embauche, licenciement, démission, retraite, décès).

Non conciliation :
Désaccord des parties sur tous les points d'un conflit du travail.

Non conciliation par défaut (NCD) :
Non conciliation suite à la non comparution du défendeur.

Observation :
Avertissement adressé à l'employeur dans le cas d'une infraction jugée mineure constatée lors d'un contrôle d'établissement.

Occupation (taux d') :
Rapport entre la population pourvue d'emplois et la main d'œuvre.

Occupation principale :
Activité qui a pris plus de temps ou qui a rapporté le plus de revenu à l'individu au cours de la période de référence.

Offres d'emploi/demandes de travail :
Places vacantes ou nouvelles à durée déterminée ou indéterminée annoncées sans obligation auprès des agences, cabinets de recrutement ou tout autre canal. Les entreprises sont « offreurs d'emplois » mais « demandeurs de travail ».

Part des dépenses publiques consacrées au travail et à la sécurité sociale :
Rapport entre le budget du ministère chargé du travail et de la sécurité sociale et le budget de l'État.

Pension :
Prestation périodique servie au titre de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Pension de retraite :
Allocation régulière versée par un organisme d'assurance sociale aux travailleurs qui remplissent des conditions précises lorsqu'ils prennent leur retraite.

Pension de réversion (orphelin) :
Pension perçue par les descendants mineurs d'un agent public décédé. Les orphelins mineurs d'un agent public décédé bénéficient d'une pension de réversion si le défunt avait acquis des droits à une pension de retraite, qu'il l'ait liquidée ou non.

Pension de réversion (veuve/veuf) :
Pension perçue par le conjoint ou ex-conjoint d'un agent public décédé. Le conjoint ou ex-conjoint survivant peut bénéficier d'une pension de réversion si le défunt avait acquis des droits à une pension de retraite, qu'il l'ait liquidée ou non. Le conjoint survivant perçoit une pension d'un montant égal à 50 % de celle obtenue par le conjoint décédé ou qu'il aurait pu obtenir le jour de son décès.

Pension d'invalidité :
Revenu versé par un organisme d'assurance sociale à un travailleur qui, à la suite d'une maladie ou d'un accident, perd tout ou partie de sa capacité de travail. Le montant de la pension d'invalidité varie selon la catégorie d'invalidité dans laquelle est classé l'intéressé. Elle peut être révisée en cas de modification de l'état de santé, ou encore en cas de reprise d'une activité professionnelle.

Pensionnés :
Ensemble des bénéficiaires de pensions au titre de l'assurance vieillesse, invalidité et décès.

Pensionné ascendant :
Père ou mère bénéficiaire d'un droit à la pension du fait des droits acquis de son fils ou de sa fille décédée.

Pensionné de droits directs :
Assuré bénéficiaire d'une pension du chef de ses droits acquis.

Pensionné orphelin :
Enfant bénéficiant d'un droit à pension ouvert suite au décès d'un de ses parents.

Pensionné veuf/veuve :
Conjoint bénéficiaire d'une pension (toutes catégories confondues) du fait des droits acquis de son conjoint décédé.

Personne à la retraite :
Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'État ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

Personne au foyer :
Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

Personne travaillant peu :
Personne dont la durée hebdomadaire de travail est de moins de 35h.

Personne travaillant trop :
Personne dont la durée hebdomadaire de travail est de plus de 48h.

Pluriactivité (taux de) :
Rapport entre le nombre de personnes exerçant un ou plusieurs emplois secondaires et le nombre d'actifs occupés.

Population au chômage :
Voir Chômeurs.

Population économiquement à charge :
Population constituée des personnes inactives (élèves/étudiants, personnes au foyer) et des personnes n'étant pas en âge de travailler.

Population en âge de travailler :
Frange de la population ayant l'âge légal de se mettre sur le marché du travail. Au Burkina Faso, les enquêtes sur l'emploi s'adressent aux personnes âgées de 10 ans ou plus, mais les indicateurs clés du marché du travail sont calculés pour les personnes âgées de 15 ans et plus.

Population hors main d'œuvre :
La population hors main d'œuvre comprend les personnes sans emploi, qui ne veulent pas travailler, n'effectuent pas de recherche d'emploi et ne sont pas disponibles.

On utilise quelque fois la notion de population dépendante économiquement ou à charge pour désigner l'ensemble des personnes non en âge de travailler et celles en âge de travailler qui sont inactives. C'est donc l'ensemble des individus qui n'appartiennent pas à la population active (occupée ou non).

Population potentiellement active :
Voir Population en âge de travailler.

Postes à pourvoir :
Places mises en compétition par la fonction publique.

Postes pourvus :
Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

Prestation :
Droit en espèces ou en nature fourni à un assuré social, son conjoint, ses descendants ou ascendants.

Primo-demandeur d'emploi :
Chômeur n'ayant jamais travaillé et donc en quête d'un premier emploi.

Procès-verbal d'exécution (PVE) :
Procès-verbal dressé pour contraindre l'employeur à payer les sommes non contestées relatives aux salaires, aux congés payés et aux primes d'ancienneté des travailleurs.

Productivité de la main d'œuvre :

Production par unité de volume de travail (e nombre de personnes employées ou d'heures travaillées). La productivité du travail mesure l'efficience avec laquelle les volumes de travail sont utilisés dans une économie pour produire des biens et des services ; elle permet de mesurer la croissance économique, la compétitivité et le niveau de vie d'un pays.

PV de conciliation :
Acte établi par l'inspection du travail pour consacrer l'accord des parties (employeurs, travailleurs) sur tous les points du conflit.

PV de conciliation partielle :
Acte établi par l'inspection du travail pour consacrer l'accord des parties sur certains points du conflit.

PV de Non conciliation :
Acte établi par l'inspection du travail pour consacrer le désaccord des parties sur tout ou partie des points du conflit.

PV de Non conciliation par défaut :
Acte établi par l'inspection du travail pour consacrer la non conciliation suite à la non-comparution du défendeur.

PV d'amende (PVA) :
Acte établi par l'inspection du travail pour infliger une sanction pécuniaire en cas de refus de paiement d'une contravention de simple police.

PV d'exécution :
Acte établi par l'inspection du travail pour contraindre l'employeur à payer les sommes non contestées relatives aux salaires, aux congés payés et aux primes d'ancienneté.

PV d'infraction (PVI) :

Acte établi par l'inspection du travail pour constater un manquement grave ou répété à la législation du travail.

Ratio emploi / population :
Part des personnes employées dans la population en âge de travailler (voir taux d'emploi).

Ratio d'infractions du secteur formel :
Nombre moyen d'infractions par établissement contrôlé. Il est calculé en rapportant le nombre d'infractions identifiées dans les établissements contrôlés au nombre d'établissements contrôlés.

Ratio nombre d'inspecteurs du travail pour 10 000 salariés :
Rapport entre le nombre d'inspecteurs du travail en activité et le nombre de salariés du secteur privé exprimé pour 10 000.

Règlement :
Issue donnée à un conflit du travail.

Remboursement de cotisation :
Somme payée à un agent public ayant quitté son activité sans remplir les conditions (notamment de durée de cotisation) lui permettant de bénéficier d'une pension de retraite. Cette somme équivaut au montant cotisé par l'agent.

Rente :
Prestation périodique versée au titre de la législation sur les AT/MP à la victime ou à ses ayants droit.

Rente d'incapacité :
Revenu versé par la CARFO à un agent public qui, à la suite d'une maladie ou d'un accident, perd tout ou partie de sa capacité de travail. Le montant de la rente d'incapacité varie selon la catégorie d'invalidité dans laquelle est classé l'intéressé. Elle peut être révisée en cas de modification de l'état de santé, ou encore en cas de reprise d'une activité professionnelle.

Rente viagère :
C'est la prestation périodique versée au titre de la législation sur les accidents du travail et maladies professionnelles à la victime jusqu'au jour de son décès.

Rentier :
Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement de placements de fonds et de biens notamment immobiliers.

Retraite :
Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et de continuer à toucher un revenu appelé pension.

Risques professionnels :
Accidents de travail et maladies professionnelles.

Salaire de réserve ou de réservation :
Salaire en deçà duquel un chômeur n'accepte pas de prendre un travail.

Salaires inférieur au salaire minimum légal (taux de) :
Proportion des actifs occupés dont le revenu mensuel est inférieur au SMIG.

Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) :
Rémunération règlementaire en dessous de laquelle un salarié ne peut, en principe, être employé.

Salarié, employé :
Personne qui travaille et qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Salariés ayant une durée excessive de travail (taux de) :
Proportion des salariés travaillant plus de 48 heures par semaine.

Salarisation (taux de) :
Rapport entre le nombre de salariés et la population active occupée.

Sans suite :
Désistement du demandeur, retrait de la plainte**.**

Sélection sur dossiers :
Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par analyse des dossiers de candidats à la suite duquel les admis sont intégrés et affectés.

Situation (ou statut) dans l'emploi :
Classification qui indique si l'individu est actif occupé, actif non occupé (chômeur) ou inactif.

Situation (ou statut) dans l'occupation :
Classification pour savoir si l'actif occupé est employeur, indépendant, apprenti, aide familial (ou travailleur familial non rémunéré) ou salarié.

Sommes dues :
Sommes convenues par les parties d'un conflit de travail à l'issue de la conciliation.

Sous-emploi lié à la durée du travail (taux de) :
Caractérise une personne en emploi dont le temps de travail durant la période de référence est insuffisant par rapport à des situations alternatives d'emploi qu'elle souhaite occuper et est disponible pour le faire. Le taux définit le **r**apport entre le nombre d'actifs occupés en situation de sous-emploi lié à la durée du travail et la main d'œuvre occupée.

Sous les drapeaux :
Position du fonctionnaire dans une des situations suivantes :
- incorporé dans une formation militaire pour y accomplir son Service national ;
- appelé à accomplir une période d'instruction militaire ;
- rappelé ou maintenu sous les drapeaux.

Dans cette position, le fonctionnaire continue de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Sous-utilisation de la main d'œuvre ;
Fait référence aux inadéquations entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre, qui se traduisent par un besoin non satisfait d'emploi dans la population. Elle regroupe la situation des personnes en sous-emploi lié à la durée du travail, au chômage ou appartenant à la main d'œuvre potentielle. La nature de la sous utilisation de la main d'œuvre est évaluée par quatre types d'indicateurs dans le cycle économique, à savoir le taux de chômage, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage, le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle et la mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Ce dernier indicateur est obtenu en rapportant l'ensemble des catégories des personnes sous utilisées à la main d'œuvre élargie.

Suspension de contrat :
Position où l'agent contractuel est placé, pour une période donnée, hors de son administration ou service d'origine.

Syndicalisation (taux de) :
Proportion de travailleurs membres d'un syndicat.

Transmis au tribunal du travail :
Dossier de conflit de travail transmis au tribunal du travail par l'inspection du travail à la demande d'une des parties en cas de non conciliation.

Travail décent :
Travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour la famille du travailleur. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir

et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence.

Travailleur affilié à la sécurité sociale :
Travailleur inscrit à un système de sécurité sociale (CNSS ou CARFO).

Travailleur immatriculé à la Caisse nationale de sécurité sociale :
Personne inscrite à la CNSS et bénéficiant d'une assurance sociale, qu'elle soit salariée ou assurée volontaire.

Travailleurs pauvres (taux de) :
Proportion de personnes actives occupées membres des ménages qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

I.3.8. Justice et sécurité

Abus de confiance :
Fait pour une personne de détourner ou de dissiper au préjudice d'une autre, des animaux, des effets, des deniers, des marchandises, des billets, des quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui ne lui aurait été remis qu'à titre de louage, de dépôt, de mandat, de nantissement, de prêt à usage ou pour un travail salarié ou non salarié à charge de les rendre, ou de les représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé.

Acceptation partielle :
Fait que le tribunal qui a été saisi par un tiers ou une personne morale pour une affaire, tranche partiellement en sa faveur.

Acceptation totale :
Fait que le tribunal qui a été saisi par un tiers ou une personne morale pour une affaire, tranche totalement en sa faveur.

Accident mortel, accident avec blessé :
Événement imprévu malheureux ou dommageable ayant occasionné la mort ou des blessures.

Actes notariés du greffe :
Actes posés par le greffier en chef en sa qualité de greffier notaire dans les juridictions où il n'y a pas de notaire titulaire.

Affaire correctionnelle :
Infraction à la loi pénale punie d'une peine comprise entre 11 jours au moins et 5 ans au plus d'emprisonnement, et d'une amende supérieure ou égale à 50 000 FCFA ou de l'une des deux peines seulement.

Affaire criminelle :
Infraction de droit commun ou infraction politique, sanctionnée de peines afflictives et infamantes ou seulement infamantes (que sont : la mort, l'emprisonnement à vie et l'emprisonnement à temps), voire de peines complémentaires.

Affaire en cours :
Affaire dont l'instruction n'est pas clôturée au 31 décembre de l'année considérée. Cette affaire peut avoir été enregistrée au cours de l'année considérée ou une année antérieure.

Affaire jugée :
Affaire pour laquelle une décision a été rendue sur l'objet du litige.

Affaire nouvelle :
Affaire nouvellement arrivée et enregistrée dans une juridiction pendant une année concernée.

Affaire terminée :
Affaire dont l'instruction est clôturée. La clôture de l'instruction est caractérisée soit par la transmission des pièces au procureur général de la cour d'appel du ressort, soit par un renvoi de l'affaire devant la chambre correctionnelle, soit par une ordonnance de non-lieu, soit par une ordonnance de refus d'informer.

Amende :
Condamnation pécuniaire infligée à une personne qui enfreint à la loi pénale.

Annulation :
Anéantissement rétroactif d'une décision d'une juridiction de degré inférieur par une juridiction de degré supérieur pour irrégularité de forme ou de fond, à la suite d'un appel ou d'un recours en révision ou en cassation.

Annulation et renvoi :
Annulation d'une décision de justice par la Cour de cassation et renvoi de l'affaire devant une autre juridiction de même nature que celle dont émane l'arrêt cassé ou devant la même juridiction autrement composée.

Appel :
Recours par lequel une partie porte une affaire jugée par une juridiction de premier degré devant la juridiction de second degré pour qu'elle soit rejugée.

Arrêt avant dire droit :
Décision prise par le juge, soit pour aménager une situation provisoire soit pour organiser l'instruction.

Arrêt définitif :
Jugement de la Cour des comptes suite à un contrôle juridictionnel statuant définitivement sur un compte de gestion d'un comptable public (décharge, quitus, amende, débet).

Arrêt provisoire :
Jugement de la Cour des comptes statuant provisoirement, suite à un contrôle juridictionnel, enjoignant à l'agent comptable de produire des explications complémentaires écrites.

Arrêt rédigé :
Affaire sur laquelle la Cour d'appel a statué et dont la décision a été rédigée et signée par le juge et le greffier.

Arrêt sur le fond :
Décision de la Cour d'appel touchant dans une affaire, la (les) question(s) de fait et de droit, par opposition à la procédure.

Assassinat :
Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens.

Assistance éducative :
Mesure pouvant être prise par les juridictions pour mineurs, lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont supposées gravement compromises.

Association de malfaiteurs :
Toute association ou entente quels que soient sa durée et le nombre de ses membres, formée ou établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre des personnes ou des biens et qui existe par le seul fait de la résolution d'agir en commun.

Attaque à main armée :
Agression physique ou morale au moyen d'une arme à feu ou d'une arme blanche.

Attentats aux mœurs :
Infractions telles que l'outrage public à la pudeur et l'attentat à la pudeur.

Autres crimes et délits contre la chose publique :
Atteintes à l'environnement, concussion, corruption et tout autre crime ou délit contre la chose publique non cité.

Autres crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs :
Infractions en matière de mariage, de proxénétisme, de trafics d'enfants, d'enlèvements d'enfants, d'outrages et d'attentats publics à la pudeur, de prostitution et de tout autre crime ou délit contre les particuliers non cités.

Autre décision :
Décision autre qu'avant dire droit, cassation, annulation, annulation et renvoi, rejet, irrecevabilité et désistement.

Autres ordonnances :
Ordonnances ne pouvant être classées dans l'une des catégories d'ordonnances suscitées (ordonnances de confiscation douanière, ordonnances d'expulsion, etc.).

Avance :
Arrêt de la Cour des comptes constatant un excédent de recettes par rapport aux émissions. Cet arrêt produit les mêmes effets que le quitus et la décharge envers un comptable public.

Avant dire droit :
Décision prise par le juge, soit pour aménager une situation provisoire soit pour organiser l'instruction.

Avis :
Opinion émise par une haute juridiction, par exemple sur la régularité d'une procédure.

Avocat :
Professionnel du droit chargé de défendre une personne devant une juridiction quand elle a un litige. Il a une mission d'assistance et de représentation devant la juridiction.

Les avocats au Burkina Faso sont recrutés sur examen (le Certificat d'aptitude à la profession d'avocat), organisé par le barreau avec l'appui de l'Université de Ouagadougou et du Ministère en charge de la justice.

Budget prévisionnel :
Document comptable présentant les prévisions de ressources (recettes) et leurs différentes utilisations (dépenses).

Bulletin de casier judiciaire :
Relevé des condamnations pénales qui sont prononcées contre les personnes. Le bulletin de casier judiciaire délivré couramment aux justiciables nés au Burkina par les greffes des TGI et ceux nés à l'étranger ou les étrangers résidents au Burkina par la Cour d'appel est un extrait du bulletin n°3 qui comporte les peines privatives de liberté. À côté du bulletin n°3, il existe les bulletins n°1 et 2 qui sont délivrés à des demandeurs spécifiques.

Cassation :
Anéantissement rétroactif d'une décision de justice par la Cour de cassation pour irrégularité de forme ou de fond (violation de la loi), à la suite d'un pourvoi en cassation.

Centre pénitentiaire agricole de Baporo :
Établissement pénitentiaire créé à Baporo pour accueillir les condamnés bénéficiant du régime de semi-liberté, et provenant de toutes les maisons d'arrêt et de correction avec pour vocation de leur donner une formation en matière agricole.

Certificat de nationalité burkinabè :
Attestation délivrée par le président du tribunal de grande instance, au vu des pièces justificatives, selon laquelle un individu est de nationalité burkinabé. Il peut être demandé dans les cas suivants : établissement d'une carte d'identité burkinabé ou d'un passeport, candidature à un emploi dans la fonction publique, etc.

Certificat de non faillite :
Attestation du greffier en chef prouvant qu'une personne physique ou morale n'est pas en état de faillite ou de cessation de payement.

Cession volontaire de salaires :
Demande auprès d'une institution financière portant octroi de crédit à une partie sur contrat.

Chambre civile :
Chambre qui a compétence générale dans toutes les affaires civiles pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée expressément par la loi à une autre juridiction.

Chambre commerciale :
Chambre compétente pour connaître les contestations relatives aux engagements et transactions entre les commerçants, entre commerçants et banquiers dont le montant du principal est supérieur à un million (1 000 000) FCFA, aux actes et effets de commerce entre toutes personnes, aux procédures collectives de règlement du passif et aux contestations entre associés pour raison d'une société de commerce.

Chambre correctionnelle :
Affaire dans lesquelles les peines encourues sont délictuelles (au moins onze jours et au plus cinq années). Chambre compétente pour statuer en appel sur les affaires jugées en premier ressort par les chambres correctionnelles et par les tribunaux de simple police.

Chambre criminelle :
Chambre ayant la plénitude de juridiction pour juger des individus majeurs renvoyés devant elle par arrêt de mise en accusation.

Chambre d'accusation :
Chambre statuant sur les appels des ordonnances rendues par les juges d'instruction et comme second degré d'instruction en matière criminelle.

Chambre sociale :
Chambre compétente pour connaître en appel des décisions rendues en premier ressort par les tribunaux du travail.

Citation directe :
Acte de procédure par lequel le ministère public ou la victime peuvent saisir directement le tribunal en informant le prévenu du lieu, la date et l'heure de l'audience.

Classement sans suite :
Décision prise par le ministère public en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, écartant momentanément la mise en mouvement de l'action publique.

Compte de gestion :
Ensemble des documents justifiants et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable dans le cadre de la gestion financière de l'État, des collectivités locales ou de tout autre organisme public pour un exercice donné.

Conclusion rendue :
Décision donnée par le parquet pour donner suite à une requête ou une demande. Elle peut être tout simplement un acte délivré.

Condamné :
Personne jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine (emprisonnement, amende, Travail d'intérêt général) a été prononcée.

Confirmation :
Décision par laquelle une juridiction de recours consolide et maintient la décision des premiers juges.

Conseil d'État :
Juridiction supérieure de l'Ordre administratif créée au Burkina Faso par la loi n° 15-2000 AN du 23 mai 2000. Le Conseil d'État est compétent pour connaître des recours contre les décrets et les actes administratifs dont le champ d'application va au-delà du ressort territorial d'un seul tribunal administratif et des appels interjetés contre les décisions du tribunal administratif.

Contradictoire (jugement) :
Le jugement est contradictoire dès lors que les parties ne comparaissent en personne ou par mandataire selon les modalités propres au tribunal devant lequel la demande est portée.

Contravention :
Infraction à une loi ou un règlement, qui est sanctionnée par une amende ou des peines complémentaires en cas de récidive.

Contrôle de la gestion :
Contrôle de la Cour des comptes sur place et sur pièces de la gestion d'un ordonnateur public.

Contrôle juridictionnel :
Jugement des comptes de gestion des comptables principaux de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics par la Cour des comptes.

Coups et blessures volontaires :
Fait de faire volontairement des blessures ou porter des coups ou commettre toute autre violence ou voie de fait entraînant une maladie ou une incapacité de travail (de plus de sept jours).

Coups mortels :
Coups portés ou blessures faites volontairement sans intention de donner la mort et qui l'ont pourtant occasionnée.

Cour d'appel :
Juridiction d'appel des décisions rendues en matière civile, commerciale, et correctionnelle et de simple police par les tribunaux de grande instance, les tribunaux d'instance et en matière sociale par les tribunaux du travail. Elle statue en matière criminelle en premier et dernier ressort. Elle comprend six chambres.

Cour de cassation :
Juridiction supérieure de l'ordre judiciaire, elle vérifie la légalité des décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures et qui ont fait l'objet d'un pourvoi en cassation ; elle juge en droit, non pas en fait.

Cour des comptes :
Juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Elle juge les comptes des comptables publics et assiste l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.

Crime :
Infraction de droit commun ou infraction politique, sanctionnée de peines afflictives ou infamantes que sont : la mort, l'emprisonnement à vie et l'emprisonnement à temps supérieur à 5 ans, auxquelles peuvent s'ajouter des peines complémentaires.

Crimes et délits contre la chose publique :
Détournement de deniers publics, corruption, évasion fiscale, etc.

Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs :
Mutilations génitales féminines, infractions en matière de mariage, proxénétisme, trafic d'enfant, enlèvement d'enfant, attentat aux mœurs, prostitution, stupéfiants, etc.

Crimes et délits contre les biens :
Vols, extorsions, recels, escroqueries, abus de confiance, destructions, dégradations, dommages ; stellionat ; infractions en matière de chèques, etc.

Crimes et délits contre les particuliers :
Homicides volontaires, empoisonnements, violences, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, homicides et blessures involontaires, viols, coups mortels, assassinats, associations de malfaiteurs, diffamation, injures, non-assistance à personne en danger, etc.

Débet :
Arrêt de la Cour des comptes engageant la responsabilité d'un comptable public sur un manquant provenant des dépenses payées irrégulièrement ou de recettes non recouvrées.

Décharge :
Arrêt de la Cour des comptes constatant qu'aucune charge ou obligation ne pèse plus sur un comptable public au titre d'un exercice donné et apurant de ce fait ledit compte, toutefois, sous réserve de la reprise exacte des soldes à l'année suivante.

Décision (arrêt, jugement, ordonnance) avant dire droit :
Décision prise, soit pour aménager une situation provisoire soit pour organiser une instruction.

Décision (arrêt, jugement, ordonnance) rédigée :
Affaire sur laquelle une juridiction a statué et dont la décision a été rédigée et signée par le juge et le greffier.

Décision (arrêt, jugement, ordonnance) sur le fond :
Décision d'une juridiction touchant dans une affaire, à une ou des question(s) de fait et de droit, par opposition à la procédure.

Décision contradictoire :
Jugement contradictoire dès lors que les parties ne comparaissent en personne ou par mandataire selon les modalités propres au tribunal devant lequel la demande est portée.

Décision par défaut :
Jugement rendu par défaut lorsque la citation n'a été délivrée à personne et que le défendeur n'a pas comparu.

Décision rédigée :
Affaire sur laquelle le tribunal a statué et dont la décision a été rédigée et signée par le juge et le greffier. Il est tenu compte des référés mais pas des injonctions de payer et ordonnances.

Décision rendue (définitive) :
Affaire qui a fait l'objet d'un procès et dont la décision dessaisit la juridiction.

Décision réputée contradictoire :
Jugement réputé contradictoire si le défendeur, cité à personne, ne comparaît pas ou si après avoir comparu, l'une des parties s'abstient d'accomplir les actes de la procédure dans les délais requis.

Décision sur le fond :
Décision (y compris les ordonnances) du tribunal touchant dans une affaire, la (les) question(s) de fait et de droit, par opposition à la procédure. Il s'agit ici des décisions d'acceptation totale, d'acceptation partielle et de rejet.

Décision du Premier Président :
Décision rendue par le premier président qui relève de sa compétence exclusive. Exemple : ordonnances de référés, ordonnance de contestation d'honoraire et ordonnances rendues en matière de défense à exécution provisoire.

Décisions rendues par affaire nouvelle :
Rapport entre le nombre de décisions rendues et le nombre d'affaires nouvelles.

Décisions rendues par magistrat :
Rapport entre le nombre de décisions rendues et le nombre de magistrats.

Défaut (jugement par) :
Jugement rendu par défaut lorsque la citation n'a pu être délivrée à personne et que le défendeur n'a pas comparu.

Délit :
Infraction à la loi pénale punie d'une peine correctionnelle, comprise entre 11 jours au moins et 5 ans au plus d'emprisonnement (sauf la loi sur le grand banditisme), et d'une amende de plus de 50 000 FCFA ou de l'une des deux peines seulement, aux travaux d'intérêt général, aux mesures éducatives, auxquelles peuvent s'ajouter les peines complémentaires.

Délits en matière d'armes et munitions :
Fabrication, exportation, importation, détention, cession vente ou achat d'armes à feu ou des munitions sans autorisation légalement requise.

Désistement :
Acte par lequel la partie qui a saisi une juridiction renonce à son action ou à l'instance.

Destructions, dégradations de biens :
Faits de détruire volontairement ou involontairement ou détériorer gravement un objet mobilier ou un bien immobilier appartenant à autrui.

Détention préventive :
Mesure d'incarcération d'un inculpé pendant l'information judiciaire ordonnée par un juge d'instruction renouvelable chaque six mois.

Détention provisoire :
Mesure ordonnée par le juge d'instruction de placer en prison avant son jugement une personne inculpée pour crime ou délit.

Détention provisoire :
Mesure d'incarcération d'un inculpé pendant l'information judiciaire ordonnée par un juge d'instruction.

Détenu :
Personne maintenue en détention en vertu d'un mandat ou de toute autre décision de justice.

Détenus par Garde sécurité présidentielle :
Rapport entre le nombre de détenus au 31 décembre de l'année et le nombre de personnels de la garde de sécurité pénitentiaire en service.

Détournement de deniers publics :
Fait pour une personne de détourner ou de dissiper à des fins personnelles des deniers publics, effets actifs en tenant lieu, titres de paiement, valeurs mobilières, actes contenant ou opérant obligations ou décharge, matériels ou objets mobiliers appartenant, destinés ou confiés à l'État et assimilés qu'elle détenait en raison de ses fonctions.

Durée de détention préventive :
Temps pendant lequel une personne est détenue sous mandat de dépôt par le juge d'instruction pour les besoins de l'instruction.

Durée de traitement des affaires :
Temps écoulé entre l'enrôlement d'une affaire et son jugement définitif au tribunal de grande instance ou de commerce.

Électoral (contentieux de type) :
Litige concernant les élections. Il s'agit des contestations pouvant naître depuis le contentieux des inscriptions sur les listes électorales jusqu'au dépouillement en passant par celui du scrutin.

Empoisonnement :
Fait d'attenter à la vie d'une personne par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort.

Emprisonnement :
Peine privative de liberté consistant en l'incarcération du condamné, pendant un temps fixé par le juge dans les limites prévues par la loi.

Entrée, incarcération :
Mise en détention, emprisonnement.

Escroquerie :
Fait de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharge en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique.

État d'une personne :
Ensemble des règles qui définissent la personnalité juridique d'une personne physique et qui l'individualisent par rapport à sa famille et aux autres personnes. L'état d'une personne comprend principalement ses prénoms et nom de famille, son lieu et sa date de naissance, sa filiation, sa capacité civile, son domicile, sa situation matrimoniale (célibataire, marié, divorcé).

Évasion :
Fait pour quiconque étant, en vertu d'un mandat ou d'une décision de justice ou sur flagrant délit, arrêté ou détenu pour crime ou délit, de s'échapper ou tenter de s'échapper, soit des lieux affectés à la détention par l'autorité compétente, soit du lieu du travail, soit au cours d'un transfèrement.

Extorsion :
Fait d'user de force, violence ou contrainte pour extorquer la signature, la remise d'un écrit, un acte, un titre ou une pièce quelconque contenant ou opérant obligation, dispositions ou décharge.

Fausse monnaie :
Contrefaçon, falsification, ou altération des signes monétaires ayant cours légal au Burkina Faso ou à l'étranger.

Fautes de gestion :
Poursuites engagées par la Cour des comptes contre les ordonnateurs pour non-respect de la règlementation en matière de recettes et de dépenses.

Faux en écriture :
Altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque, susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi.

Fiscal (contentieux de type) :
Litige opposant les contribuables des différents impôts (directs ou indirects) à l'administration fiscale et qui naissent à propos des actes d'imposition ou de recouvrement.

Flagrant délit :
Délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre. Il y a aussi délit flagrant lorsque, dans un temps voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique ou est trouvée en possession d'objets ou présente des traces ou indices laissant penser qu'elle a participé au délit. Est assimilé au délit flagrant tout délit qui, même non commis dans les circonstances prévues à l'alinéa précédent, a été commis dans une maison dont le chef requiert le procureur [du Faso] ou un officier de police judiciaire de le constater.

Foncier (contentieux de type) :
Litige né entre les administrés entre eux et/ou entre administrés et l'administration et ce, relativement aux actes administratifs dont les intéressés entendent se prévaloir pour constater leur droit sur une portion du territoire national aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Fonction publique (contentieux lié à) :
Contentieux relatif à la situation des fonctionnaires et agents publics (gestion des carrières depuis leur entrée jusqu'à leur retraite).

Grosse :
Nom donné à la copie d'une décision de justice ou d'un acte notarié comportant la formule exécutoire. Elle est apposée par le greffier de la juridiction qui a rendu la décision ou par le notaire qui a dressé l'acte contenant une reconnaissance de dette.

Homicide :
Atteinte portée à la vie humaine. Il peut être volontaire ou involontaire.

Homicide volontaire :
Atteinte portée intentionnellement à la vie humaine. Les homicides volontaires correspondent aux meurtres, parricides et infanticides.

Homicides et blessures involontaires :
Faits de commettre : soit par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements involontairement un homicide ou d'en être involontairement la cause ; soit par maladresse ou par manque de précautions des blessures, coups ou maladies entraînant une incapacité totale de travail personnel (de plus de trois mois).

Homicides volontaires, empoisonnements et violences :
Atteinte portée intentionnellement à la vie humaine. Les homicides volontaires correspondent ici aux meurtres, parricides et infanticides.

Huissier :
Officier ministériel nommé par le Ministre de la justice. L'huissier de justice est chargé de signifier aux intéressés les actes et exploits, de procéder à l'exécution des décisions de justice ainsi que des actes ou titres en forme exécutoire. L'huissier de justice exerce, sauf exception, dans le ressort du tribunal de grande instance de sa résidence, et est chargé souvent de faire des constats à la demande des particuliers ou des magistrats. Il peut procéder au recouvrement à l'amiable des créances, à des ventes publiques de meubles et d'effets mobiliers et à des constats matériels.

Immatriculation des personnes :
Enregistrement d'une personne physique ou morale dans le registre du commerce et du crédit mobilier.

Incarcération :
Mise en détention ou emprisonnement.

Incompétence :
Défaut d'aptitude du tribunal à connaître d'une demande. Elle peut être absolue, quand elle peut être invoquée par l'un et l'autre des plaideurs, mais pas d'office par le juge. Elle peut être d'ordre public, quand du fait de son caractère d'ordre public, elle peut être soulevée par le Ministère public ou d'office par le juge. Elle peut être relative, quand elle ne peut être invoquée que par le plaideur en faveur de qui elle a été édictée.

Inculpé :
Personne sur laquelle le juge d'instruction a décidé de porter ses investigations et contre laquelle il existe des indices graves ou concordants qui rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer, comme auteur ou comme complice, à la réalisation d'un crime ou d'un délit.

Infirmation :
Annulation totale ou partielle par une juridiction de recours d'une décision rendue en premier ressort.

Infractions en matière d'armes et munitions :
Fabrication, exportation, importation, détention, cession vente ou achat d'armes à feu ou des munitions sans autorisation légalement requise.

Injonction de payer :
Procédure simplifiée permettant de poursuivre le recouvrement des créances civiles ou commerciales en obtenant la délivrance d'une ordonnance d'injonction de payer qui, à défaut d'opposition, devient exécutoire.

Instruction :
Phase de la procédure pénale pendant laquelle le juge d'instruction met en œuvre les moyens qui permettent de réunir tous les éléments nécessaires à la manifestation de la vérité, afin que le tribunal ou la cour puisse juger en connaissance de cause. Il instruit à charge et à décharge.

Irrecevabilité :
Décision du juge sanctionnant l'inobservation d'une prescription légale, consistant à rejeter une demande sans l'examiner, soit parce que la demande ne remplit pas une condition de forme, soit parce qu'elle est intervenue hors délai.

Jonction :
Mesure d'administration judiciaire par laquelle la juridiction ou le Président de la juridiction décide d'instruire et de statuer en même temps deux ou plusieurs instances unies par un lien étroit de connexité.

Juge des enfants :
Juge compétent pour connaître des contraventions et délits commis par les mineurs âgés de moins de 18 ans. Il est également compétent pour ordonner toutes mesures utiles lorsque le mineur de moins de 18 ans est en danger. Institué au siège des TGI, le juge des enfants est le juge d'instruction en matière criminelle pour les infractions commises par les mineurs.

Jugement avant dire droit :
Décision prise par le juge, soit pour aménager une situation provisoire soit pour organiser l'instruction.

Jugement rédigé :
Affaire sur laquelle le tribunal a statué et dont la décision a été rédigée et signée par le juge et le greffier. Il n'est pas tenu compte des référés, injonctions de payer et ordonnances.

Jugement rendu :
Affaire qui a fait l'objet d'un procès et dont la décision dessaisit le tribunal.

Jugement sur le fond :
Décision (non compris les ordonnances et injonctions de payer) du tribunal touchant dans une affaire, la (les) question(s) de fait et de droit, par opposition à la procédure. Il s'agit ici des décisions d'acceptation totale, d'acceptation partielle et de rejet.

Juridiction du Premier Président :
Chambre constituée de mécanismes procéduraux que sont la procédure de référé, la procédure des défenses à exécution provisoire ou ordonnant exécution provisoire, la procédure de contestation d'honoraires, la procédure de conseil d'arbitrage des conflits collectifs de travail.

Lettre du Président :
Communication du Premier Président de la Cour des comptes à l'adresse des directeurs ou chefs de service ou aux autorités de tutelle en vue de corriger les irrégularités administratives de moindre importance.

Libération :
Mise en liberté d'une personne détenue.

Liquidation :
Décision collective des associés qui s'entendent pour mettre fin à leur entreprise commune. La liquidation peut être judiciaire si, à défaut d'accord de tous les associés, un ou plusieurs d'entre eux saisissent le tribunal de grande instance ou le tribunal de commerce pour que soit ordonnée la liquidation et le partage de l'actif net. La liquidation peut aussi être ordonnée en justice comme conséquence du prononcé de la nullité d'une société.

Loi des finances :
Loi initiale présentant le budget prévisionnel de l'État.

Maison d'arrêt et de correction :
Établissement pénitentiaire qui reçoit les personnes en attente de jugement (prévenus et inculpés) et les personnes jugées (condamnés).

Marché public (contentieux de type) :
Contentieux né à l'occasion de l'attribution, de la passation, de l'exécution, de l'interprétation ou même de la résiliation des marchés publics.

Mineur délinquant :
Mineur en conflit avec la loi, c'est-à-dire ayant commis une infraction.

Mineur en danger :
Mineur ayant besoin de protection, mineur dont la santé, l'éducation, la sécurité et la moralité sont gravement compromises.

Mineur impliqué :
Mineur en conflit avec la loi, c'est-à-dire ayant commis une infraction.

Mineur mis sous ordonnance de garde provisoire :
Mineur inculpé d'un délit ou d'un crime mis en détention provisoire par le juge.

Mineurs concernés :
Mineur impliqué dans une affaire de mineurs en danger.

Modification des personnes :
Inscription modificative portant sur un changement soit du capital social, soit de la dénomination, soit de l'objet de la société, etc.

Mutilation génitale féminine :
Pratiques visant à porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.

Non-paiement de salaire (conflit lié au) :
Situation dans laquelle, pour une période donnée, l'employeur n'honore pas son engagement de rémunération de l'employé.

Notaire :
Officier public à qui l'État cède une partie de ses prérogatives pour l'exercer en son nom. Il est aussi un auxiliaire de l'administration fiscale et de l'état civil. Le notaire a pour mission de conseiller le citoyen, lui donner les informations juridiques nécessaires toutes les fois qu'il est amené à poser un acte. Le rôle du notaire intervient à la préparation d'un certain nombre d'actes en matière de reconnaissance d'enfant naturel, d'adoption d'enfant, de succession, de contrat sous toutes ses formes. Le notaire est aussi un auxiliaire de l'administration fiscale.

Ordre de mise à disposition (OMD) :
Ordre donné par le procureur au régisseur de mettre à sa disposition un détenu.

Opposition :
Voie de recours ordinaire, de droit commun et de rétractation ouverte à la partie contre laquelle a été rendue une décision par défaut, lui permettant de saisir le tribunal qui a déjà statué, en lui demandant de juger à nouveau l'affaire.

Occupation des maisons d'arrêt et de correction (taux d') :
Rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places théoriques (capacité d'accueil).

Ordonnance :
Décision rendue par le Président d'une juridiction ou par un juge qui a reçu délégation de celui-ci. Il existe différents types d'ordonnances (ordonnance de référé, ordonnance sur requête, ordonnance d'injonction de payer, etc.).

Part d'affaires nouvelles par type :
Rapport entre le nombre d'affaires nouvelles d'un type donné et le nombre total d'affaires nouvelles.

Part des affaires nouvelles (respectivement affaires terminées, affaires en cours) selon leur nature :
Rapport entre le nombre d'affaires nouvelles (respectivement affaires terminées, affaires en cours) d'une nature donnée et le nombre total d'affaires nouvelles (respectivement affaires terminées, affaires en cours).

Part des affaires nouvelles d'une catégorie d'infractions :
Rapport entre le nombre d'affaires nouvelles d'une catégorie d'infractions donnée et le nombre total d'affaires nouvelles enregistrées par les parquets des TGI.

Part des affaires nouvelles d'une chambre :
Rapport entre le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans une chambre et le nombre total d'affaires nouvelles enregistrées par l'ensemble de la Cour de cassation ou de la cour d'appel.

Part des affaires nouvelles par type de contentieux :
Rapport entre le nombre d'affaires nouvelles d'un type donné de contentieux et le nombre total d'affaires nouvelles.

Part des affaires orientées par « chambre » :
Rapport entre le nombre d'affaires orientées dans une « chambre » donnée et le nombre total d'affaires orientées.

Part des décisions rendues par nature :
Rapport entre le nombre de décisions rendues d'une nature donnée et le nombre total de décisions rendues.

Part des décisions rendues par type de saisine :
Rapport entre le nombre de décisions rendues suite à un type de saine donné et le nombre total de décisions rendues.

Part des détenus d'une catégorie donnée :
Rapport entre le nombre de détenus d'une catégorie donnée (prévenus, inculpés ou condamnés) et le nombre total de détenus au 31 décembre.

Part des dotations budgétaires par rubrique :
Rapport entre le montant des dotations budgétaires d'une rubrique donnée (fonctionnement, investissement, etc.) et le montant total des dotations budgétaires.

Part des immatriculations au RCCM par type de personne :
Rapport entre le nombre d'immatriculations d'un type de personnes donné et le nombre total d'immatriculations au RCCM.

Part des jugements rendus par catégorie de délits :
Rapport entre le nombre de jugements rendus d'une catégorie donnée et le nombre total de jugements rendus.

Part des jugements rendus par type de procédure :
Rapport entre le nombre de jugements rendus par une procédure donnée et le nombre total de jugements rendus.

Part du budget du ministère de la justice dans le budget de l'État :
Rapport entre le montant total des dotations budgétaires du Ministère de la justice et le montant total du budget de l'État sur ressources propres.

Placement :
Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou de le remettre à une personne digne de confiance**.**

Pourcentage de décisions sur le fond :
Rapport entre le nombre de décisions rendues sur le fond et le nombre total de décisions rendues.

Pourcentage des décisions rendues par affaire nouvelle :
Rapport entre le nombre de décisions rendues et le nombre d'affaires nouvelles multiplié par 100.

Prévenu :
Personne mise en cause dans une affaire et dont le procureur du Faso décide de la mise en détention en vue de la manifestation de la vérité.

Procédure collective :
Procédure qui se déroule devant le parquet civil dans le cas où une entreprise est en état de cessation de paiements. L'entreprise en difficulté fera l'objet d'un redressement judiciaire si le tribunal qui statue sur son sort estime qu'il existe une possibilité de redressement, sinon, elle sera immédiatement mise en liquidation judiciaire.

Proportion d'inculpés d'un sexe donné :
Rapport entre le nombre d'inculpés de sexe masculin ou de sexe féminin et le nombre total d'inculpés au 31 décembre.

Proportion d'inculpés d'une catégorie d'infractions donnée :
Rapport entre le nombre d'inculpés détenus principalement pour une catégorie d'infractions donnée et le nombre total d'inculpés au 31 décembre.

Proportion d'inculpés d'une durée de détention donnée :
Rapport entre le nombre d'inculpés en détention provisoire pendant une durée donnée et le nombre total d'inculpés au 31 décembre.

Proportion d'inculpés d'une tranche d'âge donné :
Rapport entre le nombre d'inculpés d'une tranche d'âge donnée et le nombre total d'inculpés au 31 décembre.

Proportion d'inculpés détenus au moins 12 mois :
Rapport entre le nombre de personnes mises en détention provisoire et libérées au cours de l'année dans la procédure d'instruction des affaires pour une durée d'au moins 12 mois et le nombre total de personnes libérées au cours de l'année qui étaient mises en détention provisoire dans la procédure d'instruction des affaires.

Proportion de condamnés d'un sexe donné :
Rapport entre le nombre de condamnés de sexe masculin ou de sexe féminin et le nombre total de condamnés à la fin de l'année.

Proportion de condamnés d'une catégorie d'infractions donnée :
Rapport entre le nombre de condamnés détenus principalement pour une catégorie d'infractions donnée et le nombre total de condamnés à la fin de l'année.

Proportion de condamnés d'une durée de détention donnée :
Rapport entre le nombre de condamnés à une peine d'une durée donnée et le nombre total de condamnés à la fin de l'année.

Proportion de condamnés d'une tranche d'âge donnée :
Rapport entre le nombre de condamnés d'une tranche d'âge donnée et le nombre total de condamnés à la fin de l'année.

Proportion de décisions rédigées :
Rapport entre le nombre de décisions rédigées et le nombre total de décisions rendues.

Proportion de magistrats, greffiers, GSP, huissiers, avocats, notaires par sexe :
Rapport entre le nombre de magistrats, greffiers, GSP, huissiers, avocats, notaires de sexe masculin ou féminin et le nombre total de magistrats, greffiers, GSP, huissiers, avocats, notaires.

Proportion des entrées d'un sexe donné :
Rapport entre le nombre des entrées de sexe masculin ou de sexe féminin et le nombre total d'incarcérés au cours d'une année.

Proportion des entrées d'une tranche d'âge donnée :
Rapport entre le nombre des entrées d'une tranche d'âge donnée et le nombre total des entrées au cours d'une année.

Proportion des prévenus d'un sexe donné :
Rapport entre le nombre de prévenus de sexe masculin ou de sexe féminin et le nombre total de prévenus au cours d'une année.

Proportion des prévenus d'une catégorie d'infractions donnée :
Rapport entre le nombre de prévenus détenus principalement pour une catégorie d'infractions donnée et le nombre total de prévenus à la fin de l'année.

Proportion des prévenus d'une tranche d'âge donnée :
Rapport entre le nombre de prévenus d'une tranche d'âge donnée et le nombre total de prévenus au cours d'une année.

Quitus :
Acte par lequel la gestion d'une personne est reconnue exacte et régulière et qui décharge cette personne de responsabilité.

Radiation :
Suspension administrative de l'instance à la requête d'une partie ou à la diligence d'une juridiction pour sanctionner le défaut de diligence dans l'accomplissement des actes de procédure**.**

Radiation des personnes :
Fait de rayer une personne physique ou morale en état de faillite ou à la suite d'un décès ou encore par suite de cessation volontaire de l'activité, du registre du commerce et du crédit mobilier.

Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances :
Rapport de la Cour des comptes en vue d'éclairer l'Assemblée nationale sur la manière dont le budget d'une année a été exécuté par le gouvernement.

Rapport public de la Cour des comptes :
Document contenant les observations faites à l'occasion de diverses vérifications effectuées chaque année par la Cour des comptes**.**

Ratio affaires terminées par affaires nouvelles :
Rapport entre le nombre d'affaires terminées et le nombre d'affaires nouvelles.

Ratio de jugements rendus par affaires reçues des parquets :
Rapport entre le nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles et le nombre total d'affaires orientées par les parquets vers ces chambres.

Ratio magistrats pour 100 000 habitants :
Rapport entre le nombre total de magistrats dans le système judiciaire et la population du pays multiplié par 100 000.

Recel :
Fait de dissimuler, détenir, transmettre directement ou indirectement une chose en sachant qu'elle provient d'un crime ou délit, ou le fait de bénéficier en connaissance de cause du produit d'un crime ou délit ou encore, le fait de soustraire à la justice des personnes responsables d'infractions.

Reconstitution de carrière :
Validation des périodes d'activités durant lesquelles une personne a exercé des fonctions relevant d'un autre régime ou a été illégalement empêché de les exercer.

Recours :
Toute voie prévue par la loi permettant à une partie de faire rejuger une affaire soit devant le tribunal du travail, soit devant la chambre sociale de la Cour d'Appel.

Rectification matérielle :
Mention modifiant, ajoutant ou annulant un élément rédactionnel d'un acte juridique, ou du texte de la minute d'une décision judiciaire entachée d'erreur matérielle.

Redressement :
Procédure collective qui permet à une entreprise qui ne se trouve plus en mesure de faire face à ses dettes exigibles (on dit qu'elle se trouve en "cessation des paiements") de poursuivre son activité et surtout de maintenir l'emploi et d'apurer son passif.

Référé :
Procédure d'urgence par laquelle une partie peut obtenir d'un juge unique une décision rapide qui ne se heurte à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend. Le référé peut également avoir pour objet la remise en l'état, la prévention d'un dommage imminent ou la cessation d'un trouble manifestement illicite. Le référé ne préjudicie pas sur le fond.

Référé (Cour des comptes) :
Communication adressée par le Premier Président de la Cour des comptes aux ministres intéressés ou aux autorités de tutelle pour attirer leur attention sur les irrégularités dues aux administrateurs ou aux lacunes dans la réglementation ou aux insuffisances dans l'organisation administrative et comptable et leur demandant de prendre des mesures en vue de faire cesser les irrégularités constatées.

Réformation :
Infirmation partielle par la Cour d'appel d'une décision rendue en premier ressort.

Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) :
Instrument de publicité en matière commerciale constitué d'un répertoire d'arrivée et d'une collection de dossiers individuels classés par ordre alphabétique et numérique. Le RCCM est tenu au greffe de la juridiction qui a compétence en matière commerciale.

Rejet :
Fait pour une juridiction de trancher en défaveur de la partie qui l'a saisie.

Remise à parent :
Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger et qui consiste à l'intégrer ou à le réintégrer dans sa famille.

Renvoi à l'instruction (ouverture d'une information) :
Affaire nécessitant la mise en œuvre, par le juge d'instruction, de moyens qui permettent de réunir tous les éléments nécessaires à la manifestation de la vérité et pour lesquelles il est saisi par un réquisitoire introductif émanant du parquet**.**

Réputée contradictoire (décision) :
Décision réputée contradictoire si le défendeur, cité à personne, ne comparaît pas ou si après avoir comparu, l'une des parties s'abstient d'accomplir les actes de la procédure dans les délais requis**.**

Rupture de contrat de travail (conflit lié) :
Litige dans lequel une des parties reproche à l'autre d'avoir mis fin illégalement à un contrat de travail. Un contrat de travail est une convention par laquelle une personne (employé) s'engage à travailler moyennant une rémunération sous la direction et l'autorité d'une autre personne (employeur).

Saisine directe :
Affaire introduite directement devant une juridiction soit par assignation, soit par requête, ou déclaration écrite ou verbale.

Saisine par le tribunal départemental ou d'arrondissement :
Dossier d'appel reçu par le tribunal d'instance provenant du tribunal départemental ou d'arrondissement.

Saisine pénale :
Introduction d'une nouvelle affaire pour les faits de contravention, de délit ou de crime.

Scellés :
Pièces à conviction recueillies au cours d'une procédure. Les "scellés" figurent parmi les mesures conservatoires.

Sécurité sociale :
Ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les individus et les familles contre certains risques appelés risques sociaux.

Sentence arbitrale :
Décision rendue par un arbitre ou un tribunal arbitral.

Stupéfiants (usage de) :
Production, fabrication, transport, importation, exportation, vente, détention, offre, cession, acquisition et usage illicites des substances ou plantes classées comme vénéneuses.

Sûretés mobilières :
Techniques juridiques destinées à assurer le règlement des créances pour le cas où le débiteur ne disposerait pas de liquidités ou de biens d'une valeur suffisante pour désintéresser l'ensemble de ses créanciers. Les sûretés peuvent porter sur des biens meubles et sur des créances, comme sur des biens ou des droits immobiliers. Les sûretés comprennent en particulier, le gage, le droit de rétention, le nantissement, le warrant, les privilèges et les hypothèques.

Taux d'encadrement des détenus par GSP :
Rapport entre le nombre total de détenus et le nombre total du personnel de garde de sécurité pénitentiaire.

Taux d'exécution budgétaire :
Rapport entre le montant des consommations budgétaires et le montant des dotations budgétaires.

Taux d'occupation :
Rapport entre le nombre de détenus et le nombre de places théoriques disponibles (capacité d'accueil) au 31 décembre.

Taux de classement sans suite :
Rapport entre le nombre d'affaires classées sans suite et le nombre total d'affaires orientées.

Taux de réponse pénale :
Rapport entre le nombre d'affaires orientées vers les chambres correctionnelles et les cabinets d'instruction et le nombre total d'affaires orientées.

Tribunal administratif :
Juridiction du premier degré de l'ordre administratif. Il est en premier ressort et à charge d'appel devant le Conseil d'État, juge de droit commun du contentieux administratif (contentieux de l'annulation et contentieux de la réparation).

Tribunal de commerce :
Créé par la loi n°22-2009/AN du 12 mai 2009 dans les ressorts des tribunaux de grande instance, tribunal compétent pour connaitre des affaires commerciales. Seuls les tribunaux de commerce des ressorts des tribunaux de grande instance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont fonctionnels. Dans les autres juridictions, la compétence commerciale est dévolue aux chambres commerciales des tribunaux de grande instance.

Tribunal de grande instance :
Juridiction de premier degré de droit commun. Il est compétent en matière civile, commerciale, pénale, et de manière générale dans toutes les affaires pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée expressément par la loi à une autre juridiction.

Tribunal départemental et tribunal d'arrondissement :
Juridiction de proximité compétente pour connaître de toutes les situations non contentieuses relevant de l'état des personnes (jugement supplétif d'actes de naissance, de décès, etc.), de litiges en matière civile et commerciale dont le montant n'excède pas 100 000 FCFA, de différends relatifs à la divagation d'animaux, bris de clôtures, etc.

Tribunal d'instance :
Juridiction ayant compétence pour juger de tous les litiges en matière civile et commerciale dont le montant est supérieur à 100 000 FCFA et inférieur à 1 000 000 FCFA et en matière pénale des contraventions. Il est la juridiction d'appel des décisions des tribunaux départementaux ou d'arrondissements**.**

Tribunal du travail :
Juridiction d'exception compétente au premier degré pour juger les litiges en matière d'application du Code du travail et du Code de sécurité sociale**.**

Tribunal pour enfants :
Juridiction d'appel des décisions rendues par le juge des enfants, il statue en premier et dernier ressort en matière de crimes ayant pour auteur des mineurs. Il a été créé par la loi n° 28- 2004 /AN du 8 septembre 2004 au siège de chaque Cour d'appel**.**

Usage de faux :
Utilisation en connaissance de cause d'un faux (voir faux en écriture) en vue de permettre l'obtention du résultat auquel tend normalement sa production.

Viol :
Acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise.

Violences :
Ensemble des infractions constituant une atteinte grave à l'intégrité physique ou morale des personnes.

Violences et voies de fait :
Actes délibérés, provoquant chez celui qui en est la victime, un trouble physique ou moral comportant des conséquences dommageables pour sa personne ou pour ses biens. Quand elle est appliquée aux choses et qu'elle est faite sans droit, la violence constitue alors une "voie de fait".

Vol :
Soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui.

Vol aggravé ou qualifié :
Soustraction frauduleuse de la chose d'autrui avec effraction, violence ou à main armée, etc.

I.3.9. Culture

Biens culturels :
Biens de consommation qui véhiculent des idées, des valeurs symboliques et des modes de vie, qui informent ou distraient, contribuant à forger et à diffuser l'identité collective tout comme à influencer les pratiques culturelles. Ils résultent de la créativité individuelle ou collective.

Droit d'auteur :
Reconnaissance du droit exclusif de l'auteur à disposer de son œuvre, à titre gratuit ou onéreux, et de l'exploiter selon son libre arbitre, en exerçant les prérogatives morales que lui reconnait la loi. Le droit d'auteur se compose de deux parties : les droits patrimoniaux et le droit moral :

- Les droits patrimoniaux de l'auteur lui assurent le monopole de l'exploitation de son œuvre, et lui permettent ainsi d'en vivre. Ils ne sont accordés que pour une durée limitée à l'issue de laquelle l'œuvre entre dans le domaine public. Ils peuvent faire l'objet d'un contrat de cession ou de licence, dont les termes (étendue, durée, etc.) sont librement négociables. Au même titre que les droits moraux, les droits patrimoniaux sont transmissibles aux héritiers de l'auteur.
- Le droit moral de l'auteur lui permet de décider de rendre publique son œuvre, d'en réclamer la paternité, et de s'opposer à toute utilisation qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Le droit moral est perpétuel, imprescriptible et inaliénable. Les ayants-droit (héritiers ou donataires) assurent la protection du droit moral après la mort de l'auteur.

Droits voisins :
Droits moraux et patrimoniaux qui sont accordés aux artistes-interprètes ou exécutants d'une œuvre de l'esprit, afin de protéger l'exécution de leur prestation (représentation, chant, récitation, exécution d'une œuvre littéraire ou artistique, d'un numéro de variétés, de cirque ou de marionnettes). L'artiste-interprète dispose ainsi du droit d'autoriser la fixation, la reproduction ou la communication de sa prestation au public et d'en tirer des profits pécuniaires.

Industries créatives :
Industries qui englobent les industries culturelles auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre d'entité individuelle. Les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créatrice.

Industries culturelles :
Industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs dont la particularité réside dans les contenus à caractère culturel généralement protégés par des droits d'auteur et ils peuvent s'apparenter à un bien ou à un service. D'ordinaire, les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat et le design.

Produits culturels :
Regroupement des biens et des services culturels.

Services culturels :
Mesures d'appui à des pratiques culturelles que les Etats, les institutions publiques, les fondations, les entreprises privées ou mixtes mettent à la disposition de la communauté et qui incluent, entre autres, la promotion des spectacles ainsi que la conservation de l'information culturelle (bibliothèques, archives et musées). Ces services culturels peuvent être gratuits ou payants.

I.3.10. Action sociale

Abandon du domicile conjugal :

Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

Accompagnement social :
Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

Action à fins de subsides :
Action que peut intenter une mère au nom de son enfant mineur dont la filiation n'est pas légalement établie, contre tout présumé père, afin d'obtenir une pension destinée à couvrir les frais d'entretien et d'éducation. L'enfant lui-même peut intenter l'action dans les deux années qui suivent sa majorité.

Action éducative en milieu ouvert (AEMO) :
Action exercée par un travailleur social auprès d'un mineur dont le comportement ou la situation vécue nécessite une mesure de suivi, sans qu'il y ait pour autant retrait du milieu de vie social et familial.
La mesure d'AEMO peut être d'origine administrative ou judiciaire.

Action sociale :
Ensemble des interventions tendant à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions sociales et la correction de leurs effets.

Activités génératrices de revenus :

Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

Adoption :
Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.
On distingue deux sortes d'adoptions :

- l'adoption plénière qui rompt totalement les liens entre l'adopté et sa famille d'origine ;
- l'adoption simple qui n'entraîne pas une rupture avec la famille d'origine.

Aide à l'adoption :

Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

Aide familial :

Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

Agent social :
Professionnel intervenant dans le domaine de l'action sociale, chargé de prévenir, de traiter les problèmes sociaux et de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des individus, groupes et communautés.

Apprenti, stagiaire :

Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Appui psychosocial :
Aide matérielle ou psychologique apportée à une personne qui est dans le besoin.

Assistance sociale :
Mesure d'intervention auprès des individus, des familles, des groupes et des communautés pour améliorer leurs conditions de vie et prévenir les difficultés.

Autonomisation :
Selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies ".

Autonomisation économique des femmes :

Selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

Autorité parentale :
Ensemble des droits et devoirs reconnus au père et à la mère ou à l'un d'eux ou à toute autre personne légalement désignée sur la personne et les biens de l'enfant mineur et non émancipé.
Exemples : droit de garde, droit de surveillance, droit d'entretien, etc.

Carte d'invalidité :
Pièce administrative délivrée aux personnes handicapées par une autorité compétente donnant droit à un certain nombre d'avantages.

Cas résolu :

Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

Cas social :
Personne ou famille présentant des problèmes sociaux ou psychologiques nécessitant une intervention sociale.

Centre d'accueil :
Structure destinée à recevoir des personnes en difficulté.

Centre d'éducation et de promotion sociale (CEPS) :
Structure publique ou privée de proximité qui offre un ensemble de services pour répondre aux problèmes sociaux de la population d'un espace géographique donné. Le centre d'éducation et de promotion sociale était anciennement appelé centre social.

Centre d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) :
Structure d'éducation préscolaire formelle qui a pour mission d'assurer l'éveil, l'éducation, la socialisation et la protection des enfants âgés de 3 à 6 ans.

Au Burkina Faso, les centres d'éveil et d'éducation préscolaire étaient appelés garderies populaires pour les structures publiques et jardins d'enfants ou écoles maternelles pour les structures privées.

Certificat d'indigence :
Pièce administrative délivrée par l'autorité compétente attestant de l'état d'indigence d'une personne et qui lui donne droit à l'assistance publique.

Chômeur :

Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

Client, usager :
Personne qui utilise ou bénéficie des prestations d'un service d'action sociale.

Code des personnes et de la famille (CPF) :
Loi régissant le droit des personnes et de la famille au Burkina Faso (l'état civil, la filiation, le mariage, le divorce, les libéralités, les successions, etc.).

Conseil et accompagnement :

Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

Conseil et accompagnement psychosocial :

Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Conseil et accompagnement juridique :

Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Divorcé(e) :

Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

Educateur des jeunes enfants :

Animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

Enfant à risques :

Personne de moins de 18 ans, exposée à des risques sur les plans alimentaire, sanitaire, éducatif, moral, psychosocial, matériel, juridique, logement, etc., nécessitant une protection sociale spéciale ponctuelle ou permanente.

Enfant abandonné :
Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

Enfant dans la rue :
Enfant qui mène des activités de survivance dans la rue mais n'y dort pas.

Enfant en danger :
Enfant dont la santé, l'éducation, la sécurité et/ou la moralité sont gravement compromises.

Enfant en difficulté :
Enfant qui, du fait d'une atteinte physique, psychologique, morale ou d'un problème social, se trouve dans une insécurité ponctuelle ou permanente nécessitant une action spécifique de protection sociale. Sont considérés comme enfants en difficulté : enfant de la rue, enfant en danger, enfant maltraité, etc.

Enfant et jeune déscolarisé :

Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune non scolarisé :

Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune placé en apprentissage :

Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

Enfant et jeune scolarisé :

Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant maltraité :
Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant orphelin :
Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

Enfant ou jeune en conflit avec la loi :

Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

Enfant ou jeune placé en famille :

Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défaillants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

Enfant ou jeune placé en institution :
Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défaillants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

Enfant parrainé :

Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

Enfant trouvé :
Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses septiques, ruines, poubelles, caniveaux d'eau, etc.) ou un lieu public (mosquée, église, maternité, école, voie publique, etc.).

Enfant séparé :
Enfant séparé de ses deux parents ou de son tuteur légal ou habituel mais qui est sous la responsabilité d'un membre de sa famille élargie. Ou encore enfant qui du fait de certaines circonstances (conflits, guerres, déplacements, etc.) se trouve séparé de ses parents ou tuteur et est recueilli par une famille ou une institution.

Enfant victime de traite :

Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant victime de violences (mauvais traitements) :

Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant vivant dans la rue :
Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et le lieu de sa survie. Ou encore enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

Enfant non accompagné :
Enfant qui effectue un déplacement sans aucun de ses deux parents ou toute autre personne adulte mandatée à cet effet. Ou encore enfant séparé de ses deux parents et qui n'est pas pris en charge par un adulte qui, par la loi ou la coutume, à la responsabilité de le faire.

Enquête sociale :
Investigation menée par un travailleur social assermenté. Elle consiste à recueillir méthodiquement des informations pour connaître objectivement la situation d'une personne, d'une famille ou d'un groupe, en vue d'éclairer la décision des services administratifs ou judiciaires.

Espace d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE) ou Bisongo :
Structure d'éducation préscolaire non formelle ayant pour mission d'assurer l'éveil, l'éducation et la protection des enfants âgés de 3 à 6 ans.

Entrepreneuriat Féminin (EF) :
Selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'entrepreneuriat féminin fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

Exclu social :
Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

Famille :
Groupe de personnes unies par les liens du mariage, du sang ou de l'adoption.

Famille d'accueil :
Famille de substitution, reconnue par l'autorité compétente, à qui l'on confie temporairement la garde d'un enfant notamment en danger.

Famille à risques :
Famille exposée à des situations de nature à compromettre son équilibre, ses fonctions essentielles de production, de reproduction et de socialisation.

Famille démunie :
Famille qui ne dispose pas de ressources matérielles et financières pour subvenir aux besoins fondamentaux de ses membres.

Famille en difficulté :
Famille qui a besoin d'un appui ou d'une assistance matérielle, financière, sanitaire, juridique et/ou psychologique. Sont considérées comme famille en difficulté : famille démunie, famille nécessiteuse, famille déplacée, famille en conflit, famille victime de catastrophe ou de sinistre.

Famille monoparentale :

Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non marié, divorcé ou veuf.

Famille nucléaire :
Famille composée de l'époux, de l'épouse ou des épouses vivant exclusivement avec leurs enfants.

Famille recomposée :
Famille dont les conjoints sont issus de la rupture d'au moins une première union, avec garde totale ou partagée de l'ensemble ou d'une partie des enfants issus des premières unions.

Fille mère :
Fille qui a un ou plusieurs enfants sans être dans une union. On l'appelle aussi « *mère célibataire* ».

Handicap :
Désavantage physique ou social pour une personne, résultant d'une déficience ou d'une incapacité, qui limite ou interdit l'accomplissement de ses rôles sociaux.

Inadaptation :
Incapacité ou difficulté de se comporter, d'accomplir une tâche ou encore d'assumer un rôle, tel que la société le prescrit et/ou l'attend. C'est donc un état général qui handicape l'être humain dans ses rapports avec les autres et avec la société.

Incapacité :
Réduction partielle ou totale pour une personne de sa capacité à accomplir une activité ou de jouer le rôle qu'on attend d'elle, en raison de difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles, ou psychiques, résultant d'accidents, de déficiences, ou de troubles divers.
L'incapacité peut être temporaire ou permanente.

Indigence :
État d'une personne qui vit dans la misère, dans une grande pauvreté, sans revenu.

Infirmité :
Altération définitive et grave d'une fonction du corps par une affection, un traumatisme. Etat d'une personne qui, du fait d'une insuffisance grave et durable, est dans la nécessité de compter avec l'assistance d'autrui

Information, éducation, communication (IEC) :
Utilisation coordonnée de différentes méthodes et moyens de communication pour diriger l'attention d'un individu ou d'un groupe d'individus vers un problème spécifique en vue d'en trouver une solution avec ou sans sa participation**.**

Insertion sociale :
Processus qui conduit une personne à trouver une place reconnue dans la société. Ou encore ensemble d'actions d'accompagnement personnalisé permettant à l'individu de trouver une place dans la société.

Intervention sociale :
Aide ou soutien apporté par un agent social à une personne ou un groupe de personnes.

Invalidité :
État d'une personne qui ne peut avoir une vie normale sans l'aide d'autrui.

Jeune :
Personne faisant partie de la tranche d'âge de 10 à 24 ans.

Jeune majeur :
Statut d'un jeune de 18 ans à moins de 21 ans bénéficiant d'une prorogation de mesures d'assistance éducative.

Mariage coutumier :

Mariage unissant l'homme et la femme selon la coutume.

Mariage légal :

Mariage unissant l'homme et la femme selon la loi.

Mariage religieux :

Mariage unissant l'homme et la femme selon la religion.

Marié (e) :

Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

Médiation :

Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

Mendiant :

Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

Mineur :
Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale. Par interprétation des textes légaux, on distingue plusieurs types de minorité au Burkina Faso :

- la minorité civile (moins de 20 ans selon l'article 554 du CPF).
- la minorité pénale (moins de 18 ans selon l'article 63 du code pénal) ;
- la minorité nuptiale ou nubile (moins de 20 ans pour le garçon et moins de 17 ans pour la fille selon l'article 238 du CPF).

Nourrice :
Personne qui, reconnue par l'autorité compétente, accueille et élève à domicile ou en institution un ou plusieurs enfants en difficulté.

Pension :
Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

Pair-éducateur/éducatrice :
Personne relais chargée dans le cadre d'un programme ou d'une action de sensibilisation, d'éduquer ou d'amener ses semblables (même génération, même statut, etc.) à prendre conscience d'un problème qui les concerne et à opérer un changement qualitatif de comportement.

Pension alimentaire :
Devoir d'apporter une aide alimentaire en argent ou en nature, résultant soit de la loi (entre parents et alliés), soit de la volonté individuelle, versée périodiquement à une personne dans le besoin.

Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) :
Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

Personne âgée :
Personne dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

Personne albinos :
Personne atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

Personne démunie/indigente/nécessiteuse :
Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

Personne déplacée :
Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

Personne en conflit conjugal :
Usager/client en discorde ou mésentente avec son conjoint.

Personne défavorisée :
Personne désavantagée sur le plan social et/ou économique.

Personne en situation d'handicap :
Personne qui présente une incapacité d'ordre physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Personne en situation d'handicap mental :
Usager/client ayant une déficience mentale.

Personne en situation d'handicap moteur :
Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

Personne en situation d'handicap visuel :

Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) :
Usager/client qui porte le virus du SIDA.

Personne malade mentale :
Usager/client ayant un trouble mental.

Personne nécessiteuse :
Personne qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

Personne rapatriée :
Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Personne réfugiée :
Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

Personne vulnérable :
Personne exposée à des risques divers (physique, social, psychologique, environnemental, etc.) et qui a besoin d'une protection sociale ponctuelle ou permanente.

Petite enfance :
Période de vie de l'enfant comprise entre la naissance et l'âge de six ans. Elle comprend : la prime enfance ou première enfance (0 à 3 ans) et la deuxième enfance, aussi appelée enfance d'âge préscolaire (3 à 5 ans).

Petit papa, petite maman :
Homme ou femme chargé de l'encadrement du jeune enfant dans les Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE).

Placement d'enfant :
Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

Placement en famille :
Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Pratiques traditionnelles néfastes :
Ensemble de pratiques issues des us et coutumes qui ont des conséquences négatives sur la vie et la santé des individus.

Prise en charge alimentaire :
Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière :
Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique :
Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Prise en charge matérielle :
Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge psychosociale :
Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Prise en charge sanitaire :
Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

Promotion sociale :
Ensemble de moyens et de mesures visant à l'amélioration de la qualité de vie des individus, groupes et communautés.

Protection sociale :
Ensemble des interventions aux plans politique, juridique, social, environnemental et économique qui visent à soutenir les individus, les familles et les communautés dans leurs efforts pour gérer les risques auxquels ils font face en vue de réduire leur vulnérabilité et parvenir à une plus grande équité sociale.

PVVIH :
Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

Rapatriement :
Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Recherche d'emploi :
Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

Retour en famille :
Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Retraité :
Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

Réinsertion sociale :
Processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

Salarié :
Personne qui travaille et reçoit en contrepartie un salaire en espèces ou en nature.

Salarié secteur privé :
Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel contre une rémunération salariale.

Salarié secteur public :
Personne employée dans l'administration publique, parapublique ou dans les collectivités locales contre une rémunération salariale.

Sauvegarde de l'enfance en danger :
Ensemble de mesures et d'actions visant la protection de l'enfant en danger. Elle consiste à rechercher les solutions aux problèmes des enfants abandonnés, orphelins, maltraités, etc.

Section :
Dans le domaine du préscolaire, une section correspond à une tranche d'âge donnée d'enfants de niveau de développement (physique, socio – affectif et cognitif) sensiblement égal. Il y a 3 sections : petite section (3 ans), moyenne section (4 ans), grande section (5 ans).

Service social :
Activité organisée visant à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social. C'est également une institution qui, insérée dans l'ensemble de l'organisation sociale, a pour fonction d'assurer par le canal d'organismes publics ou privés une aide sociale aux membres de la société et donner ainsi satisfaction aux besoins de l'homme.

Service privé :
Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

Service public :

Structure déconcentrée du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN)

Structure de placement :
Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

Structure de réinsertion :
Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

Structure formelle :
Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

Structure non formelle :
Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

Technologie :
Selon le Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire(MFSNFAH) " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

Toxicomane/alcoolique :
Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

Travail social :
Ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées, dans le cadre d'une mission autorisée et/ou prévue par la loi, au sein de structures publiques ou privées, en direction de personnes, de familles ou de groupes. Ces activités traitent préventivement et curativement les problèmes sociaux et visent la promotion sociale des individus, des groupes et des communautés.

Travailleur/professionnel du sexe :
Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

Urgence sociale :
Situation de difficultés sociales graves qui nécessite une action rapide afin d'éviter des drames sociaux. Exemple : cas de catastrophes tels que les inondations et cas d'enfants trouvés.

Victime d'autres formes de violences :
Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires :
Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

Victime de conflit familial :
Usager/client en discorde ou mésentente avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé :
Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée :
Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

Victime de mariage précoce :
Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Victime de mutilations génitales féminines :
Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

Victime de violences conjugales :
Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).

I.4. Ressources économiques

I.4.1. Agriculture

Accroissement de la production agricole (taux d') :
Ecart entre la production agricole d'une année (ou d'une campagne) donnée et celle de l'année (ou de la campagne) précédente, rapporté à la production agricole de l'année (ou de la campagne) précédente.

Actif agricole :
Tout membre d'un ménage participant aux travaux champêtres ou aux activités d'élevage pour le compte du ménage, selon la déclaration du chef de ménage.

Agriculteur :
Toute personne qui cultive la terre ou plus largement qui conduit une exploitation agricole produisant des cultures ou élevant des animaux.

Agriculture :
Ensemble des activités économiques ayant principalement pour objet la culture des terres, et d'une manière générale « l'ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production de végétaux et d'animaux utiles à l'homme ».

Agriculture écologique :
Agriculture ayant comme préoccupation primaire de gérer ses effets sur l'environnement, de façon à ce que les enjeux environnementaux soient réellement pris en compte par des pratiques agricoles adaptées.

Agriculture intensive :
Agriculture caractérisée par l'usage important d'intrants, et qui cherche à maximiser la production.

Agriculture raisonnée *:*
Mode de production agricole qui cherche à maîtriser les effets positifs et négatifs de l'activité agricole sur l'environnement tout en assurant la qualité des produits, ainsi que le maintien voire l'amélioration de la rentabilité des exploitations. Elle repose sur l'adoption de pratiques considérées comme respectueuses de l'environnement par l'expérience scientifique, afin d'assurer un développement durable.

Agriculture traditionnelle :
Système de production basé sur la polyculture et l'élevage. Il ne permet que de subvenir partiellement aux besoins alimentaires de la population.

Agroforesterie :
Pratique culturale utilisant les capacités de certaines espèces d'arbres à contribuer à l'amélioration des productions de cultures temporaires. Il s'agit en général de fonctions de protection des cultures (brise vent, haie), d'amélioration des sols (drainage, défense contre l'érosion) ou d'association permettant d'améliorer la fertilité du sol.

Association de cultures :
Situation dans laquelle deux ou plusieurs espèces de plantes occupent la même parcelle.

Autonomie céréalière (taux d') :
Rapport entre les besoins de consommation des populations et la production céréalière disponible.

Autosuffisance alimentaire :
Capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale.

Autosuffisance alimentaire (taux d') :
Rapport entre la production alimentaire domestique et la consommation alimentaire domestique. Il est exprimé en termes physiques et peut être calculé par produit ou pour l'ensemble de la production alimentaire.

Banque de céréales :
Activité économique d'une structure locale organisée qui assure pour le compte de ses membres des opérations de collecte, de stockage, de consommation et de vente de céréales en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

Bas-fonds :
Zones de convergence préférentielle des eaux de surface.

Bas-fonds aménagés :
Espaces de productions agricoles avec quelques investissements structurants (existence de diguettes en courbes de niveaux stabilisés). Ils sont généralement destinés à la riziculture.

Bas-fonds non aménagés :
Espaces de productions agricoles naturels sans investissements structurants (absence de diguettes en courbes de niveaux stabilisés).

Besoins annuels de consommation céréalière nationale :
190 Kg x (Population au 30 Avril de l'année courante).

Bilan céréalier :
Vue « macro » de la situation alimentaire d'un pays pour une année donnée. Il permet d'appréhender l'ampleur de l'écart entre la production nationale de céréales et la consommation totale en rendant compte des disponibilités alimentaires. Son objectif est de bien quantifier le disponible céréalier et les déficits et de préciser les besoins réels d'aide alimentaire en s'appuyant sur une information fiable.

Campagne sèche :
La campagne de contre saison qui s'étend du 1er octobre de l'année n au 30 avril de l'année n+1.

Comité d'irriguant :
Organisation professionnelle agricole spécialisée dans la production en irrigué de façon générale ou dans les filières de production irriguée. Un comité d'irriguant constitue un groupement ou un cadre fédératif des groupements et/ou de coopératives d'un même site exploité en irrigué.

Consommation céréalière apparente :
Somme de la production céréalière disponible, de la variation de stocks et des importations de céréales à laquelle on soustrait les exportations de céréales.

Cordons pierreux :
Série de pierres alignées le long d'un terrain et suivant les courbes de niveaux ; elles sont destinées à réduire la vitesse de ruissellement des eaux de pluie et lutter contre l'érosion.

Crédit à la production agricole (taux de) :
Rapport entre la valeur des acquisitions à crédit d'intrants et d'équipements agricoles et la valeur totale des acquisitions d'intrants et d'équipements agricoles.

Couverture céréalier apparent (taux de) :
Écart entre la consommation céréalière apparente et les besoins de la période écoulée (1er octobre année n-1 au 30 septembre année n) rapporté à ces mêmes besoins de la période écoulée.

Couverture des besoins céréaliers des provinces (taux de) :
Comparaison entre la production disponible d'une part, et les besoins de consommation des populations des provinces d'autre part. Le taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux établit la balance entre le disponible de production de chaque province, à savoir sa production brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation des populations de la province.

Culture :
Espèce de plante cultivée par les agriculteurs : herbes pour les vaches, céréales pour l'alimentation animale et humaine, etc.

Culture attelée :
Utilisation dans les activités agricoles d'au moins une charrue.

Cultures céréalières :
Elles regroupent le blé, le maïs, le sorgho (blanc et rouge), le mil, riz et le fonio.

Cultures de rente :
Elles regroupent le coton, l'arachide, le sésame et le soja.

Cultures irriguées :
Cultures bénéficiant d'un apport d'eau par l'action de l'homme en vue de compenser l'insuffisance des pluies et de permettre le plein développement des plantes. Elles regroupent les cultures maraîchères, la patate, le manioc, le niébé et l'arachide, ainsi que le riz et le maïs des plaines et bas-fonds aménagés. Les espèces arboricoles faisant l'objet d'irrigation telles que la papaye, la banane, l'ananas ne sont pas prises en compte.

Culture mécanisée :
Utilisation dans les activités agricoles de moyens mécaniques à moteur dans l'exécution des travaux.

Cultures permanentes (cycle végétatif supérieur à un an) :
Plantes qui durent plus de deux saisons de croissance végétale, soit elles meurent après chaque saison soit elles poussent continuellement. Ce groupe couvre également la production de semences pour ces plantes.

Cultures temporaires :
Plantes qui ne durent pas plus de deux saisons de croissance. La culture de plantes à des fins de production de semences est incluse dans ce groupe.

Demi-lune :
Technique consistant à creuser une cuvette de la forme d'un demi-cercle d'environ 4 mètres de diamètre. On y apporte de la fumure organique en quantité suffisante à laquelle est mélangée la terre superficielle.

Digue filtrante :
Micro barrage perméable en pierres libres qui freine l'eau de crue et l'épand sur les terres cultivables des bas-fonds.

Disponibilités alimentaires :
Somme de la quantité totale produite une année donnée avec le volume total des stocks disponibles au début de l'année commerciale et les produits alimentaires qui peuvent être acquis avec les revenus disponibles.

Élasticité rendements agricoles/investissements :
Mesure de l'effet moyen d'un accroissement des investissements agricoles (acquisitions d'équipements d'attelage ou motorisés) sur les rendements moyens agricoles.

Élasticité rendements agricoles/utilisation de fertilisants minéraux :
Mesure de l'effet moyen d'un accroissement de la quantité de fertilisants chimiques sur les rendements moyens agricoles.

Exploitation agricole :
Unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, de terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériel, de bâtiments ou d'installations fixes et d'autres moyens de production.

Fermage :
Allocation de terre (champ ou parcelle) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être fourni en nature.

Flux :
Mouvement de marchandises qui passent d'un marché à un autre, d'un terroir à un autre ou d'un pays à un autre, pendant les opérations d'échanges qui portent sur le transfert d'une quantité plus ou moins importante de produit.

Flux externe :
Mouvement d'une quantité d'un produit d'une région ou d'un pays à une autre région ou un autre pays.

Flux interne :
Mouvement d'une quantité d'un produit d'une zone à une autre dans un même pays ou région.

Flux transfrontalier :
Mouvement d'une quantité d'un produit s'effectuant d'un pays à un autre pays.

Fosse compostière :
Fosse contenant un mélange décomposé de résidus végétaux et minéraux avec très peu de déjections. Le produit final obtenu est bien décomposé et est appelé compost.

Fosse fumière :
Fosse contenant un mélange décomposé de pailles plus ou moins piétinées (litière) et de déjections d'animaux et auquel il est conseillé d'ajouter du phosphate. Le produit final obtenu est appelé fumure organique.

Incidence de la pauvreté céréalière autonome/Non autonomie céréalière
Proportion de personnes dont la production céréalière est insuffisante par rapport à leurs besoins.

Incidence de la pauvreté céréalière réelle :
Proportion de personnes dont le disponible céréalier réel de leurs ménages est insuffisant par rapport à leurs besoins de consommation céréalière.

Incidence de la pauvreté énergétique :
Proportion des individus qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins caloriques journaliers.

Investissement agricole par unité de superficie :
Rapport entre l'investissement (acquisition du matériel d'attelage, de tracteurs, d'animaux de trait, du matériel de traitement, du matériel de transport, du matériel d'exhaure, etc.) en valeur réelle et la superficie totale emblavée.

Irrigation (taux d') :
Rapport entre l'ensemble des terres irriguées et la superficie totale emblavée.

Jachère :
Mise au repos d'une parcelle qui a été cultivée pendant un certain temps pour permettre la régénération du sol. Une parcelle mise en jachère est appelée jachère ou parcelle en jachère.

Légume :
Plante cultivée destinée à la consommation humaine, en frais, surgelé ou en conserve.

Marché de collecte :
Marché mettant en prise producteurs et commerçants.

Marché de détail ou de consommation :
Marché animé par des grossistes et/ou des collecteurs, et des consommateurs.

Marché de regroupement :
Marché animé essentiellement par des producteurs et/ou des collecteurs, et des commerçants grossistes.

Marché frontalier :
Marché situé à la frontière du pays.

Marché régional :
Marché animé par la présence d'acteurs étrangers.

Matériels agricoles :
Ensemble des outils et machines utilisés pour l'implantation et l'entretien des cultures ainsi que pour l'élevage des animaux.

Matrice d'allocation des superficies :
Table d'allocation de la superficie entre les différentes cultures. Chaque élément donne la proportion de superficie occupée par une culture selon le type d'association et le mode de faire valoir (typologie d'exploitation) dans la région. C'est donc une table d'assolement des cultures sur un hectare type. La matrice est conjoncturelle dès lors que la stratégie d'assolement varie d'une campagne à l'autre.

Ménage agricole :
Ménage où un ou plusieurs membres entretiennent des parcelles pour le compte du ménage.

Métayage :
Forme de location de terre (champ ou parcelle) pour laquelle l'exploitant doit attribuer un pourcentage de la production obtenue de la terre louée au propriétaire. Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction.

Mode de faire valoir direct :
Ce mode s'applique lorsque l'exploitant ne fait aucune répartition de sa production avec quelqu'un d'autre

Mode de faire valoir indirect :
Allocation de terre faisant par le propriétaire pour le fermage ou le métayage.

Parcelle :
Portion de terrain exploitée par un ou plusieurs membres du ménage et portant une seule culture ou une association de cultures.

Parcelle récupérée :
Parcelle précédemment abandonnée suite à une dégradation très poussée et rendue exploitable à l'issue des travaux de restauration : zaï, demi-lune, sous-solage, scarification, paillage etc.

Périmètre aménagé :
Zone de productions agricoles telle que la plaine naturelle, le périmètre maraîcher (utilisant les puits ou forages) et l'espace agricole en aval des retenues d'eau avec l'existence d'investissements stabilisés tels que les réseaux d'irrigation.

Périmètre non aménagé :
Zone de productions agricoles telle que la plaine naturelle, le périmètre maraîcher (utilisant les puits ou forages) et l'espace agricole en aval des retenues d'eau sans investissements structurants (absence de réseaux d'irrigation stables).

Période de consommation céréalière :
Période allant du 1er octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante.

Planche :
Portion de terrain entourée par une butte ou une allée et servant à semer les graines ou à repiquer les plants.

Police d'assurance agricole :

C'est un contrat d'assurance par lequel une compagnie d'assurance (assureur), s'engage envers un ou plusieurs producteurs (assurés) à couvrir une catégorie de risques liés à l'activité agricole et déterminés par le contrat. La couverture de ces risques est faite en contrepartie du paiement d'une somme d'argent dite "prime d'assurance".

Population agricole :
Ensemble des membres des ménages agricoles.

Prix au consommateur :
Prix relevant d'une transaction entre un détaillant et/ou un demi-grossiste, et un consommateur sur un marché de détail.

Prix au producteur :
Prix relevant de la transaction entre producteurs et/ou collecteurs, et commerçants sur un marché de collecte.

Prix au regroupement :
Prix de gros ou demi-gros relevé sur un marché de regroupement.

Probabilité de crise Alimentaire :
Estimation du risque de survenue d'une crise d'alimentation compte tenu de l'issue de la campagne agricole et de la capacité qu'ont les populations à faire face à un déficit de la production agricole.

Production céréalière disponible :
Production nette de mil, de sorgho, de maïs, de fonio et de riz de la campagne agricole précédente.

Produit phytosanitaire :
Produit qui soigne les organismes végétaux.

Redevance :
Montant en espèces versé par un exploitant agricole pour l'utilisation d'infrastructures ou de services communs mis à disposition par une structure d'aménagement sans distinction de statut : groupement, coopérative, union, société.

Rendement en principale :
Rendement moyen à l'hectare des parcelles des cultures pour lesquelles il existe au moins deux cultures, et la culture considérée est la plus dominante en nombre de pieds.

Rendement en pure :
Rendement moyen à l'hectare des parcelles des cultures pour lesquelles il n'existe qu'une seule culture.

Rendement en secondaire :
Rendement moyen à l'hectare des parcelles des cultures pour lesquelles il existe au moins deux cultures, et la culture considérée est la deuxième en termes de nombre de pieds.

Rendement moyen à l'hectare :
Poids moyen obtenu sur un ensemble de parcelles à partir de la pesée de la récolte sur chaque parcelle d'une portion de 25 mètres carrés multipliée par 400.

Responsable de parcelle :
Personne qui décide des semis sur la parcelle et de l'utilisation des récoltes.

Revenus agricoles :
Revenus tirés de l'exercice de l'activité agricole.

Revenus non agricoles :
Bénéfice net tiré de toutes les activités pratiquées par les membres du ménage en dehors de celui issu des activités agricoles présentes sur l'exploitation agricole.

Scarification :
Opération consistant à trancher verticalement des fentes dans le sol pour aérer et ameublir celui-ci sur une profondeur allant de 5 à 10 cm.

Sécurisation foncière (taux de) :
Rapport entre la superficie des terres avec un titre de jouissance et la superficie totale emblavée.
Il exprime le degré de pérennisation du mode d'accès à la terre.

Sécurité alimentaire :
On peut dire que la sécurité alimentaire est obtenue lorsque tous les membres d'une société disposent, de façon constante, des conditions physiques et économiques permettant d'avoir accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive correspondant à leurs besoins et à leurs préférences alimentaires et leur permettant de mener une vie active et saine. La sécurité alimentaire comporte quatre dimensions : **(1) la disponibilité** : C'est la quantité réellement présente dans un pays ou une région sous toutes les formes de production domestique, d'importation commerciale, d'aide alimentaire et les stocks. **(2) l'accès** : L'accès à la nourriture pour un ménage correspond à ses capacités en termes de production, d'échanges sur le marché et de transferts. **(3) la stabilité des approvisionnements** : Elle implique que les produits sont disponibles de façon régulière dans l'espace et dans temps. **(4) l'utilisation** : elle implique les préférences alimentaires des ménages et l'état nutritionnel des aliments.

La notion de sécurité alimentaire est toutefois à distinguer de celle de sécurité sanitaire des aliments, qui a trait à l'hygiène, la salubrité et l'innocuité des aliments.

Semences sélectionnées :
Semences améliorées et certifiées importées ou produites par des maisons spécialisées ou par des producteurs semenciers et vendues par les maisons de commerce ou fournies par les structures techniques (centre semencier, producteurs semenciers) et ONG.

Site :
Lieux de concentration d'exploitations tels que les aménagements aux abords des barrages, des rivières, des forages ou des puits réalisés dans des bas-fonds. Peuvent tenir lieu de sites également les aménagements traditionnels autour des concessions (cas particulier de certains villages dans la province du Sanguié).

Sous-solage :
Opération de travail profond du sol qui a pour objet de provoquer l'éclatement d'un sol compact à une profondeur supérieure à celles des horizons habituellement labourés. Il se fait à 40-60 cm du sol avec des grosses machines agricoles (les tracteurs).

Superficie de la parcelle :
Superficie physique de la parcelle occupée par les cultures sans distinction de densité de culture.

Superficie en principale :
Superficie physique de la ou des parcelle (s) où il y a au moins deux cultures et la culture considérée est la plus dominante en nombre de pieds.

Superficie en pure :
Superficie physique de la ou des parcelle (s) où il n'existe qu'une seule culture.

Superficie en secondaire :
Superficie physique de la ou des parcelle(s) où il existe au moins deux cultures et la culture considérée est la deuxième en nombre de pieds.

Superficie totale exploitée ou emblavée :
Somme des superficies physiques des parcelles entretenues par les membres des ménages agricoles (superficies en pure plus superficies en principale).

Vulgarisation agricole :
Fourniture de conseils et d'informations sur l'agriculture aux producteurs agricoles et aux éleveurs. Les services de vulgarisation peuvent être assurés par des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations d'agriculteurs, des institutions de formation, des organisations locales informelles, etc. Les services de vulgarisation peuvent couvrir les conseils donnés aux agriculteurs dans des domaines tels que : la gestion de l'exploitation, la sélection des variétés végétales, l'utilisation d'intrants (engrais), le crédit, la mécanisation agricole, la santé animale, la protection des végétaux, le développement durable et la commercialisation. Les services de vulgarisation peuvent aussi être utilisés par les gouvernements pour distribuer des intrants, diffuser des informations sur le marché, et promouvoir des produits de base ou des variétés végétales spécifiques.

Warrantage :
C'est une technique de crédit qui évite aux producteurs et aux productrices de brader leurs productions agricoles au moment de la récolte en les mettant en garantie dans un magasin, ce qui leur permet de disposer d'un « crédit stockage » auprès d'une institution de micro-finance. A la période de soudure, lorsque les prix sont au plus haut, ils et elles remboursent le crédit et récupèrent leur stock qui a augmenté de valeur. Cette technique existe sur le marché international depuis longtemps et permet de vendre ou d'acheter des lots de produits divers -comme des céréales- simplement en s'échangeant des certificats de dépôts qui représentent ces stocks.

Zaï :
Technique consistant à creuser des petits trous (de 20 à 30 cm de diamètre et 10 cm de profondeur) tout en déposant la terre en aval et dans lesquels on met la fumure organique en vue du semis

Zone à risques (ZAR) :
Zone dans laquelle les disponibilités alimentaires ou les conditions d'accès à ces disponibilités sont à un niveau susceptible de conduire à une crise alimentaire.

I.4.2. Élevage

Abattages contrôlés :
Ensemble des animaux de toutes espèces qui sont abattus dans les abattoirs et aires d'abattages et dont les carcasses sont présentées aux agents inspecteurs du Ministère en charge de l'élevage et de celui en charge de la santé humaine impliqués à cette tâche. Cette procédure vise essentiellement à satisfaire aux normes de sécurité alimentaire.

Abattoir (ou abattoir de brousse) :
Établissement spécial réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale. Un abattoir de brousse est couvert et est pourvu de portiques munis de crochets où sont suspendues les carcasses d'animaux destinées à l'inspection post- mortem. Un abattoir de brousse comporte au moins un séchoir et un hall d'abattage.

Abattoir moderne (ou frigorifique) :
Établissement spécialisé réservé à l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine locale et à l'exportation. Un abattoir moderne ou frigorifique est équipé d'une chaine mécanique d'abattage et est pourvu au moins d'un parc d'attente des animaux à abattre, d'un hall d'abattage, d'une chambre frigorifique, d'une salle d'éviscération, de ressuage, de découpe, etc.

Agneau :
Ovin mâle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Agnelle :
Ovin femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Aire d'abattage :
Espace aménagé dans une localité où il n'existe pas d'abattoir pour assurer l'abattage des animaux dans des conditions d'hygiène acceptables. Elle comporte une surface aménagée, habituellement cimentée et pourvue de commodités requises pour recevoir les carcasses d'animaux abattus en vue de l'inspection sanitaire post-mortem.

Aire de pâture :
Espace habituellement fréquenté par les animaux à la recherche de pâturage.

Animaux exotiques :
Animaux de races étrangères à la zone CEDEAO.

Apiculteur :
Personne qui produit du miel. C'est elle qui récolte le miel brut à l'aide d'équipement traditionnel ou moderne.

Arsin :
Ensemble des animaux communément appelés "ânes".

Bélier :
Ovin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins 2 dents adultes.

Bétail sur pied :
Bétail vivant.

Beurre (de lait) :
Masse de matières grasses obtenues après traitement chimique du lait dans les unités laitières spécialisées. Il est vendu tel.

Bœuf :
Bovin mâle castré âgé de plus de 3 ans (36 mois).

Bœufs de trait :
Ensemble des animaux communément appelés "bœufs" et utilisés pour la traction (labour, transport).

Bouc :
Caprin mâle entier de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adulte.

Boucherie :
Espace aménagé destiné à la vente de la viande.

Bouvillon :
Bovin mâle castré âgé de 1 an (12 mois) à 3 ans (36 mois).

Bovins :
Ruminants de grande taille appelés communément "bœufs".

Brebis :
Ovin femelle de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Cabri / chevreau :
Caprin mâle ou femelle âgé de 15 mois au plus et n'ayant que des dents de lait.

Camelins :
Ensemble des animaux communément appelés "chameaux".

Canins :
Ensemble des animaux communément appelés "chiens".

Caprins :
Ensemble des animaux communément appelés "chèvres".

Carcasse :
Animal abattu, dépouillé et éviscéré.

Castration :
Opération zootechnique qui consiste à extraire ou à écraser les testicules d'un animal mâle. Elle vise à favoriser chez l'animal un meilleur état d'embonpoint. La castration peut être sanglante au moyen d'outils tranchants ou non sanglante.

Centre apicole :
Lieu où le miel brut est collecté auprès des différents producteurs pour être transformé.

Certificat de conformité :
Document règlementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires.

Certificat de salubrité :
Document règlementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs de produits animaux.

Certificat sanitaire :
Document règlementaire délivré par la Direction générale des services vétérinaires et par les postes vétérinaires frontaliers aux détenteurs d'animaux vivants.

Charcuterie :
Infrastructure marchande destinée à l'abattage et/ou à la vente de la viande des porcins.

Chèvre :
Caprin femelle de plus de 15 mois. C'est une femelle ayant commencé sa carrière de reproductrice.

Cuir :
Peau obtenue à l'état brut après abattage ou peau tannée de grands animaux tels les bovins, camelins, équins, asins. Il s'agit d'une substance morte, imputrescible, souple et insoluble dans l'eau.

Embouche :
Opération zootechnique qui consiste à engraisser les animaux pendant un certain temps pour améliorer leur embonpoint, ce qui permet de relever leur valeur à la vente.

Espèce :
En biologie, groupe naturel d'individus qui présentent des caractères morphologiques, physiologiques et chromosomiques assez semblables, et qui peuvent pratiquement (ou théoriquement) se croiser.

Espèces aviaires :
Poulet, pintade, canard, oie, dindon, etc.

Ferme apicole :
Exploitation traditionnelle ou moderne qui a vocation de produire du miel.

Ferme avicole :
Exploitation qui élève de la volaille.

Foin :
Matière végétale coupée et séchée pour assurer l'alimentation des animaux.

Foyer de maladies :
Point de départ (lieu de la première apparition connue) d'une maladie contagieuse. De nombreuses maladies animales se propagent à partir d'un foyer qui peut être constitué par un ou deux animaux contaminés à l'intérieur d'un troupeau. Pour la plupart des maladies contagieuses, il est important de détecter rapidement les premiers foyers pour envisager une riposte efficace. Un foyer déclaré peut-être vite éradiqué ou à l'inverse persistant et subtil à juguler.

Fromage :
Produit solide provenant de la transformation du lait dans les unités laitières spécialisées.

Génisse :
Bovin de sexe femelle âgé de 1 an (12 mois) à 4 ans (48 mois) et qui n'a pas encore mis bas.

Lait frais ou brut :
Produit intégral de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne doit pas contenir de colostrum.

Lait pasteurisé :
Lait frais qui a été chauffé à haute température dans les unités laitières spécialisées puis refroidi.

Laiterie :
Usine de transformation du lait frais en produits laitiers divers. La laiterie est dite industrielle si elle utilise un local adapté et des équipements technologiques de pointe pour la transformation. La laiterie est dite artisanale quand ses locaux et tous ses équipements sont rudimentaires et archaïques. Une laiterie est semi industrielle quand elle n'est ni entièrement industrielle, ni entièrement artisanale.

Maladie contagieuse :
Maladie qui peut se transmettre directement ou indirectement d'un animal à un autre. Exemples de maladies contagieuses : la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la rage, la tuberculose, la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse, la dermatophilose, la maladie de Newcastle (pseudo peste aviaire), la grippe aviaire (H5N1), etc.

Maladie suspectée :
Maladie animale soupçonnée par l'Agent d'élevage au vu des symptômes constatés sur un animal malade.

Marché à bétail :
Espace aménagé ou non destiné à favoriser et à sécuriser les transactions commerciales du bétail. Un marché à bétail est dit aménagé lorsqu'il comporte un minimum d'infrastructures comme une clôture, des boxes, un quai d'embarquement équipé de balance, une salle de réunion (ou hangar) pour le bureau local, une adduction d'eau potable (ou un forage). Un marché à bétail non aménagé ne comporte pas ce minimum d'infrastructures.

Miel brut :
Miel tel qu'il est récolté à l'état naturel.

Miel raffiné :
Miel brut traité chimiquement dans les centres apicoles pour être débarrassé de toutes les impuretés.

Mouton :
Ovin mâle castré de plus de 15 mois ayant au moins deux dents adultes.

Opération d'insémination :
Acte technique par lequel le sperme est introduit dans l'utérus d'une femelle dans le cadre d'une insémination artificielle.

Opération de mise à couvaison :
Acte technique par lequel des œufs de volailles de race sont mis dans des conditions requises pour provoquer l'éclosion.

Opération de placement d'embryon :
Acte technique par lequel un embryon est placé dans l'utérus d'une femelle.

Ovins :
Ensemble des animaux communément appelés "moutons".

Parc à vaccinations :
Espace aménagé en courette et en couloir à ciel ouvert, construit en matériaux locaux (banco, bois) ou en matériaux définitifs (béton, fer) et destiné à contenir les animaux pendant les opérations de vaccinations.

Pâturage naturel :
Ensemble des formations végétales herbacées et ligneuses existant de nature sauvage et où l'on fait brouter l'herbe aux animaux domestiques.

Peau :
Peau des ovins et caprins de toutes catégories à l'état brut, obtenue après abattage.

Petits ruminants :
Ovins et caprins.

Pisciculture :
Science et technique d'élever le poisson.

Pistes à bétail :
Pistes rurales tracées ou non et fréquemment empruntées par les animaux.

Pistes de transhumance :
Pistes rurales tracées en obéissant à des normes techniques et qui sont ouvertes spécifiquement pour laisser passer les animaux transhumants. Ces pistes sont délimitées ou balisées.

Porcins :
Ensemble des animaux communément appelés "cochons".

Production laitière par vache et par lactation :
Quantité de lait produite par une vache durant sa période de lactation qui dure environ 5 mois ou 150 jours.

Race animale :
Communauté d'animaux ayant des caractéristiques morphologiques et génétiques très voisines.

Saisies d'inspection :
Soustraction hors de la consommation humaine par les services d'inspection dans les abattoirs et aires d'abattage, d'une carcasse entière ou d'un organe animal ou d'une partie du corps d'un animal jugés impropres à cause d'une altération par des maladies animales. On parle de saisie totale quand c'est toute la carcasse entière et les différents abats qui sont soustraits. On parle de saisie partielle quand la soustraction concerne une partie du corps de l'animal ou simplement un ou plusieurs organes.

Séchoir :
Abri aménagé pour le séchage statique ou industriel des cuirs et peaux. Le séchoir est habituellement annexé à un abattoir.

Sous-produit agro -industriel (SPAI):
Sous-produit des unités industrielles qui est consommé par les animaux. Ce sont essentiellement : les graines et tourteaux de coton, le son de blé et de riz, le tourteau d'arachide, les drèches des brasseries et la mélasse. L'unité utilisée est le kilogramme.

Systèmes d'élevage extensifs :
Systèmes d'élevage caractérisés par un très faible niveau d'investissement et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. L'alimentation des animaux dépend presque exclusivement des ressources naturelles.

Systèmes d'élevage intensifs :
Systèmes d'élevage caractérisés par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation importante d'intrants alimentaires et vétérinaires. Les animaux sont maintenus en permanence à l'intérieur du bâtiment d'élevage et ne dépendent que peu des ressources naturelles. L'élevage est conduit comme une véritable entreprise.

Systèmes d'élevage semi-intensifs :
Systèmes d'élevage marqués par un niveau d'investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage et par un recours plus important à des intrants alimentaires et vétérinaires que dans le cas des systèmes extensifs. Les animaux, moins dépendants des ressources naturelles et de l'espace que ceux qui sont élevés dans un système extensif, ne s'éloignent pas du lieu de production.

Taureau :
Bovin mâle entier de plus de 3 ans (36 mois).

Taurillon :
Bovin mâle entier âgé de 1 an (12 mois) à 3 ans (36 mois).

Taurin :
Race bovine caractérisée principalement par sa taille plus petite par rapport au zébu et par l'absence de bosse.

Transhumance :
Mouvement saisonnier des animaux accompagnés par des bergers à la recherche de pâturages et/ou d'eau. La transhumance est caractérisée par une période de départ et une période de retour. On distingue la transhumance intérieure qui s'effectue entre les provinces du Burkina Faso et la transhumance transfrontalière qui se réalise au-delà des frontières du Burkina Faso.

Truie :
Femelle de porc ayant atteint l'âge de reproduction.

Unités laitières spécialisées :
Centres de collecte et de transformation du lait destiné à la vente. Il comprend les mini- laiteries et les petites unités individuelles et collectives ayant cette vocation de transformation.

Vache :
Bovin femelle adulte qui a déjà mis bas.

Veau :
Bovin mâle âgé d'un an (12 mois) au plus.

Vêle :
Bovin femelle âgé d'un an (12 mois) au plus.

Volaille :
Ensemble des oiseaux de basse-cour.

Yaourt ou lait caillé :
Produit obtenu après la fermentation du lait. Dans les unités laitières spécialisées, cette fermentation est provoquée chimiquement et le yaourt obtenu est parfois enrichi de certains produits (sucre).

Zébu :
Race bovine caractérisée principalement par sa grande taille et sa bosse.

Zone pastorale :
Zone regorgeant de ressources naturelles et identifiée comme espace particulièrement favorable à l'élevage. Une zone pastorale jouit d'une reconnaissance officielle et est classée comme telle. Son accès est régi par une règlementation spéciale.

I.4.3. Industrie

Activité minière :
Ensemble des opérations de reconnaissance, d'exploration, de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales.

Administration des mines :
Ensemble des services de l'adminis²tration publique en charge des mines et des carrières notamment le Ministère chargé des mines et ses démembrements.

Autorisation :
Acte délivré par l'Administration des mines pour la prospection, l'exploitation, le transport, le traitement de substances de mines ou de carrières.

Cadastre minier :
Représentation cartographique et les documents annexes de tous les titres miniers et autorisations diverses comportant leur situation géographique, leur nature, leur titulaire et leur durée de validité. Le cadastre minier couvre également les zones promotionnelles. Le terme définit également la structure qui gère ces cartes et documents.

Carrière :
Endroit d'où sont extraits des substances minérales telles que les minéraux industriels, les roches industrielles, les pierres ornementales et les matériaux de construction.

Cité minière :
La cité minière est assimilable à une cité ouvrière qui est une zone essentiellement résidentielle exclusivement destinée aux ouvriers d'une même usine et à leur famille. Elle peut être accompagnée d'équipements collectifs. Dans la plupart des cas, elle est mise à disposition par le patron de l'usine.

Communauté locale :
Les populations affectées directement ou indirectement par l'activité minière.

Concentré :
Le produit valorisable sur le marché et élaboré dans une étape intermédiaire de la chaine qui va du minerai de base au produit fini.

Date de première production commerciale :
La date à laquelle la mine atteint une période continue de production de 60 jours à 70% de sa capacité de production telle qu'établie dans l'étude de faisabilité ou la première expédition de substances minérales à des fins commerciales. Cette date doit être notifiée aux ministères chargés des mines et des finances.

Développement communautaire :
Le développement durable axé sur l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des mines et sur le respect des droits humains.

Droits fixes :
Les sommes forfaitaires payées par tout requérant lors de l'octroi du renouvellement, du transfert des titres miniers ou des autorisations administratives délivrés en vertu du code minier.

Droits proportionnels :
Les sommes payées par tout détenteur des titres miniers ou des autorisations délivrées en vertu du code minier, et dont les montants sont déterminés en fonction soit de la valeur des produits extraits et/ou vendus, soit de la superficie du périmètre exploité.

Etude d'impact environnemental et social :
L'étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement destiné en particulier à exposer systématiquement les conséquences négatives ou positives d'un projet, d'un programme ou d'une activité à court, moyen et long terme sur les milieux naturels et humains.

Etude de faisabilité :
Le document technico-économique soumis par les sociétés minières aux fins d'obtenir un permis d'exploitation.

Exploitation :
L'ensemble des opérations qui consistent à mettre en valeur ou à extraire des substances minérales d'un gisement pour en disposer à des fins utilitaires et comprenant, à la fois, les travaux préparatoires, l'exploitation proprement dite, l'installation et l'utilisation de facilités de traitement, d'enrichissement et de transformation de ces substances.

Exploitation artisanale de substances de carrières :
L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales classées en substances de carrières et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant des méthodes et procédés manuels. Elle n'utilise pas d'équipements ni d'énergie mécanique et n'est pas fondée sur la mise en évidence préalable d'un gîte ou d'un gisement.

Exploitation artisanale de substances de mine :
L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales comme l'or, le diamant et les autres gemmes, provenant des gîtes primaires et secondaires affleurant ou sub-affleurant et à en récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergie mécaniques et n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement.

Exploitation industrielle :
L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant des méthodes et procédés modernes et fortement mécanisées dans la chaîne des opérations.

Exploitation minière à petite échelle :
L'exploitation de petite taille qui regroupe la petite mine, l'exploitation semi-mécanisée, l'exploitation minière des haldes et terrils de mines et de carrières et l'exploitation artisanale.

Exploitation semi-mécanisée :
L'ensemble des opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations.

Fiscalité spécifique sur les transactions des droits sur les titres miniers :
Les impôts, droits et taxes spécifiques à payer sur le revenu réalisé lors de la cession, de la transmission ou de toute autre transaction d'un titre minier ou d'une autorisation.

Fournisseurs :
Toute personne physique ou morale qui se limite à livrer des biens et services au titulaire d'une autorisation et d'un titre minier sans accomplir un acte de production ou de prestation de services se rattachant aux activités principales du titulaire d'autorisation ou du titre minier.

Géo-services :
Les prestations constituées d'études et/ou de travaux s'inscrivant dans le cadre des activités de prospection, de recherche et d'exploitation minière, notamment les activités de géophysique, géochimie, laboratoire et sondage.

Gisement :
Les gîtes de substances minérales exploitables dans les conditions économiques du moment.

Gisement satellite :
Un gisement voisin du gisement principal.

Gîte naturel :
La concentration naturelle de minéraux dans une zone déterminée de l'écorce terrestre et pour laquelle la rentabilité de l'exploitation n'est pas encore prouvée.

Groupe de substances minérales :
L'association naturelle de substances minérales dans un gîte ou gisement donné.

Haldes et terrils de mines :
Les rejets, déblais, résidus d'exploitation de substances de mines.

Indices de la production industrielle (IPI) :
Instrument statistique qui mesure les variations des quantités produites dans l'industrie. Si l'on se réfère à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs, les IPI se rapportent au secteur dit secondaire : usines, chantiers, mines et carrières. Les produits suivis sont situés à tous les niveaux des processus de fabrication.

Industrie extractive:
Industrie dont l'activité consiste à extraire les ressources du sol.

Mine industrielle :
Le complexe industriel ou semi industriel regroupant les activités d'administration et d'exploitation minière comprenant entre autres :

a) toute ouverture ou excavation faite dans le but d'extraire, de découvrir ou d'obtenir une substance minérale ;

b) tous travaux, machines, équipements, usine, cité minière, infrastructures industrielles, administratives et socio - culturelles sous ou sur la surface de terrains faisant partie du périmètre d'une exploitation minière.

Minerai :
Les produits provenant directement d'un gisement et contenant une substance minérale en pourcentage suffisant pour justifier une exploitation.

Notice d'impact environnemental et social (NIES) :

L'étude d'impact environnemental et social simplifiée, mais répondant aux mêmes préoccupations que l'étude d'impact environnemental et social et comportant des indications sérieuses permettant de cerner la différence entre l'environnement futur modifié tel qu'il résultera de l'exécution d'une activité, et l'environnement futur tel qu'il aurait évolué normalement sans la réalisation de ladite activité.

Opérations minières :
Toutes opérations entièrement, nécessairement et exclusivement liées à l'activité minière.

Petite mine :
L'exploitation minière de petite taille, fondée sur la justification de l'existence d'un gisement, utilisant selon les règles de l'art, des procédés semi-industriels ou industriels et dont la production annuelle en régime de croisière n'excède pas un certain tonnage du produit commercialisable (minerai, concentré ou métal) fixé par substance.

Plan de fermeture :
Le document comprenant notamment l'identification des risques et leurs évaluations, les études et les activités associées à un risque élevé comme les bassins de retenue des résidus, les terrils de déchets et les eaux d'exhaure de roches acides, les futurs impacts environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation et/ou de suppression de ces risques et impacts négatifs.

Prospection :
L'ensemble des investigations systématiques et itinérantes de surface par des méthodes géologiques, géophysiques ou autres en vue de déceler des indices ou des concentrations de substances minérales utiles.

Recherche :
L'ensemble des travaux exécutés en surface, en profondeur ou aéroportés pour établir la continuité et l'importance ainsi que l'étude des conditions d'exploitation et d'utilisation commerciale et industrielle des gîtes découverts afin de conclure à l'existence ou non d'un gisement.

Réserves :
Les parties des ressources minérales mesurées et indiquées pouvant être exploitées économiquement sous les conditions du marché au moment de l'estimation. Les réserves sont classées en prouvées et en probables.

Résidus de carrières :
Les rejets, déblais, résidus d'exploitation de substances de carrières.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE) :
La responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique, qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement, et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Ressources minérales :
Les concentrations de substances minérales identifiées in situ par des données géo-scientifiques.

Société d'exploitation :
La société de droit burkinabè créée en vue de l'exploitation d'un gisement.

Sous-traitant :
La personne morale exécutant un travail qui s'inscrit dans le cadre des opérations minières du titulaire du titre minier.

Substances minérales :
L'ensemble des substances naturelles amorphes ou cristallines, solides, liquides ou gazeuses ainsi que les substances organiques fossilisées et les gîtes géothermiques.

Substances minérales radioactives :
Toutes substances minérales qui, spontanément perdent de leur masse en émettant des particules ou des rayonnements électromagnétiques, tels que l'uranium, le plomb et le thorium ainsi que leurs descendants.

Substances précieuses :
L'ensemble des métaux précieux, des pierres précieuses et des pierres fines, désignés aux points a, b et c ci-dessous et toutes autres substances analogues :

a) les métaux précieux sont : l'or, l'argent, le platine, les platinoïdes, l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium, à l'état brut ainsi que tout concentré, résidu et amalgame qui contiennent de tels métaux

b) les pierres précieuses sont : le diamant, l'émeraude, le rubis et le saphir ;

c) les pierres fines sont : l'alexandrite, le béryl, la topaze, le jade, l'opale et certains grenats, andalousites, calcédoines, quartz, tourmalines, corindons, ainsi que toutes autres curiosités minéralogiques qui ont une forte valeur marchande.

Teneur :
La proportion de substance utile contenu dans un minerai.

Titre minier :
L'acte règlementaire donnant la prérogative d'effectuer la recherche ou l'exploitation des substances minérales classées en substances de mines conformément aux dispositions du code minier. Sont des titres miniers le permis de recherche, le permis d'exploitation de grande ou de petite mine et le permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines, l'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières et l'autorisation d'exploitation semi mécanisée de substances de carrières.

Traitement :
L'activité de concentration et d'enrichissement du minerai extrait aboutissant à un produit commercialisable.

Transfert :
La mutation d'un titre minier ou d'une autorisation par cession, scission, fusion ou transmission par voie d'héritage ou rachat d'actions majoritaires directement ou indirectement.

Travaux de développement :
Les travaux de construction de la mine.

Travaux préparatoires :
L'ensemble des activités relatives à la réalisation des infrastructures telles que les voies d'accès, la préparation du site, la construction et l'installation des équipements d'extraction, de transport et de traitement nécessaires pour démarrer l'exploitation des substances de mines, à l'exception des substances de carrières.

Zone de protection :

Le périmètre délimité par l'Administration des mines et les autorités compétentes autour de zones sensibles tels que les villages, ouvrages d'art, voies de communication, lieux culturels ou cultuels, aires classées etc. ; à l'intérieur desquelles l'activité minière est soumise à certaines conditions ou interdite pour des raisons d'utilité publique ou d'intérêt général.

I.4.4. Environnement

Aires de protection de la faune :
Parties du territoire national classées et affectées à la protection des habitats de la faune constituées par : les parcs nationaux, les réserves de faune, totales ou partielles, les réserves de la biosphère, les sanctuaires, les ranchs, les refuges locaux, les zones villageoises d'intérêt cynégétique.

Aires fauniques de protection :
Espaces spécialement réservés pour la conservation de la faune et de son habitat.

Aménagement forestier :
Opération de planification et d'exécution d'une série d'actions visant à assurer la conservation et l'utilisation d'une forêt, compte tenu d'une série d'objectifs, et du contexte socio- économique et biophysique.

Aménagement :
Actions d'aménager interventions orientées dans un écosystème naturel ou artificiel visant sa productivité au bénéfice de l'homme.

Atténuation :
Réduction de l'intensité d'un rayonnement traversant une matière due à des processus comme l'absorption et la diffusion.

Audit environnemental :
Instrument de gestion comprenant une évaluation systématique, documentée, périodique et objective de l'efficacité de l'organisation du système de gestion et des procédures destinées à la protection de l'environnement

Bassin versant :
Aire délimitée par des lignes de partage des eaux, à l'intérieur de laquelle l'ensemble des eaux tombées sont drainées vers un même exutoire.

Becquerel :
Unité SI d'activité, correspondant à une désintégration par seconde.

Biomasse forestière :
Tiges de faible qualité sans valeur marchande, arbres provenant de peuplements dégradés, sous-produits résultants d'entretien ou d'éducation des peuplements ou des plantations et résidus d'opérations forestières (cimes, branches et feuillage).

Bouli :
Réservoir creusé dans le sol destiné à recueillir les eaux de ruissellement en saison des pluies. Il est généralement composé d'un canal d'alimentation, d'un réservoir et d'une digue de protection.

Capital naturel :
Ensemble des ressources naturelles, ou actifs naturels (terres, eau, minéraux, etc.) servant à la production. Il peut être renouvelable ou non renouvelable.

Catastrophes naturelles :
Perturbations d'une société, causant des pertes étendues en vie humaine, en biens et dans l'environnement, au point de dépasser les possibilités de la société frappée d'y faire face en recourant à ses seules ressources.

CH4 :
Gaz sans couleur, inodore, non-toxique se composant de molécules de quatre atomes d'hydrogène et d'un atome de carbone. Le méthane est le constituant principal du gaz naturel, combustible d'origine fossile. Il est libéré dans l'atmosphère quand la matière organique se décompose dans des environnements avec de faibles niveaux d'oxygène. Il contribue fortement à l'effet de serre tandis que sa durée de vie dans l'atmosphère est de l'ordre de la décennie.

Chantier d'aménagement forestier :
Entité technique et administrative comprenant un ou plusieurs massifs forestiers, administrée par la même structure de direction selon les prescriptions d'un plan d'aménagement forestier.

CO2 :
Dioxyde de carbone ou gaz carbonique. C'est un des gaz à effet de serre produit notamment par la combustion des énergies fossiles (pétrole, etc.) et de la production. C'est un gaz incolore, inodore et non toxique qui fait partie normale de l'air ambiant et est un élément important pour la croissance des plantes.

Comptabilité environnementale :
Système comptable dont l'objectif est de fournir des données objectives sur l'état et les variations du patrimoine naturel, les interactions entre économie et environnement, les dépenses relatives à la prévention des dommages à l'environnement, à sa protection, ainsi qu'à la réparation des dégâts qui lui seraient causés.

Concessionnaire :
Une ou des personnes physiques ou morales de droit privé bénéficiant en vertu d'un arrêté ou d'une décision pris par le Ministre chargé de la faune, d'un droit d'exploiter les ressources fauniques dans les réserves partielles de faune, les refuges locaux et les ranchs de l'État et ce, en vue de l'organisation lucrative d'activités de chasse ou de ranching.

Conservation des espèces menacées :
Statut accordé à certaines espèces de la flore et de la faune sauvage en fonction de leur état de conservation sur le territoire national ou de la nécessité de prendre des mesures de protection.

Contamination :
Présence fortuite ou indésirable de substances radioactives sur des surfaces, ou dans des solides, des liquides ou des gaz (y compris dans l'organisme humain), ou processus causant cette présence.

Contrôle radiologique :
Mesure de la dose, des débits de dose ou de la contamination en vue de l'évaluation ou de la maîtrise de l'exposition aux rayonnements ou à des substances radioactives, et interprétation des résultats. Il y a plusieurs types de contrôles radiologiques : le contrôle radiologique de l'environnement, le contrôle radiologique de zone, des lieux de travail, des personnes, des sources, etc.

Coût de la dégradation :
Coût supporté par les agents économiques du fait de la dégradation de la qualité de l'environnement naturel imputable ou non à des activités économiques.

Débarcadère :
Lieu en bordure de l'eau où les produits capturés (poisson par exemple) sont débarqués juste après la sortie de l'eau pour y être pesés et/ou subir la manutention avant d'être acheminés sur le marché. Au Burkina Faso, le débarcadère est parfois confondu au centre de pesée qui est uniquement un centre de collecte de statistiques et dans une certaine mesure un lieu d'écoulement des produits de pêche.

Décharge publique :
Lieu désigné généralement par les collectivités pour servir de dépotoir d'ordures. Cet endroit se situe généralement hors de la ville.

Déchet :
Matière pour laquelle on ne prévoit pas d'utilisation.

Déchets dangereux :
Tout résidu de matière ou de substance abandonné ou destiné à l'abandon, présentant des risques graves pour la santé, la sécurité publique et pour l'environnement.

Déchet industriel ou assimilé :
Résidu liquide, solide ou gazeux, issu d'un processus de fabrication, de transformation ou d'utilisation d'une matière ou d'un produit.

Déchets municipaux :
Déchets produits par les ménages, des activités commerciales, des petites entreprises, bureaux et institutions (écoles, bâtiments administratifs). Ils comprennent aussi : les déchets de certains services municipaux, c.à.d. les déchets d'entretien des jardins et espaces verts (feuilles, gazon, etc.), et les déchets d'entretien de la voirie (nettoyage des rues, contenu des poubelles publiques, déchets de marché) s'ils sont gérés en tant que déchets. La définition exclut les déchets issus de l'assainissement municipal des eaux usées (curage des égouts, épuration) et les déchets de construction et de démolition municipaux.

Déchet radioactif :
À des fins juridiques et réglementaires, déchet contenant des radionucléides ou contaminé par des radionucléides dont la concentration ou l'activité est supérieure aux niveaux de libération fixés par l'organisme de réglementation.

Déchets urbains :
Détritus solides, liquides ou gazeux en provenance des maisons d'habitation et assimilés, des immeubles administratifs, des salles de spectacles, de restauration et de tout autre établissement recevant du public. Sont assimilées à des maisons d'habitation les casernes et les écoles.

Déforestation :
Conversion de la forêt à une autre utilisation des terres ou réduction à long terme du couvert arboré au-dessous du seuil minimal de dix pour cent.

Demande biochimique en oxygène (DBO) :
Quantité de dioxygène nécessaire aux micro-organismes aérobies de l'eau pour oxyder les matières organiques, dissoutes ou en suspension dans l'eau. Il s'agit donc d'une consommation potentielle de dioxygène par voie biologique. Ce paramètre constitue un bon indicateur de la teneur en matières organiques biodégradables d'une eau (toute matière organique biodégradable polluante entraîne une consommation de l'oxygène) au cours des procédés d'autoépuration.

Demande chimique en oxygène (DCO) :
Consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées. La DCO est une des mesures principales des effluents pour les normes de rejet.

Dépenses de protection de l'environnement :
Dépenses d'investissement et dépenses courantes liées aux activités caractéristiques de protection de l'environnement (activités dont l'objectif final est de protéger l'environnement) et aux produits qui, bien que non spécifiques à la protection de l'environnement y contribuent, ainsi que les transferts (subventions, taxes spécifiques à l'environnement) en faveur de la protection de l'environnement.

Dépenses nationales de protection de l'environnement :
Dépenses de protection de l'environnement effectuées sur financement national.

Dépenses totales de protection de l'environnement :
Dépenses nationales de protection de l'environnement plus dépenses de protection de l'environnement sur financement externe.

Dépenses courantes de protection de l'environnement :
Dépenses associées au fonctionnement des équipements de contrôle de la dépollution et d'épuration des eaux usées et de l'air et aux activités de gestion et les autres dépenses de fonctionnement (redevances, taxes, frais relatifs au management environnemental, frais de surveillance, etc.).

Diversité biologique :
Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques dont ils font partie.

Eaux souterraines :
Eaux se trouvant sous la surface du sol, dans la zone de saturation et en contact direct avec le sol ou le sous-sol. Ces eaux proviennent de l'infiltration des eaux de pluies.

Écosystème :
Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (ou biocénose) et son environnement géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Éducation environnementale :
Ensemble des actions de sensibilisation, de formation et d'information visant à responsabiliser les populations sur la nécessité absolue de promouvoir un environnement sain.

Émissions fugitives :
Émissions provenant de sources diffuses, c'est-à-dire non ponctuelles, comme les poussières provenant du stockage de matériaux en vrac tels que des tissus ou encore des fumées de cheminées.

Empoissonnement :
Peuplement de poissons un milieu aquatique. Il consiste à déverser dans un plan d'eau des sujets de poissons vivants d'une ou de plusieurs espèces destinées à s'y multiplier en vue d'accroître le peuplement (repeuplement, introduction, transplantation de poissons sont des empoissonnements). Quand l'opération est effectuée avec des alevins, on parle d'aleviner le plan d'eau.

Énergie primaire :
Énergie disponible dans la nature avant toute transformation.

Énergie solaire :
Fraction de l'énergie du rayonnement solaire qui apporte l'énergie thermique et la lumière parvenant sur la surface de la terre, après filtrage par l'atmosphère terrestre.

Environnement :
Ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non, et les activités humaines.

Étude d'impact environnemental :
Étude qui consiste en l'analyse scientifique et préalable des impacts potentiels prévisibles d'une activité donnée sur l'environnement, et en l'examen de l'acceptabilité de leur niveau et des mesures d'atténuation permettant d'assurer l'intégrité de l'environnement dans les limites des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.

Exutoire:
Point le plus en aval du réseau hydrographique par lequel passent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin.

Exposition :
Action d'exposer ou fait d'être exposé à une irradiation.

Faune :
Ensemble des animaux sauvages, vivant en liberté dans leur milieu naturel, ou maintenus en captivité, à l'exception des poissons, des mollusques et des crustacés (art. 71, loi 006/97/ADP portant Code forestier au Burkina Faso).

Fertilisant :
Substance utilisée en agriculture, en horticulture et lors des activités de jardinage pour fertiliser un milieu de culture, comme le sol. On distingue deux catégories de fertilisants : les engrais et les amendements. On distingue parfois aussi leurs formes liquides et solides.

Feux précoces :
Feux allumés à titre préventif et par mesure de sécurité, au début de la saison sèche. Ils sont utilisés dans l'aménagement.

Forêts :
Espaces occupés par des formations végétales d'arbres et d'arbustes à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles.

Forêt classée :
Forêt faisant l'objet d'un acte de classement en vigueur soit au nom de l'État soit au nom d'une collectivité territoriale.

Forêt protégée :
Forêt ne faisant l'objet d'aucun acte de classement ni au nom de l'État ni au nom d'une collectivité territoriale décentralisée.

Forêts publiques :
Forêts qui ne font pas l'objet d'appropriation privée. Les forêts publiques sont classées ou protégées.

Formation classée :
Le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées ; elles sont soumises au régime commun relatif aux droits d'usage et d'exploitation.

Foyer amélioré :
Tout dispositif, appareil ou instrument permettant de faire des gains d'énergie dans la cuisson des repas par rapport au foyer dit traditionnel généralement formé sommairement de trois pierres.

Gaz à effet de serre :
Gaz absorbant une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Plus d'une quarantaine de gaz à effet de serre ont été recensés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) parmi lesquels figurent : la vapeur d'eau (H2O), le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), l'ozone (O3), le protoxyde d'azote (N2O), l'hydrofluorocarbures (HFC), le perfluorocarbure (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF6)."

Guide :
Société privée ou personne liée à un concessionnaire pour organiser et gérer des activités, relevant notamment du tourisme de vision et du tourisme cynégétique.

Immondices :
Débris de toutes sortes.

Inspection :
Examen, observation, mesure ou essai entrepris pour évaluer les structures, systèmes et composants et les matériaux, ainsi que les activités d'exploitation, les processus techniques et organisationnels, les procédures et la compétence du personnel.

Installation :
Appellation générique englobant les installations nucléaires, les utilisations de toutes les sources de rayonnements ionisants, toutes les activités de gestion des déchets radioactifs, le transport des matières radioactives et toute autre pratique ou circonstance qui pourrait entraîner l'exposition de personnes à des rayonnements émis par des sources naturelles ou artificielles.

Lame d'eau :
Rapport du volume d'eau infiltré à la superficie du bassin.

Macrophyte :
Toute plante visible à l'œil nu.

Matières en suspension (MES) :
Ensemble de matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes dans un liquide. Une quantité importante de MES dans l'eau réduit la luminosité et abaisse la productivité du milieu récepteur du fait, en particulier, d'une chute de l'oxygène dissout consécutive à une réduction des phénomènes de photosynthèse et préjudiciable à la vie aquatique. Elles perturbent la vie de la faune aquatique. Enfin, elles sont à l'origine d'envasement, posant ainsi le problème de l'entretien des cours d'eau.

Mise en décharge :
Quantités mises en décharge, aussi bien directement, qu'après tri et/ou traitement, ainsi que les résidus issus de la récupération et opérations d'élimination allant en décharge. La mise en décharge est le placement final des déchets sur ou dans la terre d'une manière contrôlée ou non contrôlée. La définition couvre aussi bien la mise en décharge dans des sites internes (c.à.d. où un producteur de déchets procède lui-même à l'élimination des déchets sur le lieu de production) qu'externes.

Mise en défens:
Zone soustraite au parcours du bétail, aux exploitations quelle que soit leur nature et aux feux de brousse. Les périmètres mis en défens sont généralement clôturés. Par extension et dans le cadre de la foresterie rurale, les périmètres de protection et de restauration sont appelés mise en défens.

Monoxyde de carbone (CO):
Gaz incolore, inodore et très toxique pour les mammifères. Il est la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles en cas d'absence de détection ou de survenue brutale dans l'air respirable de l'homme. Son émanation provient d'une combustion incomplète et est accentuée par une mauvaise alimentation en air frais et/ou une mauvaise évacuation des produits de combustion (ventilation).

N2O :
Protoxyde d'azote aussi appelé oxyde nitreux, hémioxyde d'azote, gaz hilarant xxii ou nitro ayant de nombreuses utilisations, aussi bien en anesthésie que comme oxydant dans certains moteurs fusés, dans les bonbonnes de crème chantilly ou encore comme accélérant pour véhicules. Il peut aussi servir comme comburant de l'acétylène pour certains appareils d'analyse (spectrométrie d'absorption atomique) et comme comburant de l'essence dans les moteurs à combustion interne.

Nasse :
Piège de forme variée (généralement conique), composé d'un cadre (en bois ou en acier) recouvert d'une nappe de filet. La nasse comporte aussi une ou plusieurs entrées en goulot dont l'ouverture maximale est tournée vers l'extérieur et se terminant en pointe, duquel le poisson, une fois entré, ne peut plus ressortir. A cause des petites mailles habituellement utilisées, les nasses sont en général des engins prohibés. Une nasse peut être aussi constituée entièrement de grillage.

NOx :
Composés d'azote et d'oxygène qui comprennent les gaz d'acide nitrique et de dioxyde d'azote. Ils sont produits principalement par la combustion des combustibles fossiles. C'est un puissant gaz à effet de serre ; le quatrième plus important après la vapeur d'eau (H2O), le dioxyde de carbone (CO2) et le méthane (CH4). Son pouvoir réchauffant est de 296 fois celui du CO2. Les oxydes d'azote résultent de l'oxydation passive ou catalysée de l'azote de l'air ou d'un carburant avec le dioxygène de l'air ou du carburant, à certaines conditions de température et de pression. Ces molécules pénètrent facilement les bronchioles et affectent la respiration, provoquant une hyperréactivité des bronches chez les asthmatiques, ainsi qu'une vulnérabilité accrue des bronches aux microbes, au moins chez les enfants.

Ordures ménagères :
Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages

Pêche :
Actes tendant à la capture ou à l'extraction, par tout moyen autorisé et pour toute utilisation que ce soit, des ressources halieutiques contenues dans les eaux.

Périmètres de restauration :
Portions de terrain dégradées en vue de la réalisation d'opération de régénération.

Phytomasse :
Biomasse de la vie des plantes d'une zone définie. Dans un sens plus large, elle est souvent la masse de végétaux morts (Nekromasse) pour phytomasse comptés.

PM10 :
Particules en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique (ou diamètre aéraulique) inférieur à 10 micromètres.

PM2,5 :
Particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, appelées « particules fines ».

Polluants organiques persistants (POPs) :
Molécules définies par les propriétés suivantes : toxicité, persistance dans l'environnement, bioaccumulation, transport longue distance (de par leurs propriétés de persistance et de bioaccumulation, ces molécules ont tendance à se déplacer sur de très longues distances et se déposer loin des lieux d'émission.

Pollution ou acte de pollution des eaux et des sols :
Toute modification des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des eaux et des sols compromettant ainsi les usages qui en sont faits ou qui pourraient en être faits.

Pollution atmosphérique :
Présence dans l'air ambiant de substances ou particules qui, de par leurs aspects, leurs concentrations, leurs odeurs ou leurs effets physiologiques, portent préjudice à la santé et à la sécurité publique ou à l'environnement. La présence dans l'atmosphère de substances contribuant entre autres à l'effet de serre et à la réduction de la couche d'ozone.

Potentiel en eau utile :
Ressource en eau totale mobilisable (captée, régulée, exploitée), en ne prenant en compte que les contraintes techniques.

Produits forestiers :
Produits provenant de formations végétales d'arbres et d'arbustes ainsi que tout ce qui se trouve dans les limites de la forêt.

Produits forestiers non ligneux (PFNL) :
Biens d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts, notamment des végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement ». Ils comprennent les feuilles, les fleurs, les fruits, les écorces, les racines, les tiges non lignifiées, la sève, la gomme, les résines, les champignons, le miel, les insectes.

Protection (contre les rayonnements) :
Protection des personnes contre les effets d'une exposition à des rayonnements ionisants et moyens d'assurer cette protection.

Radiations :
Propagations de l'énergie à partir d'une source rayonnante, sous forme d'ondes électromagnétiques ou de particules.

Régénération naturelle :
Régénération réalisée à partir de la germination des graines produites par l'arbre ou le peuplement adulte. Elle devient assistée lorsqu'on y associe l'action humaine

Ressources en eaux renouvelables internes :
Flux moyen annuel des cours d'eau et des eaux souterraines générées à partir des précipitations endogènes.

Ressources halieutiques :
Organismes vivant exclusivement dans l'eau et pouvant en être retirés.

Retenues d'eau :
Plan d'eau créé artificiellement par la construction d'un barrage, d'une digue, d'une vanne ou d'un autre type de barrière.

Risques radiologiques :
Effets sanitaires nocifs de l'exposition aux rayonnements (y compris la probabilité que de tels effets se produisent).

Sécurité (nucléaire ou des sources radioactives) :
Mesures visant à empêcher et à détecter un vol, un sabotage, un accès non autorisé, un transfert illégal ou d'autres actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives ou les installations associées, et à intervenir en pareil cas.

Séquestration :
Stockage à long terme du dioxyde de carbone, hors de l'atmosphère.

Service environnemental :
Activité intentionnelle de maintien ou d'amélioration d'un bien support naturel, cette activité ayant pour finalité l'amélioration de la qualité environnementale du bien support.

Site Ramsar :
Zones humides d'importance internationale (particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau) et ayant donc des fonctions écologiques ainsi que des valeurs économiques, culturelles, scientifiques et récréatives et répondant aux exigences de la convention Ramsar (donc inscrites comme site Ramsar) qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition en reconnaissant.

Stress hydrique :
Rapport entre la demande en eau et la ressource disponible en eau exprimé en %.

Sûreté :
Protection des personnes et de l'environnement contre les risques radiologiques, et de la sûreté des installations et des activités donnant lieu à des risques radiologiques. Le terme 'sûreté' tel qu'employé ici et dans les normes de sûreté de l'AIEA comprend la sûreté des installations nucléaires, la sûreté radiologique, la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et la sûreté du transport des matières radioactives, mais exclut les aspects non radiologiques de la sûreté.

Terres arables :
Terres généralement assolées, qu'elles soient utilisées pour des cultures ou des prairies temporaires, ou laissées en jachère. En d'autres termes, ce sont des terres affectées à des cultures temporaires (les zones de polyculture ne sont comptées qu'une fois), prairies temporaires à faucher ou à pâturer, cultures maraîchères et jardins potagers, et jachères temporaires (moins de cinq ans). Les terres abandonnées du fait de la culture itinérante n'entrent pas dans cette catégorie.

Les données correspondant à "Terres arables" ne sont pas comparables aux surfaces potentiellement cultivables.

Turbidité de l'eau :
Opacification de l'eau causée par la présence de matières solides en suspension.

Valeurs estimatives des coefficients d'écoulement :
Lames d'eau écoulée par an exprimées en pourcentage de la pluie moyenne dans le bassin.

Zone humide :
Étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris l'étendue d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.

Zone protégée ou espace protégée :
Espace délimité et protégé par des textes juridiques et coutumiers.

I.5. Échanges

I.5.1. Transports

Accessibilité rurale (taux d') :
Pourcentage de la population située à moins de 2 km d'une route carrossable en toute saison.

Coefficient de chargement des avions :
Rapport entre le nombre de tonnes-kilomètres payantes et le nombre total de tonnes-kilomètres disponibles.

Coefficient de remplissage (passagers) des avions :
Rapport entre le nombre de passagers-kilomètres et le nombre de sièges-kilomètres disponibles.

Groupes tarifaires dans l'aviation civile :
Les codes tarifaires utilisés par les transporteurs aériens sont groupés en catégories générales ci-après :

- Classe affaires. Il s'agit d'un niveau de tarif moins élevé que la première classe et plus élevé que le tarif de base. Il donne droit à différentes commodités (p. ex. fauteuils plus larges, places attribuées à l'avance, etc.).
- Classe économique. Il s'agit d'un niveau de tarif de base, moins coûteux que celui de la classe affaire et de la première classe, et n'incluant pas de commodités (p. ex. fauteuils plus larges, consommations gratuites) afférentes au tarif de première classe.
- Première classe. Il s'agit d'un niveau de tarif élevé, donnant droit à des services et/ou commodités de toute première qualité.
- Réduit. Il s'agit d'un tarif réduit généralement assorti d'une ou de plusieurs restrictions de voyage dont le prix est calculé comme pourcentage du plein tarif. Cette catégorie comprend différents tarifs réduits, comme le tarif noli-prix, le tarif de solde de places, le tarif excursion payable à l'avance et le tarif de groupe.
- Autres. Cette catégorie regroupe les tarifs réduits accordés au personnel des compagnies aériennes, aux agents de voyages et aux militaires, ainsi que les codes tarifaires inconnus.

Passager aérien :
Dans le cas du transport régulier, il s'agit d'une personne qui paie plus de 25% du plein tarif de classe économique, qui monte à bord d'un aéronef et qui présente un coupon de vol (ou un autre document ayant trait au transport de cette personne entre deux points indiqués sur le document). Dans le cas du transport affrété, il s'agit d'une personne qui monte dans un aéronef et qui présente un coupon de vol (ou un autre document ayant trait au transport de cette personne entre deux points indiqués sur le document). Les employés du transporteur aérien et les autres personnes, y compris les enfants, qui ne paient qu'un montant symbolique ne sont pas comptés au nombre des passagers.

Passager-kilomètre :
Transport d'un passager sur une distance d'un kilomètre. Le nombre de passagers-kilomètres correspond à la somme du nombre de kilomètres parcourus par chaque passager.

Pistes améliorées de type A :

Ouvrages d'art et d'assainissement principaux construits avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 20 m
- Largeur de chaussée 6,00 m
- Vitesse de référence 80 km/h
- Rayon minimal 300 m
- Couche de roulement en graveleux latéritiques sur plus de 80% de la longueur
- Coupures momentanées

Pistes améliorées de type B :

Ouvrages d'art et d'assainissement principaux construits avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 20 m
- Largeur de chaussée 5,00 m
- Vitesse de référence 60 km/h
- Rayon minimal 300 m
- Couche de roulement en graveleux latéritiques limitée aux zones difficiles
- Coupures fréquentes pendant les pluies

Pistes ordinaire :

Piste saisonnière avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 15 m
- Largeur de chaussée 5,00 m
- Vitesse de référence 50 Km/h
- Rayon minimal 120 m
- Pas de couche de roulement et pas d'assainissement

Routes (Catégories de) :

Au Burkina Faso, les routes sont classées en 3 catégories :

- Les routes nationales. Ce sont les routes principales reliant notamment le Burkina avec les pays limitrophes ;
- Les routes régionales. Elles relient deux ou plusieurs régions entre elles ;
- Les routes départementales. Elles sont localisées au niveau des départements et relient des départements entre eux.

Route bitumée :

Ouvrage d'art de franchissement calculé pour la crue cinquantenaire et d'assainissement pour la crue décennale avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 60 m
- Largeur de plate-forme10, 00 m en raz campagne et 12,00 m en traversée d'agglomération
- Largeur du revêtement 7,00 m en raz campagne
- et 8,00 m en traversée d'agglomération
- Vitesse de référence 100 km/h
- Rayon minimal 600 m
- Rayon minimal absolu 425 m
- Ce standard peur être réduit à 9,00 m de plate-forme, par des accotements de 1,00 m chacun, dans le cas de réfection de route existante.

Route en terre moderne :

Ouvrage d'art de franchissement calculé pour la crue cinquantenaire et d'assainissement pour la crue décennale avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 60 m
- Largeur de plate-forme10, 60 m en raz campagne et 12,60 m en traversée d'agglomération
- Vitesse de référence 100 km/h

- Rayon minimal 600 m
- Rayon minimal absolu 425 m
- Couche de roulement continue en graveleux latéritiques
- Ce standard permet le bitumage par la réalisation de la couche de base et du revêtement bitumineux sans reprise des terrassements ni des ouvrages.

Routes en terre ordinaire :

Ouvrage d'art et d'assainissement construit avec pour caractéristiques :

- Largeur d'emprise 30 m
- Largeur de chaussée 7,00 m
- Vitesse de référence 80 km/h
- Rayon minimal 300 m
- Couche de roulement continue en graveleux latéritiques

Route non revêtue :
Route en terre.

Route revêtue :
Route protégée par une couche imperméabilisée, enrobée d'enduit superficiel, sans asphalte.

Services d'affrètement aérien :
Transports de personnes et/ou de marchandises aux termes d'un contrat en vertu duquel une personne, autre que le transporteur qui exploite le service aérien, retient un bloc de places ou une partie de l'espace de chargement pour son propre usage ou pour revente, en tout ou en partie, au public.

Sièges-kilomètres (aériens) disponibles :
Nombre de kilomètres parcourus lors de chaque vol multiplié par le nombre total de places destinées aux passagers. Le chiffre obtenu correspond à la capacité totale de transport aérien des passagers.

Tonnes-kilomètres (aériens) disponibles :
Nombre de kilomètres parcourus lors de chaque vol multiplié par la capacité de charge utilisable de l'aéronef. Le chiffre obtenu correspond à la capacité de charge disponible pour le transport des passagers et/ou des marchandises.

Tonnes-kilomètres de marchandises :
Transport d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre. Le nombre de tonnes-kilomètres représente la somme des distances en kilomètres sur lesquelles chaque tonne de marchandises a été transportée.

Tonnes-kilomètres :
Transport d'une tonne de marchandises ou de passagers sur une distance d'un kilomètre. Le nombre de tonnes-kilomètres représente la somme des kilomètres parcourus avec chaque tonne de marchandises ou de passagers.

Tonnes-kilomètres, passagers :
Nombre obtenu en multipliant le nombre de passagers-kilomètres par un poids fixé arbitrairement à 100 kilogrammes, qui est censé correspondre au poids moyen d'un passager avec des bagages en franchise. On divise ensuite le total par 1 000 pour obtenir le résultat en tonnes-kilomètres.

Vols court-courriers :
Vols sur une distance de moins de 800 kilomètres.

Vols intérieurs :

Vols reliant deux villes du Burkina Faso (y compris les vols intérieurs effectués dans le cadre de vols internationaux).

Vols internationaux :
Vols reliant une ville du Burkina Faso et une ville d'un pays étranger.

Vols long-courriers :
Vols sur une distance de 800 kilomètres ou plus.

I.5.2. Tourisme

Agence de voyages et de tourisme :
Tout établissement commercial qui organise et vend, de façon habituelle, au public directement, à forfait ou à la commission, des voyages et des séjours individuels ou collectifs, ainsi que toute activité s'y rattachant.

Arrivée :
Séjour dans un lieu unique. Ce concept est sensiblement différent de celui de touriste. Deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. Pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée dans le pays. Ce touriste produira autant d'arrivées que de voyages effectués dans le pays au cours d'une période donnée.

Chambres :
Une chambre est une unité composée d'une pièce ou d'un ensemble de pièces constituant un ensemble de location indivisible dans un établissement d'hébergement. Les chambres peuvent être simples, doubles ou multiples, selon qu'elles sont équipées en permanence pour accueillir une, deux ou plusieurs personnes.

Compte Satellite du Tourisme :
C'est l'outil de mesure du poids et de l'impact du tourisme dans l'économie nationale. Il constitue le principal cadre de rapprochement des statistiques du tourisme.

Dépense moyenne journalière par touriste :
Rapport entre les recettes totales réalisées dans l'établissement et les nuitées réalisées au cours d'une période donnée.

Etablissement touristique d'hébergement :
Tout établissement commercial qui offre en location des chambres, suites de chambres ou unités de logement équipées et meublées, à une clientèle principalement touristique, ainsi que les prestations annexes (nourriture, boisson, activités de loisirs et services divers).

Durée moyenne du séjour :
Nombre moyen de nuits que les touristes (visiteurs passant la nuit) passent dans tous les types d'établissements d'hébergement touristique. Cela englobe aussi bien les nuitées des résidents que celles des non-résidents. Il s'agit du rapport entre les nuitées et les arrivées réalisées au cours d'une période donnée.

Guide de tourisme :
Est considérée comme guide de tourisme, toute personne qui, à titre principal, exerce la profession de conduire ou d'accompagner les touristes pour effectuer des visites commentées sur la voie publique, dans les véhicules de transport touristique, dans les sites touristiques, les musées, les monuments historiques.

Motif (principal) d'un voyage touristique :
Motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu.

Nuitée :
Elle équivaut à une nuit d'un touriste dans un établissement d'hébergement.

Places-lit :
Le terme "place-lit" s'applique à un lit simple, les lits de deux personnes comptant pour deux places-lit. Cette unité sert à mesurer la capacité de tous les types d'hébergement.

Restaurant de tourisme : tout établissement commercial de restauration indépendant, dont l'activité principale consiste en la production, la distribution de nourriture et de boisson, qui fait une part importante à la créativité dans l'élaboration, la présentation et le service des mets. Le service ainsi que le paiement sont effectués à table pour une clientèle assise. Il peut également offrir des services de distraction et d'animation.

Site touristique :

Tout monument ou tout site naturel, culturel, historique, archéologique, architectural, drainant des visiteurs et constituant de ce fait un attrait touristique.

Taux de fréquentation :
Rapport entre nuitées réalisées et les places lits disponibles, multiplié par cent.

Taux d'occupation des chambres :
Rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes ou disponibles dans les structures d'hébergement.

Tourisme :
Activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Tourisme émetteur :
Tourisme des visiteurs résidents hors du territoire économique du pays.

Tourisme intérieur :
Tourisme des visiteurs tant résidents que non-résidents dans les limites du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme récepteur).

Tourisme international :
Tourisme des visiteurs résidents hors du territoire économique du pays et celui des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays (tourisme récepteur et tourisme émetteur).

Tourisme interne :
Tourisme des visiteurs résidents à l'intérieur du territoire économique du pays.

Tourisme national :
Tourisme des visiteurs résidents dans les limites et en dehors du territoire économique du pays (tourisme interne et tourisme émetteur).

Tourisme récepteur :
Tourisme des visiteurs non-résidents à l'intérieur du territoire économique du pays.

Touriste :
Visiteur qui passe au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité.

I.5.3. Télécommunication, information et communication (TIC)

Bureau de poste :

Un bureau de poste est un établissement où s'exerce les services postaux pour un territoire donné.

Colis postal :

Un Colis postal correspond à un envoi de documents ou de marchandises avec ou sans valeur commerciale dont le poids est relativement élevé.

Commutateur réseau :

Un commutateur réseau (en anglais switch), est un équipement qui relie plusieurs segments (câbles ou fibres) dans un réseau informatique et de télécommunication et qui permet de créer des circuits virtuels.

Compte chèque postal :

Le compte chèque postal désigne un compte courant déposé auprès de la filiale bancaire d'un établissement postal, associé à des moyens de paiement tels que le chéquier et la carte de paiement (ou retrait).

Capacité totale des commutateurs publics locaux :

La capacité totale des commutateurs publics locaux correspond au nombre maximal de lignes téléphoniques fixes qui peuvent y être connectées. Ce nombre inclut donc les lignes téléphoniques fixes déjà connectées et les lignes fixes disponibles pour de futurs raccordements, y compris celles utilisées pour l'exploitation technique du commutateur (numéros d'essai).

Envoi postal :

Envoi postal un envoi portant une adresse sous laquelle il doit être acheminé par un opérateur postal ; il s'agit également des envois de correspondances, de livres, de catalogues, de journaux, de périodiques, de colis postaux contenant des marchandises avec ou sans valeur commerciale.

Evolution du parc publiphones par région :

Evolution du parc publiphones par région est le nombre total de téléphones publics de tout type, fonctionnant avec pièces ou avec cartes ainsi que les téléphones publics installés dans les bureaux d'appel. Les téléphones publics installés dans des lieux privés, de même que les téléphones mobiles publics devraient être inclus dans cette catégorie. Il convient de comptabiliser tous les téléphones publics, quelles que soient les possibilités qu'ils offrent (par exemple, ils peuvent assurer uniquement les communications locales ou nationales).

Fibre optique :

Une fibre optique est un fil dont l'âme, très fine, en verre ou en plastique, à la propriété de conduire la lumière et sert pour la fibroscopie, l'éclairage ou la transmission de données numériques.

Internet :

Internet est un réseau informatique mondial constitué d'un ensemble de réseaux nationaux, régionaux et privés. L'ensemble utilise un même protocole de communication : TCP/IP, (Transmission Control Protocol / Internet Protocol).

Ligne principale :

Une ligne principale est une ligne téléphonique (fixe) qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et qui dispose d'un accès individualisé dans l'équipement de commutation téléphonique. Ce terme est synonyme de poste principal ou ligne directe de central (DEL), termes couramment utilisés dans les documents relatifs aux télécommunications.

Lignes principales fixes :

Une ligne principale est une ligne téléphonique (fixe) qui relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et qui dispose d'un accès individualisé dans l'équipement de commutation téléphonique. Ce terme est synonyme de poste principal ou ligne directe de central (DEL), termes couramment utilisés dans les documents relatifs aux télécommunications.

Longueur (en Km) de lignes principales raccordées à des centres numériques :

La longueur (en Km) de lignes principales raccordées à des centres numériques

Mandat postal :

Un mandat postal est un moyen de transfert de fonds par le biais des services postaux.

Serveur :

Un serveur est un dispositif qui offre des services, à un ou plusieurs clients. Les services les plus courants sont : l'accès aux informations du World Wide Web, le courrier électronique, le partage d'imprimantes, le commerce électronique, le stockage en base de données.

Téléphonie mobile :

Système de transmission de la voix et des données reposant sur des ondes radioélectriques. Plusieurs générations de transmission mobile se succèdent. Avec la troisième génération (3G), la transmission des données devient plus facile du fait d'une bande passante accrue. Actuellement, les déploiements de la téléphonie mobile concernent la 4G, la 5G étant en préparation dans certains pays. Chaque génération de téléphonie mobile nécessite une utilisation de bandes de fréquences spécifiques. Elle apporte des gains notables en matière de bande passante à l'usager.

Télécommunications :

Les télécommunications sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base d'électronique et d'informatique. Ce terme a un sens plus large que son acception équivalente officielle « communication électronique ». Elles se distinguent ainsi de la poste qui transmet des informations ou des objets sous forme physique.

TIC :

Terme générique reprenant tout un ensemble de technologies de l'information et de la communication assurant la création, le stockage, la transmission, l'utilisation de données.

Wifi :

Le terme « Wi-Fi » (contraction de l'anglais « Wireless Fidelity ») désigne un protocole de communication sans fil dont le standard technique a été normalisé par le groupe IEEE 802.11.

I.5.4. Commerce extérieur

CAF (prix) :
Sigle qui signifie Coût, Assurance, Fret, de l'anglais CIF (Cost, Insurance and Freight).

Prix d'un bien à la frontière du pays importateur ou prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

Exportations de biens et services :
Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.

Exportations FOB :
Valeur des marchandises exportées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances.

FOB (prix) :
Sigle qui signifie Free On Board, soit en français Franco à bord.

On dit qu'une marchandise est achetée ou vendue FOB quand celle-ci est achetée sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférant et sans les assurances pour cette marchandise. Par conséquent, quand on achète un produit quelconque à un prix « FOB », il faut ensuite qu'on paie son transport et les taxes ainsi que les frais d'assurances pour ce produit. Le prix « FOB » est ainsi toujours inférieur au prix "CAF".

Importations de biens et services :

Valeur de tous les biens et services marchands provenant du reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services hors facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue.

Importations FOB :
Valeur des marchandises importées sans les frais de transport et autres frais, taxes et charges d'assurances.

Termes de l'échange :
Rapport de l'indice des prix des exportations et l'indice des prix des importations. Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent. Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné.

I.5.5. Dette

Analyse de viabilité de la dette (AVD) :
Analyse consistant à vérifier la viabilité de la dette en prenant en compte les nouveaux financements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance macroéconomique et les financements des dépenses de réduction de la pauvreté.

Arriérés de la dette :
Dette due et non remboursée à une date précise. Les arriérés peuvent correspondre à des retards de paiement ou à de la dette échue depuis longtemps.

Back office :
Fonction de gestion de la dette qui concourt à la tenue et au suivi des statistiques, à la mise en œuvre de la stratégie d'endettement ainsi qu'au règlement du service de la dette.

C2D (Contrat de désendettement et de développement) :
Volet bilatéral additionnel français de l'initiative PPTE. Les C2D sont mis en œuvre après le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ils correspondent à un mécanisme de refinancement par dons des échéances du service de la dette qui continue à être remboursées par les pays, selon des modalités définies.

Club de Londres :
Groupe informel dans lequel les banques commerciales et les débiteurs souverains se réunissent pour négocier les conditions de crédits octroyés par ces banques (sans garantie d'un gouvernement envers le créancier), les négociations se déroulant souvent à Londres. Chaque Club de Londres est constitué à l'initiative d'un pays débiteur particulier et est dissout aussitôt que l'accord a été signé.

Club de Paris :
Groupe informel et volontaire de pays créanciers publics, qui ne connaît ni membres fixes, ni structure institutionnelle, et qui est géré par le Trésor français dans le cadre du traitement des dettes de pays débiteurs. Les négociations en Club de Paris commencent lorsqu'un pays débiteur demande formellement au Trésor français d'organiser une réunion avec ses créanciers officiels dans le but de négocier un accord portant sur l'allègement de sa dette.

Conditionnalité :
Ensemble des mesures économiques, politiques, financières etc. soumises aux pays débiteurs par une institution financière internationale ou un créancier et qui conditionnent l'obtention d'un prêt ou d'une aide financière auprès de ces institutions, ainsi que le rééchelonnement ou l'annulation de la dette.

Coût de gestion de la dette :
Montant du service de la dette et/ou des pertes économiques réelles pouvant résulté d'une crise financière si l'Etat est incapable de régler le service de sa dette.

Dette :
Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.

Dette avalisée :
Dette pour laquelle l'État ou ses démembrements est constitué aval (garant personnel).

Dette bilatérale :
Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un autre État.

Dette extérieure :
Ensemble des dettes publiques et privées contractées auprès d'acteurs extérieurs.

Dette intérieure (ou domestique) :
Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale.

Dette intérieure contractuelle :
Appelée « instruments de dette intérieure» par les Institutions de Bretton Woods, elle regroupe les dettes obtenues sur la base d'un contrat, d'une convention ou tout autre engagement signé entre l'État et les partenaires ou tout autre souscripteur, personne physique ou morale, résidents ; Ce sont les conventions d'emprunts passées avec les institutions financières et celles non financières, les obligations du Trésor, les bons du Trésor, les dettes titrisées ou consolidées sur les entreprises publiques ou privées et sur la banque centrale.

Dette intérieure flottante :
Appelée « autres dettes » par les Institutions de Bretton Woods, elle regroupe les engagements financiers à court terme de l'État, qui ne nécessitent pas l'établissement d'un contrat en tant que tel ; Elle regroupe deux catégories de dépenses à savoir les instances de paiement auprès du Trésor Public et les autres engagements de l'État à honorer par le biais du Trésor.

Dette multilatérale :
Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI, banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)).

Dette publique :
Dette résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non résidentes.

Dette publique extérieure :
Elle représente l'ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs.

Différé de remboursement :
Il correspond à la période, généralement au début de l'emprunt, pendant laquelle l'emprunteur n'a pas à rembourser de capital.

Élément don :
Différence entre la valeur nominale (ou valeur actualisée des décaissements) et la valeur actualisée du service de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt.

Emprunt d'État :
Obligation ou titre de créance négociable émis généralement dans sa propre devise par un gouvernement.

Encours de la dette :
Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés.

Endettement public :
Action du secteur public (administration centrale, sociétés à capitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics de l'État) impliquant la création d'une dette.

Front office :
Fonction de gestion de la dette qui concourt à la mobilisation (décaissement) des ressources d'emprunt.

Garantie :
Accord en vertu duquel le garant s'engage à verser la totalité ou une partie du montant dû au titre d'un instrument d'emprunt en cas de défaut de paiement de l'emprunteur.

Garantie publique :
Garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) :
Initiative prise le 11 juin 2005 au Sommet du G8 à Gleaneagles en Ecosse annonçant leur décision d'annuler la dette multilatérale de dix-huit (18) pays, dont le Burkina Faso, qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, en vue de participer davantage à la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les dettes de ces pays envers le FMI, l'AID et la BAD étaient concernées.

Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) :
Initiée par les Institutions de Breton Woods en 1996 en vue de ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés, c'est un dispositif global de réduction de la dette desdits pays qui appliquent des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque mondiale. Lancée au sommet du G7 à Lyon en 1996 (Initiative PPTE de base) et révisée lors du sommet de Cologne en 1999 (Initiative PPTE renforcée), elle implique, pour la première fois, la participation des institutions financières multilatérales. Un certain nombre de modifications ont été approuvées afin d'octroyer un allégement plus substantiel à un plus grand nombre de pays et de renforcer les liens entre l'allégement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale. Dorénavant, il est fait de la poursuite des efforts d'ajustement macroéconomique et de réforme des politiques structurelles et sociales à travers notamment l'augmentation des dépenses des programmes sociaux tels que les soins de santé et l'enseignement primaire, un élément essentiel. Pour bénéficier d'une assistance au titre de cette initiative, un pays doit :

- faire face à une charge de la dette insupportable hors du champ des mécanismes d'allégement de la dette traditionnellement disponibles ;
- donner la preuve qu'il a engagé des réformes et qu'il a mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque Mondiale ;
- avoir élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sur la base d'un processus participatif.

Le point de décision est la date à laquelle le Comité exécutif du FMI et la Banque Mondiale décident formellement de l'admissibilité d'un pays à l'assistance offerte par l'Initiative PPTE. Le point d'achèvement est la date dépendant de l'efficacité de la mise en œuvre par le pays des politiques convenues au point de décision et à partir de laquelle un pays doit obtenir la totalité des allègements et aides promis au point de décision.

Middle office :
Fonction de gestion de l'endettement relative à l'analyse ainsi qu'aux études sur l'endettement et la gestion de la dette.

Plafond d'endettement :
Niveau d'endettement annuel fixé par la Loi de finances et au-delà duquel aucune décision d'emprunt ou de décaissement ne peut être prise.

Politique d'endettement et de gestion de la dette :
Ensemble des orientations globales définies par les autorités en matière d'endettement et de gestion de la dette afin d'atteindre les objectifs assignés à la gestion de la dette.

Prêt concessionnel :
Prêt dont l'élément don est au moins égal à la norme fixée (en 2009, cette norme est de 35%).

Rééchelonnement de dette :
Modification des termes d'une dette, par exemple en modifiant les échéances ou en reportant les paiements du principal et/ou des intérêts. Le but est en général de donner un peu d'oxygène à un pays en difficultés en allongeant la période des remboursements pour en diminuer le montant ou en accordant une période de grâce où les remboursements n'ont pas lieu.

Service de la dette :
Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée.

Solde budgétaire de base soutenable :
Solde budgétaire de base cohérent avec la préservation de la viabilité de la dette et de la soutenabilité des finances publiques notamment le maintien durable du ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » en deçà du seuil requis (actuellement de 15%).

Soutenabilité de la dette par rapport aux recettes d'exportation (ratio de) :
Rapport entre le service de la dette et le total des recettes d'exportation de biens et services (non facteurs de production).

Elle mesure le poids de la charge de la dette par rapport aux exportations de biens et services (non facteurs de production).

Stock de la dette :
Encours de la dette qui prend en compte les intérêts échus.

Stratégie d'endettement public :
Ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement public et de gestion de la dette.

Tirages sur emprunts :
Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.

Viabilité de la dette :
Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies.

I.5.6. Aide extérieure

Aide alimentaire :
Fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide projet :
Aide comprenant non seulement l'aide destinée aux projets d'investissements, mais également celle allant à la coopération technique liée aux projets d'investissement et à la coopération technique autonome.

Aide publique au développement (APD) :
Assistance financière fournie par une entité publique (État, organisme public, collectivité territoriale, etc.) à un pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt, dans le but de contribuer au développement du pays concerné. Les prêts bilatéraux liés (qui obligent le pays bénéficiaire à acheter des produits ou des services au pays prêteur) et les annulations de dette font aussi partie de l'APD. Outre l'aide alimentaire, on peut distinguer trois grands types d'utilisation des fonds ainsi dégagés : le développement rural, les infrastructures, l'aide hors projet (financement des déficits budgétaires ou de la balance des paiements). Cette aide passe par trois canaux : l'aide multilatérale, l'aide bilatérale et les ONG.

Appui budgétaire :
Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) :
Document rédigé par un pays débiteur à la demande du FMI et de la Banque mondiale, présentant les politiques et les programmes macro-économiques et sociaux qui constitueront sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins et les sources de financements extérieurs. Répondant à la nouvelle approche des pratiques de prêts des deux institutions financières, qui veut favoriser un processus d'appropriation de leur stratégie de réduction de la pauvreté par les pays concernés, le CSLP/DSRP doit être rédigé après consultation et avec la participation de la société civile. Les documents finaux sont soumis à l'approbation de la Banque Mondiale et du FMI et définissent le cadre dans lequel les nouveaux flux d'APD seront octroyés.

Fonds communs ou paniers communs :
Instrument d'intervention permettant aux partenaires techniques et financiers (PTF) de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un chef de file est désigné parmi les PTF pour assurer la coordination avec le gouvernement.

Objectifs de développement durable (ODD)
Ensemble d'objectifs portés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ayant pour but le développement international. Ils ont été adoptés au Sommet sur le développement durable le 25 Septembre 2015 par les États membres de l'ONU. Ils comprennent un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Ces nouveaux objectifs qui remplacent les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se déclinent comme suit :

Objectif	Titre	Énoncé
Objectif 1	Pas de pauvreté	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2	Faim "zéro"	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3	Bonne santé et bien-être	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4	Éducation de qualité	Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.
Objectif 5	Égalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6	Eau propre et assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Énergie propre et d'un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables
Objectif 8	Travail décent et croissance économique	Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous
Objectif 9	Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation
Objectif 10	Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11	Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12	Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13	Lutte contre le changement climatique	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 14	Vie aquatique	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
Objectif 15	Vie terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable
Objectif 16	Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces
Objectif 17	Partenariats pour la réalisation des objectifs	Renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD):

Lors du Sommet du millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000, les dirigeants de la planète se sont accordés sur huit objectifs de développement spécifiques et mesurables, appelés aujourd'hui Objectifs du Millénaire pour le Développement, à atteindre d'ici 2015. Les sept premiers visent à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, et enfin assurer un environnement durable). Le huitième objectif concerne la mise en place d'un partenariat global pour le développement assorti d'objectifs en matière d'aide, de relations commerciales et d'allégements de dettes.

I.5.7. Balance des paiements

Balance commerciale :
Compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire.

Balance des biens et services :
Elle regroupe la balance commerciale qui est la différence entre les exportations et les importations de biens et la balance des services qui est la différence entre les exportations et les importations de services.

Balance des paiements :
Etat statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille).

Balance des revenus :
Différence entre les revenus des travailleurs expatriés et les revenus d'investissements (intérêts et dividendes).

Balance des services :
Différence entre exportations de services et importation de services. Services : transport, communication, assurance, redevance et droits de licences, voyage, etc.

Balance des transferts courants :
Compte regroupant les dépenses et revenus d'aide publique au développement, les contributions aux organisations internationales, les transferts des émigrés / immigrés. Transferts sans contrepartie.

Le solde du compte des transactions courantes est le compte le plus commenté et celui retenu par le FMI.

Compte de capital :
Il retrace les transferts en capital entre le pays et l'étranger. Il y a transfert en capital lorsque la propriété d'un actif fixe est cédée ou lorsqu'un engagement financier est annulé par accord mutuel entre le débiteur et le créancier sans que ce dernier ne reçoive de contrepartie. Pour l'essentiel, cette rubrique de la balance des paiements prend en compte les remises de dettes, la cession de certains actifs incorporels (brevets, droits d'auteur, franchises, etc.) et les aides à l'investissement.

Compte de transactions courantes :

Elément de la balance des paiements regroupant la balance des biens et services, la balance des revenus et la balance des transferts courants.

Compte financier :
Compte retraçant les différents flux financiers entre les résidents d'un pays et les non-résidents. Il prend en compte : les investissements directs étrangers (IDE), les placements (achat ou vente d'actions et d'obligations de l'étranger ou à l'étranger), les autres investissements (financement d'opérations commerciales et diverses opérations de prêts ou d'emprunts), enfin, les « avoirs de réserve » qui recensent la variation des réserves de change d'un pays.

Investissement, équipement :
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, de terrains, d'immeubles (bureaux, logements, ouvrages et infrastructures), de meubles (matériel et outillage techniques, matériels de transport en commun et de marchandises, stocks stratégiques ou d'urgence, cheptel, etc.), prises de participations, placements et cautionnements.

Investissements de portefeuille :
Achats de titres de propriété ou de créance émis par des agents non-résidents (c'est-à-dire, schématiquement, à l'étranger) par des épargnants qui ne désirent pas pour autant prendre le contrôle de l'entreprise, mais simplement placer leur argent dans une optique de rentabilité. Conventionnellement, selon le FMI, on considère qu'un achat d'action est un investissement de portefeuille (un placement) tant que le total des actions détenues représente moins de 10 % du capital social de l'entreprise.

Investissements directs étrangers (IDE) :
Achats de titres d'entreprises par des agents non-résidents afin d'obtenir "un intérêt durable et la capacité d'exercer une influence dans la gestion". Ils peuvent prendre la forme d'une création d'entreprise, du rachat d'une entreprise existante, ou encore d'une simple prise de participation dans le capital d'une entreprise, à condition que cela permette d'obtenir un pouvoir de décision effectif dans la gestion. Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent quatre formes :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

I.6. Prix

Déflation :
Baisse du niveau général des prix sur une période donnée. La déflation est le contraire de l'inflation.

Indice des prix :
Instrument qui permet de mesurer les variations de prix d'un bien ou d'un panier de biens.

Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) :
Mesure de l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages entre deux périodes. Il s'agit d'un indice de type Laspeyres calculé mensuellement. L'indice annuel est une moyenne simple des indices élémentaires mensuels. Il est dit harmonisé car sa méthodologie est commune à tous les pays de l'UEMOA.

Inflation :
Augmentation du niveau général des prix et donc diminution du pouvoir d'achat de la monnaie. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation permet de mesurer l'inflation dans le pays.

Inflation (taux d') :
Variation du niveau de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) entre deux périodes consécutives (mois, trimestre, année).

Pondération :
Importance relative accordée à un bien ou un service dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Elle est évaluée par la part de la consommation du bien ou du service dans la consommation totale des ménages.

Prix :
Rapport d'échange entre différents biens, mesuré en unités monétaires (cours de change, niveau des prix, intérêt).

Prix constants :
Prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.

Prix courants :
Prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont alors dits en valeur nominale.

Stabilité des prix :
La stabilité des prix est assurée quand le niveau des prix reste inchangé ou ne varie que faiblement. On admet généralement que la stabilité des prix règne quand l'inflation se situe au-dessous de 2% par an.

I.7. Finances

I.7.1. Finances publiques

Abattement :
Mesure tendant à diminuer la base d'imposition.

Ajustements sur base caisse :
Poste d'ajustement qui enregistre l'écart entre l'engagement ou l'ordonnancement et les décaissements, notamment les arriérés de paiement ; les dépenses étant enregistrées sur base engagement ou ordonnancement alors que le financement se fait sur base caisse.

Arriérés de paiement intérieurs et extérieurs :
Ensemble des engagements intérieurs et extérieurs de l'état arrivés à échéance depuis 90 jours et non encore payés.

Assiette :
Elle désigne, d'une part, l'ensemble des règles appliquées ou des opérations effectuées par les services pour déterminer les éléments (bénéfice, chiffre d'affaires, valeur des biens achetés ou reçus en héritage, etc.) qui doivent être soumis à l'impôt, et, d'autre part le résultat de ces opérations auquel est appliqué ensuite le taux ou le barème de l'impôt. Dans ce deuxième cas, il est synonyme de "base" ou, en matière d'impôt sur le revenu, par exemple, de "revenu net imposable".

Au-dessous de la ligne :
Les dépenses et les recettes situées "au-dessous de la ligne" sont les charges et les ressources afférentes aux prêts et avances de l'Etat et à toutes les autres opérations à caractère temporaire.

Au-dessus de la ligne :
Les dépenses et recettes situées "au-dessus de la ligne" sont les dépenses et les recettes à caractère définitif.

Autres droits d'enregistrement (ADE) :
Impôt principalement perçu sur l'enregistrement des marchés publics et accessoirement par la taxation d'autres actes que ceux portant transmission de propriété ou de jouissance de biens.

Autorisation de programme :
Limite supérieure du crédit qui peut être engagé, en une ou plusieurs années, pour l'exécution d'un investissement, la réalisation progressive de celui-ci donnant lieu ensuite à l'inscription de crédits de paiement en fonction de l'échéancier des travaux.

Base d'imposition :
Revenus, biens, droits ou valeurs auxquels est appliqué le taux ou le barème de l'impôt pour obtenir la somme due par la personne imposable.

Budget annexe :
Budget retraçant les dépenses et les recettes d'un service de l'Etat dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement.

Budget de l'État :
Acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat. Il s'agit aussi de l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'État, ou encore de l'ensemble des comptes qui décrivent les crédits d'un ministère pour une année civile.

Budget économique :
Compte prévisionnel présenté en annexe du projet de loi de finances de l'année, retraçant les données prévisibles de l'activité économique au cours de cette même année.

Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) :
Ensemble cohérent d'objectifs stratégiques et de programmes de dépenses publiques qui définit le cadre dans lequel les ministères opérationnels peuvent prendre des décisions pour la répartition et l'emploi de leurs ressources. Il comprend une enveloppe financière globale fixée au sommet par les services centraux, des discussions à la base pour l'estimation des coûts présents et à moyen terme des options de politique publique et, enfin, un processus d'ajustement des coûts et des ressources disponibles. Le CDMT apparaît ainsi comme un processus de décision itératif permettant de fixer la contrainte macroéconomique et de planifier les politiques sectorielles. Il s'inscrit dans une logique de gestion orientée sur les résultats, faisant référence à la planification stratégique, à la notion de programme et à l'autonomie de décision des gestionnaires. L'établissement d'un lien entre les allocations budgétaires, la fixation d'objectifs et le suivi des performances est une dimension essentielle de l'exercice.

Capacité d'investissement (ratio de) :
Rapport entre les dépenses consacrées à l'investissement et les dépenses totales.

Comptes spéciaux du Trésor :
Comptes distincts du budget général, retraçant les dépenses et les recettes de l'Etat entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses (compte d'affectation spéciale), soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (compte de prêts par exemple).

Contribuable :
Toute personne astreinte au paiement des contributions, impôts, droits ou taxes dont le recouvrement est autorisé par la loi.

Critère de convergence :
Indicateur macroéconomique défini au sein d'une Union économique sur un horizon fixé que les membres doivent respecter. Au sein de l'UEMOA, il y a deux catégories de critères :

1°) Les critères de premier rang :

- Solde budgétaire de base positif ou nul ;
- Taux d'inflation moyen annuel inférieur à 3% ;
- Taux d'endettement public (encours de la dette/PIB) inférieur à 70% ;
- Non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.

2°) Les critères de second rang :

- Ratio « masse salariale/recettes fiscales » inférieur à 35% ;
- Ratio « investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales » supérieur à 20% ;
- Ratio « déficit extérieur courant hors dons/PIB » inférieur ou égal à 5% ;
- Taux de pression fiscale supérieur ou égal à 17%.

Déclaration fiscale :
Acte par lequel le contribuable fait connaître à l'administration fiscale les éléments nécessaires au calcul de l'impôt.

Décote :
Mécanisme qui permet de réduire, voire d'annuler l'impôt.

Déficit budgétaire :
Excédent des charges sur les recettes pour l'ensemble des opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor, soit l'ensemble des opérations à caractère définitif et opérations à caractère temporaire, hors celles des budgets annexes, équilibrées par définition. Dans une loi de finances, l'expression utilisée pour qualifier le déficit est "solde budgétaire".

Dégrèvement :
Suppression ou atténuation de l'impôt, prononcée ou accordée par la voie contentieuse (décharge ou réduction), par la voie gracieuse (remise ou modération), ou encore d'office (si la loi l'a prévu, ou pour réparer spontanément une erreur).

Délai de paiement :
Délai qui s'écoule entre la liquidation des engagements au niveau du contrôle financier et le paiement du mandat par le comptable assignataire de la dépense.

Délégation de crédits :
Procédure d'exécution des dépenses publiques, dans laquelle la gestion de tout ou partie des crédits budgétaires est confiée à une structure déconcentrée. Elle concerne les dépenses de fonctionnement, à savoir le Titre 3 du budget de l'État, qui dans sa présentation répartit les crédits entre les différents services centraux et déconcentrés.

Dépenses en capital :
Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'État de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets.

Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles.

Dépenses communes interministérielles :
Section 99 du budget destiné à la prise en charge des besoins de financement des ministères et institution, nés en cours c'année et de certaines dépenses spécifiques (subvention hydrocarbure, remboursement TVA, etc.)

Dépenses ordinaires :
Dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Dépenses :
Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital.

Dons :
Concours financiers non remboursables reçus de donateurs nationaux et/ou étrangers**.** On distingue les dons intérieurs et les dons extérieurs, d'une part, et les dons programmes répondant à des objectifs généraux d'aide budgétaire et les dons projets correspondant aux aides aux projets spécifiques d'investissement, d'autre part.

Droits fixes ou frais de permis de recherche :
Taxes perçues par l'État avant l'octroi du permis. Les droits fixes sont acquittés en une seule fois par tout requérant lors de l'octroi, du renouvellement, du transfert des titres miniers ou des autorisations administratives délivrés en vertu du code minier.

Exécution des crédits délégués aux structures déconcentrées (taux d') :
Rapport entre le montant des crédits délégués aux structures déconcentrées effectivement liquidés à celui des crédits délégués à ces structures effectivement engagés.

Il indique la capacité de consommation des crédits délégués des structures déconcentrées.

Exonération :
Dispense d'impôt sous certaines conditions fixées par la loi.

Financement :
Par définition, le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'État sur base caisse. Il représente donc les variations des engagements de l'État au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements.

Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts.

Fonds de concours :
Fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'État à des dépenses d'intérêt public. Il s'agit également du produit de legs ou de dons attribués à l'État ou à une administration publique.

Impôt sur les bénéfices industriels des personnes physiques :
Impôt annuel perçu sur les bénéfices des activités ou des professions industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, pastorales et forestières exercées par les exploitants individuels. Il est également perçu sur les bénéfices réalisés par les titulaires de permis d'exploitation minière et d'autorisation d'exploitation de carrières.

Impôt sur les revenus des créances, dépôts et cautionnements (IRC) :
Impôt appliqué aux revenus de capitaux mobiliers entendus comme les intérêts, arrérages, primes de remboursement et tous autres produits des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants ainsi que les produits des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition d'une société par ses associés ou ses actionnaires.

Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) :
Impôt perçu sur les revenus distribués par les sociétés et personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés. Cet impôt est prélevé à la source sur les dividendes, jetons de présence, tantièmes, autres revenus des actions, parts sociales et obligations mis à la disposition des bénéficiaires. Il est régi par les articles 648 à 668 du Code de l'Enregistrement, du Timbre et de l'Impôt sur les Valeurs Mobilières.

Impôts sur les revenus fonciers (IRF) :
Impôt perçu sur les revenus de la location ou sous-location des immeubles bâtis ou non bâtis quel que soit leur usage, ainsi que les revenus accessoires.

Impôt sur les sociétés (IS) :
Impôt perçu sur l'ensemble des bénéfices ou revenus des sociétés, des autres personnes morales et des organismes assimilés (regroupés sous le vocable de « sociétés ») ayant une activité commerciale.

Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) :
Impôt dû mensuellement par les salariés domiciliés au Burkina Faso sur leurs revenus tels que les traitements publics et privés, les salaires, les indemnités, les émoluments, y compris les avantages en nature à l'exception de ceux supportés par l'État, les Collectivités territoriales et les établissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial. Autrement dit, l'IUTS est perçu sur toute rémunération versée à une personne à l'occasion ou en contrepartie d'une activité qu'elle en vertu d'un contrat écrit ou tacite qui la place en état de subordination vis-à-vis d'un employeur.

Institutions financières internationales :
Institutions multilatérales auxquelles adhèrent des États dans le but d'harmoniser les relations financières internationales. Elles regroupent le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ainsi que les banques et les fonds régionaux de développement (Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement...). La Banque mondiale et le FMI forment le "noyau dur" des Institutions financières internationales.

Loi de finances initiale :
Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Cette loi comprend deux parties distinctes :

- dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier ;
- dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor.

Loi de finances rectificative :
Loi modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.

Loi de règlement :
Loi constatant les résultats financiers de chaque année civile et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par ses lois rectificatives.

Minimum forfaitaire de perception (MFP) :
Impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés, perçu au titre d'une année déterminée, sur les sociétés déficitaires ou dont le résultat fiscal ne permet pas de générer un impôt sur les sociétés supérieur à un montant déterminé indiqué par le Code général des Impôts.

Mise en recouvrement :
Opération par laquelle la créance du Trésor devient certaine à une date déterminée. Cette date fixe le délai dont dispose effectivement le contribuable pour payer l'impôt ou pour réclamer contre l'impôt mis à sa charge.

Non-affectation des recettes :
Règle d'application du principe de l'universalité selon lequel, sauf exceptions expressément prévues (budgets annexes, comptes spéciaux du Trésor, rétablissements de crédits et fonds de concours), une recette particulière ne peut être affectée à une dépense particulière mais fait partie de la masse des recettes permettant l'exécution de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Pénalités :
Sanctions fiscales pécuniaires appliquées par l'Administration en vertu de la loi et sous le contrôle des tribunaux ; elles sont principalement constituées par des majorations de droits et des amendes fiscales.

Ponction fiscale (taux de) :
Proportion du résultat d'exploitation des entreprises affectée à la couverture des charges fiscales.

Potentiel financier :
Mesure des ressources stables d'une collectivité, hors ressources provenant de la péréquation.

Prélèvement communautaire (PC) :
Prélèvement perçu pour le compte de la CEDEAO sur toutes les importations de marchandises originaires de pays tiers de la CEDEAO (0,5% de la valeur en douane de la marchandise importée).

Prélèvements obligatoires :
Ensemble des impôts perçus par l'État, y compris ceux reversés aux collectivités territoriales ou aux organismes sous régionaux, et des cotisations sociales effectives versées par les assurés ou leurs employeurs afin d'acquérir ou de maintenir des droits et prestations.

Prescription :
Délai au terme duquel une imposition ne peut plus être établie, une somme perçue, une restitution de droits accordée, des poursuites ou une instance engagée.

Prêts nets (ou prêts moins recouvrements/remboursements) :
Différence entre les prêts accordés par l'État et le recouvrement de ses créances au cours d'une période. Les prêts de l'administration centrale sont constitués par des prises de participations ainsi que par des versements faits par l'État pour des raisons de politique générale (et non pour la gestion des liquidités de l'État), assortis d'un engagement de remboursement de leurs bénéficiaires envers l'État.

Prêts rétrocédés :
Emprunts effectués par l'administration centrale auprès de bailleurs de fonds étrangers, dont elle utilise le produit pour effectuer des prêts à certaines entreprises publiques pour des projets d'investissement. Ils font donc, à la fois, partie de la dette extérieure de l'Etat, et de ses créances vis-à-vis du secteur public.

Ratio d'endettement :
Rapport entre l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure) en fin de période et le PIB nominal.

Il permet de mesurer la capacité du pays à générer des richesses nécessaires au remboursement de sa dette.

Ratio recettes budgétaires par habitant :
Rapport entre les recettes budgétaires d'une collectivité locale et le nombre d'habitants de cette collectivité.

Recettes :
Tous les paiements reçus par les administrations publiques, non remboursables, avec ou sans contrepartie, à l'exception des versements non obligatoires provenant de donateurs nationaux ou étrangers. Elles sont divisées en recettes courantes (recettes fiscales et recettes non fiscales) et en recettes en capital (hors recettes de privatisations).

Recettes en capital :
Paiements comportant une contrepartie correspondant à une opération en capital telle que la vente de biens de capital fixe, de stock, de terrains ou d'actifs incorporels. On rajoutera aux recettes en capital les recettes du portefeuille des participations de l'Etat et des transferts en capital (versements sans contrepartie effectuées à des fins de formation de capital) provenant de sources autres que les administrations publiques. Elles ne comprennent pas le produit des privatisations, qui doit être classé en financement.

Recettes fiscales :
Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

Recettes non fiscales :
Elles comprennent tous les encaissements non remboursables des administrations publiques ayant une contrepartie - à l'exception de ceux qui proviennent des ventes de biens en capital -, toutes les amendes et pénalités à l'exception de celles relatives aux infractions fiscales, et tous les encaissements courants des administrations publiques représentant des versements volontaires, non remboursables et sans contrepartie.

Recouvrement :
Perception des sommes d'argent dues et par extension, ensemble des opérations tendant à obtenir le paiement d'une dette d'argent, réception d'un paiement volontaire ou forcé.

Redevance informatique (RI) :
Redevance perçue sur les déclarations en détail (5000 FCFA par déclaration en détail d'un article majoré de 1000 FCFA par article supplémentaire) pour les bureaux de douane informatisé.

Redevance statistique :
Taxe inscrit au tableau des droits du Tarif extérieur commun de la CEDEAO (1% de la valeur en douane de la marchandise importée).

Redressement fiscal :
Rectification d'une déclaration fiscale par le service des impôts lorsqu'il constate des insuffisances, omissions ou erreurs dans les éléments déclarés.

Remise spéciale (RSP) :
Remise payé sur les déclarations dont les droits et taxes sont liquidés à crédit (1 pour mille sur le montant des droits et taxe liquidé).

Retenues à la source :
Technique de prélèvement de l'impôt. Elle est réalisée pour l'État par un tiers payeur tel qu'un employeur (pour les revenus provenant d'une activité salariée) ou encore une banque (pour les revenus découlant de valeurs mobilières), comme un acompte sur la somme finale de l'impôt.

Royaltie ou redevances proportionnelles :
Ensemble de redevances dues, en échange d'un droit d'exploitation ou de passage, au propriétaire d'un terrain. Les royalties ainsi reversées par des exploitants, sont perçues sur la base d'un protocole préalablement établi. Elles sont calculées en fonction de la valeur, du type de minerai ou carrière exploité.

Sections :
Ministères ou institutions bénéficiaires de dotations budgétaires. Elles sont codifiées par deux (02) caractères et correspondent au premier niveau de la classification par destination.

Solde budgétaire de base :
Recettes totales (hors dons) auxquelles on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissement public financées sur ressources internes.

Solde courant (épargne budgétaire ou propre) :
Différence entre les recettes courantes (fiscales et non fiscales) et les dépenses courantes. Ce concept permet d'analyser la capacité de l'Etat à faire face non seulement à la couverture de ses dépenses courantes mais également de dégager une épargne pour financer les dépenses d'investissement.

Solde (déficit ou excédent) global :
Différence entre les recettes totales plus les dons et les dépenses totales plus les prêts nets.

Solde global de base :
Solde global hors dons et hors investissements financés sur ressources extérieures, cet indicateur permet de mesurer la soutenabilité de la politique budgétaire.

Solde (déficit ou excédent) global hors dons :
Différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'Etat, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons.

Solde primaire :
Solde global hors dons et hors charges de la dette intérieure et extérieure. Il permet de mesurer l'effort d'ajustement à entreprendre, sans que celui-ci ne soit obscurci par le poids de la dette, considéré comme la conséquence de politiques d'endettement passées, et une donnée sur laquelle le pays n'a plus prise à court terme. En outre, le solde primaire est la variable fondamentale qui détermine la variation du ratio d'endettement.

Solde primaire de base :
Solde primaire hors investissements financés par l'extérieur. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du pays à assurer le service de sa dette.

Soutenabilité des finances publiques :
Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés et/ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie.

Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) :
Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et, d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.

Taux d'exécution du budget :
Rapport de l'exécution budgétaire (dépenses) d'une période sur les prévisions.

Taux de réalisation des recettes :
Rapport entre les recettes recouvrées d'une période et les prévisions.

Taxe sur la marge bénéficiaire (TMB) :
Taxe perçue sur le ciment importé.

Taxe superficiaire :
Redevance perçue par l'État et les collectivités territoriales sur tout exploitant de site minier. La somme due est proportionnelle à la superficie octroyée. Les taxes superficiaires sont calculées annuellement, proportionnellement à la superficie occupée.

Taxe patronale et d'apprentissage (TPA) :
Impôt payé par les personnes physiques et morales ainsi que des organismes qui paient des rémunérations à titre de traitements, indemnités, émoluments et salaires, et le cas échéant, qui accordent des avantages en nature. La TPA est due mensuellement par les employeurs.

Titre :
Division du budget général qui s'applique également aux dotations de chaque ministère et qui permet de désigner principalement les crédits de fonctionnement de l'État, les interventions publiques, les investissements effectués par l'État et les subventions d'investissement accordées par l'État. Les titres du budget sont les suivants :

- **Titre1 :** Avant 2003, il était intitulé « Charge de la dette publique ». Depuis 2004, il s'intitule « Amortissements, charge de la dette et dépenses en atténuation des recettes »
- **Titre2 :** Dépenses de personnel.
- **Titre3 :** Avant 2003, il était intitulé « Dépenses de matériels ». Depuis 2004, il s'intitule « Dépenses de fonctionnement ».
- **Titre4 :** Transferts courants
- **Titre5 :** Avant 2003, il était intitulé « Dotation, amortissement de la dette publique ». Depuis 2004, il s'intitule « Investissements exécutés par l'État ».
- **Titre6 :** Transfert en capital.

I.7.2. Monnaie - Crédit

Agios :
Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Avoirs en comptes de virement :
Avoirs que les banques détiennent sur leurs comptes de virement à la Banque centrale. Ces avoirs constituent une partie essentielle des liquidités au sein du système bancaire, liquidités qui sont négociées sur le marché monétaire. La Banque centrale influe sur le volume des avoirs en comptes de virement en modifiant le taux d'intérêt de ses crédits aux banques.

Banques, Banques commerciales :
Établissements qui acceptent en dépôt les fonds d'épargne du public et accordent des crédits (création de monnaie). En plus de cette fonction d'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs, les banques jouent un rôle important dans le trafic des paiements sans numéraire. Elles fournissent également des prestations dans les opérations de financement et de placement.

Billets en circulation :
Somme de tous les billets de banque émis par la Banque centrale et en circulation à un moment donné.

Carte bancaire :
Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits.

Chèque sans provision :
Chèque émis sur un compte dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour en régler le montant. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires.

Chèque :
Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation.

Cours de change :
Prix d'une monnaie exprimé en unités d'une autre monnaie. Le cours de change indique le plus souvent la quantité de monnaie nationale qu'il faut donner pour obtenir une certaine quantité de monnaie étrangère.

Crédits aux entreprises :
Valeur des financements accordés par les institutions de crédit aux entreprises pendant une période donnée.

Dépôts à terme :
Fonds qui sont déposés pendant une durée déterminée auprès d'une banque. Jusqu'à l'échéance convenue, le déposant ne peut généralement plus en disposer.

Dépôts à vue :
Avoirs qui peuvent immédiatement et sans limitation être transférés sur un autre compte ou convertis en numéraire.

Dépôts d'épargne :
Fonds que des particuliers ou des entreprises déposent dans une banque, le plus souvent sur un compte d'épargne, et qui rapportent des intérêts.

Devises :
Créances sur l'étranger en monnaie étrangère et payables à l'étranger, le plus souvent sous forme d'avoirs dans des banques à l'étranger. Les pièces et les billets de banque en monnaies étrangères ne sont pas des devises.

Dévaluation :
Modification à la baisse du taux de change d'une monnaie par rapport aux autres.

Emprunt :
Contrat par lequel une personne obtient, l'usage d'une somme d'argent avec des conditions financières de remboursement.

Emprunt extérieur :
Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

Emprunt garanti :
Emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers de répondre de la défaillance du débiteur.

Emprunt intérieur :
Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès d'autres résidents de la même économie.

Emprunt privé :
Emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Emprunt public :
Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Intérêt :
Prix à payer pour acquérir l'usage d'une somme d'argent pendant une durée déterminée. L'intérêt est versé par le débiteur au créancier. Il est exprimé en pourcentage de la somme prêtée (taux d'intérêt) et se réfère en général à une durée d'une année.

Liquidités :
Elles sont constituées des réserves minimales des banques (notamment les avoirs en comptes de virement à la Banque centrale) et d'autres actifs disponibles (notamment des titres facilement réalisables).

Marché des capitaux :
Marché sur lequel sont négociés des capitaux à plus de douze mois. On parle de marché monétaire pour les échéances plus courtes. Le marché des capitaux sert principalement à placer des fonds et à lever des fonds pour financer des investissements.

Marché monétaire :
Marché sur lequel des fonds sont placés et empruntés pour de courtes durées (entre un jour et douze mois). Quand les durées sont plus longues, on parle de marché des capitaux. Le marché monétaire sert avant tout à équilibrer l'offre et la demande de liquidités entre banques (liquidités). Les banques centrales et les banques comptent parmi les principaux opérateurs sur le marché monétaire.

Masse monétaire :
Plusieurs masses monétaires ou agrégats monétaires peuvent être constitués à partir des moyens de paiement disponibles dans une unité monétaire. Selon leur degré de liquidité, la rapidité avec laquelle elles peuvent être mobilisées, les diverses formes de monnaie sont attribuées à l'un ou à l'autre des agrégats (masse monétaire M0 ou masses monétaires M1, M2 et M3).

- La masse monétaire M0 est la monnaie créée par la banque centrale, elle est dite monnaie centrale. Elle comprend les billets en circulation et les avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale. Elle est parfois appelée également « base monétaire». La Banque centrale a une influence directe sur la masse monétaire M0.
- La masse monétaire M1 englobe la monnaie qui peut être utilisée en tout temps comme moyen de paiement, soit le numéraire en circulation et les dépôts à vue en francs CFA dans les banques.
- La masse monétaire M2 est formée de M1 et des dépôts d'épargne en francs CFA : jusqu'à une certaine limite, les dépôts d'épargne peuvent être convertis en numéraire de manière simple et rapide.

- La masse monétaire M3 est formée quant à elle de M2 et des dépôts à terme en francs CFA.

Contrairement à la monnaie centrale, les agrégats M1, M2 et M3 sont constitués essentiellement de monnaie créée par les banques (création de monnaie).

Monnaie :
Instrument de paiement et d'échange accepté comme tel par le public. La monnaie sert également de réserve de valeur et d'unité de compte. Elle peut revêtir de nombreuses formes. Elle doit exister en quantités juste suffisantes pour bénéficier de la confiance générale.

Monnaie centrale :
Somme des billets en circulation et des avoirs en comptes de virement, soit les avoirs à vue que les banques détiennent à la Banque centrale (masse monétaire M0).

Monnaie scripturale :
Monnaie détenue sur des comptes et dans les banques, et virée d'un compte à un autre par de simples jeux d'écritures.

Numéraires :
Pièces et billets de banque.

Pouvoir d'achat, valeur de la monnaie :
Il indique la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent. Quand le niveau des prix augmente, le pouvoir d'achat de la monnaie baisse, et la quantité de biens qu'il est possible d'acheter avec une certaine somme d'argent diminue (inflation). Inversement, le pouvoir d'achat de la monnaie s'accroît quand les prix baissent (déflation).

Réserves de change :
Avoirs en devises étrangères détenues par la Banque centrale. Elles sont généralement sous la forme de bons et obligations du Trésor d'États étrangers, ce qui permet à ces réserves de rapporter un intérêt. Elles sont utilisées par les autorités monétaires pour réguler les taux de change.

Système bancaire :
Ensemble formé des banques commerciales et de la Banque centrale.

Taux de change effectif nominal (TCEN) :
Moyenne pondérée des taux de change bilatéraux d'une monnaie vis-à-vis de celles des principaux partenaires commerciaux et concurrents.

Le TCEN permet d'indiquer dans quelle mesure le taux de change nominal de la monnaie nationale évolue par rapport à ces pays.

Taux de change effectif réel :
Taux de change effectif nominal d'une monnaie ajustée par un indicateur de prix ou de coûts des principaux partenaires commerciaux et concurrents.

Taux de change nominal :
Valeur de la monnaie nationale d'un pays par rapport à une autre monnaie.

Taux de change réel :
Valeur à laquelle un individu peut échanger un bien d'un pays contre un bien d'un autre pays.

Taux d'intérêt :
Pourcentage de la somme empruntée que l'emprunteur convient de verser au prêteur en tant qu'intérêt à des intervalles donnés. D'une manière générale, le taux d'intérêt, ou loyer de l'argent, rémunère la renonciation à une consommation immédiate, donc le temps.

I.8. Comptabilité nationale

Activité principale d'une unité de production :
Activité dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffres d'affaires) est supérieure à celle de toute autre activité exercée dans l'unité de production.

Activité secondaire d'une unité de production :
Activité exercée au sein d'une unité de production en plus de l'activité principale et dont la valeur ajoutée (ou à défaut le chiffres d'affaires) est la deuxième plus importante après celle de l'activité principale.

Administration publique (APU) :
Pouvoirs publics d'un pays et organismes connexes, qui sont des entités créées en vertu d'un processus politique et qui exercent les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires sur le territoire du pays. Les principales fonctions économiques d'une administration publique sont les suivantes : (1) assurer la fourniture de biens et de services à la collectivité, selon des modalités non commerciales, pour consommation individuelle ou collective ; (2) redistribuer les revenus et la richesse au moyen de paiements de transfert. Autre trait caractéristique des administrations publiques : ces activités doivent être financées principalement au moyen de prélèvements fiscaux et d'autres transferts obligatoires.

Association de personnes :
Regroupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun sans qu'il y ait d'enrichissement personnel ; on parle aussi d'association à but non lucratif. L'absence de but lucratif implique l'absence de profit mais n'implique pas l'absence de bénéfices : ces derniers, engendrés par les activités d'une association, doivent être réinvestis pour développer l'activité.

Biens et services marchands :
Biens et services destinés normalement à être vendus sur le marché à un prix calculé pour couvrir leur coût de production. Sont marchands tous les biens et services produits par les branches d'activité marchande, tous les biens et services importés à l'exception de ceux qui sont achetés directement à l'extérieur par les administrations publiques dans le cadre de leurs opérations courantes et par les ménages, et la partie de la production des branches non marchandes des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif au service des ménages.

Branche d'activités :
Ensemble d'établissements ou d'unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Au niveau le plus détaillé de la nomenclature, une branche d'activité regroupe tous les établissements rangés dans une Classe de la CITI (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique).

Capital social d'une entreprise :
Somme totale des actions détenues par le ou les propriétaires de l'entreprise à la création de celle-ci.

Chiffre d'affaires :
Montant total des recettes réalisées au cours d'une période donnée (jour, mois, trimestre, semestre, année, etc.).

Coefficient marginal de capital et de produit ou incrémental capital output ratio (ICOR) :
Rapport entre l'accroissement de la part moyenne de l'investissement intérieur brut dans le PIB et le taux de croissance du PIB. Il mesure l'efficacité du capital utilisé dans le processus de production.

Comptes de la Nation :
Comptes fournissant les données chiffrées de l'activité économique nationale. Ils constituent une vision globale de la situation de l'économie nationale en retraçant l'activité des principaux agents économiques.

Consommation finale effective des administrations publiques :
Dépenses que les APU consacrent aux services collectifs.

Les dépenses de consommation finale des APU étant individuelles ou collectives, la valeur de leur consommation finale effective est égale à la valeur de leur dépense de consommation finale totale, moins leur dépense de consommation en biens et en services individuels, fournis aux ménages en transferts sociaux en nature.

Consommation finale effective des ménages :
Biens et services de consommation acquis par les ménages, par leurs dépenses ou grâce aux transferts sociaux en nature reçus des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM).

La valeur de la consommation finale effective des ménages est donnée par la somme de trois composantes : *(a)* la valeur des dépenses des ménages en biens et en services de consommation, y compris des dépenses en biens et en services non marchands vendus à des prix économiquement non significatifs ; *(b)* la valeur des dépenses supportées par les administrations publiques en biens ou en services de consommation individuels, fournis aux ménages en tant que transferts sociaux en nature ; *(c)* la valeur des dépenses supportées par les ISBL-SM en biens ou en services de consommation individuels, fournis aux ménages en tant que transferts sociaux en nature.

Consommation de capital fixe :
Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Consommation intermédiaire :
Valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Dépense de consommation finale des administrations publiques :
Dépense, y compris de celle imputée, consacrée par les administrations publiques à la fois à des biens et des services de consommation individuels, et à des services de consommation collectifs.

Dépense de consommation finale des ménages :
Dépense consacrée par les ménages résidents à l'acquisition de biens ou de services de consommation. Elle exclut la dépense en actifs fixes sous forme de logements et la dépense en objets de valeur.

Entreprise :
Unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

Entreprise individuelle :
Entreprise qui n'a pas la forme juridique de société. Elle appartient généralement à un individu ou à une famille et ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant. L'entreprise individuelle n'est donc pas dissociée du ménage qui la possède.

Épargne brute :
Solde du compte d'utilisation du revenu disponible ou du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté. Pour les ménages, celui-ci est égal au revenu disponible diminué de la dépense de consommation, ou au revenu disponible ajusté diminué de la consommation finale effective.

L'épargne peut être calculée nette, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Établissement :
Entreprise ou partie d'entreprise située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production (non auxiliaire) est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la vie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale.

Établissement public :
Personne morale de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général. Ils se distinguent des entreprises publiques qui sont des personnes morales de droit privé à capitaux publics qui ne remplissent pas nécessairement une mission d'intérêt général.

Établissement public à caractère administratif (EPA) :
Personne morale de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général autre qu'industrielle et commerciale, précisément définie, sous le contrôle de l'État ou d'une collectivité territoriale.

Excédent brut d'exploitation :
Solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Formation brute de capital fixe (FBCF) :
Elle est constituée par les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents.

Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Groupement d'intérêt économique (GIE) :
Groupement doté de la personnalité morale qui permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de faciliter ou développer leur activité, ou d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité et ceci tout en conservant leur individualité.

Impôts directs :
Impôts payés et supportés par la même personne (physique ou morale). Le "redevable", celui qui verse le montant de l'impôt, est alors également le contribuable, c'est-à-dire celui qui supporte effectivement l'impôt. On a l'exemple de l'impôt sur le revenu ou la taxe d'habitation.

Impôts indirects :
Impôts pour lesquels le redevable est distinct du contribuable. Les impôts indirects sont versés par les entreprises ou les personnes redevables, mais répercutés sur le prix de vente d'un produit ; ils sont donc supportés par une autre personne, le contribuable. Ainsi, la TVA est versée par les entreprises redevables, mais entièrement payée par les consommateurs finaux.

Impôts sur la production :
Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques et qui frappent la production de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les Impôts sur les produits et les Autres impôts sur la production.

Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils comprennent notamment la TVA. Les Autres impôts sur la production sont constitués quant à eux de tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, à l'exclusion des impôts sur les produits. Ils ne comprennent pas les impôts sur les profits ou les autres revenus de l'entreprise, et ils doivent être acquittés quelle que soit la rentabilité des activités de production. Ces impôts peuvent porter sur les terrains, les actifs fixes ou la main-d'œuvre employés dans le processus de production, ou sur certaines activités ou opérations.

Impôts sur le revenu :
Il s'agit des impôts sur les revenus, les profits et les gains en capital. Ils sont établis sur les revenus effectifs ou présumés des individus, des ménages, des Institutions sans but lucratif (ISBL) ou des sociétés. Ils comprennent les impôts assis sur la propriété, les terrains ou les biens immobiliers, lorsqu'ils servent de base à l'estimation du revenu de leurs propriétaires.

Institution financière :
Entreprise engagée principalement dans l'intermédiation financière ou dans des activités d'auxiliaire financier, qui sont étroitement liées à l'intermédiation financière. Elle a pour fonction principale de faciliter l'intermédiation financière, sans nécessairement s'engager elle-même dans l'intermédiation financière.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM) :
Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intensité capitalistique :
Rapport entre l'actif économique (actifs immobilisés et fonds de roulement) et le chiffre d'affaires. Il mesure le montant des capitaux engagés pour un chiffre d'affaires donné.

Intermédiation financière :
Activité par laquelle une unité institutionnelle acquiert des actifs financiers et, simultanément, contracte des passifs pour son propre compte en effectuant des opérations financières sur le marché. Les actifs des intermédiaires financiers et leurs passifs présentent des caractéristiques différentes, ce qui suppose que, dans le processus d'intermédiation financière, les fonds collectés sont transformés ou regroupés en fonction de leur échéance, leur volume, leur degré de risque.

Investissement (taux d') :
Rapport entre la formation brute de capital fixe (FBCF) et la valeur ajoutée.

Il mesure l'effort financier que le pays consacre à l'investissement.

Non-résident :
Une personne ou une entreprise est dite non-résidente d'un pays lorsque son pôle d'intérêt économique se situe à l'extérieur du pays.

Production :
Activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production marchande :
Production écoulée ou destinée à être écoulée sur le marché. Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix qui a une influence significative sur les quantités que les producteurs sont disposés à offrir et sur les quantités que les acquéreurs sont prêts à acheter) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations des salariés en nature ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même unité institutionnelle et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa consommation intermédiaire ;
- les produits ajoutés aux stocks de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

Production non marchande :
Elle est constituée de biens et services individuels ou collectifs produits par les administrations publiques ou les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM) et fournis gratuitement, ou à des prix économiquement non significatifs, à d'autres unités institutionnelles ou à la collectivité dans son ensemble.

Produit intérieur brut (PIB) :
Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Produit intérieur brut par tête :
Rapport entre le PIB et l'effectif de la population.

Quasi-société :
Entreprise non constituée en société qui est gérée à la manière d'une société et qui tient un ensemble complet de comptes, y compris un bilan.

Rémunération des salariés :
Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

Reste du monde :
Ensemble de toutes les unités institutionnelles non résidentes qui effectuent des opérations avec des unités résidentes, ou qui ont d'autres relations économiques avec les unités résidentes. Les comptes du reste du monde retracent les relations économiques entre les unités qui font partie du territoire économique et celles qui n'en font pas partie.

Revenu de la propriété :
Revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de sa mise à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Il comprend principalement les dividendes versés par les sociétés, les intérêts et les loyers des terrains (les loyers des logements, actifs corporels produits, sont considérés comme le paiement d'un service).

Revenu disponible :
Revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Il est le solde du compte de distribution secondaire du revenu et se déduit du solde des revenus primaires d'une unité ou d'un secteur institutionnel :
(a) en ajoutant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à recevoir par cette unité ou ce secteur ; et *(b)* en soustrayant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature, à payer par cette unité ou ce secteur.

Le revenu disponible peut être enregistré brut, ou net de la consommation de capital fixe.

Revenu disponible ajusté :
Pour les ménages, c'est le revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature, contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations publiques et les Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Pour les APU ou les ISBL-SM, c'est le revenu disponible diminué des transferts sociaux en nature.

Revenu intérieur brut (prix constants) :
Somme du PIB et du rajustement commercial.

Revenu mixte :
Solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

Revenu national brut (RNB) :
PIB moins les revenus primaires à payer à des unités non-résidentes, plus les revenus primaires à recevoir des unités non-résidentes.

Revenu national brut par habitant :
Rapport entre le Revenu national brut et l'effectif de la population.

Revenu primaire :
Revenu dont disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et revenus de la propriété.

Au niveau des ménages, le revenu primaire est le revenu qu'ils tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier).

Salaire :
Somme d'argent versée par un employeur à un salarié, en échange d'un travail fourni par le salarié.

Salaire et traitement en nature :
Biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage.

Secteur informel :
Pour des raisons de comparaison internationale seuls les critères de non enregistrement, de la non tenue de comptabilité et de la production marchande sont considérés comme les plus importants pour définir une unité de production exerçant dans le secteur informel. Ces critères s'appliquent désormais à toutes formes d'activités (y compris les professions libérales). Selon le code fiscal du Burkina Faso, l'enregistrement administratif obligatoire d'une entreprise est l'obtention du numéro d'identification fiscal (NIF). Tandis que la comptabilité écrite et formelle est régie par le plan comptable SYSCOA/OHADA.)

Secteur primaire :
Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale est l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, la sylviculture et l'exploitation minière (sans transformation).

Secteur secondaire :
Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale relève de l'industrie manufacturière, de l'industrie extractive, de la production et la distribution de l'électricité, de l'eau et du gaz, des bâtiments et travaux publics.

Secteur tertiaire :
Secteur d'activité composé des entreprises ou unités dont l'activité principale relève du commerce, du transport, des communications, des banques et assurances, des autres services (qu'ils soient marchands ou non marchands) et de l'administration.

Secteurs d'activité économique :
Ensemble des entreprises ou d'unités de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée).

L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Secteurs institutionnels :
Regroupement des unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité.

On distingue les cinq secteurs institutionnels résidents suivants : les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL-SM). L'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes, sont regroupées dans le reste du monde.

Services marchands :
On considère qu'une unité rend des services marchands lorsqu'elle les ve**n**d (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Ces activités de services sont principalement celles de commerce, transports, activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers.

Services non marchands :
On considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les secteurs suivants : éducation, santé, action sociale, administration.

Société :
Entité juridique, créée dans le but de produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires. Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Les sociétés exercent leurs activités sous de nombreuses formes juridiques dont les plus fréquentes sont : société, société par action, société de capitaux, société en commandite simple, société de personnes à responsabilité limitée, entreprises publiques, entreprises privées, etc.

Société anonyme (SA) :
Société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui tirent les profits ou supportent les pertes à concurrence de leurs apports.

Société à responsabilité limitée (SARL) :
Société dont la responsabilité est limitée aux apports, et les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles. Il faut l'accord de tous les associés.

Société d'économie mixte (SEM) :
Société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par l'État ou par des collectivités locales telles que la commune, le département, la région, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'établissements publics et pour partie par des partenaires économiques et financiers privés.

Société financière :
Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

Société non financière :
Société ou quasi-société dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services marchands non financiers.

Statut juridique d'une entreprise :
Nature légale qui confère à l'entreprise sa personnalité.

Les statuts les plus couramment rencontrés sont :

- Entreprise individuelle : elle appartient généralement à un individu ou à une famille ;
- Société d'économie mixte (SEM) ;
- Association de personnes ;
- Société à responsabilité limitée (SARL) ;
- Société d'État ;
- Société anonyme (SA);
- Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;
- Groupement d'intérêt économique (GIE).

Subventions :
Transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques versent à des producteurs résidents dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. On distingue les subventions sur les produits, versées par unité de bien ou de service produite ou importée, et les autres subventions sur la production.

Taux d'autofinancement :
Rapport entre l'épargne brute et la FBCF.

Taux d'épargne :
Rapport entre l'épargne et le revenu disponible brut.

Taux d'investissement :
Rapport entre la FBCF et la valeur ajoutée. Il mesure l'effort consacré à l'investissement.

Taux de croissance du PIB :
Indicateur économique utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre. Il s'agit de la variation relative du PIB d'une année sur l'autre. Le PIB est mesuré en volume ou en valeur en prix constants (pour éviter de considérer l'inflation des prix comme de la croissance économique).

Taux de marge :
Rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
Impôt sur les produits, collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort.

Territoire économique :
Le territoire économique d'un pays comprend :

- la zone géographique relevant d'une administration centrale et à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement l'espace aérien, les eaux territoriales ;
- les enclaves territoriales dans le reste du monde (ambassades, consulats, bases militaires, stations scientifiques, etc.) ;
- toutes les zones franches, entrepôts sous douane ou usines exploitées par des entreprises offshore sous contrôle douanier.

Le territoire économique d'un pays ne comprend pas les enclaves territoriales utilisées par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales qui sont physiquement situés à l'intérieur des frontières géographiques du pays.

Unité institutionnelle :
Centre élémentaire de décision économique caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Une unité résidente est dite institutionnelle dès lors qu'elle dispose d'une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale et qu'elle dispose d'une comptabilité complète, ou au moins qu'elle serait en mesure d'en établir une pertinente du point de vue économique ou juridique.

Les unités institutionnelles sont regroupées en secteurs institutionnels.

Unité résidente :
Une unité institutionnelle est résidente d'un pays lorsqu'elle a, sur le territoire économique de ce pays, un centre d'intérêt économique. On dit qu'elle a un centre d'intérêt économique s'il existe, dans ce territoire économique, un lieu - qu'il s'agisse d'un logement, d'un lieu de production ou d'autres locaux - sur lequel, ou à partir duquel, elle s'engage, et entend continuer à s'engager, indéfiniment ou pour une période finie (d'au moins six mois), dans des activités et dans des opérations économiques sur une échelle importante.

Valeur ajoutée :
Différence entre la production et les consommations intermédiaires. Il s'agit du solde du compte de production. Elle peut être évaluée nette de la consommation de capital fixe.

Valeur ajoutée brute (ou totale) au coût des facteurs :
Somme de la valeur ajoutée des secteurs agricole, industriel et des services. Si la valeur ajoutée de ces secteurs est calculée aux prix du marché, la valeur ajoutée totale est obtenue en soustrayant les taxes nettes sur les produits du PIB.

Variations des stocks :
Valeur des entrées en stocks diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks.

Volume des investissements privés :
Somme des capitaux apportés par les entreprises privées dans la réalisation d'immobilisations corporelles ou incorporelles au cours d'une période donnée.

II. MÉTHODOLOGIES

Opération	**II.1. Enquête permanente agricole (EPA), 2014/2015** **Visa statistique n°AP2008002CNSCS4 du 07 octobre 2008**

Objectifs	La vocation première du dispositif est d'évaluer les superficies, les rendements et les productions des principales cultures en saison pluvieuse. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs. Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont : - réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le Gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel ; - faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ; - évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitifs par province et pour chaque culture. Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'emploi agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données issues de l'EPA, qui est une enquête par sondage, sont complétées par des données de sources administratives relatives aux plaines et bas-fonds aménagés, notamment pour les cultures de riz, de maïs et de blé qui sont pratiquées aussi bien en saison pluvieuse qu'en saison sèche (par irrigation) sur ces aménagements...

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Fichier village du RGPH-2006 (7 871 villages et secteurs) avec 1 219 241 ménages agricoles
	Type de sondage	Sondage à deux degrés avec stratification au premier degré (village) et au second degré (ménage agricole). La stratification au premier degré est induite par celle du second degré.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Les unités primaires (UP) sont les villages administratifs. Elles sont sélectionnées suivant le mode de tirage à probabilités inégales et sans remise. La probabilité d'apparition d'une UP est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages. - Deuxième degré : Les unités secondaires sont les ménages agricoles. Ils sont sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise. Chaque ménage d'une même unité primaire a la même probabilité d'apparaître dans l'échantillon.

	Échantillon	1 759 villages (UP) et 5 297 ménages (US) repartis par strate. Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN. Pour la campagne agricole 2014-2015, le panel précédent réalisé depuis le dernier Recensement général de l'agriculture (RGA 2006-2008), a été renouvelé pour tenir compte de l'obsolescence et de la lassitude des ménages qui le composent.

Questionnaires	Description	L'EPA a utilisé les 4 questionnaires suivants : - Cahier B.1 : Recensement et inventaire des parcelles du ménage ; - Cahier B.2 : Mesure de superficie, pose et pesée des carrés de rendement ; - Cahier B.3 : Estimation des stocks céréaliers et prévisions des récoltes ; - Cahier B.4 : Utilisation des intrants, main d'œuvre et contraintes de la production.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Au début de la campagne agricole, deux sessions de formation sont organisées à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données. - Au niveau central : Formation des formateurs (cadres de la DGESS, des Directions centrales impliquées et superviseurs régionaux). Elle - Au niveau régional : Formation des enquêteurs et des contrôleurs dans chacune des 13 régions. La formation est assurée conjointement par une équipe centrale et des superviseurs régionaux.
	Collecte	Réalisée de juin 2014 à janvier.2015

Traitement des données	La DGESS est chargée de la conception des programmes de saisie, de la formation des agents et des contrôleurs de saisie. Le contrôle de la saisie des fiches de chaque région est assuré par le superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale. Les cadres de la DGESS éditent les incohérences constatées dans les fiches. Chaque superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale, est chargé de vérifier et éventuellement corriger les incohérences sur les fiches déjà saisies. o Calcul des agrégats Les paramètres de pondération sont calculés afin de permettre une extrapolation des données au niveau provincial, régional et national. o Edition des résultats : En appliquant les pondérations aux données collectées, les tableaux préliminaires sont édités. Ils sont soumis pour examen de vraisemblance à chaque région, appuyée par l'équipe centrale. La correction des invraisemblances permet l'édition des tableaux définitifs qui sont ensuite validés à plusieurs niveaux. o Validation technique interne : DGESS/DR/Directions centrales du ministère Lors des séances de travail de validation interne, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances, et les résultats des travaux, sont partagés au cours avec les directions centrales du ministère. o Validation officielle par le CPSA Les données de production validées en interne sont utilisées avec d'autres types de données pour élaborer les agrégats de sécurité alimentaire (bilans céréaliers et alimentaires, taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux, proxy caloriques provinciaux) et les indicateurs de sécurité alimentaire au niveau micro (niveau d'autonomie céréalière des ménages, précarité céréalière des ménages, etc.). L'ensemble de ces résultats est présenté au Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) qui procède à sa validation officielle avant introduction en Conseil de Ministres pour adoption.

Sources	Résultats définitifs de la campagne agricole 2014/2015 et perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle, DGESS, MARHASA www.spcpsa.gov.bf, www.cns.bf,

Opération	**II.2. Enquête permanente agricole (EPA), 2018/2019** Visa statistique n°AP2008002CNSCS4 du 07 octobre 2008

Objectifs	La vocation première du dispositif est d'évaluer les superficies, les rendements et les productions des principales cultures en saison pluvieuse. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs. Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont : - réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel ; - faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ; - évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitifs par province et pour chaque culture. Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'emploi agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données issues de l'EPA, qui est une enquête par sondage, sont complétées par des données de sources administratives relatives aux plaines et bas-fonds aménagés, notamment pour les cultures de riz et de maïs qui sont pratiquées aussi bien en saison pluvieuse qu'en saison sèche (par irrigation) sur ces aménagements.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Fichier village du RGPH-2006 (7 871 villages et secteurs) avec 1 219 241 ménages agricoles
	Type de sondage	Sondage à deux degrés avec stratification au premier degré (village) et au second degré (ménage agricole). La stratification au second degré est induite par celle du premier degré.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Les unités primaires (UP) sont les villages administratifs. Elles sont sélectionnées suivant le mode de tirage à probabilités inégales et sans remise. La probabilité d'apparition d'une UP est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages. - Deuxième degré : Les unités secondaires sont les ménages agricoles. Ils sont sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise. Chaque ménage d'une même unité primaire a la même probabilité d'apparaître dans l'échantillon.
	Échantillon	887 villages et 5 322 ménages (US) repartis par strate. Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN. En la campagne agricole 2014-2015, le panel précédent réalisé depuis le dernier Recensement général de l'agriculture (RGA 2006-2008), a été renouvelé pour tenir compte de l'obsolescence et de la lassitude des ménages qui le composent.

Questionnaires	Description	L'EPA a utilisé les questionnaires suivants : - Cahier 1 : Recensement des membres, recensement des parcelles, recensement des parcelles abandonnées et utilisation des intrants, Cheptel du ménage - Cahier 2 : Mesures des superficies, pose et pesée des carrés de rendement - Cahier 3 : Evaluation des superficies pour les prévisions d'août - Cahier 4 : Estimation des stocks céréaliers et prévisions des récoltes et estimation de la production des parcelles abandonnées - Cahier 5 : Utilisation de la production agro-sylvo pastorale des ménages - Cahier 6 : Sécurité alimentaire (Deux passages : en septembre et en Décembre) - Cahier 8 : Equipement des ménages et acquisition des intrants

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Au début de la campagne agricole, deux sessions de formation sont organisées à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données. - Au niveau central : Formation des formateurs (cadres de la DGESS, des Directions centrales impliquées et superviseurs régionaux). - Au niveau régional : Formation des enquêteurs et des contrôleurs dans chacune des 13 régions. La formation est assurée conjointement par une équipe centrale et des superviseurs régionaux. Lors de cette session, 154 contrôleurs et 796 enquêteurs sont formés.
	Collecte	Réalisée de juin 2018 à Décembre 2019. Pour la campagne 2018/2019, deux types de collecte ont été utilisés : La collecte mobile avec l'utilisation tablettes (CAPI) dans dix régions et la collecte papier avec utilisation des questionnaires papiers (PAPI) dans trois régions qui sont : EST, BOUCLE DU MOUHOUN et le SAHEL.

Traitement des données	Pour la collecte PAPI, la DGESS est chargée de la conception des programmes de saisie, de la formation des agents et des contrôleurs de saisie. Le contrôle de la saisie des fiches de chaque région est assuré par le superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale. Les cadres de la DGESS éditent les incohérences constatées dans les fiches. Chaque superviseur régional des régions à collecte papier, appuyé par l'équipe centrale, est chargé de vérifier et éventuellement corriger les incohérences sur les fiches déjà saisies. Pour la collecte CAPI, les données sont téléchargées directement du serveur et soumises à des syntaxes d'apurement afin d'identifier des incohérences. La correction des incohérences constatées à ce niveau se fait en consultant les différents rapports de supervision et/ou en contactant directement le dispositif terrain pour une vérification auprès des ménages. o Calcul des agrégats Les paramètres de pondération sont calculés afin de permettre une extrapolation des données au niveau provincial, régional et national. o Edition des résultats : En appliquant les pondérations aux données collectées, les tableaux préliminaires sont édités. Ils sont soumis pour examen de vraisemblance à chaque région, appuyée par l'équipe centrale. La correction des invraisemblances permet l'édition des tableaux définitifs qui sont ensuite validés à plusieurs niveaux. o Validation technique interne : DGESS/DR/Directions centrales du ministère Lors des séances de travail de validation interne, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances, et les résultats des travaux, sont partagés au cours avec les directions centrales du ministère. o Validation officielle par le CPSA Les données de production validées en interne sont utilisées avec d'autres types de données pour élaborer les agrégats de sécurité alimentaire (bilans céréaliers et alimentaires, taux de couverture des besoins céréaliers provinciaux, proxy caloriques provinciaux) et les indicateurs de sécurité alimentaire au niveau micro (niveau d'autonomie céréalière des ménages, précarité céréalière des ménages, etc.). L'ensemble de ces résultats est présenté au Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA) qui procède à sa validation officielle avant introduction en Conseil de Ministres pour adoption.

Sources	Résultats définitifs de la campagne agricole 2018/2019 et les perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle, DGESS, MAAH www.agriculture.bf

Opération	**II.3. MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNES DANS LA FILIERE MANGUE , 2017**

Objectifs	Objectifs principaux : • collecter des indicateurs importants sur la production de la mangue : • estimer l'âge des vergers de mangue ; • évaluer la superficie occupée par chacune des variétés de mangue ; • déterminer le nombre de pieds par variété et par hectare (densité) ; • vérifier la certification des vergers ; • identifier les difficultés de production ; • collecter d'autres caractéristiques des vergers ;

Type d'opération	Recensement exhaustif dans les quatre principales régions productrices de mangue du Burkina Faso (Hauts-bassins, Cascades et Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun).

Questionnaires	Description	A partir de la liste des vergers par village fournis par l'Association des Producteurs de Mangue du Burkina (APROMAB) ou au cas échéant par la méthode boule de neige, les informations à collecter sont : • les informations sociodémographique et économique du responsable du verger ; • les caractéristiques du verger (âge, variété présente, superficie, nombre de pieds) ; • la production de 2016 ; • les difficultés de production.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	La formation a été assurée par les cadres de la DGESS. Un système de collecte mobile a été conçu sous l'application CS-ENTRY 82 enquêteurs recrutés à cet effet, 12 contrôleurs et 04 superviseurs régionaux et provinciaux ont été chargés de la collecte des données sur le terrain. 7 cadres de la DGESS ont assuré la conception technique des opérations de collecte et apporté un appui technique en cas de besoin au cours des supervisions.

	Collecte	Au niveau des villages, les enquêteurs ont identifié les vergers à partir de la liste des vergers fournis par l'APROMAB ou par la méthode boule de neige. Une application a été intégrée au niveau de la tablette pour la mesure des superficies

Traitement des données	Après la collecte mobile, l'apurement des données a été effectué avec le logiciel SPSS

Sources	Mise en place d'une base de données dans la filière mangue, DGESS, MAAH, Association des producteurs de mangue du Burkina (APROMAB)

Opération	**II.4. Enquête sur la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain (VAMU),2018**

Objectifs	Objectifs principaux : • Avoir une connaissance approfondie sur la consommation alimentaire courante et les perspectives de consommation des ménages • Estimer avec un degré de précision acceptable la prévalence et le nombre de ménages en insécurité alimentaire sévère et modérée ; • Renforcer les analyses du Cadre Harmonisé et du CPSA ; • Identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation alimentaire et renforcer la résilience des ménages à l'insécurité alimentaire

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006 de la ville de Koudougou
	Type de sondage	Sondage probabiliste à deux degrés. Le premier degré a concerné le choix des (ZD) tirée de façon aléatoire et proportionnelle à leur taille. Le deuxième niveau de tirage a concerné les ménages tirés de façon aléatoire systématique.
	Tirage de l'échantillon	• Premier degré : Sélection de 25 grappes /ZD. • Deuxième degré : Sélection des ménages par grappe à enquêter
	Échantillon	La taille de l'échantillon a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs. 500 ménages ont été sélectionnés.

Questionnaires	Description	La collecte mobile a été employée. Le questionnaire sera développé sur Survey Solution. Un questionnaire ménage a été utilisé pour la collecte des données sur le terrain. Il comprend plusieurs sections qui sont : • les caractéristiques sociodémographiques du ménage ; • les biens de possession du ménage ; • les conditions de vie du ménage avec son environnement ; • la consommation alimentaire individuelle et collective ; • l'anthropométrie pour les enfants de moins de 5 ans ; • l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ; • le transfert et les envoies ; • les chocs externes. Le questionnaire a été élaboré en français.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Les enquêteurs ont été formés sur le remplissage des outils de collecte mobile avec les Smartphones, sur la cartographie des zones de dénombrement et sur les techniques de mesures anthropométriques. L'application utilisée était Survey Solutions
	Collecte	5 au 15 février 2018 La collecte mobile a été employée et chaque enquêteur était muni d'une tablette Des équipes de 03 personnes ont été déployées sur le terrain pour la collecte. Des superviseurs et des agents techniques de la DGESS ont été déployés également pour assurer la coordination et le contrôle de la qualité.

Traitement des données	Les données stockées dans le serveur ont été extraites. L'apurement, le traitement et l'analyse ont été effectués par le logiciel SPSS

Sources	Enquête sur la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain (VAMU), Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), Ministère de la santé, du PAM, Fews Net, CILSS,2018.

Opération	**II.5. Enquête sur la vulnérabilité alimentaire des Ménages au Burkina Faso, 2018**

Objectifs	Objectifs principaux • Avoir une connaissance approfondie sur la consommation alimentaire courante et les perspectives de consommation des ménages • Estimer avec un degré de précision acceptable la prévalence et le nombre de ménages en insécurité alimentaire sévère et modérée ; • Renforcer les analyses du Cadre Harmonisé et du CPSA ; • Identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation alimentaire et renforcer la résilience des ménages à l'insécurité alimentaire.

Type d'opération	Enquête par sondage probabiliste

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Sous échantillon de l'Enquête Permanente Agricole, obtenu par l'application d'un plan de sondage stratifié à deux degrés. Au premier degré les unités primaires sont les villages sélectionnés suivant un tirage à probabilité inégale et sans remise. La probabilité d'apparition d'une unité primaire est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages. Au second degré les ménages sélectionnés par tirage aléatoire simple et sans remise
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : 625 villages ont été tirées reparties sur l'ensemble des provinces. - Deuxième degré : 3749 ménages sélectionnés avec un nombre minimum de ménages par province ajusté à 35
	Échantillon	3749 ménages sélectionnés

Questionnaires	Description	La collecte mobile des données a été utilisée. Le questionnaire est élaboré sur Survey solution Les variables à collecter concernent principalement : • la consommation alimentaire, • les revenus et sources de revenus (agricoles et non agricoles) ; • les dépenses alimentaires et non alimentaires ; • les stratégies de survie des ménages (agricoles et non agricoles) ; • l'appréciation de la campagne par rapport à celle passée et des 5 dernières années ; • l'appréciation du niveau des prix des denrées (céréales, produits animaux) ; • l'infestation des chenilles ; • l'invasion des oiseaux granivores.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	La formation des enquêteurs s'est déroulée sur la période 13/02/2018 au 17/02/2018. Au total 104 enquêteurs et 13 chefs d'équipes ont mobilisés pour l'opération. Les enquêteurs ont été répartis en 13 équipes
	Collecte	17/02/2018 du 25/02/2018 La collecte de données a été faite avec les outils de collecte mobile. Chaque enquêteur, muni d'une tablette sur laquelle est installée une application de collecte a été déployée sur le terrain.

Traitement des données	Un superviseur a assuré la vérification systématique des formulaires sur le terrain. Des contre enquêtes ont été réalisés afin de s'assurer de la bonne marche de l'opération. Des programmes de contrôle ont été intégrés à l'application de collecte afin de minimiser les erreurs et assurer la cohérence des réponses L'apurement et l'analyse des données ont été réalisés sur la période du 23/02/2018 au 07/03/2018

Sources	Enquête sur la vulnérabilité alimentaire des Ménages au Burkina Faso, MAAH, 2018

Opération	**II.6. Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Burkina Faso (EIPBF), 2017/2018**

Objectifs	Objectifs principaux : Produire les indicateurs de résultat de la lutte contre le paludisme, au niveau national, des milieux de résidence (urbain et rural), et des 13 régions administratives, qui permettent d'évaluer l'impact des différentes stratégies et projets de lutte contre le paludisme ; • Fournir une base de données fiable, utilisable par le PNLP, les partenaires et les chercheurs au niveau national et international ; et • Aider le pays à entreprendre des enquêtes similaires périodiques pour suivre et évaluer les programmes et projets de lutte contre le paludisme. Cette enquête vise également à fournir des indicateurs pour le suivi du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) : • estimer la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois et des examens de laboratoire pour la détermination de la prévalence ; • estimer la prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois ; • évaluer l'accès des ménages aux Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII) et les Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA) ; • mesurer le niveau d'utilisation des MII et des MIILDA par les enfants de moins de 5 ans ; • mesurer le niveau d'utilisation des MII et des MIILDA par les femmes enceintes ; • évaluer l'utilisation du traitement préventif du paludisme durant la grossesse pour les femmes enceintes ; • mesurer la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans ; • connaître les types de traitement de la fièvre et les délais de prise en charge chez les enfants de moins de 5 ans ; et • mesurer i) les niveaux de connaissance ainsi que les comportements en matière de traitement et de prévention de paludisme ; et ii) l'exposition de la population aux messages sur le paludisme.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Sondage à deux degrés avec stratification selon 17 domaines : les treize régions administratives, le milieu urbain et rural, la ville de Ouagadougou et les autres villes. La taille de l'échantillon a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs sur la prévalence du paludisme.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Sélection de 252 grappes et énumération des ménages. - Deuxième degré : Sélection des ménages à enquêter à partir des listes des ménages établies lors du dénombrement.
	Échantillon	6 500 ménages sélectionnés et 7 600 femmes âgées de 15-49 ans.

	Description	L'EIPBF a utilisé les 2 questionnaires : un questionnaire ménage et un questionnaire individuel pour les femmes de 15-49 ans. Ces questionnaires sont basés sur les questionnaires standards développés dans le cadre du programme international DHS en consultation avec le Monitoring and Evaluation Reference Group (MERG) de Roll Back Malaria (RBM), et adaptés aux spécificités et aux besoins du Burkina Faso. Le questionnaire ménage a permis de dresser la liste de tous les membres des ménages et de collecter des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques de base (âge, sexe et statut de résidence) ainsi que des informations sur la pulvérisation intra domiciliaire (PID) d'insecticides, la possession et l'utilisation des moustiquaires par les membres du ménage. Enfin le questionnaire ménage a enregistré toutes les informations relatives aux tests d'hémoglobine et de paludisme. Le questionnaire individuel femme a recueilli des informations dans les cinq domaines suivants : • Caractéristiques sociodémographiques des femmes • Reproduction, y compris un historique des naissances récentes et l'état de grossesse actuel de la femme • Traitement Préventif Intermittent • Fièvre et traitement • Connaissance, croyances et comportements concernant le paludisme, sa prévention et son traitement et exposition aux messages relatifs au paludisme.

Déroulement	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel de l'enquête a été assurée par les cadres de l'INSD/DD avec la participation d'autres personnes ressources du PNLP et du CNRFP ainsi que des consultants d'ICF International. Un effectif de 65 personnes a été recruté pour suivre la formation de l'enquête principale, parmi lequel 52 femmes qui devaient suivre la formation d'enquêtrices et celle de technicienne pour le prélèvement de sang et des tests sanguins, et 13 hommes qui devaient être formés comme chef d'équipes. La formation qui s'est déroulée du 2 au 22 novembre 2017 consistait en une formation théorique et pratique en salle (techniques d'interview et compréhension des questions et formation sur les tests biologiques, simulation), suivie d'une séance de pratiques sur le terrain de quatre jours. La formation qui s'est déroulée du 2 au 22 novembre 2017 consistait en une formation théorique et pratique en salle (techniques d'interview et compréhension des questions et formation sur les tests biologiques, simulation). Une formation pratique en salle de deux jours sur les tests biologiques a été effectuée auprès des enfants. Les pratiques sur le terrain se sont déroulées pendant quatre jours dans trois villages (Guiguemtinga, Kouba, Kuiti) de la commune de Koubri ne faisant pas partie de l'échantillon de l'EIPBF. La formation a été principalement animée en français. Des séances de traduction de certaines questions ou concepts ont été animées par les spécialistes de l'Institut national d'alphabétisation dans des langues locales telles que le Mooré, le Dioula, le Fulfuldé, le Gourmatchman, le Dagara. À la fin de la formation, 40 enquêtrices et 10 chefs d'équipes ont été sélectionnés Dix équipes d'agents de terrain, constituées chacune, d'un chef d'équipe, de quatre enquêtrices/techniciennes de prélèvement de sang et d'un chauffeur, ont été constituées pour la collecte des données sur le terrain.

	Collecte	27 novembre 2017 au 15 mars 2018, période marquée par des arrêts intermittents et une interruption complète d'environ un mois, dus à des problèmes logistiques. Seules 245 grappes ont été dénombrées. Les 7 autres ZD n'ont pas pu être dénombrées pour des raisons d'insécurité. Dans les 245 grappes finalement dénombrées et la liste des ménages mise à jour, il a été sélectionné 6 370 ménages. Sur ces 6 370 ménages sélectionnés, 6 328 ont été identifiés. Parmi ces ménages, 6 322 ont été interviewés avec succès, soit un taux de réponse de 99,9 %. Dans ces 6 322 ménages interviewés avec succès, 7 674 femmes de 15-49 ans ont été identifiées comme étant éligibles pour l'enquête individuelle, parmi lesquelles 7 628 ont été interviewées avec succès, soit un taux de réponse de 99,4 %. En plus de la collecte d'informations déclaratives, des tests biologiques ont été réalisés : - Un test d'hémoglobine, du fait de la forte corrélation entre le paludisme et l'anémie chez les enfants ; - Un test de dépistage rapide du paludisme SD Bioline Pan/Pf qui est basé sur la détection de l'antigène HRP-2 et pLDH spécifique pour les cinq espèces de Plasmodium impliquées en pathologie humaine ; - Un dépistage de parasites du paludisme en laboratoire après un prélèvement sanguin sur le terrain, la microscopie étant la méthode standard pour le diagnostic du paludisme.
Traitement des données	Les données collectées ont été saisies sur CSPro par quatre équipes d'agents de saisie. Le traitement des données a consisté en des contrôles d'exhaustivité, de cohérence et de vraisemblance. Le rapport provisoire d'analyse des résultats de l'enquête est disponible. Il sera validé dans le cadre d'un atelier.	
Sources	Enquête sur les indicateurs du Paludisme (EIPBF) 2014, INSD, PNLCP, ICF International www.insd.bf www.DHSprogram.com	

Opération	**II.7. Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Burkina Faso (EIPBF), 2014**

Objectifs	Objectifs principaux : Produire les indicateurs de résultat de la lutte contre le paludisme, au niveau national, des milieux de résidence (urbain et rural), et des 13 régions administratives, qui permettent d'évaluer l'impact des différentes stratégies et projets de lutte contre le paludisme ; • Fournir une base de données fiable, utilisable par le PNLP, les partenaires et les chercheurs au niveau national et international ; et • Aider le pays à entreprendre des enquêtes similaires périodiques pour suivre et évaluer les programmes et projets de lutte contre le paludisme. Cette enquête vise également à fournir des indicateurs pour le suivi du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) : • estimer la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois et des examens de laboratoire pour la détermination de la prévalence ; • estimer la prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois ; • évaluer l'accès des ménages aux Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII) et les Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA) ; • mesurer le niveau d'utilisation des MII et des MIILDA par les enfants de moins de 5 ans ; • mesurer le niveau d'utilisation des MII et des MIILDA par les femmes enceintes ; • évaluer l'utilisation du traitement préventif du paludisme durant la grossesse pour les femmes enceintes ; • mesurer la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans ; • connaître les types de traitement de la fièvre et les délais de prise en charge chez les enfants de moins de 5 ans ; et • mesurer i) les niveaux de connaissance ainsi que les comportements en matière de traitement et de prévention de paludisme ; et ii) l'exposition de la population aux messages sur le paludisme.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Comme à l'EDSBF-MICS de 2010, sondage à deux degrés avec stratification selon 17 domaines : les treize régions administratives, le milieu urbain et rural, la ville de Ouagadougou et les autres villes. La taille de l'échantillon a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs sur la prévalence du paludisme.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Sélection de 252 grappes et énumération des ménages. - Deuxième degré : Sélection des ménages à enquêter à partir des listes des ménages établies lors du dénombrement.
	Échantillon	6 562 ménages sélectionnés (6 468 identifiés et 6 448 interviewés avec succès) et de 8 216 femmes âgées de 15-49 ans identifiées dont 8 111 interviewées avec succès.

Questionnaires	Description	L'EIPBF a utilisé les 2 questionnaires un questionnaire ménage et un questionnaire individuel pour les femmes de 15-49 ans. Ces questionnaires sont basés sur les questionnaires standards développés dans le cadre du programme international DHS en consultation avec le Monitoring and Evaluation Reference Group (MERG) de Roll Back Malaria (RBM), et adaptés aux spécificités et aux besoins du Burkina Faso. Le questionnaire ménage a permis de dresser la liste de tous les membres des ménages et de collecter des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques de base (âge, sexe et statut de résidence). Le questionnaire individuel femme a recueilli des informations dans les cinq domaines suivants : • Caractéristiques sociodémographiques des femmes • Reproduction, y compris un historique des naissances récentes et l'état de grossesse actuel de la femme • Traitement Préventif Intermittent • Fièvre et traitement • Connaissance, croyances et comportements concernant le paludisme, sa prévention et son traitement et exposition aux messages relatifs au paludisme. Les questionnaires ont été élaborés en français et traduits en plusieurs langues locales : Mooré, Dioula, Fulfuldé, Gourmatchman, Lélé.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel de l'enquête a été assurée par les cadres de l'INSD/DD avec la participation d'autres personnes ressources du PNLP et du CNRFP ainsi que des consultants d'ICF International. 92 personnes ont été recrutées pour suivre la formation de l'enquête principale, parmi lesquelles 72 femmes qui devaient suivre la formation d'enquêtrices et celle de technicienne pour le prélèvement de sang et des tests sanguins, et 20 hommes qui devaient être formés comme chef d'équipes. La formation qui s'est déroulée du 27 août au 23 septembre 2014 consistait en une formation théorique et pratique en salle (techniques d'interview et compréhension des questions et formation sur les tests biologiques, simulation). Une formation pratique en salle de deux jours sur les tests biologiques a été effectuée auprès des enfants, et deux jours de pratique de terrain dans six grappes dans la ville de Ouagadougou qui ne faisaient pas partie de l'échantillon de l'EIPBF. À la fin de la formation, 48 enquêtrices et 12 chefs d'équipes ont été sélectionnés.
	Collecte	28 septembre au 28 novembre 2014 En plus de la collecte d'informations déclaratives, des tests biologiques ont été réalisés : - Un test d'hémoglobine, du fait de la forte corrélation entre le paludisme et l'anémie chez les enfants ; - Un test de dépistage rapide du paludisme SD Bioline Pan/Pf qui est basé sur la détection de l'antigène HRP-2 et pLDH spécifique pour les cinq espèces de Plasmodium impliquées en pathologie humaine ; - Un dépistage de parasites du paludisme en laboratoire après un prélèvement sanguin sur le terrain, la microscopie étant la méthode standard pour le diagnostic du paludisme.

Traitement des données	La collecte des données de l'EIPBF 2014 a été effectuée au moyen de questionnaires en papier. Les données collectées ont été saisies sur CSPro. Un programme de contrôle de qualité a permis de détecter pour chaque équipe et même, le cas échéant, pour chaque enquêtrice, les principales erreurs de collecte. Ces informations étaient communiquées aux équipes de terrain lors des missions de supervision afin d'améliorer la qualité des données. La vérification de la cohérence interne des réponses a été réalisée d'octobre à décembre 2014.

Sources	Enquête sur les indicateurs du Paludisme (EIPBF) 2014, INSD, PNLCP, ICF International www.insd.bf www.DHSprogram.com

Opération	**II.8. Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), 2018**

Objectifs	Objectif général Fournir la situation de référence pour le suivi de l'emploi et le secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA. Objectifs spécifiques ***Volet emploi*** • fournir les principaux indicateurs du marché du travail ; • étudier l'évolution du marché du travail, notamment en terme d'offre de main d'œuvre de la part des ménages ; • analyser le sous-emploi et le chômage ; • étudier la pluri activité et son impact sur les revenus des ménages ; • analyser l'évolution des conditions d'activité et les déterminants de la mobilité de l'emploi ; • constituer la base de sondage des unités de production informelles (UPI) qui seront enquêtées sur leurs activités. ***Volet secteur Informel*** • établir les comptes des unités de production informelles ; • identifier les branches d'activité les plus porteuses ; • déterminer le poids et analyser le rôle du secteur informel dans l'économie nationale ; • analyser les stratégies des acteurs du secteur, notamment face à la concurrence du secteur moderne ; • déterminer les besoins, les contraintes et les opportunités du secteur informel.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Volet emploi : sondage aréolaire stratifié à deux degrés, avec probabilités inégales au premier degré. Les domaines d'analyse sont la ville de Ouagadougou, les treize régions et les deux milieux de résidence. La taille de l'échantillon des ménages a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs sur le taux de chômage élargi. Volet secteur informel : ratissage de toutes les unités de production informelles identifiées à partir de l'enquête sur l'emploi.

	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Sélection de 1075 zones de dénombrement ou grappes et énumération des ménages. - Deuxième degré : Sélection de 12 ménages par zone de dénombrement à à partir des listes des ménages établies pendant l'énumération - Ratissage de toutes les unités de production informelles non agricoles dont les chefs d'unités sont identifiés au fur et à mesure par la collecte des données sur l'emploi dans les ménages sélectionnés.
	Échantillon	12 900 ménages sélectionnés et 6644 unités de production informelles identifiées.

Questionnaires	Description	***Volet emploi*** Deux questionnaires ont été utilisés pendant l'enquête. Le premier est le questionnaire ménage. Il permet de mesurer les caractéristiques socioéconomiques et la composition des ménages. Le deuxième est le questionnaire individuel sur l'emploi qui s'adresse aux personnes âgées de 10 ans et plus et permet de mesurer l'emploi, le chômage ou l'inactivité. Il sert également à identifier les chefs d'unités de production informelles pour le second volet de l'enquête. Il est aussi greffé au volet emploi, deux questionnaires complémentaires sur la gouvernance, la paix et la sécurité. Ils ont été adressés aux personnes âgées de 18 ans et plus. Ces questionnaires sont développés et harmonisés dans le cadre de la Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA) de l'Union Africaine. ***Volet secteur informel*** La collecte de données de ce volet est faite à l'aide d'un seul questionnaire, adressé aux chefs d'unités de production informelles. Les informations sont collectées sur : i) les caractéristiques de l'unité de production, ii) la main d'œuvre, iii) la production et la vente, iv) les dépenses et les charges, v) les clients, les fournisseurs et les concurrents, vi) les équipements, l'investissement, le financement et l'endettement, vii) les problèmes et les perspectives, viii) la sécurité sociale, et ix) la protection de l'environnement.

Déroulement	Enquête pilote	Une trentaine de cadres de l'INSD ont été formés à Ouagadougou du 26 juin au 7 juillet 2017 sur les concepts de l'enquête, le remplissage des questionnaires en format papier et l'utilisation des applications informatiques pour la collecte des données par tablette. L'enquête pilote a été réalisée du 8 au 20 juillet 2017 dans la ville de Ouagadougou. La collecte a été effectuée auprès de 144 ménages sélectionnés au hasard et de tous les chefs d'unités de production informelles identifiés qui ont été filtrés par le volet emploi. La préparation et la mise en œuvre de l'enquête a bénéficié de l'assistance technique d'AFRISTAT.

	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel de l'enquête a été assurée par les cadres de l'INSD du 22 janvier au 12 février 2018. Un effectif de 300 personnes a été formées sur les concepts de l'enquête, le remplissage des questionnaires en format papier et l'utilisation des applications informatiques pour la collecte des données par tablette. Des exercices pratiques ont été effectués et une enquête test a été réalisée dans des ménages au choix. Au final, il a été retenu 40 contrôleurs et 120 enquêteurs pour la collecte des données du volet « emploi » et 20. contrôleurs et 60. enquêteurs pour le volet « secteur informel ». Les agents retenus ont constitué des équipes. Une équipe comprend un contrôleur et trois agents enquêteurs.
	Collecte	La collecte des données a été réalisée sur toute l'étendue du territoire du 15 mars au 15 juin 2018. Pour le volet « emploi », les équipes ont évolué grappe par grappe. La charge moyenne de travail d'un agent enquêteur était entre 3 et 4 ménages par jours. Aussi, une équipe de trois enquêteurs placés sous un contrôleur, passait 2 à 3 jours dans une grappe pour collecter des données auprès de 12 ménages. A mesure que la collecte de données du volet « emploi » est clôturée dans une grappe, les informations sur les chefs d'unités de production informelles sont transmises aux équipes du volet « secteur informel » pour un ratissage.

Traitement des données	Le traitement des données a été réalisé aussi bien dans le cadre d'un atelier national en novembre.2018 suivis d'un atelier régional organisé par AFRISTAT en décembre 2018. Les rapports provisoires des deux volets de l'enquête sont disponibles mais ne sont pas encore diffusés.

Sources	INSD, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), 2018 www.insd.bf

Opération	**II.9. Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI), 2015**

Objectifs	Objectif général Fournir la situation de référence pour le suivi de l'emploi et le secteur au Burkina Faso Objectifs spécifiques ***Volet emploi*** • fournir les principaux indicateurs du marché du travail ; • étudier l'évolution du marché du travail, notamment en terme d'offre de main d'œuvre de la part des ménages ; • analyser le sous-emploi et le chômage ; • étudier la pluri activité et son impact sur les revenus des ménages ; • analyser l'évolution des conditions d'activité et les déterminants de la mobilité de l'emploi ; • constituer la base de sondage des unités de production informelles (UPI) qui seront enquêtées sur leurs activités. ***Volet secteur Informel*** • établir les comptes des unités de production informelles ; • identifier les branches d'activité les plus porteuses ; • déterminer le poids et analyser le rôle du secteur informel dans l'économie nationale ; • analyser les stratégies des acteurs du secteur, notamment face à la concurrence du secteur moderne ; • déterminer les besoins, les contraintes et les opportunités du secteur informel.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Volet emploi : sondage aréolaire stratifié à deux degrés, avec probabilités inégales au premier degré. Les domaines d'analyse sont la ville de Ouagadougou, les treize régions et les deux milieux de résidence. La taille de l'échantillon des ménages a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs sur le taux de chômage élargi. Volet secteur informel : ratissage de toutes les unités de production informelles identifiées à partir de l'enquête sur l'emploi.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Sélection de 537 zones de dénombrement ou grappes et énumération des ménages. - Deuxième degré : Sélection de 16 ménages par zone rurale de dénombrement et 18 en zone urbaine à partir des listes des ménages établies pendant l'énumération - Ratissage de toutes les unités de production informelles non agricoles dont les chefs d'unités sont identifiés au fur et à mesure par la collecte des données sur l'emploi dans les ménages sélectionnés.

	Échantillon	8757 ménages sélectionnés et 4526 unités de production informelles identifiées.

Questionnaires	Description	***Volet emploi*** Deux questionnaires ont été utilisés pendant l'enquête. Le premier est le questionnaire ménage. Il permet de mesurer les caractéristiques socioéconomiques et la composition des ménages. Le deuxième est le questionnaire individuel sur l'emploi qui s'adresse aux personnes âgées de 10 ans et plus et permet de mesurer l'emploi, le chômage ou l'inactivité. Il sert également à identifier les chefs d'unités de production informelles pour le second volet de l'enquête. ***Volet secteur informel*** La collecte de données de ce volet est faite à l'aide d'un seul questionnaire, adressé aux chefs d'unités de production informelles. Les informations sont collectées sur : i) les caractéristiques de l'unité de production, ii) la main d'œuvre, iii) la production et la vente, iv) les dépenses et les charges, v) les clients, les fournisseurs et les concurrents, vi) les équipements, l'investissement, le financement et l'endettement, vii) les problèmes et les perspectives, viii) la sécurité sociale, et ix) la protection de l'environnement.

Déroulement	Enquête pilote	Une trentaine de cadres de l'INSD ont été formés à Ouagadougou du 26 juin au 7 juillet 2017 sur les concepts de l'enquête, le remplissage des questionnaires en format papier L'enquête pilote a été réalisée en Janvier 2015 dans la ville de Ouagadougou. La collecte a été effectuée auprès des ménages sélectionnés au hasard et de tous les chefs d'unités de production informelles identifiés qui ont été filtrés par le volet emploi.
	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel de l'enquête a été assurée par les cadres de l'INSD en décembre 2014. Un effectif de 180 personnes a été formées sur les concepts de l'enquête, le remplissage des questionnaires en format papier et l'utilisation des applications informatiques pour la collecte des données par tablette. Des exercices pratiques ont été effectués et une enquête test a été réalisée dans des ménages au choix. Au final, il a été retenu 30 contrôleurs et 120 enquêteurs pour la collecte des données des deux phases « emploi » et « secteur informel ». Les agents retenus ont constitué des équipes. Une équipe comprend un contrôleur et quatre agents enquêteurs.
	Collecte	La collecte des données a été réalisée sur toute l'étendue du territoire du 15 Mai au 15 juillet 2015. Pour le volet « emploi », les équipes ont évolué grappe par grappe. La charge moyenne de travail d'un agent enquêteur était entre 3 et 4 ménages par jours. Aussi, une équipe de quatre enquêteurs placés sous un contrôleur, passait 2 à 3 jours dans une grappe pour collecter des données auprès de 16 ou 18 ménages selon le milieu. Une fois que la collecte de données du volet « emploi » est clôturée dans une grappe, la même équipe entame le du volet « secteur informel avec les informations sur les chefs d'unités de production informelles.

Traitement des données	Le traitement des données a été réalisé aussi bien dans le cadre d'un atelier national au premier trimestre 2016. Les rapports provisoires du volet emploi de l'enquête sont disponibles et diffusés mais ceux du secteur informel ne sont pas encore diffusés.

Sources	INSD, Enquête Nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI), 2015 www.insd.bf

<table>
<tr><td>Opération</td><td colspan="2">II.10. Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Burkina Faso (EIPBF), 2017/2018</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="2">Objectifs principaux :

Produire les indicateurs de résultat de la lutte contre le paludisme, au niveau national, des milieux de résidence (urbain et rural), et des 13 régions administratives, qui permettent d’évaluer l’impact des différentes stratégies et projets de lutte contre le paludisme ;

• Fournir une base de données fiable, utilisable par le PNLP, les partenaires et les chercheurs au niveau national et international ; et

• Aider le pays à entreprendre des enquêtes similaires périodiques pour suivre et évaluer les programmes et projets de lutte contre le paludisme.

Cette enquête vise également à fournir des indicateurs pour le suivi du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) :

• estimer la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois et des examens de laboratoire pour la détermination de la prévalence ;

• estimer la prévalence de l’anémie chez les enfants de 6-59 mois ;

• évaluer l’accès des ménages aux Moustiquaires Imprégnées d’Insecticide (MII) et les Moustiquaires Imprégnées d’Insecticide à Longue Durée d’Action (MILDA) ;

• mesurer le niveau d’utilisation des MII et des MIILDA par les enfants de moins de 5 ans ;

• mesurer le niveau d’utilisation des MII et des MIILDA par les femmes enceintes ;

• évaluer l’utilisation du traitement préventif du paludisme durant la grossesse pour les femmes enceintes ;

• mesurer la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans ;

• connaître les types de traitement de la fièvre et les délais de prise en charge chez les enfants de moins de 5 ans ; et

• mesurer i) les niveaux de connaissance ainsi que les comportements en matière de traitement et de prévention de paludisme ; et ii) l’exposition de la population aux messages sur le paludisme.</td></tr>
<tr><td>Type d’opération</td><td colspan="2">Enquête par sondage</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Échantillonnage</td><td>Base de sondage</td><td>Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006</td></tr>
<tr><td>Type de sondage</td><td>Sondage à deux degrés avec stratification selon 17 domaines : les treize régions administratives, le milieu urbain et rural, la ville de Ouagadougou et les autres villes. La taille de l’échantillon a été calculée de façon à fournir des résultats statistiquement représentatifs sur la prévalence du paludisme.</td></tr>
<tr><td>Tirage de l’échantillon</td><td>- Premier degré : Sélection de 252 grappes et énumération des ménages.
- Deuxième degré : Sélection des ménages à enquêter à partir des listes des ménages établies lors du dénombrement.</td></tr>
<tr><td>Échantillon</td><td>6 500 ménages sélectionnés et 7 600 femmes âgées de 15-49 ans.</td></tr>
</table>

Questionnaires	Description	L'EIPBF a utilisé les 2 questionnaires : un questionnaire ménage et un questionnaire individuel pour les femmes de 15-49 ans. Ces questionnaires sont basés sur les questionnaires standards développés dans le cadre du programme international DHS en consultation avec le Monitoring and Evaluation Reference Group (MERG) de Roll Back Malaria (RBM), et adaptés aux spécificités et aux besoins du Burkina Faso. Le questionnaire ménage a permis de dresser la liste de tous les membres des ménages et de collecter des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques de base (âge, sexe et statut de résidence) ainsi que des informations sur la pulvérisation intra domiciliaire (PID) d'insecticides, la possession et l'utilisation des moustiquaires par les membres du ménage. Enfin le questionnaire ménage a enregistré toutes les informations relatives aux tests d'hémoglobine et de paludisme. Le questionnaire individuel femme a recueilli des informations dans les cinq domaines suivants : • Caractéristiques sociodémographiques des femmes • Reproduction, y compris un historique des naissances récentes et l'état de grossesse actuel de la femme • Traitement Préventif Intermittent • Fièvre et traitement • Connaissance, croyances et comportements concernant le paludisme, sa prévention et son traitement et exposition aux messages relatifs au paludisme.

Déroulement	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel de l'enquête a été assurée par les cadres de l'INSD/DD avec la participation d'autres personnes ressources du PNLP et du CNRFP ainsi que des consultants d'ICF International. Un effectif de 65 personnes a été recruté pour suivre la formation de l'enquête principale, parmi lequel 52 femmes qui devaient suivre la formation d'enquêtrices et celle de technicienne pour le prélèvement de sang et des tests sanguins, et 13 hommes qui devaient être formés comme chef d'équipes. La formation qui s'est déroulée du 2 au 22 novembre 2017 consistait en une formation théorique et pratique en salle (techniques d'interview et compréhension des questions et formation sur les tests biologiques, simulation), suivie d'une séance de pratiques sur le terrain de quatre jours. La formation qui s'est déroulée du 2 au 22 novembre 2017 consistait en une formation théorique et pratique en salle (techniques d'interview et compréhension des questions et formation sur les tests biologiques, simulation). Une formation pratique en salle de deux jours sur les tests biologiques a été effectuée auprès des enfants. Les pratiques sur le terrain se sont déroulées pendant quatre jours dans trois villages (Guiguemtinga, Kouba, Kuiti) de la commune de Koubri ne faisant pas partie de l'échantillon de l'EIPBF. La formation a été principalement animée en français. Des séances de traduction de certaines questions ou concepts ont été animées par les spécialistes de l'Institut national d'alphabétisation dans des langues locales telles que le Mooré, le Dioula, le Fulfuldé, le Gourmatchman, le Dagara. À la fin de la formation, 40 enquêtrices et 10 chefs d'équipes ont été sélectionnés Dix équipes d'agents de terrain, constituées chacune, d'un chef d'équipe, de quatre enquêtrices/techniciennes de prélèvement de sang et d'un chauffeur, ont été constituées pour la collecte des données sur le terrain.
	Collecte	27 novembre 2017 au 15 mars 2018, période marquée par des arrêts intermittents et une interruption complète d'environ un mois, dus à des problèmes logistiques. Seules 245 grappes ont été dénombrées. Les 7 autres ZD n'ont pas pu être dénombrées pour des raisons d'insécurité. Dans les 245 grappes finalement dénombrées et la liste des ménages mise à jour, il a été sélectionné 6 370 ménages. Sur ces 6 370 ménages sélectionnés, 6 328 ont été identifiés. Parmi ces ménages, 6 322 ont été interviewés avec succès, soit un taux de réponse de 99,9 %. Dans ces 6 322 ménages interviewés avec succès, 7 674 femmes de 15-49 ans ont été identifiées comme étant éligibles pour l'enquête individuelle, parmi lesquelles 7 628 ont été interviewées avec succès, soit un taux de réponse de 99,4 %. En plus de la collecte d'informations déclaratives, des tests biologiques ont été réalisés : - Un test d'hémoglobine, du fait de la forte corrélation entre le paludisme et l'anémie chez les enfants ; - Un test de dépistage rapide du paludisme SD Bioline Pan/Pf qui est basé sur la détection de l'antigène HRP-2 et pLDH spécifique pour les cinq espèces de Plasmodium impliquées en pathologie humaine ; - Un dépistage de parasites du paludisme en laboratoire après un prélèvement sanguin sur le terrain, la microscopie étant la méthode standard pour le diagnostic du paludisme.

Traitement des données	Les données collectées ont été saisies sur CSPro par quatre équipes d'agents de saisie. Le traitement des données a consisté en des contrôles d'exhaustivité, de cohérence et de vraisemblance. Le rapport provisoire d'analyse des résultats de l'enquête est disponible. Il sera validé dans le cadre d'un atelier.
Sources	

Opération	**II.11. ÉTUDE PAYS SIGI-BURKINA FASO**

Objectifs	Objectifs principaux : • répondre aux spécificités burkinabè et apporter aux décideurs politiques, à la société civile ainsi qu'à la communauté du développement une base de données complète sur les discriminations de genre au sein des institutions sociales ; • quantifier les institutions sociales discriminatoires au Burkina Faso ; • renforcer l'élaboration des politiques nationales grâce aux données empiriques ; • explorer les disparités régionales.

Type d'opération	Enquête par sondage probabiliste

Échantillonnage	Base de sondage	Grappes/Zones de dénombrement du RGPH-2006
	Type de sondage	Sondage probabiliste stratifié à trois degrés a été adopté. Les critères de stratification étaient la région administrative (13 modalités) et le milieu de résidence (2 modalités) et le sexe ? Ainsi,26 strates ont été constituées soit deux strates par région
	Tirage de l'échantillon	Au premier degré, 267 ZD ont été identifiées de façon aléatoire. Dans chaque ZD, 15 ménages ont été sélectionnés de façon aléatoire (dont trois ménages de remplacement). Deux individus éligibles (un homme et une femme) ont été tirés au sort dans chaque ménage pour l'administration du questionnaire individuel en utilisant la méthode de Kish (Nemeth, 2002). L'échantillon a été défini par l'INSD de sorte que l'enquête soit représentative aux niveaux national, régional et par milieu de résidence (urbain, rural)
	Échantillon	3 204 ménages burkinabè et 5 622 individus dont 2 669 hommes et 2 953 femmes de plus de 15 ans ont été sélectionnés Au niveau de chaque ménage, un homme et une femme ont été sélectionné aléatoirement pour l'administration du questionnaire individuel

Questionnaires	Description	Un questionnaire ménage et un questionnaire individuel administré à un homme et une femme choisis aléatoirement dans chaque ménage de l'échantillon ont été utilisés pour la collecte des données. Les questionnaires ont été élaborés par le Centre de développement de l'OCDE en partenariat avec l'INSD et avec l'appui du MFSNF et du groupe technique consultatif. Les variables collectées sont relatives aux dimensions suivantes : • discriminations au sein de la famille ; • atteintes à l'intégrité physique et morale des femmes ; • préséance pour les garçons ; • accès restreint aux ressources et aux biens ; • atteintes aux libertés civiles ; • opinions, attitudes, perceptions et pratiques discriminatoires des Burkinabè.
Déroulement	Enquête pilote	e enquête pilote a été organisée en Septembre 2016 en vue de tester la validité des outils de collecte.
	Formation du personnel de terrain	Les enquêteurs ont été formés pendant une semaine à la bonne administration du questionnaire. A la fin de la formation, un manuel d'enquêteur a été mis à leur dispositions
	Collecte	La collecte des données a lieu courant octobre novembre et a duré un mois Un questionnaire papier a été utilisé. Les enquêteurs ont été déployés sur l'ensemble de 267 ZD retenus dans l'échantillon. Le contrôle et la supervision de la collecte ont été effectués par les cadres de l'INSD.
Traitement des données		La collecte des données a été effectuée au moyen de questionnaires en papier. Les données collectées ont donc été saisies à l'aide du logiciel CSPro. Un programme de contrôle de qualité a permis de détecter pour chaque équipe et même, le cas échéant, pour chaque enquêteur, les principales erreurs de collecte. L'apurement et l'analyse des données ont été effectué au moyen des logiciels SPSS et STATA
Sources		Étude pays SIGI-BURKINA FASO, OCDE, INSD, Ministère de la Femme et de la Solidarité nationale,2018 www.ocde.eu

Opération	**II.12. Enquête Nationale sur l'Exploitation Semi-mécanisée et Artisanale de l'or (ENESA-OR) au Burkina Faso**

Objectifs	• Objectifs principaux • Évaluer la production des unités d'exploitations artisanales et semi-mécanisées d'or ; • Estimer la production semi-mécanisée et artisanale de l'or ; • Estimer la valeur ajoutée issue de l'activité d'exploitation semi-mécanisée et artisanale d'or afin de mieux la prendre en compte dans le calcul du PIB. • Évaluer la production des activités qui sont directement liées à l'exploitation semi-mécanisée et artisanale de l'or ; • Évaluer les emplois directs qui sont générés ainsi que les rémunérations directes versées ; • Estimer les comptes de production et d'exploitation des unités d'exploitation semi-mécanisée et artisanale de l'or ; • Estimer les comptes de production et d'exploitation des unités directement liées à l'exploitation semi-mécanisée et artisanale de l'or.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Liste des 447 sites artisanaux fonctionnels (dont 58 sont sans information économique) et 10 sites semi mécanisés fonctionnels.
	Type de sondage	Sondage stratifié à deux degrés. Le premier degré permet de constituer l'échantillon des sites et le second, l'échantillon des acteurs. 5 strates : « semi mécanisé », « artisanal de grande taille », « artisanal de moyenne taille », « artisanal de petite taille » et « artisanal sans information économique » ont été constituées
	Tirage de l'échantillon	• Les unités semi mécanisées, au nombre de 10 ont été recensées • Dans les strates : « artisanal de grande taille », « artisanal de moyenne taille », « artisanal de petite taille » un tirage proportionnel à la taille (en termes de nombre de travailleurs) est fait dans chaque strate pour obtenir les sites échantillons. • Dans la strate « artisanal sans information économique » un sondage aléatoire simple permet d'obtenir les sites échantillon.
	Échantillon	110 sites d'exploitation artisanale, dix(10) sites semi-mécanisées et 1440 gestionnaires de puits.

Questionnaires	Description	Recensement des sites ; Dénombrement des gestionnaires de puits ; Dénombrement des groupes de prestataires de services et des acheteurs ; Collecte des gestionnaires de puits ; Collecte des autres exploitants d'or ; Collecte des responsables de site ; Collecte des acheteurs d'or ; Collecte des prestataires de services.
Déroulement	Formation du personnel de terrain	Le personnel de terrain est constitué de superviseurs, de contrôleurs et d'enquêteurs. Les enquêteurs et les contrôleurs ont été formés à l'administration du questionnaire. uperviseurs,10 contrôleurs et 30 enquêteurs ont été retenus pour l'opération
	Collecte	Les équipes ont été déployées sur l'ensemble des sites échantillonnés. Chaque équipe de collecte était composée d'un superviseur, d'un contrôleur et de 3 agents de collecte. La collecte a été effectuée en 40 jours.

Traitement des données	La saisie, l'apurement, le traitement et l'analyse se font sur ACCESS et EXCEL

Sources	Enquête Nationale sur l'Exploitation Semi-mécanisée et Artisanale de l'or (ENESA-OR) au Burkina Faso, INSD/DSSE/SCEAM www.insd.bf

Opération	**II.13. Enquête multisectorielle continue (EMC), 2014**

Objectifs	L'objectif principal de l'opération est la mise en place d'un système permanent et fédérateur de collecte de données pour l'alimentation des principaux indicateurs de suivi des OMD et de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). De façon spécifique, l'EMC vise à : • Réduire à moyen et long terme les coûts financiers et matériels de réalisation des enquêtes auprès des ménages ; • Fournir des informations nécessaires au renseignement annuel de la base de données Devinfo des indicateurs SCADD et OMD ; • Favoriser la collecte annuelle de données sur la consommation et les activités économiques des ménages ; • Optimiser la réalisation des activités de collecte des données auprès des ménages à travers une harmonisation et une fédération des activités existantes ; • Disposer d'un échantillon de panel (ZD ou ménages) sur lequel pourront être réalisées des études d'analyse dynamique de la structure de consommation et de la pauvreté ; - Mettre en place un réseau d'agents de terrain permanent chargés de la collecte des données ;

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Liste des 13 821 ZD définies lors de la cartographie du RGPH réalisée en 2006. Un certain nombre de ces ZD a fait l'objet d'une opération de mise à jour en 2008 pour disposer d'un fichier actualisé.
	Type de sondage	Sondage aréolaire stratifié à deux degrés. La stratification est faite avant le tirage des unités primaires et basée sur l'urbanisation des agglomérations.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : 900 ZD ont été tirées avec des probabilités proportionnelles à la taille en population ; - Deuxième degré : un échantillon de 12 ménages a été tiré à probabilité égale et de façon systématique dans chacune des ZD sélectionnée au premier degré. Ces ménages sont tirés à partir de la liste des ménages recensés lors de l'opération de dénombrement réalisée dans les 900 ZD échantillon.
	Échantillon	10 800 ménages sélectionnés dans 900 ZD

Questionnaires	Description	L'EMC est une enquête modulaire. Les modules du Questionnaire noyau sont les suivants : - Composition du ménage - Éducation - Activité économique - Secteur informel/agriculture - Consommation - Migration et transfert de fonds - Maladies à variations considérables -Sécurité

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	
	Collecte	Les opérations de collecte de données sur le terrain ont été effectuées pendant toute l'année 2014, en 4 passages correspondant chacun à une durée de 3 mois. Chaque ménage devait participer à chaque passage. Les périodes de passage et les taux de réponse sont les suivants : - 1er passage : 17 janvier - 17 mars 2014, 100 % de réponses ; - 2e passage : 28 avril – 28 juin 2014, 98,3 % de réponse ; - 3e passage : 18 juillet – 17 septembre 2014, 94,8% de réponse ; - 4e passage : 8 octobre – 25 novembre 2014, 94,3% de réponse.

Traitement des données	Le traitement des données a comporté essentiellement 3 grandes phases : - La saisie des données Elle s'est faite manuellement sous le logiciel CSPRO par 15 agents de saisie et 4 contrôleurs de saisie. - Apurement des données Il s'est fait à l'aide des logiciels STATA et SPSS et a comporté le contrôle d'exhaustivité, les contrôles de cohérence, le listing des erreurs et leur correction. L'apurement a été assuré 5 cadres de l'équipe technique de l'EMC. - La tabulation des indicateurs C'est la dernière étape avant l'analyse des données. Cette tabulation s'est faite sous la base d'un plan de tabulation défini et validé par toutes les parties prenantes. Les formats de présentation des différents graphiques et tableaux ont été définis, de même que tous les programmes de tabulation.

Sources	Institut national de la statistique et de la démographie www.insd.bf

Opération	**II.14. Enquête nutritionnelle nationale, 2012**

Objectifs	L'enquête a été conduite par la Direction de la nutrition sur financement du Gouvernement et de ses partenaires au développement (l'Unicef, le PAM et les bailleurs du PADS). Elle est réalisée annuellement depuis 2009. Il s'agissait de la quatrième édition. L'objectif général de cette enquête est d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants de 0-59 mois au Burkina Faso pour contribuer à un meilleur ciblage des zones les plus à risque de malnutrition. Spécifiquement il s'agit de : - Déterminer la prévalence de la malnutrition aiguë, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale chez les enfants âgés de 0 à 59 mois ; - Mesurer la morbidité (diarrhée, fièvre) chez les enfants âgés de 0 à 59 mois ; - Apprécier les pratiques d'alimentation chez les enfants de 0 à 23 mois.

Type d'opération	Enquête par sondage selon la méthodologie SMART (enquête rapide d'évaluation de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans). La population cible comprend les enfants de 0-59 mois pour les mesures anthropométriques et la morbidité et ceux de 0-23 mois pour les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Échantillonnage	Base de sondage	Liste des ZD du RGPH 2006
	Type de sondage	Sondage stratifié à deux degrés. 28 strates sont retenues dont 6 régions (Cascades, Centre-Ouest, Est, Nord, Sahel et Sud-Ouest) et les provinces de 7 autres régions (soit 22 provinces). Les résultats sont représentatifs dans chaque région.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Dans chaque strate, tirage de 30 unités primaires, à savoir les zones de dénombrement (ZD) telles que définies par l'INSD (RGPH 2006) par sondage en grappes avec probabilité proportionnelle à la taille en nombre de ménages en population ; - Deuxième degré : Tirage des ménages à enquêter dans chaque UP échantillon après à partir de la liste établie lors d'un dénombrement complet. Puis, tous les enfants âgés de 0-59 mois des ménages sélectionnés ont été inclus dans l'enquête.
	Échantillon	826 ZD ont été enquêtées sur 840 retenues pour l'ensemble du pays Un total de 158 685 ménages ont été dénombrés dont 20 388 ont été sélectionnés dans lesquelles 19 353 enfants de 0 à 59 mois ont été enquêtés.

Questionnaires	Description	Les principaux outils de collecte utilisés étaient : - les questionnaires anthropométriques pour relever les données anthropométriques (poids, âge, sexe, périmètre brachial, œdèmes) et la morbidité chez les enfants ; - les questionnaires ANJE pour collecter les informations sur les pratiques d'alimentation chez les enfants de 0-23 mois ; - le calendrier des évènements (utilisé en absence de documents de référence pour déterminer l'âge des enfants).

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	- Atelier de recyclage des formateurs du 09 au 14 juillet 2012. Modules de formation présentés aux formateurs et discutés. - Formation des enquêteurs en deux sessions. La 1ière session du 10 au 14 août 2012 a concerné 365 enquêteurs présélectionnés repartis en groupes 37 en moyenne par salle de formation. Chaque salle était confiée à un binôme de formateurs. 252 enquêteurs retenus à l'issue de la 1ière session ont pris part au test de sélection des chefs d'équipe à l'issue duquel 84 ont été retenus pour suivre la 2e session de formation du 20 au 22 août 2012.
	Collecte	La collecte des données s'est déroulée du 15 septembre au 12 octobre 2012 par 84 équipes. Chaque ZD était enquêtée en deux jours en moyenne par équipe. 22 superviseurs provinciaux et 13 contrôleurs régionaux ont assurés une supervision rapprochée. Pour les mesures anthropométriques les équipes ont utilisé du matériel fourni par l'UNICEF (toises en bois graduées au millimètre, balances pèse-personne électroniques UNISCALE de 100 g de précision et bandelettes de Shakir pour la mesure du périmètre brachial chez les enfants. Chaque chef d'équipe disposait d'un ordinateur portable avec le logiciel ENA pour la saisie quotidienne des données sur le terrain, ce qui permettait de vérifier directement les erreurs de collecte.

Traitement des données	- Les données ont fait l'objet d'une double saisie sur ENA pour l'anthropométrie et sur Epi data pour l'ANJE. 36 agents de saisie retenus parmi les meilleurs chefs d'équipe ont été répartis en binômes. La supervision de la saisie a été assurée par 6 superviseurs. - Les indices nutritionnels ont été calculés en utilisant la référence OMS 2006 à l'aide du logiciel ENA Delta version Novembre 2011. - Pour la mesure des pratiques de l'ANJE, les indicateurs suivants ont été calculés et ce en tenant compte des recommandations internationales. - 2 logiciels d'analyse ont été utilisés simultanément et indépendamment pour l'analyse des données. Ce sont le logiciel SAS 9.1 (SAS Institute, Cary, NC, USA) et le logiciel STATA 16.0 for Windows.

Sources	Enquête nutritionnelle nationale 2012, Rapport final, Décembre 2012 Ministère de la santé, www.sante.gov.bf

Opération	**II.15. Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA), 2010** Visa statistique N°AP2010002CNSCS4 du 07/01/2011

Objectifs	L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010. Ces données permettent de façon spécifique de : • Calculer le taux d'accès à l'assainissement au niveau provincial selon le milieu ; • Calculer le taux d'accès à l'assainissement au niveau régional selon la zone d'habitation ; • Estimer le nombre et type d'ouvrages existant par province ; • Analyser l'accès à l'assainissement selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ; • Établir la situation de référence en assainissement laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur. Enfin, cette enquête contribue à préciser et à intégrer les besoins d'informations statistiques du secteur de l'assainissement dans le dispositif national statistiques.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Liste des ZD du RGPH 2006
	Type de sondage	Sondage stratifié à deux degrés. 90 strates sont retenues : le milieu de résidence (urbain ou rural) de chacune des 45 provinces du pays est une strate et les résultats y sont significatifs.
	Tirage de l'échantillon	- Au premier degré : l'unité primaire (UP) de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage au premier degré est la liste des ZD du RGPH 2006. Le tirage au premier degré est effectué avec probabilité proportionnelle à la taille de chaque unité primaire prise dans sa strate (milieu de résidence de chaque province du Burkina Faso). - Au deuxième degré : l'unité secondaire (US) de sondage est le ménage. La base de sondage au second degré est la liste des ménages établie lors de l'opération d'énumération de chacune des unités primaires échantillons (zones de dénombrement échantillons), juste avant la collecte des données.
	Échantillon	58 480 ménages répartis dans 2 924 zones de dénombrement

Questionnaires	Description	Le questionnaire est le support principal de la collecte des informations, il est structuré en trois parties : - Partie I. Identification du ménage - Partie II. Ouvrage pour les excréta - Partie III. Ouvrage pour les eaux usées (douches, bac à laver)

Déroulement	Enquête pilote	Elle s'est déroulée du 06 au 15 décembre 2010 dans la région du Centre. La collecte s'est déroulée en 2 jours dans 8 ZD dont 4 ZD en milieu rural dans les communes de Saaba, de Komsilga, de Koubri et de Pabré et 4 en milieu urbain dans la commune de Ouagadougou. Pour chaque milieu de résidence, 2 ZD étaient en zone lotie et 2 en zone non lotie.
	Formation du personnel de terrain	La formation du personnel s'est déroulée en 2 phases : la formation des formateurs à Ouagadougou puis la formation du personnel de terrain dans 4 pôles régionaux (Ouagadougou, Fada, Dori et Bobo-Dioulasso). Elle s'est étalée du 03 au 20 février 2011 et a concerné l'ensemble du personnel de terrain
	Collecte	La collecte des données s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011. Elle a impliqué le personnel suivant : - Personnel de terrain : 17 superviseurs nationaux, 22 superviseurs régionaux, 62 contrôleurs, 10 cartographes, 236 agents enquêteurs, 39 chauffeurs ; - Personnel de bureau : 8 agents vérificateurs des questionnaires, 10 agents de saisie des données, 4 contrôleurs de saisie, 2 superviseurs de saisie, 10 agents d'apurement des données, 5 agents de traitement informatique Au total, 61 équipes ont été constituées et déployées sur le terrain. Chaque équipe de terrain était composée d'un contrôleur et de quatre enquêteurs.

Traitement des données	Les données ont été saisies du 16 mars au 12 avril 2011 sur des micro-ordinateurs à Ouagadougou par une équipe de 10 opérateurs de saisie. L'apurement des données de l'ENA a été réalisé dans la foulée de la fin de la saisie en avril et mai 2011 par une équipe de 10 statisticiens de l'INSD. Il a consisté dans un premier temps à écrire les programmes d'apurement et dans un deuxième temps à produire les listings des erreurs et enfin à corriger les données erronées ou non cohérentes. La tabulation des résultats a été réalisée à partir du mois de mai 2011 par les statisticiens de l'INSD et finalisé par un consultant qui a également appuyé la préparation des rapports.

Sources	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial, 2010, Rapport de capitalisation Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE), www.eauburkina.org

Opération	**II.16. Enquête démographique et de santé et à Indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV), 2010**

Objectifs	**L'EDSBF-MICS IV vise à identifier et/ou à estimer :** **Pour l'ensemble de la population :** - les niveaux de scolarisation ; - les niveaux de disponibilité et d'utilisation des services de santé ; - les niveaux d'utilisation du sel iodé ; - certains indicateurs de bien-être des ménages. **Pour les femmes de 15-49 ans et les enfants de moins de cinq ans :** - divers indicateurs démographiques, en particulier les taux de fécondité, de mortalité des enfants et de mortalité maternelle ; - les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception ; - les catégories de femmes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser une méthode contraceptive ; - les taux de connaissance et de pratique contraceptive par méthode, selon diverses caractéristiques sociodémographiques ; - les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la mortalité ; - les différentes composantes de la santé de la reproduction et de la santé des enfants : visites prénatales et postnatales, conditions d'accouchement, allaitement, vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée et d'autres maladies chez les enfants de moins de cinq ans ; - l'état nutritionnel des femmes et des enfants de moins de cinq ans au moyen des mesures anthropométriques (poids et taille) ; - le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des femmes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/sida ; - le niveau de prévalence du VIH ; - le statut de la femme et l'activité économique ; - le niveau de connaissance, les attitudes et opinions vis-à-vis de la violence conjugale ; - le niveau de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans ; **Pour les hommes de 15-59 ans :** - Les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception ; - les catégories d'hommes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser la contraception ; - le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des hommes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/sida ; - les taux d'anémie et de prévalence du VIH. - la prévalence de l'anémie au moyen d'un test sanguin ; - le niveau de prévalence du VIH.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Type de sondage	Sondage par grappe, stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Au premier degré, des grappes ou zones de dénombrement (ZD) sur l'ensemble du territoire national ont été tirées à partir de la liste des ZD établie lors du RGPH de 2006. Globalement, 574 grappes, dont 176 en milieu urbain et 398 en milieu rural, ont été sélectionnées en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille, la taille de la ZD étant le nombre de ménages. - Un dénombrement des ménages dans chacune de ces 574 grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré au second degré un échantillon de ménages avec un tirage systématique à probabilité égale.
	Échantillon tiré	14 947 ménages dont 14 536 identifiés, 17 363 femmes de 15-49 ans, 7 506 hommes de 15-59 ans
	Échantillon réalisé	14 424 ménages, 17 087 femmes de 15-49 ans, 7 307 hommes de 15-59 ans

Questionnaires	Nombre	3
	Description	**Questionnaire ménage** : Permet de collecter des informations sur le ménage telles que le nombre de personnes y résidant, par sexe, âge, niveau d'instruction, la survie des parents, etc. Il permet aussi de collecter des informations sur les caractéristiques du logement (approvisionnement en eau, type de toilettes, etc.), et sur le sel utilisé par les ménages. Il permet en outre d'établir l'éligibilité des personnes à interviewer individuellement et de déterminer les populations de référence pour le calcul de certains taux démographiques.
		Questionnaire individuel femme : Adressé aux femmes de 15-49 ans, il porte sur les sujets variés tels que : - l'historique des naissances ; - la connaissance et l'utilisation des méthodes contraceptives ; - les préférences en matière de fécondité ; - les soins prénatals, pendant l'accouchement et post-partum ; - l'allaitement et les pratiques d'alimentation des enfants ; - l'état nutritionnel des enfants au moyen des mesures anthropométriques ; - la vaccination et les maladies des enfants ; - le mariage et l'activité sexuelle ; - les caractéristiques du conjoint et le travail de la femme ; - La violence domestique ; - les connaissances et les attitudes vis-à-vis du VIH/sida et des autres infections sexuellement transmissibles ; - la mortalité maternelle ; - l'excision ; - la fistule obstétricale et d'autres problèmes de santé.
		Questionnaire homme : il est structuré autour des thèmes suivants : - caractéristiques sociodémographiques des enquêtés ; - reproduction ; - contraception ; - mariage et activité sexuelle ; - préférences en matière de fécondité ; - emploi et rôle des sexes ; - Sida et autres infections sexuellement transmissibles ; - autres problèmes de santé.

Déroulement	Cartographie et dénombrement des ménages	Août à octobre 2009. Vingt agents répartis en 10 équipes ont effectué les travaux de cartographie et de mise à jour de la liste des ménages des zones sélectionnées pour l'enquête.
	Enquête pilote	Elle a été réalisée en janvier 2010 par 6 équipes de 5 enquêteurs/enquêtrices chacune ayant suivi une formation de 4 semaines. Ces travaux ont duré une semaine sur le terrain et porté sur 3 zones d'enquête.
	Formation des enquêteurs	153 agents ont suivi durant 6 semaines (y compris la formation pour le test d'anémie et de VIH) une formation. La formation a comporté une phase théorique et une phase pratique. Tous les agents ont bénéficié de la formation pour le prélèvement des gouttes de sang. Au terme de la formation, 120 agents ont été retenus : 40 agents de prélèvement/enquêtrices, 20 chefs d'équipes de sexe masculin, 20 contrôleuses, 20 enquêtrices et 20 enquêteurs ont été retenus. Les contrôleuses et les chefs d'équipes ont reçu une formation complémentaire axée sur le contrôle technique, l'organisation et la logistique, le contact avec les autorités et les populations.
	Collecte	La collecte des données a débuté le 20 mai 2010 à Ouagadougou avant le déploiement des équipes dans leurs zones respectives de travail. Cette approche a permis d'assurer un suivi rapproché des équipes. La collecte s'est achevée au mois de décembre 2010. Il faut noter que ce n'est qu'en début janvier 2011 que les dernières grappes de l'enquête ont pu être couvertes, notamment pour l'enquête sur le paludisme.
	Exploitation des données	La collecte des données de l'EDSBF-MICS IV de 2010 a été effectuée au moyen de questionnaires en papier. Après vérification et correction sur le terrain, les questionnaires ont été envoyés à la coordination de l'enquête pour l'enregistrement, la codification et la vérification supplémentaire avant leur transmission à l'équipe de saisie organisée en deux groupes. Ce travail a été effectué par une équipe de 20 opérateurs de saisie de données. Ce personnel de saisie a ensuite été renforcé pour réduire les délais de traitement des données. Chaque questionnaire a été saisi deux fois par des opérateurs différents.

Traitement des données	La saisie et le traitement des données ont été effectués par l'INSD au moyen du logiciel CSPRO Un programme de contrôle de qualité a permis de détecter les principales erreurs de collecte. Ces informations étaient communiquées aux équipes de terrain lors des missions de supervision afin d'améliorer la qualité des données. À la suite de la saisie, les données ont été éditées en vue de vérifier la cohérence interne des réponses. Le traitement des données a duré de juillet 2010 à avril 2011.

Sources	Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV) 2010, Avril 2012. Institut National de la Statistique et de la Démographie et ICF International www.insd.bf www.measuredhs.com

Opération	**II.17. Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM), 2009-2010**

Objectifs	L'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages est une enquête multisectorielle s'inscrivant dans la logique de l'actualisation des indicateurs de suivi du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Du fait de la diversité des besoins en informations statistiques, l'EICVM, à travers ses multiples modules s'est donnée plusieurs objectifs spécifiques : - actualisation des indicateurs de suivi des OMD et du CSLP ; - actualisation des indicateurs de pauvreté et d'inégalité ; - mise à jour du profil de pauvreté ; - élaboration d'une carte de pauvreté et des inégalités au Burkina Faso ; - analyse de la saisonnalité de la consommation des ménages ; - analyse de la dynamique temporelle de la pauvreté sur un échantillon de ménages panels ; - élaboration d'indices régionaux et d'un indice national de prix à la consommation ; - réalisation d'études spécifiques sur le lien entre la pauvreté et la santé, l'éducation, l'emploi, l'accès au crédit et aux TIC ; - analyse de la perception de la pauvreté, de la gouvernance, de la démocratie, de la communalisation.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Liste des 13 821 ZD définies lors de la cartographie du RGPH réalisée en 2006. Un certain nombre de ces ZD a fait l'objet d'une opération de mise à jour en 2008 pour disposer d'un fichier actualisé.
	Type de sondage	Sondage aréolaire stratifié à deux degrés. La stratification est faite avant le tirage des unités primaires et basée sur l'urbanisation des agglomérations.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : 605 ZD ont été tirées avec des probabilités proportionnelles à la taille de la population. - Deuxième degré : un échantillon de 24 ménages a été tiré à probabilité égale et de façon systématique dans chacune des ZD sélectionnée au premier degré. Ces ménages sont tirés à partir de la liste des ménages recensés lors de l'opération de dénombrement réalisée dans les 605 ZD échantillon.
	Échantillon	14 520 ménages sélectionnés dans 605 ZD

Questionnaires	Description	L'EICVM est une enquête modulaire. Les modules du Questionnaire sont les suivants : - Composition du ménage - Éducation - Activité économique - Secteur informel/agriculture - Consommation - Migration et transfert de fonds - Maladies à variations considérables -Sécurité

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	
	Collecte	Les opérations de collecte de données sur le terrain ont duré 12 mois. L'enquête est subdivisée en 4 passages correspondant chacun à une durée de 3 mois. Au cours de ces 4 passages, les données ont été collectées auprès d'un échantillon total de 14 520 ménages subdivisés en cinq sous populations : □ Population P : constituée de 1 815 ménages de panel sur lesquels les informations sur la consommation ont été collectées durant tous les 4 passages ; □ Population C1 : constituée de 7260 ménages ; □ Population C2 : constituée de 1 815 ménages ; □ Population C3 : constituée de 1 815 ménages ; □ Population C4 : constituée de 1 815 ménages ; :

Traitement des données	Le traitement des données a comporté essentiellement 3 grandes phases : - La saisie des données Elle s'est faite manuellement sous le logiciel CSPRO - Apurement des données Il s'est fait à l'aide des logiciels STATA et SPSS et a comporté le contrôle d'exhaustivité, les contrôles de cohérence, le listing des erreurs et leur correction. L'apurement a été assuré par 5 cadres de l'équipe technique de l'EICVM. - La tabulation des indicateurs C'est la dernière étape avant l'analyse des données. Cette tabulation s'est faite sous la base d'un plan de tabulation défini et validé par toutes les parties prenantes. Les formats de présentation des différents graphiques et tableaux ont été définis, de même que tous les programmes de tabulation.

Sources	Institut national de la statistique et de la démographie www.insd.bf

Opération	**II.18. Enquête permanente agricole (EPA), 2008/2009** - Visa statistique n°AP2008002CNSCS4 du 07 octobre 2008

Objectifs	L'objectif principal de l'EPA est l'évaluation de la production végétale pluviale et de la constitution des revenus des exploitations agricoles. Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont : - calculer les productions des provinces et du pays pour chaque culture ; pour cela on détermine les superficies cultivées par culture et la production moyenne par unité de superficie (rendement) ; - réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel ; - faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ; Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'occupation de la population agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Base de sondage	Fichier village du RGPH-2006
	Type de sondage	Sondage probabiliste stratifié à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Tirage de 1 311 villages à partir de la liste de 8 854 villages issu du RGPH-2006 comme sous échantillon de l'échantillon maître de la phase II du RGA avec une probabilité proportionnelle à la taille des villages en nombre de ménages agricoles ; - Deuxième degré : Tirage de 5 ou 10 ménages échantillons dans les villages échantillons.
	Echantillon	1 311 villages (UP) et 7 500 ménages (US) tirés ; 1 311 villages et 6 800 ménages effectivement enquêtés.

Questionnaires	Description	L'EPA a utilisé les 4 questionnaires suivants : - Cahier B.1 : Recensement et inventaire des parcelles du ménage ; - Cahier B.2 : Mesure de superficie, pose et pesée des carrés de rendement ; - Cahier B.3 : Estimation des stocks céréaliers et prévisions des récoltes ; - Cahier B.4 : Utilisation des intrants, main d'œuvre et contraintes de la production.

Déroulement	Enquête pilote	Elle a été réalisée en septembre- octobre 2007 dans toutes les régions.
	Formation du personnel de terrain	Elle a eu lieu en juin 2008 et en décembre 2008 (recyclage). Elle a concerné 500 enquêteurs, 100 contrôleurs et 45 superviseurs provinciaux et régionaux.
	Collecte	Réalisée de juin 2008 à janvier 2009.

Traitement des données	Le traitement a consisté au contrôle de l'exhaustivité des ménages enquêtés, au contrôle d'intégrité, aux tests de cohérence, à la mise à jour des fichiers de référence et au calcul des paramètres d'extrapolation. L'apurement s'est fait à deux niveaux. Un premier niveau qui nécessitait un retour sur les questionnaires après avoir dressé une liste des questionnaires à vérifier pour s'assurer que les informations saisies sont bien celles figurant sur le questionnaire. Le second niveau s'est chargé de corriger les incohérences restantes. La saisie des données s'est faite sur le logiciel CSPRO

Sources	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du MAHRH www.sisa.bf ; E-mail : agristat@ fasonet.bf

Opération	**II.19. Enquête nationale sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition (ENIAM) en 2008** Visa statistique n°AP2008001CNSCS4 du 04 juillet 2008

Objectifs	L'objectif global de l'ENIAM est de déterminer les éléments caractéristiques d'une situation de référence de l'insécurité alimentaire dans les ménages et de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans et des femmes en âge de procréer aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain au Burkina Faso. Les objectifs spécifiques assignés à l'enquête sont, entre autres, de : - déterminer et caractériser le niveau de l'insécurité alimentaire des ménages par type (global, chronique/structurel, aigu/conjoncturel et transitoire) et degré de gravité (modéré/sévère) ; - identifier les zones où les ménages vivent en insécurité alimentaire ; - déterminer les mécanismes d'adaptation des ménages en cas de pénurie alimentaire ; - caractériser la situation de malnutrition des enfants de moins de cinq ans par type (chronique, aigu et insuffisance pondérale) et des femmes en âge de procréer ; - identifier les causes directes et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire des ménages et de la malnutrition des enfants et des femmes en âge de procréer ; - définir des critères de ciblage pour les ménages en insécurité alimentaire ; - proposer des stratégies pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages et l'état nutritionnel des enfants et des femmes en âge de procréer.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Base de sondage	Fichier village du RGPH-2006
	Type de sondage	Sondage probabiliste à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Tirage sans remise de 777 villages pour l'ensemble du pays à partir du fichier village du RGPH-2006 avec une probabilité proportionnelle à leur taille ; - Deuxième degré : Tirage des ménages échantillons dans les concessions de chaque village échantillon par la méthode systématique.
	Echantillon	11 700 ménages tirés (à raison de 14 ménages par village dans les milieux ruraux, 20 par secteur dans les milieux urbains hors Ouagadougou et 30 dans les secteurs de Ouagadougou) 11 686 ménages ont été effectivement enquêtés.

Questionnaires	Description	Le questionnaire ménage comporte les sections suivantes : - section 0 : Informations générales ; - section 1 : Démographie ; - section 2 : Éducation des enfants ; - section 3 : Accès à l'eau potable et hygiène ; - section 4 : Habitat et équipements du ménage ; - Section 5 : Principales activités ayant fait vivre le ménage au cours des 12 derniers mois ; - Section 6 : Agriculture ; - Section 7 : Production ; - Section 8 : Possession d'animaux par le ménage ; - Section 9 : Dettes ; - Section 10 : Dépenses du ménage ; - Section 11 : Consommation alimentaire ; - Section 12 : Chocs et stratégies de gestion des chocs ; - Section 13 : Migration ; - Section 14 : Nutrition-santé des femmes en âge de procréer (15-49 ans) et des mères d'enfants de moins de cinq ans ; - Section 15 : Enfants de moins de cinq ans (0-59 mois).

Déroulement	Enquête pilote	Réalisée le 22 mai 2008.
	Formation du personnel de terrain	200 enquêteurs ont été retenus pour participer à la formation qui s'est déroulée du 19 au 23 mai 2008 à Ouagadougou. 165 enquêteurs (55 équipes composées d'un contrôleur et deux enquêteurs) ont finalement été retenus sur la base de leurs expériences et des capacités qu'ils ont montrées lors de la formation.
	Collecte	Réalisée du 02 juin au 06 juillet 2008.

Traitement des données	Le traitement a consisté à la vérification des questionnaires, à leur saisie, à la constitution et à l'apurement des fichiers et à la tabulation. La saisie des données s'est faite sur le logiciel CSPRO 3.3

Sources	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du MAHRH www.sisa.bf ; E-mail : agristat@ fasonet.bf

Opération	**II.20. Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA/QUIBB), 2007.**

Objectifs	L'objectif principal de l'enquête QUIBB-2007 est de fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. D'autres objectifs importants, partagés avec les enquêtes récentes de même type sont : - permettre d'élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base des différents groupes socio-économiques ; - identifier les groupes vulnérables et, constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et des individus ; - contribuer à l'élaboration des divers programmes, en l'occurrence le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Base de sondage	La base de sondage des UP est constituée des ZD du RGPH de 1996. La base de sondage au 2ième degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage dans chaque ZD échantillon, juste avant l'enquête.
	Tirage de l'échantillon	Le tirage au premier degré est effectué avec probabilités proportionnelles aux tailles de chaque unité primaire prise dans sa région. Ainsi, 425 unités primaires, les ZD ont été tirées à ce niveau. Au second degré, le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilité égale dans chaque zone de dénombrement suivant la méthode de tirage systématique. Le questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement. Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque zone de dénombrement échantillon.
	Echantillon tiré	425 ZD, 8 500 ménages

Questionnaires	Nombre	2
	Description	La fiche d'énumération servant à identifier les ménages
		Le Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB-BF 2005) est le support principal de l'enquête dans lequel est consigné l'ensemble des informations. Il est organisé en sections qui sont intitulées ainsi qu'il suit : - Section A : Information sur l'entretien. - Section B : Caractéristiques des membres du ménage. - Section C : Éducation. - Section D : Santé et VIH/SIDA. - Section E : Emploi et activités économiques. - Section F : Avoirs du ménage. - Section G : Équipement du ménage. - Section I : Caractéristiques des enfants de moins de 5 ans. - Section H : Anthropométrie et mortalité infanto-juvénile. - Section I : Pratiques sexuelles.

Déroulement	Enquête pilote	16 au 27 octobre 2006. Elle a permis, outre le test du dispositif d'enquête, la formation des contrôleurs.
	Formation des agents enquêteurs	La formation des agents enquêteurs s'est déroulée du 1er au 10 février 2007 à l'issue de laquelle un test a été organisé afin d'évaluer le niveau des participants au nombre de cent vingt (120).
	Collecte	La phase de collecte des informations sur le terrain a commencé le 19 février pour s'achever le 30 mars 2007, soit une durée de quarante jours. Pour la collecte, vingt-quatre équipes ont été mises en place pour assurer le travail. Chaque équipe était constituée d'un contrôleur (responsable de l'équipe), de cinq enquêteurs (chargés de collecter l'information) et d'un chauffeur (qui assure le déplacement de l'équipe). La répartition des équipes au niveau national a tenu compte de l'importance de la taille des échantillons dans les 13 régions administratives.

Traitement des données	La saisie des données de tous les questionnaires a été faite à l'INSD sur micro-ordinateurs. Cette saisie s'est effectuée en même temps que la collecte. A la suite de la saisie, les données ont été vérifiées puis apurées.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie(INSD), Analyse des résultats de l'Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté, 2007.

Opération	**II.21. Recensement général de l'agriculture (RGA), 2006-2010**

Objectifs	L'objectif principal du RGA est de produire les indicateurs de structure, de typologie des ménages agricoles en vue de permettre aux décideurs de formuler des politiques de développement dans le secteur agricole et d'évaluer leurs effets sur les conditions de vie des populations. Les objectifs spécifiques sont : - de cerner le niveau d'intensification de l'agriculture à travers l'utilisation des équipements et des intrants agricoles ; - d'évaluer la production végétale pluviale, la production fruitière et la production du cheptel rattaché aux ménages agricoles ; - d'évaluer les revenus et les dépenses des ménages agricoles afin de cerner les stratégies utilisées pour assurer leur sécurité alimentaire ; - d'évaluer l'accès aux services socio-économiques pour cerner les entraves à la production et à la commercialisation ; - de cerner le niveau d'intensification des captures de poissons à travers l'utilisation des équipements ; - d'évaluer la production des plans d'eau en poissons ; - d'évaluer les revenus et les dépenses des pécheurs afin de cerner les stratégies utilisées pour assurer leur sécurité alimentaire ; - de cerner l'utilisation des captures de poissons ; - d'évaluer les entraves à la production et à la commercialisation du poisson.

Type d'opération	Phase I : Recensement exhaustif des ménages agricoles et des sites de productions ; Phase II : Enquête modulaire par sondage.

Questionnaires	Phase I : Volet -**Recensement des exploitations agricoles de type ménage** (arrimé au RGPH-2006) : - Questionnaire ménage du volet agricole du RGPH-2006. Phase I : Volet -**Inventaire des sites de production des cultures irriguées, de pêche, des grandes fermes agricoles et des zones pastorales :** - Questionnaires du module pêche ; - Questionnaires du module cultures irriguées (maraîchage, riziculture et autres cultures irriguées) ; - Questionnaires du module exploitations modernes ; - Questionnaires du module zones pastorales. Phase II : - Questionnaires ménages du module tronc commun (économie des ménages) ; - Questionnaires ménages du module élevage ; - Questionnaires ménages du module cultures pluviales ; - Questionnaires ménages du module arboriculture ; - Questionnaires du module pêche ; - Questionnaires du module cultures irriguées.

Déroulement	Phase I ou phase inventaire	Enquête pilote	Elle s'est déroulée en février 2007 dans les régions du Nord, du Centre Est, du Boucle du Mouhoun, du Plateau Central et de l'Est sur le module pêche.
		Formation du personnel de terrain	Elle s'est déroulée en février 2007 dans toutes les régions.
		Collecte	Elle s'est déroulée de décembre 2006 à Juin 2007, elle a permis le recensement de tous les ménages agricoles, les sites de cultures irriguées, les sites de pêche, les exploitations modernes et les zones pastorales.
	Phase II	Enquête pilote	Elle s'est déroulée en septembre- octobre 2007 dans toutes les régions.
		Formation du personnel de terrain	Elle s'est déroulée selon le calendrier suivant : - Décembre 2007 -Cultures irriguées ; - Janvier 2008 -Modules de base et pêche ; - Mars 2008 -Recyclage modules de base et pêche ; - Juin 2008 -Cultures pluviales - Décembre 2008 -Recyclage module de base.
		Collecte	Elle s'est déroulée de décembre 2007 à janvier 2009.

Traitement des données	La saisie des données est faite sur le logiciel CSPRO 3.3 ; La suite de la saisie et le traitement des données est en cours.

Sources	- Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du MAHRH. - www.sisa.bf ; E-mail : agristat@ fasonet.bf

Opération	**II.22. Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), 2006.**

Objectifs	- Meilleure connaissance de la situation socio-économique et démographique du pays et de sa dynamique - Intégration des variables démographiques dans le processus de gestion de l'économie et du développement - Renforcement des capacités de l'INSD dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données

Type d'opération	Recensement exhaustif

Questionnaires	Le Questionnaire ménage ordinaire est le support principal de collecte. Il est organisé autour des sections suivantes : - Section I : Identification du ménage. - Section II : Caractéristiques des membres du ménage. - Section III : Caractéristiques de l'habitation. - Section IV : Décès des 12 derniers mois. - Section V : Emigration. - Section VI : Tableau récapitulatif du ménage.

Déroulement	Cartographie censitaire	Réalisée de mars à septembre 2006, elle a mobilisé 10 équipes de 10 personnes chacune (1 superviseur, 2 contrôleurs, 6 agents cartographes et un chauffeur). 15 000 dossiers cartographiques et 350 cartes départementales actualisées ont été obtenus
	Recensement pilote	Du 19 mai au 4 juin 2006. Il a concerné 98 ZD choisies de façon raisonnée. Il a permis de tester le contenu et le format du questionnaire ménage, le rendement de l'agent recenseur, la qualité de la cartographie censitaire et la méthodologie du dénombrement.
	Formation du personnel de terrain	Elle a été organisée à 3 niveaux : - au premier niveau étaient formés les délégués régionaux et les cadres du Bureau central de recensement (BCR), - au deuxième niveau, ce fut le tour des délégués provinciaux et des délégués communaux, - au troisième niveau, les délégués communaux ont assuré la formation des agents recenseurs.
	Dénombrement	Il a été mené par 13 délégués régionaux, 48 délégués provinciaux, 557 délégués communaux et 15 000 agents recenseurs
	Enquête post-censitaire	Du 10 au 24 mars 2007 dans 120 ZD. Son but est d'évaluer la couverture du dénombrement et la qualité des informations collectées. L'échantillon était choisi de façon aléatoire dans 3 strates : la ville de Ouagadougou, les autres villes et le milieu rural.

Traitement des données	Dépouillement manuel (saisie des fiches récapitulatives) afin d'une publication rapide des résultats préliminaires. La saisie des données est faite sur le logiciel CSPRO.

Sources	- Institut National de la Statistique et de la Démographie, Résultats préliminaires du Recensement général de la population et de l'habitation de 2006, Avril 2007. - www.insd.bf

Opération	**II.23. Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF), 2006.**

Objectifs	- Collecte d'informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants ; - Evaluer les conditions de travail leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs ; - Collecter des informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des enfants travailleurs et de leurs familles ; - Générer un système d'information quantitative et qualitative sur le travail des enfants (base de données régulièrement mise à jour par le biais d'autres enquêtes auprès des ménages).

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : tirage des ZD ; - Deuxième degré : tirage des ménages.
	Echantillon	4 000 ménages, environ 10 000 enfants de 5 à 17 ans.

Questionnaires	Nombre	2
	Description	Le questionnaire ménage est construit autour des sections suivantes : - Page de garde : Information générales. - Section I : Caractéristiques des membres du ménage. - Section II : Éducation et formation. - Section III : Activité des membres du ménage. - Section IV : Statut des activités des membres du ménage. - Section V : Santé et sécurité des enfants. - Section VI : Perception des enfants travailleurs. - Section VII : Enfants vivants loin du ménage/famille. - Section VIII : Caractéristiques du ménage. Section IX : Statut socio-économique du ménage.
		Le questionnaire enfant est construit autour des sections suivantes : - Page de garde : Information générales. - Section I : Éducation et fréquentation scolaire. - Section II : Statut des activités courantes des enfants. - Section III : Statut des activités des enfants. - Section IV : Rémunération et mode de paiement. - Section V : Santé et sécurité des enfants. - Section VI : Aspirations des enfants.

Déroulement	Collecte	8 cadres, 25 enquêteurs

Traitement des données	La saisie des données s'est effectuée avec le logiciel CSPRO et le traitement se fait sur les logiciels SPSS et STATA.

Sources	www.insd.bf

Opération	**II.24. Enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS3), 2006.**

Objectifs	- Recueillir des données sur les facteurs démographiques, sanitaires, socioéconomiques et environnementaux susceptibles d'influencer la situation sanitaire et démographique du Burkina Faso ; - Fournir des informations pour évaluer les progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; - Evaluer la situation des femmes et des enfants.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	L'enquête MICS3 a utilisé la même base de sondage que l'EDSIII
	Type de sondage	Sondage par grappe, stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : tirage de 200 grappes proportionnellement à leur taille en nombre de ménages ; - Deuxième degré : tirage des ménages à probabilités égales.
	Échantillon	6 000 ménages, environ 8 500 femmes éligibles, environ 7 000 enfants de moins de 5 ans éligibles.

Questionnaires	Nombre	3
	Description	Le questionnaire ménage, construit autour des modules suivants : - Panneau d'identification du ménage. - Feuille d'enregistrement des membres du ménage. - Module Éducation. - Module sur l'eau et l'assainissement. - Module sur les caractéristiques du ménage. - Module sur les moustiquaires traitées aux insecticides. - Module sur les enfants vulnérables et orphelins. - Module Discipline de l'enfant. - Module Sel iodé.
		Le questionnaire individuel femme de 15-49 ans, construit autour des modules suivants : - Panneau d'information sur la femme. - Module sur la mortalité des enfants. - Module sur l'anatoxine tétanique. - Module sur la santé de la mère et du nouveau-né. - Module union/mariage. - Module sur la contraception et les besoins non-satisfaits. - Module sur l'excision. - Module sur les attitudes vis-à-vis de la violence domestique. - Module sur le comportement sexuel. - Module sur le VIH/SIDA.

Questionnaires	Description	Le questionnaire des enfants de moins de 5 ans, construit autour des modules suivants : - Panneau d'information sur les enfants de moins de 5 ans. - Module sur l'enregistrement des naissances et l'éducation de la petite enfance. - Module sur la vitamine A. - Module sur l'allaitement. - Module les soins des enfants malades. - Module sur le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans. - Module sur la vaccination. - Module sur l'anthropométrie.
Déroulement	Collecte	6 cadres, 48 enquêteurs

Traitement des données	La saisie des données s'est effectuée avec le logiciel CSPRO et le traitement se fait sur les logiciels SPSS et STATA.

Sources	www.insd.bf

Opération	**II.25. Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA/QUIBB), 2005.**

Objectifs	L'objectif principal de l'enquête annuelle QUIBB-2005 est de fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. D'autres objectifs importants, partagés avec les enquêtes récentes de même type sont : - permettre d'élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base des différents groupes socio-économiques ; - identifier les groupes vulnérables et, constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et des individus ; - contribuer à l'élaboration des divers programmes, en l'occurrence le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Base de sondage	La base de sondage des UP est constituée des ZD du RGPH de 1996. La base de sondage au 2ième degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage dans chaque ZD échantillon, juste avant l'enquête.
	Tirage de l'échantillon	Le tirage au premier degré est effectué à probabilités proportionnelles aux tailles des unités primaires prises dans sa région. Ainsi, 425 unités primaires ont été tirées à ce niveau. Au second degré, Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilités égales dans chaque zone de dénombrement suivant la méthode de tirage systématique. Le questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement. Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque zone de dénombrement échantillon.
	Echantillon tiré	425 ZD, 8 500 ménages

Questionnaires	Nombre	2
	Description	La fiche d'énumération servant à identifier les ménages
		Le Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB-BF 2005) est le support principal de l'enquête dans lequel est consigné l'ensemble des informations. Il est organisé en sections qui sont intitulées ainsi qu'il suit : - Section A : Information sur l'entretien. - Section B : Caractéristiques des membres du ménage. - Section C : Éducation. - Section D : Santé. - Section E : Emploi. - Section F : Avoirs du ménage. - Section G : Logement et confort du ménage. - Section I : Caractéristiques des enfants de moins de 5 ans. - Section H : Module complémentaire sur le suivi des indicateurs sur la mortalité infanto-juvénile.
Déroulement	Enquête pilote	29 avril au 10 mai 2005. Elle a permis, outre le test du dispositif d'enquête, la formation des contrôleurs.
	Formation des agents enquêteurs	La formation des agents s'est déroulée en deux vagues : - la première a eu lieu du 1er au 19 mars 2003 à l'issue de laquelle un test final a été organisé pour retenir 65 candidats. - la deuxième, apparue nécessaire du fait des besoins de renforcement des équipes sur le terrain, s'est déroulée du 29 avril au 9 mai 2005.
	Collecte	La phase de collecte a commencé le 15 août 2005 pour s'achever le 15 octobre 2005. 13 équipes ont été mises en place pour assurer le travail. Chaque équipe était constituée d'un contrôleur (responsable de l'équipe), de cinq enquêteurs (chargé de collecter l'information) et d'un chauffeur.

Traitement des données	Les données ont été saisies par lecture optique (scannage) des questionnaires sur des micro-ordinateurs à l'INSD. La saisie s'est effectuée concomitamment avec la collecte, ce qui a permis à l'équipe de traitement d'attirer immédiatement l'attention des équipes de collecte sur les erreurs de remplissage constatées. A la suite de la saisie, les données ont été vérifiées puis apurées.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, Analyse des résultats de l'Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté, Avril 2005.

Opération	**II.26. Enquête maraîchère (EMA), 2004/2005.**

Objectifs	L'objectif prioritaire de l'enquête maraîchère conduite régulièrement de 1994 à 2005 est l'estimation des productions, des rendements et des superficies. Les objectifs spécifiques sont relatifs à la connaissance : - Des caractéristiques générales des sites d'exploitation : Occupation des terres, superficie, équipements d'exploitation (ex. équipement d'irrigation, source d'eau, etc.) et cultures pratiquées ; - Des caractéristiques des exploitants : âge, sexe, encadrement, assistance et profil socio-économique ; - De l'exploitation : emploi, utilisation des intrants, équipements, crédit, mode d'approvisionnement, superficies exploitées, rendement, production, circuit de commercialisation, prix et chiffre d'affaires, établissement des comptes de production.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Base de sondage	Liste de 1 254 villages maraîchers obtenus à partir du recensement maraîcher de la campagne 2002/2003.
	Type de sondage	Sondage à 2 degrés, avec stratification au premier degré.
	Tirage de l'échantillon	- Premier degré : Tirage de 469 villages selon la méthode systématique à probabilités inégales proportionnellement à l'effectif des maraîchers et avec remise à partir de la liste des villages maraîchers obtenus à partir du recensement maraîcher de la campagne 2002/2003 ; - Deuxième degré : Tirage par la méthode de sondage aléatoire simple à probabilités égales de 20 maraîchers par village échantillon quel que soit le nombre de maraîchers dans le village. Dans les cas où le nombre de maraîchers n'atteignait pas 20 dans le village, tous les maraîchers du village était systématiquement inclus dans l'échantillon.
	Echantillon	8 875 maraîchers tirés et enquêtés dans 469 villages.

Questionnaires	Description	<u>Questionnaires communautaires</u> : - F.1 : Caractéristiques générales des sites ; - F.1.B : Inventaire des équipements collectifs ; - F.2 : Recensement des maraîchers du village. <u>Questionnaires individuels</u> : - F.3.A : Inventaire des équipements du maraîcher - F.3.B : Emploi et main d'œuvre - F.4 : Superficie et production - F.5 : Utilisation des intrants - F.6 : Vente de la production

Déroulement	Formation du personnel de terrain	Elle a eu lieu en novembre 2004. Elle a concerné 500 enquêteurs, 57 contrôleurs et 13 superviseurs régionaux.
	Collecte	Réalisée de décembre 2004 à avril 2005.

Traitement des données	Les données collectées ont été saisies avec IMPS. L'apurement et le traitement pour l'analyse ont été réalisés avec SPSS.

Sources	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du MAHRH www.sisa.bf ; E-mail : agristat@ fasonet.bf

Opération	**II.27. Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), 2003.**

Objectifs	L'objectif principal de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages est de fournir des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. Ces données qui couvrent le territoire national doivent permettre de produire des estimations des différents indicateurs. On doit pouvoir en même temps identifier dans l'échantillon des strates géographiques utilisées pour l'enquête prioritaire de 1998 (EP II) de façon à pouvoir comparer les résultats des deux enquêtes. D'autres objectifs importants de l'EBCVM, partagés avec l'enquête de 1998 sont : - permettre d'élaborer les principaux indicateurs de bien-être social et des besoins de base des différents groupes socio-économiques ; - identifier les groupes vulnérables et, constater les changements qui s'opèrent dans le temps concernant le bien-être des ménages et des individus ; - contribuer à l'élaboration des divers programmes, en l'occurrence le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Base de sondage	La base de sondage des UP est constituée des ZD du RGPH de 1996, avec une mise-à-jour des zones non loties dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). La base de sondage au 2ième degré est la liste de ménages constituée lors de l'opération de ratissage dans chaque ZD échantillon, juste avant l'enquête.
	Tirage de l'échantillon	Il a fallu d'abord établir la partition des ZD entre les 13 régions administratives en dissociant celles du milieu rural de celles du milieu urbain. Ensuite, dans chacun des 26 sous- ensembles obtenus, on a procédé aléatoirement au tirage des UP. Celles-ci sont tirées à probabilités proportionnelles à la taille, égale au nombre de ménages du RGPH de 1996. Le tirage des 425 UP s'est donc effectué indépendamment dans chacun des 26 sous-ensembles composant le territoire national. Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque ZD. Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilité constante dans la ZD suivant la méthode de tirage systématique ; le questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement.
	Echantillon tiré	425 ZD, 8 500 ménages

Questionnaires	Nombre	2
	Description	La fiche d'énumération servant à identifier les ménages
		Le questionnaire ménage qui est le support principal de l'enquête dans lequel est consigné l'ensemble des informations. Il incorpore le QUIBB (questionnaire unifié des indicateurs de base sur le bien-être) standard et les aspects complémentaires du questionnaire standard des enquêtes prioritaires, organisé en sections qui sont listées ainsi qu'il suit : - Section A : Information sur le questionnaire. - Section B : Listes des membres du ménage. - Section C : Éducation. - Section D : Santé. - Section E : Emploi. - Section F : Avoirs du ménage. - Section G : Logement et confort du ménage. - Section I : Enfants de moins de 5 ans. - Section J : Dépenses rétrospectives du ménage. - Section K : Production agricole de la campagne en cours. - Section L : Entreprises et activités non agricoles. - Section M : Dépenses alimentaires au cours des 15 derniers jours. - Section N : Dépenses non alimentaires au cours des 30 derniers jours. - Section O : Revenu du ménage. - Section P : Accès aux services de base les plus proches.

Déroulement	Enquête pilote	23 décembre 2002 au 4 janvier 2003. Elle a permis, outre le test du dispositif d'enquête, la formation des contrôleurs.
	Formation des agents enquêteurs	La formation des agents s'est déroulée en deux vagues : - la première a eu lieu du 1er au 19 mars 2003 à l'issue de laquelle un test final a été organisé pour retenir 65 candidats. - la deuxième, apparue nécessaire du fait des besoins de renforcement des équipes sur le terrain, s'est déroulée du 29 avril au 9 mai 2003 et 25 enquêteurs ont été retenus.
	Collecte	La phase de collecte a commencé le mercredi 10 mai pour s'achever le 15 juillet 2003. 16 équipes (16 contrôleurs et 58 enquêteurs) ont été constituées pour cette phase. Chaque équipe se composait de trois à quatre enquêteurs ayant à sa tête un contrôleur. La répartition des équipes au niveau national, a tenu compte des 13 régions administratives dans lesquelles on a affecté au moins une équipe.

Traitement des données	La saisie des données de tous les questionnaires a été faite à l'INSD sur micro-ordinateurs par lecture optique. Cette saisie s'est effectuée en même temps que la collecte. A la suite de la saisie, les données ont été vérifiées puis apurées.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, Analyse des résultats de l'Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, 2003.

Opération	**II.28. Enquête démographique et de santé (EDSBF-III), 2003.**

Objectifs	**L'EDSBF-III vise à identifier et/ou à estimer :** **Pour l'ensemble de la population :** - Les niveaux de scolarisation ; - les niveaux d'utilisation du sel iodé ; - certains indicateurs de bien-être des ménages. **Pour les femmes de 15-49 ans et les enfants de moins de cinq ans :** - Divers indicateurs démographiques, en particulier les taux de fécondité, de mortalité des enfants et de mortalité des adultes ; - les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception ; - les catégories de femmes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser la contraception ; - les taux de connaissance et de pratique contraceptive par méthode, selon diverses caractéristiques sociodémographiques ; - les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la mortalité ; - les différentes composantes de la santé de la reproduction et de la santé des enfants : visites prénatales et postnatales, conditions d'accouchement, allaitement, vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée et d'autres maladies chez les enfants de moins de cinq ans ; - le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des femmes vis-à-vis de la pratique de l'excision ; - l'état nutritionnel des femmes et des enfants de moins de cinq ans au moyen des mesures anthropométriques (poids et taille) ; - le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des femmes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/sida ; - le taux d'anémie chez les femmes et les enfants de moins de cinq ans ; - le taux de prévalence du VIH chez les femmes de 15-49 ans. **Pour les hommes de 15-59 ans :** - Les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception ; - les catégories d'hommes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser la contraception ; - le niveau de connaissance et de pratique de la circoncision ; - le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des hommes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/sida ; - les taux d'anémie et de prévalence du VIH.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage par grappe, stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Au premier degré, 400 grappes ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille. La taille est le nombre de ménages estimé dans la grappe pendant l'opération de cartographie au recensement de 1996 ; - au deuxième degré, les ménages ont été tirés à partir de la liste des ménages dénombrés dans chaque grappe.
	Echantillon tiré	9 470 ménages, 12 952 femmes de 15-49 ans, 3 984 hommes de 15-59 ans
	Echantillon réalisé	9 097 ménages, 12 477 femmes de 15-49 ans, 3 605 hommes de 15-59 ans

Questionnaires	Description	**Questionnaire ménage** : Permet de collecter des informations sur le ménage telles que le nombre de personnes y résidant, par sexe, âge, niveau d'instruction, la survie des parents, etc. Il permet aussi de collecter des informations sur les caractéristiques du logement (approvisionnement en eau, type de toilettes, etc.), et sur le sel utilisé par les ménages. Il permet en outre d'établir l'éligibilité des personnes à interviewer individuellement et de déterminer les populations de référence pour le calcul de certains taux démographiques.
		Questionnaire individuel femme : Adressé aux femmes de 15-49 ans, il comprend les onze sections suivantes : - Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées ; - Reproduction ; - Contraception ; - Grossesse, soins postnatals et allaitement ; - Vaccination et santé ; - Mariage et activité sexuelle ; - Préférences en matière de fécondité ; - Caractéristiques du conjoint et travail de la femme ; - Sida et autres infections sexuellement transmissibles ; - Mortalité (des adultes) ; - Excision.
		Questionnaire homme : Adressé aux hommes de 15-59 ans, il comprend les huit sections suivantes : - Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés ; - Reproduction ; - Contraception ; - Mariage et activité sexuelle ; - Préférences en matière de fécondité ; - Sida et autres infections sexuellement transmissibles ; - Excision ; - Circoncision des hommes.

Déroulement	Cartographie et dénombrement des ménages	Février à mai 2003
	Enquête pilote	Janvier-février 2003 (6 jours), 120 ménages, 170 femmes et 50 hommes
	Formation des enquêteurs	6 semaines (y compris la formation pour le test d'anémie et de VIH)
	Collecte	15 juin au 16 novembre 2003
	Exploitation des données	Juillet 2003 à janvier 2004

Traitement des données	La saisie des données sur micro-ordinateur s'est faite en utilisant les logiciels CSPRO et ISSA. 95 % des questionnaires ont fait l'objet d'une double saisie. Les données saisies ont ensuite été éditées en vue de vérifier la cohérence interne des réponses. La vérification finale a été réalisée par le service informatique de l'INSD avec l'assistance de l'équipe technique de l'enquête, y compris l'informaticien de Macro.

Personnels	Cartographie et dénombrement des ménages	20 agents enquêteurs, 4 superviseurs de l'INSD,
	Pré-test	12 enquêtrices
	Collecte	Des superviseurs de l'INSD, 12 chefs d'équipe, 12 contrôleuses, 12 infirmières, 36 enquêtrices.
	Saisie	4 agents de vérification, 10 agents de saisie, 2 programmeurs

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie et ORC Macro, Enquête Démographique et de Santé Burkina Faso 2003, Septembre 2004.

Opération	**II.29. Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENEC II), 2003**

Objectifs	L'ENEC II visait principalement à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Élevage par l'amélioration des capacités institutionnelles du MRA à fournir des données statistiques de base nécessaires à une meilleure connaissance de l'élevage au Burkina Faso. Les objectifs spécifiques retenus par l'ENEC II sont : - Participer à la production de données statistiques, notamment à l'amélioration de la connaissance de l'élevage ; - Permettre une meilleure appréciation de l'évolution des tendances du cheptel ; - Contribuer au suivi et à l'évaluation des programmes et plans de développement économique et social, grâce aux différents indicateurs fournis ; - Constituer une source importante de données pour les besoins de la recherche ; - Participer à l'établissement d'une base de données sur l'élevage ; - Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles de la DEP du MRA.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Base de sondage	Ensemble des Zones de Dénombrement du RGPH-1996
	Type de sondage	Sondage stratifié à 2 degrés avec la possibilité d'une stratification à posteriori au second degré.
	Tirage de l'échantillon	- Dans la strate « Grand élevage », on a procédé à un recensement ; - Dans la strate « Élevage traditionnel », les unités primaires ont été tirées au premier degré à probabilités égales et sans remise. Un nombre fixe d'unités secondaires (20 ménages) ont été ensuite tirés après dénombrement de chaque Unité Primaire au deuxième degré. Le tirage des ménages au deuxième degré est également à probabilités égales et sans remise. Chaque ménage tiré au second degré était soumis à un questionnaire ménage où étaient identifiés les membres possédants ou élevants au moins une espèce animale qui ont répondu aux questionnaires éleveurs individuels.
	Echantillon	1 003 ZD et 20 060 ménages ont été tirés.

Questionnaires	Description	L'ENEC II a utilisé les supports de collecte suivants : - Fiche d'énumération des ménages ; - Questionnaire ménage : Il se présente sous la forme d'un dépliant. Il comprend en plus de la page d'identification, les caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques des membres du ménage. Il sert également de pochette pour contenir les questionnaires « éleveur individuel » ; - Questionnaire éleveur individuel : Il sert de support au dénombrement du cheptel.

Déroulement	Enquête pilote	Elle s'est déroulée du 15 janvier au 02 février 2003, dans le département de Guiba, province du Zoundwéogo. Elle a couvert 5 ZD de la localité tirée au hasard et tous les outils et instruments de collecte ont été testés.
	Formation du personnel de terrain	Elle a été faite en cascade, en commençant d'abord par les coordonnateurs et les superviseurs qui ont formé les contrôleurs qui à leur tour ont formé les agents enquêteurs selon le programme suivant : - Du 14 au 19 avril 2003 : Formation de 13 coordonnateurs et 45 superviseurs à Ouagadougou ; - Du 05 au 10 mai 2003 : Formation de 205 contrôleurs dans les chefs lieu des régions ; - Du 19 au 24 mai 2003 : Formation des 1003 enquêteurs au siège des 45 provinces.
	Collecte	Elle a connu un déroulement simultané dans les 13 régions et 45 provinces du pays du 1er au 30 juin 2003.

Traitement des données	Les programmes de saisie ont été élaborés à l'aide du logiciel ISSA compatible avec SPSS retenu pour la tabulation et l'analyse des données La saisie a été réalisée par 20 agents répartis en 2 équipes de 10 chacune. Chaque équipe était encadrée par un contrôleur de saisie. L'apurement des données s'est déroulé en quatre étapes : le contrôle d'exhaustivité des données, le contrôle et l'édition des erreurs de saisie, la correction des erreurs de saisie et l'imputation des données en fonction des corrections des erreurs de saisie. L'analyse des données de l'ENEC II a été réalisée par une équipe de 13 membres ayant réuni les cadres de l'INERA, de l'INSD et du MRA.

Sources	Direction des études et de la planification du Ministère des ressources animales, Institut national de la statistique et de la démographie : Deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel, Tome I, Méthodologie, Janvier 2004

Opération	**II.30. Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1998.**

Objectifs	Un des principaux objectifs de l'enquête prioritaire est de fournir les données de base d'ordre économique valables au niveau de chacune des 10 régions de planification définies par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces données qui couvrent le territoire national devront permettre de produire des estimations des différents indicateurs. On doit pouvoir en même temps identifier dans l'échantillon les strates géographiques utilisées pour l'enquête prioritaire de 1994 (EP1) de façon à pouvoir comparer les résultats des deux enquêtes en fonction des strates (ou régions). Un autre objectif important de la présente enquête, partagé avec la précédente, est de permettre des analyses économiques relatives à un certain nombre de groupes socio-économiques bien identifiés.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Base de sondage	La base de sondage des UP est constituée des ZD du RGPH de 1996, avec une mise-à-jour des zones non loties dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). La base de sondage au 2ème degré est une liste de ménages établie lors d'une opération de ratissage dans chaque ZD échantillon, effectuée juste avant l'enquête dans la zone d'enquête.
	Tirage de l'échantillon	Il a fallu d'abord établir la partition des ZD entre les 10 régions économiques en différenciant celles du milieu rural de l'urbain. Ensuite, dans chacun des 20 sous- ensembles obtenus, on a procédé au tirage des unités primaires (UP). Celles-ci sont tirées à probabilité proportionnelle à la taille, égale au nombre de ménages du recensement de 1996. Le tirage des 425 unités primaires (UP) s'est donc effectué indépendamment dans chacun des 20 sous-ensembles composant le territoire national. Le tirage des unités secondaires est réalisé sur le terrain après énumération des ménages dans chaque ZD. Le contrôleur procède au tirage aléatoire de 24 ménages à probabilité constante dans la ZD suivant la méthode de tirage systématique ; le questionnaire est administré à 20 ménages, tandis que les 4 autres constituent les ménages de remplacement.
	Echantillon tiré	425 ZD, 8 500 ménages

Questionnaires	Description	La fiche d'énumération servant à identifier les ménages
		Le questionnaire communautaire servant à inventorier les équipements et infrastructures communautaires
		Le questionnaire ménage qui est le support sur lequel est consigné l'ensemble des informations. Il est constitué de treize sections : - Page de garde : Identification du ménage et renseignements de contrôle. - Section 0 : Renseignements sur le chef de ménage. - Section 1 : Composition démographique du ménage. - Section 2 : Santé. Elle vise à décrire l'état de santé de la population. - Section 3 : Éducation. Cette section concerne uniquement les personnes âgées de 6 ans ou plus et porte essentiellement sur la fréquentation scolaire. - Section 4 : Alphabétisation et migration. Cette section concerne les personnes âgées de 10 ans et plus. - Section 5 : Emploi. Elle concerne uniquement les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle se subdivise en 3 sous-sections : l'emploi principal, l'emploi secondaire et l'emploi précédent. - Section 6 : Logement et le confort. Elle est destinée à recueillir des informations sur la qualité du logement, son équipement, les sources d'approvisionnement en eau et la principale source d'énergie. - Section 7 : Bétail et exploitation agricole du ménage. Elle se décompose en 3 sous-sections : le bétail possédé par le ménage, la production agricole de la campagne 1997/98, la production agricole de la campagne 1996/97. - Section 8 : Entreprises et activités non-agricoles du ménage. Cette section enregistre les informations relatives aux activités non agricoles qui rapportent des revenus au ménage. - Section 9 : Accès aux services de base. Cette section concerne les infrastructures de base communautaires tels l'école primaire, l'école secondaire, le centre de santé, le marché et le point d'eau potable. - Section 10 : Dépenses du ménage. Elles se divisent en trois sous-sections : les dépenses d'éducation et de santé, les dépenses alimentaires, les dépenses sur les produits non-alimentaires - Section 11 : Revenu des ménages. Il se subdivise en quatre groupes : le revenu tiré de l'agriculture, le revenu tiré de l'exploitation d'entreprises non-agricoles, les salaires et revenus non agricoles sur commission, les transferts, versements et autres revenus. - Section 12 : Avoirs du ménage. Elle se rapporte aux biens possédés par le ménage. - Section 13 : Anthropométrie. Elle concerne les enfants âgés de 6 mois à 59 mois. Cette section fait l'objet de prises directes de mesures de taille et de poids.

Déroulement	Formation des agents enquêteurs	La formation des agents enquêteurs a succédé à celle des contrôleurs. Elle a eu lieu dans quatre centres (Koudougou, Bobo-Dioulasso, Tenkodogo et Kaya) et s'est déroulée du 18 au 28 avril 1998. A l'issue de la formation, un test final a été organisé pour ne retenir que les cinq meilleurs participants venant de chacune des 10 régions économiques.
	Collecte	La collecte des informations sur le terrain a débuté le 20 mai 1998 et s'est étalée sur trois (3) mois. L'enquête a mobilisé douze (12) équipes dont chacune, dirigée par un contrôleur (chef d'équipe), comprenait 5 enquêteurs et 1 chauffeur.

Traitement des données	Le service informatique de l'INSD avait la charge de la saisie des données. Les programmes et masques de saisie ont été réalisés sous le logiciel ISSA. Pour assurer une bonne qualité de la saisie des données, le principe de la double-saisie de tous les questionnaires a été adopté. Pour l'essentiel, la production des tableaux a été faite par les analystes. A cet effet, ils ont suivi une formation sur le logiciel SPSS/Windows. Toutefois, dans certains cas les compétences du service informatique ont été mises à profit.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, Analyse des résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998, 1999.

Opération	**II.31. Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso (à partir des enquêtes prioritaires de 1994 et 1998).**

Objectifs	Etudier l'évolution de la pauvreté entre 1994 et 1998

Type d'opération	Analyse de données d'enquêtes

Données	Les données utilisées dans cette étude proviennent de deux (2) enquêtes à couverture nationale détaillées sur les conditions de vie des ménages : la première (EP I) fut réalisée d'octobre 1994 à janvier 1995 et, la seconde (EP II) de mai à août 1998. Toutes les deux ont utilisé un questionnaire basé sur le modèle standard de l'Enquête Prioritaire (Marchant et al 1987) avec de très légères différences.

Démarche	Mesure du bien-être	Pour classer les individus selon le statut de pauvreté un indicateur du niveau de vie proche du revenu par tête dans un ménage a été calculé. L'indicateur proposé est l'indice des dépenses. Il est déterminé sur la base des résultats de l'enquête prioritaire comme étant égal à la somme des principales utilisations des revenus du ménage. Ce sont les dépenses en achats (acquisitions payantes) ou en autoconsommation des biens ou services alimentaires ou non alimentaires (santé, éducation, habitation, habillement, transport, transferts, loisirs, etc.) effectuées par les membres du ménage. Ces dépenses peuvent se faire pour la satisfaction des besoins individuels ou collectifs, dans les ménages ou à l'extérieur des ménages. L'indice des dépenses ainsi défini, prend en compte toutes les utilisations possibles des revenus du ménage puisqu'il inclut en plus des acquisitions des biens et services de consommation, l'autoconsommation, l'épargne et les autres. Les dépenses observées sont nominales et ont été saisies à l'échelle du ménage. Avant de calculer les dépenses par tête au niveau du ménage, il convient donc d'harmoniser les données par rapport aux écarts régionaux de prix afin que les dépenses nominales puissent se prêter aux comparaisons dans l'espace. En ce qui concerne la correction des écarts régionaux de prix, des déflateurs régionaux ont été construits pour ramener les dépenses à une même base de comparaison. Le dispositif de relevés des prix régionaux a fourni les prix moyens mensuels pour la période d'avril à décembre 1998. Un prix moyen a été calculé par région sur la base de dix produits dont quatre alimentaires de base et six non alimentaires de base. Tous ces prix ont été ensuite comparés à ceux de la région Centre (choisie comme base) donnant ainsi un déflateur pour chacune des 10 régions. Les dépenses de ménage ainsi déflatées sont rapportées à la taille de celui-ci. L'indicateur de bien-être est donc les dépenses totales réelles des ménages per capita.
	Seuil de pauvreté	Un seuil absolu national a été estimé à 41 099 F CFA par tête et par an aux prix d'octobre 1994. Ce seuil correspond à la couverture des besoins alimentaires (coût des dépenses nécessaires à l'obtention de 2 283 calories) d'une part et des dépenses non alimentaires d'autre part. Ce seuil actualisé en coûts réels aux prix de 1998 vaut 72 690 FCFA.

Démarche	Indicateurs de pauvreté et d'inégalités	Les indicateurs permettant d'appréhender les principales dimensions de la pauvreté sont des indices spéciaux qui mesurent l'incidence, la profondeur et la sévérité. Ces indices sont des cas spéciaux de l'indice de pauvreté P_α développé par Foster, Greer et Thorbecke et défini comme suit : $P_\alpha = \frac{1}{n}\sum_{i=1}^{q}\left(\frac{Z - Y_i}{Z}\right)^\alpha$ où les individus sont classés en ordre croissant, à partir du plus pauvre (i=1) au plus riche (i=n, où n est la population totale), où q est le nombre d'individus considérés comme pauvres, et α est un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres. L'incidence de la pauvreté (la proportion de la population définie comme étant pauvre, $P_0 = q/n$) peut être obtenue comme un cas spécial où $\alpha = 0$, tandis que la profondeur de la pauvreté peut être définie comme P_1 et la sévérité comme étant P_2. Les indices P_α sont décomposables, c'est à dire que pour une population répartie en *m* sous-groupes exclusifs et exhaustifs, il est possible de calculer pour chaque sous-groupe *k (k =1…,m)* ayant une proportion de population égale à x_k : $P_{\alpha,k} = \frac{1}{n}\sum_{i=1}^{q_k}\left(\frac{Z - Y_{i,k}}{Z}\right)^\alpha$. On a : $P_\alpha = \sum_{1}^{m} x_k P_{\alpha,k}$ Par suite, la contribution de chaque sous-groupe (c_k) peut s'obtenir en écrivant : $C_k = \frac{x_k P_{\alpha,k}}{P_\alpha}$ La contribution est très utile pour identifier l'affectation différenciée de chaque sous-groupe par la pauvreté.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso, Mars 2000.

Opération	**II.32. Enquête démographique et de santé de 1998-1999 (EDSBF-II).**

Objectifs	- Recueillir des données à l'échelle nationale, par milieu de résidence et par région permettant de calculer certains taux démographiques, en particulier les taux de fécondité et les taux de mortalité infanto-juvénile ; - analyser les facteurs qui déterminent les niveaux et les tendances de la fécondité et de la mortalité infantile et juvénile ; - mesurer le taux d'utilisation de la contraception par méthode selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socio-économiques ; - mesurer les niveaux des besoins non satisfaits en matière de contraception ainsi que les niveaux de la fécondité non désirée ; - recueillir des données précises sur la santé familiale : vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée, de la lièvre et de la toux, visites prénatales et assistance à l'accouchement, allaitement maternel ; - mesurer les connaissances et les attitudes des hommes et des femmes vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles et du sida ; - mesurer les connaissances, les attitudes et les pratiques des hommes et des femmes vis-à-vis de l'excision ; - mesurer l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et de leur mère par le biais des mesures du poids et de la taille ; - fournir, enfin, aux responsables et administrateurs des programmes de population au Burkina Faso des données de base actualisées sur la fécondité, la mortalité, la planification familiale et la santé. De telles données non seulement sont utiles pour évaluer l'impact de leurs activités mais aussi pour planifier de nouvelles stratégies pour l'amélioration de la santé et le bien-être de la population.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage par grappe, stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Au premier degré, 210 grappes constituant les UP de sondage ont été sélectionnées par tirage aléatoire à partir de la liste de toutes les ZD du RGPH de 1996 ; - au deuxième degré, les ménages ont été tirés à partir de la liste des ménages dénombrés dans chaque grappe.
	Echantillon tiré	5 133 ménages, 6 740 femmes de 15-49ans, 2 898 hommes de 15-59 ans
	Echantillon réalisé	4 812 ménages, 6 445 femmes de 15-49ans, 2 641 hommes de 15-59ans

Questionnaires	Description	**Questionnaire ménage** : Permet d'enregistrer tous les membres du ménage avec certaines de leurs caractéristiques telles que le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, la situation de résidence, le niveau d'instruction, etc. Il collecte également des informations relatives aux conditions de vie du ménage. Il fournit les informations permettant de déterminer les populations de référence pour le calcul des taux démographiques (mortalité, fécondité) et d'identifier les femmes et les hommes éligibles pour être interviewés individuellement.
		Questionnaire individuel femme : Il est adapté comme le questionnaire ménage à partir du questionnaire modèle pour les pays à prévalence contraceptive faible du programme DHS. Il comprend onze sections qui permettent de recueillir des informations sur les thèmes suivants : **Caractéristiques sociodémographiques** (âge, date de naissance, scolarisation, alphabétisation, nationalité, ethnie et religion) ; **Reproduction** (naissances vivantes et caractéristiques, état de survie des enfants, état et désir de grossesse, connaissance du lieu de consultation prénatale, connaissance de la période féconde) ; **Contraception** (connaissance, utilisation passée et actuelle, sources d'approvisionnement et accès à ces sources, utilisation future des méthodes contraceptives) ; **Grossesse et allaitement, vaccination et santé des enfants** (état sanitaire des enfants nés au cours des 5 dernières années précédant l'enquête) ; **Mariage** (état matrimonial, cohabitation avec le conjoint, activité sexuelle) ; **Préférences en matière de fécondité** (Désir d'enfants supplémentaires, intervalle préféré entre les naissances) ; **Caractéristiques du conjoint et activité professionnelle de la femme** (caractéristiques socioprofessionnelles du conjoint des femmes en union et activité économique des femmes) ; **Sida et autres Maladies Sexuellement Transmissibles** (connaissance des MST et du Sida, des modes de transmission, des moyens de les éviter, Sources préférées pour recevoir des informations à ce sujet, attitude vis-à-vis des malades du sida) ; **Excision** (pratique de l'excision, opinion sur les avantages et les inconvénients de cette pratique) ; **Mortalité maternelle** (âge et état de suivi des frères et sœurs des femmes enquêtées, pour les sœurs décédées, des questions supplémentaires permettent de déterminer si le décès est en rapport avec la maternité) ; **Taille et poids des enfants de moins de cinq ans et de leur mère** (mesures anthropométriques des mères enquêtées ainsi que celles de leurs enfants de moins de 5 ans).
		Questionnaire homme : Il reprend un certain nombre de questions posées aux femmes. Il comprend sept sections : caractéristiques sociodémographiques, reproduction, contraception, mariage, préférences en matière de fécondité, sida et autres MST, et opinion des hommes sur la pratique de l'excision.

Déroulement	Formation des enquêteurs	29 septembre au 22 octobre 1998
	Collecte	19 novembre 1998 au 7 mars 1999
	Exploitation des données	Novembre 1998 à avril 1999

Traitement des données	L'ensemble des opérations de contrôle et de nettoyage du fichier ainsi que la tabulation des données ont été réalisées au moyen du logiciel ISSA (Integrated System for Survey Analysis) développé par Macro International Inc.

Personnels	Cartographie et dénombrement des ménages	10 agents et 2 chefs d'équipe, tous de l'INSD,
	Pré-test	7 enquêtrices
	Collecte	Des superviseurs de l'INSD, 8 chefs d'équipe, 8 contrôleuses, 32 enquêtrices et 2 agents de vérification.
	Saisie	6 agents de saisie

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie et Macro International Inc., Enquête Démographique et de Santé Burkina Faso 1998-1999, Mai 2000.

Opération	**II.33. Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994**

Objectifs	i) Produire des indicateurs socio-économiques sur l'ensemble des ménages du Burkina Faso ; ii) Identifier les groupes socio-économiques vulnérables ; iii) Renforcer les capacités techniques de l'INSD en le dotant de moyens matériels et logistiques pour la réalisation d'autres enquêtes lourdes (EBC, RPGH 1996 etc.…).

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage stratifié et à 2 degrés
	Base de sondage	A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, des unités aréolaires ont été constituées à partir des cartes géographiques en fonction de la densité du bâti. Dans les autres villes et en milieu rural, la base de sondage de l'enquête démographique de 1991 a été retenue. Elle est constituée de ZD dont une mise à jour a été réalisée.
	Tirage de l'échantillon	A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso : les UP sont tirées à probabilités égales au premier degré et les ménages à probabilités égales au deuxième degré. Dans les "Autres villes", une fois déterminé le nombre de ZD/ZE-échantillon dans les seize (16) villes, on a procédé à la répartition de ces zones au prorata du nombre de ZD dans chaque ville secondaire. Le tirage s'est fait alors indépendamment dans chaque ville, en ayant le souci de privilégier les ZD échantillon de l'Enquête Démographique de 1991, qui avait adopté une taille fixe de 6 ZD par ville secondaire tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille. Dans cette répartition proportionnelle de l'échantillon, aucune ville secondaire n'a plus de 6 ZD. Dans chaque strate rurale, les UP sont tirées à probabilités proportionnelles au nombre de ménages au recensement de 1985. Dès lors que la taille de l'échantillon est connue par strate, alors celle-ci est répartie entre les provinces en fonction du nombre de ZD (UP).
	Echantillon tiré	435 ZD, 8 710 ménages

Questionnaires	Description	La fiche d'énumération pour l'identification du ménage
		La fiche ménage pour la liste des ménages échantillon pour chaque ZD
		Le questionnaire communautaire servant à inventorier les équipements et infrastructures communautaires
		Le questionnaire ménage qui est le support sur lequel est porté l'ensemble des informations des ménages. Il est constitué de plusieurs sections : - Page de garde : Identification du ménage et renseignements de contrôle. - Section 0 : Renseignements sur le chef de ménage. - Section 1 : Composition démographique du ménage. - Section 2 : Santé. Elle vise à décrire l'état de santé de la population. - Section 3 : Éducation. Elle concerne uniquement les personnes âgées de 6 ans ou plus et porte essentiellement sur la fréquentation scolaire. - Section 4 : Alphabétisation et migration. Elle concerne les personnes âgées de 10 ans et plus. - Section 5 : Emploi. Elle concerne uniquement les personnes âgées de 10 ans ou plus. Elle se subdivise en 3 sous-sections : l'emploi principal, l'emploi secondaire et l'emploi précédent. - Section 6 : Logement et confort. Elle est destinée à recueillir les informations sur la qualité du logement, son équipement, les sources d'approvisionnement en eau et la principale source d'énergie. - Section 7 : Bétail et exploitation agricole. Elle se décompose en 3 sous-sections : le bétail possédé par le ménage ; la production agricole de la campagne 93/94; et la production agricole de la campagne 1992/93. - Section 8 : Entreprises et activités non-agricoles. - Section 9 : Accès aux services de base : école primaire, école secondaire, centre de santé et marché. - Section 10 : Dépenses du ménage. Elles se divisent en trois sous-sections : les dépenses d'éducation et de santé ; les dépenses alimentaires et les dépenses sur les produits non-alimentaires. - Section 11 : Revenus des ménages. Ils se subdivisent en quatre groupes : les revenus tirés de l'agriculture, les revenus tirés de l'exploitation d'entreprises non-agricoles, les salaires et les revenus non agricoles sur commission, les transferts-versements et autres revenus. - Section 12 : Avoirs du ménage. On y enregistre les biens possédés par le ménage. - Section 13 : Anthropométrie. Elle concerne les enfants âgés de moins de cinq ans révolus et fait l'objet de prises de mesures directes de taille et de poids.

Déroulement	Cartographie	Elle a consisté en un découpage de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en 1 688 zones d'enquête d'une part et de la mise à jour de 37 ZD échantillon de cinq provinces d'autre part (Oudalan, Ouahigouya, Séno, Soum et Sanmentenga).
	Collecte	25 octobre 2004 au 25 janvier 1995, 12 équipes

Traitement des données	Le traitement a consisté à la vérification des questionnaires, à leur saisie, à la constitution et à l'apurement des fichiers et à la tabulation. La saisie de tous les questionnaires a été réalisée sur micro-ordinateur à l'INSD. Les programmes et masques de saisie ont été faits à partir du logiciel ISSA.

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, Rapport de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1997.

Opération	**II.34. Etude du profil de pauvreté à partir des données de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994.**

Objectifs	Répondre aux questions suivantes : 1-° Quelle ligne « objectif » peut-on rigoureusement se donner comme frontière à partir de laquelle il conviendrait de bâtir les actions d'affranchissement des pauvres ? 2-° Quelles sont les caractéristiques de la population lorsque l'on passe de la pauvreté à la non pauvreté de manière générale, de manière spécifique autour de la ligne de pauvreté, dans l'espace, les branches d'activités, le genre, les types de ménages, etc. ? 3-° Quelles sont les contributions et influences spécifiques des pauvres et non pauvres aux caractéristiques globales de la population et de la pauvreté ? 4-° Quel peut être l'équivalent monétaire des impacts des politiques minimales de lutte contre la pauvreté à engager, en termes de montants à générer ou potentiellement transférables pour affranchir les pauvres ?

Type d'opération	Analyse de données d'enquête

Données	Les données utilisées sont principalement celles de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994 réalisée par l'INSD et du Système d'Information sur le Marché céréalier (S.I.M.) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat.

Démarche	Mesure du bien-être	Pour classer les individus selon le statut de pauvreté un indicateur du niveau de vie proche du revenu par tête dans un ménage a été calculé. L'indicateur proposé est l'indice des dépenses. Il est déterminé sur la base des résultats de l'enquête prioritaire comme étant égal à la somme des principales utilisations des revenus du ménage. Ce sont les dépenses en achats (acquisitions payantes) ou en autoconsommation des biens ou services alimentaires ou non alimentaires (santé, éducation, habitation, habillement, transport, transferts, loisirs, etc.) effectuées par les membres du ménage. Ces dépenses peuvent se faire pour la satisfaction des besoins individuels ou collectifs, dans les ménages ou à l'extérieur des ménages. L'indice des dépenses ainsi défini, prend en compte toutes les utilisations possibles des revenus du ménage puisqu'il inclut en plus des acquisitions des biens et services de consommation, l'autoconsommation, l'épargne et les autres

<table>
<tr><td rowspan="2">Démarche</td><td>Choix du seuil de pauvreté</td><td>La ligne de Pauvreté ou le seuil de pauvreté est le niveau normatif des dépenses en dessous duquel les individus sont pauvres. La démarche analytique de sa détermination consiste à partir d'une base de consommation calorique normative, adulte et journalière pour arriver à des dépenses annuelles minimales, marquant la frontière entre la pauvreté et la non pauvreté. Les étapes de détermination de ces dépenses sont les suivantes :
(i) Détermination du besoin calorique journalier normatif par adulte. Ce besoin a été estimé à 2 283 calories.
(ii) Conversion du besoin calorique journalier normatif par adulte en quantités journalières de nutriments. Le sorgho et le mil qui constituent les aliments de base ont été choisis pour estimer les dépenses alimentaires nécessaires à l'obtention des 2 283 calories. La structure de consommation de ces céréales est par ailleurs connue.
(iii) Calcul des dépenses alimentaires annuelles par adulte : valorisation des quantités journalières de nutriments par adulte. A l'aide de la table de correspondance des produits en calories, les 2 283 calories sont converties en quantités journalières de nutriments. Ils ont été ensuite valorisés avec les prix du mois d'octobre 1994.
(iv) Détermination des dépenses non alimentaires annuelles par adulte : hypothèse de proportionnalité entre dépenses alimentaires et dépenses non alimentaires. L'observation de la structure des dépenses fait ressortir que les dépenses de vie courante pour les besoins autres que alimentaires (logement, habillement, santé...) pour les individus placés autour de la norme alimentaire constituent 47% des dépenses totales.
(v) Calcul d'un seuil absolu de pauvreté et éventuellement d'un seuil absolu d'extrême pauvreté (sommation des dépenses alimentaires et non alimentaires).
L'approche a permis de faire ressortir un seuil de pauvreté absolu de 41 099 F CFA et un seuil d'extrême pauvreté absolue de 31 749 F CFA.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de pauvreté et d'inégalités</td><td>Les indicateurs permettant d'appréhender les principales dimensions de la pauvreté sont des indices spéciaux qui mesurent l'incidence, la profondeur et la sévérité. Ces indices sont des cas spéciaux de l'indice de pauvreté P_α développé par Foster, Greer et Thorbecke et défini comme suit :
$$P_\alpha = \frac{1}{n}\sum_{i=1}^{q}\left(\frac{Z - Y_i}{Z}\right)^\alpha$$
où les individus sont classés en ordre croissant, à partir du plus pauvre (i=1) au plus riche (i=n, où n est la population totale), où q est le nombre d'individus considérés comme pauvres, et α est un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres. L'incidence de la pauvreté (la proportion de la population définie comme étant pauvre, $P_0 = q/n$) peut être obtenue comme un cas spécial où $\alpha = 0$, tandis que la profondeur de la pauvreté peut être définie comme P_1 et la sévérité comme étant P_2.
Les caractéristiques de la distribution des individus ont été appréhendées d'une part par l'analyse de la variance qui permet de saisir l'homogénéité ou l'hétérogénéité entre les individus et les différentes strates et d'autre part par les indices de GINI qui permettent de saisir le caractère égalitaire ou non de la distribution.</td></tr>
</table>

Démarche	Déflateurs des dépenses des ménages	Les dépenses observées ne pouvant se prêter à une comparaison dans l'espace (entre les différentes strates) ou dans le temps (entre le début et la fin de la collecte des données), Il a fallu déterminer un déflateur pour les ramener à une base comparable à travers un indice de prix. Un indice a été calculé pour Ouagadougou et un pour Bobo-Dioulasso. Puis l'indice de Ouagadougou a été pris comme référentiel pour calculer un indice synthétique de la strate Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les indices des autres strates sont calculés en prenant comme base celui de la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso. Donc l'indice spatial (pour les huit strates) a pour base 100 pour la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso. L'enquête s'est déroulée d'Octobre 1994 à Janvier 1995, la composante temporelle de l'indice, pour tenir compte de l'inflation, a pris l'indice des prix de Ouagadougou en Octobre 1994 comme base 100. L'indice spatial de Ouagadougou en Juillet a été chaîné à celui d'Octobre. On a pu donc établir un indice pour la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso en Octobre 1994 en tenant compte de l'inflation de prix observée uniquement sur l'indice de Ouagadougou. Comme les autres indices sont indexés sur l'indice de la strate Ouagadougou-Bobo-Dioulasso, les mouvements de ce dernier au cours des mois de Novembre, Décembre et Janvier se répercutent sur les autres indices spatiaux. Ainsi a été construit un indice ayant une composante spatiale et une composante temporelle. Chaque composante a deux volets : un volet alimentaire et un volet non alimentaire.
	Estimation des dépenses de logement	Il a fallu imputer des valeurs locatives aux ménages non locataires pour que les dépenses de ces derniers soient comparables à celles des ménages locataires (en location-simple ou en location-vente). Pour ce faire, une fonction a été estimée liant le loyer payé aux principales caractéristiques du logement. De cette spécification de LNTOTAL, a été calculé un indice synthétique du loyer avec comme base 100 à la strate 8 (Ouagadougou-Bobo-Dioulasso).

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie, CD-Rom de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1997.

Opération	**II.35. Enquête démographique et de santé (EDSBF), 1993.**

Objectifs	- Recueillir à l'échelle nationale les données permettant de calculer les taux de fécondité et de mortalité infantile ; - analyser les facteurs directs et indirects qui déterminent le niveau et les tendances de la fécondité ; - analyser les facteurs directs et indirects qui déterminent le niveau et les tendances de la mortalité ; - mesurer les taux de connaissance et de pratique contraceptive par méthode, par milieu de résidence ; - recueillir des données sur la santé familiale : • pour les enfants de moins de 5 ans : la vaccination contre les 6 maladies du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la prévalence et le traitement de la toux, la diarrhée et la fièvre, les niveaux de mortalité infantile et juvénile ; • pour les femmes en âge de procréer : les visites prénatales, l'assistance à l'accouchement et l'allaitement ; - mesurer l'état nutritionnel des mères et des enfants de moins de 5 ans par la prise de mesures anthropométriques (taille et poids, circonférence du bras) ; - développer au niveau du pays les capacités et les ressources nécessaires à la réalisation périodique d'EDS.

Type d'opération	Enquête par sondage

Echantillonnage	Type de sondage	Sondage par grappe, stratifié et à 2 degrés
	Tirage de l'échantillon	- Au premier degré, 230 grappes ont été tirées à partir d'un échantillon-maître de 696 ZD, de façon systématique à l'intérieur de chaque strate (Ouagadougou, les autres villes et le milieu rural), avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages de la ZD ; - au deuxième degré, un échantillon de ménages a été sélectionné à partir de la liste de ménages établie lors de l'opération de dénombrement de chacune des 230 grappes sélectionnées.
	Echantillon cible	5 706 ménages, 6 848 femmes de 15-49ans, 2 232 hommes de 15-59ans
	Echantillon réalisé	5 143 ménages, 6 354 femmes de 15-49ans, 1 845 hommes de 15-59ans

Questionnaires	Description	**Questionnaire communautaire** : Donne des informations sur les infrastructures socio-économiques (écoles, marché, services de transport.) et sanitaires (hôpitaux, cliniques, SMI*…)*
		Questionnaire ménage : Liste tous les membres du ménage et les visiteurs et collecte à leur sujet un certain nombre d'informations telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction. Il collecte en outre quelques caractéristiques des logements qui servent à évaluer les conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles vivent les femmes et les hommes qui sont enquêtés individuellement. Il permet l'identification des femmes et des hommes éligibles à l'enquête individuelle. Il fournit également les informations permettant d'établir le dénominateur pour le calcul des taux démographiques (natalité, mortalité, fécondité).
		Questionnaire individuel femme : Il est élaboré sur la base du questionnaire Modèle B de DHS (questionnaire pour les pays à faible prévalence contraceptive). Il comprend neuf sections qui permettent de recueillir des informations sur les thèmes suivants : **Caractéristiques sociodémographiques** (lieu de résidence, âge, date de naissance, scolarisation, alphabétisation, nationalité, religion) ; **Reproduction** (naissances vivantes, état de grossesse, dates et durées des menstruations, âge aux premières règles, connaissance de la période féconde) ; **Connaissance et utilisation de la contraception** (connaissance et utilisation antérieure, actuelle et future des méthodes contraceptives existant dans le pays) ; **Grossesse et allaitement, vaccination et santé des enfants** (période de grossesse, soins prénatals, lieu d'accouchement, qualification de l'accoucheur, retour des règles, reprise des rapports sexuels après la naissance des enfants, fréquence et durée de l'allaitement, utilisation des compléments nutritionnels, fréquence et traitement de la fièvre, de la toux et de la diarrhée chez les enfants de moins de cinq ans, vaccinations des enfants dans leur première année) ; **Nuptialité** (état matrimonial, cohabitation avec le mari, régime de mariage et activité sexuelle) ; **Préférences en matière de fécondité** (Désir d'enfants supplémentaires, intervalle préféré et idéal entre les naissances, attitude concernant la taille de la famille) ; **Caractéristiques du conjoint et activité économique :** (caractéristiques socioprofessionnelles du conjoint des femmes en union et activité professionnelle des femmes) ; **SIDA** (connaissance de la maladie et des modes de transmission et de prévention) ; **Etat nutritionnel des mères et des enfants de moins de 5 ans** (mesures anthropométriques des femmes et des enfants de moins de cinq ans).
		Questionnaire homme : C'est une forme allégée du questionnaire individuel femme. Il collecte des informations sur la connaissance et l'utilisation de la contraception, et sur les opinions des hommes en matière de fécondité, de taille de la famille et de planification familiale, ainsi que sur le SIDA.
Déroulement	Cartographie et enquête communautaire	Septembre à décembre 1992
	Collecte	Décembre 1992 à mars 1993
	Traitement des données	Décembre 1992 à mars 1993

Traitement des données	L'ensemble des opérations de saisie et d'apurement des données ont été réalisées à l'INSD, sur micro-ordinateurs au moyen du logiciel ISSA (Integrated System for Survey Analysis) développé par Macro International, Inc. La tabulation a été entièrement réalisée au siège de Macro Intemational Inc., à Calverton, Maryland.

Personnels	Cartographie et dénombrement des ménages	12 agents de l'INSD
	Pré-test	19 agents enquêteurs
	Collecte	Des superviseurs de l'INSD, 8 chefs d'équipe, 8 contrôleuses, 32 enquêtrices.
	Saisie	6 agents de saisie

Sources	Institut National de la Statistique et de la Démographie et Macro International, Enquête Démographique et de Santé Burkina Faso 1993, Juin 1994.

Opération	**II.36. ETUDE SUR LE CLIMAT SOCIAL AU BURKINA FASO**

Objectifs	Objectifs principaux • fournir des informations sur la perception du climat social afin de prévenir la survenue de crises sociopolitiques au Burkina Faso • formuler des recommandations pour éclairer la prise de décision des autorités

Type d'opération	Enquête par sondage non probabiliste

Échantillonnage	Base de sondage	Liste exhaustive des représentants des organisations des sociétés civiles Monographie de la ville de Ouagadougou, INSD ,2009
	Type de sondage	méthode des quotas combinée à la méthode des itinéraires
	Échantillon	un échantillon de 1 200 personnes a été retenu pour la population des personnes âgées de 18 ans et plus de la ville de Ouagadougou

Questionnaires	Description	Un questionnaire individuel a été utilisé pour la collecte des données. Les informations collectées ont porté sur les dimensions suivantes : • les caractéristiques sociodémographiques et économiques ; • l'appréciation du climat social ; • l'incivisme ; • la qualité et l'accessibilité des services sociaux ; • l'accès aux logement ; • La liberté d'opinion ; • L'opinion sur les institutions nationales ; • La gouvernance au niveau des impôts, de la douane, de la justice, de la police, de la gendarmerie et de l'armée ; • Les groupes d'autodéfense.

Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Dix (10) agents enquêteurs ont été recrutés, formés et déployés pour la collecte des données

	Collecte	21 juin au 15 juillet 2016. La méthode utilisée a été une interview directe Le lieu d'interview a été choisi pour assurer la fiabilité et la confidentialité des informations recueillies pour les personnes âgées de 18 ans et plus. Pour les représentants des organisations de la société civile, le siège des organisations a été retenu comme lieu d'interview. Un guide d'entretien a été utilisée pour les interviews auprès des représentants des organisations de la société civile. Un questionnaire individuel a été utilisé auprès des personnes âgées de 18 ans et plus.

Traitement des données	La collecte des données a été effectuée au moyen de questionnaires en papier. Les données collectées ont donc été saisies et apurées pour éliminer les erreurs et les incohérences.

Sources	Etude sur le climat social au Burkina Faso, Direction générale de l'économie de la planification (DGEP), Ministère de l'Economie et des Finances

Opération	**II.37. SEPTIEME RECENSEMENT GENERAL DES ENTREPRISES (RGE VII),2013 2016**

Objectifs	Objectifs principaux • Disposer d'une base à jour des entreprises sur toute l'étendue du territoire économique du Burkina Faso ; • Fournir des informations sur la localisation et les effectifs des entreprises ; • Disposer des informations nécessaires à l'identification des entreprises ; • Disposer des informations sur la formalisation des entreprises, leurs activités (chiffre d'affaire, effectifs des employés, etc.) ; • Fournir une nouvelle base de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises ; • Mettre à jour le répertoire statistique des entreprises du Burkina Faso ; • Assurer le suivi de la SCADD ; • Répondre aux requêtes des organismes internationaux ; • Satisfaire au besoin national en statistiques d'entreprises.

Type d'opération	Recensement exhaustif (Dans les communes urbaines du pays)

Questionnaires	Description	Le questionnaire est structuré autour des sections suivantes : • Identification du questionnaire ; • Identification de l'entreprise (nom ou raison sociale, numéros de registre de commerce et de la CNSS, date de création, début d'activité) ; • Localisation (région, province, ville de localisation, secteur et adressage, boite postale, etc.) ; • Caractéristiques de l'entreprise (forme juridique, secteur d'activité, activités, relations avec d'autres établissements) ; • Immatriculation ; • Gestion et fonctionnement de l'entreprise (capital social, répartition du capital entre les investisseurs nationaux et les étrangers, effectif du personnel, répartition du personnel selon le genre et la nationalité, masse salariale, chiffre d'affaires).

Déroulement	Recensement pilote	En vue de tester les outils de collecte et d'appréhender les réalités du terrain, une enquête pilote a été organisée et a duré une semaine dans des zones de collecte choisies suivant des critères.
	Formation du personnel de terrain	Une formation de 4 jours a été administrée aux agents recenseurs et 5 jours aux contrôleurs. A l'issue de la formation, un test a été organisé pour retenir le personnel pour constituer les équipes de terrain. 100 agents recenseurs repartis en équipe de 4 et 25 contrôleurs ont assuré l'opération de collecte. Dix (10) cadres de supervisions ont assuré l'encadrement de ces 25 équipes de terrain

	Collecte	L'outil de collecte utilisé était un questionnaire papier. La collecte sur le terrain a duré 45 jours exécutée en deux phases : • Une première phase d'une durée de 30 jours à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso ; • Une deuxième phase de 15 jours pour les 47 autres communes urbaines Le recensement a concerné toutes les entreprises qu'elles soient formelles ou informelles et qu'elles soient situées à l'extérieur ou à l'intérieur des marchés.

Traitement des données	Après la collecte, une opération de saisie a été organisé sur le logiciel CSPro pendant 30 jours et assuré par 20 agents de saisies recrutés et formés à cet effet. L'apurement et le traitement a été effectué avec les logiciels CSPro et SPSS afin de déceler et corriger les incohérences et les erreurs. L'opération a duré 3045 jours au total. Pour pallier le manque d'informations des grandes et moyennes entreprises, une exploitation des déclarations statistiques et fiscales de celles-ci a été effectuée en 2018 lorsque les données complètes de 2016 ont été rendues disponibles. En outre une collecte complémentaire a été effectuée auprès des grandes entreprises pour disposer des informations qualitatives notamment.

Sources	Septième recensement général des entreprises (RGE VII), INSD, 2013 www.insd.bf

Opération	**II.38. Enquête Trimestrielle de Conjoncture (ETC)**

Objectifs	Objectifs principaux :

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Répertoire statistique des entreprises (RSE) complété de la base des documents statistiques et financiers (DSF)
	Type de sondage	Méthode du seuil inclusif avec raisonnement
	Tirage de l'échantillon	• Une stratification selon la branche d'activité ; • Une taille minimale de l'échantillon par branche (strate) supérieure à 3 tant que cela est possible ; • Un taux de couverture de 80%, seuil d'inclusion dans chaque branche.
	Échantillon	Taille aléatoire assurant une couverture de 80%

Questionnaires	Description	Le questionnaire est élaboré sous format papier Il s'agit des questions d'opinions spécifiques à chaque secteur (banque, BTP, industrie, autres) qui portent sur : • L'emploi ; • Les recettes ou ventes ; • Les prix ; • Les coûts des intrants ; • Le climat des affaires ; • Les difficultés rentrées par l'entreprise.
Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Le personnel de terrain est constitué des cadres moyens de l'INSD. Ils ont étés formés par leur supérieur hiérarchique direct.
	Collecte	La collecte est permanente et trimestrielle

Traitement des données	La saisie, l'apurement, le traitement et l'analyse se font sur ACCESS et EXCEL

Sources	Enquête Trimestrielle de Conjoncture (ETC), INSD/DSSE/SPAC www.insd.bf

Opération	**II.39. Indice du chiffre d'affaire (ICA)**

Objectifs	Objectifs principaux • Indicateur de production dans le commerce et les services marchands ; • Outil de comparaison pratique entre entreprises d'une même branche d'activités ; • Appréciation les performances d'une entreprise ou d'un secteur dans l'économie.

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Répertoire statistique des entreprises (RSE) complété de la base des documents statistiques et financiers (DSF)
	Type de sondage	Méthode du seuil inclusif avec raisonnement
	Tirage de l'échantillon	• Une stratification selon la branche d'activité ; • Une taille minimale de l'échantillon par branche (strate) supérieure à 3 tant que cela est possible ; • Un taux de couverture de 80%, seuil d'inclusion dans chaque branche.
	Échantillon	Taille aléatoire assurant une couverture de 80%

Questionnaires	Description	Le questionnaire est élaboré sous format papier Les informations collectées sont les chiffres d'affaires des différents produits de l'entreprise dans les branches suivantes : • Commerce • Construction • Transport et entreposage • Hébergement et restauration • Information et communication • Activité financière et assurance • Activité immobilière • Activité spécialisée scientifique et technique • Activité de service de soutien et de bureau • Activité artistique sportive et récréative • Autres activités de service
Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Le personnel de terrain est constitué des cadres moyens de l'INSD. Ils ont été formés par leur supérieur hiérarchique direct.
	Collecte	La collecte est permanente et trimestrielle

Traitement des données	La saisie l'apurement, le traitement et l'analyse se font sur ACCESS et EXCEL
Sources	Indice du chiffre d'affaire(ICA), INSD/DSSE/SSEC www.insd.bf

Opération	**II.40. Indice de la production industrielle (IPI)**

Objectifs	Objectifs principaux • Indicateur de production dans l'industrie. • Outil de diagnostic du secteur de l'industrie • Mesure l'évolution de chaque branche d'activité du secteur industriel

Type d'opération	Enquête par sondage

Échantillonnage	Base de sondage	Répertoire statistique des entreprises (RSE) complété de la base des documents statistiques et financiers (DSF)
	Type de sondage	Méthode du seuil inclusif avec raisonnement
	Tirage de l'échantillon	• une stratification selon la branche d'activité ; • une taille minimale de l'échantillon par branche (strate) supérieure à 3 tant que cela est possible ; • un taux de couverture de 8095%, seuil d'inclusion dans chaque branche.
	Échantillon	Taille aléatoire assurant une couverture de 8095%

Questionnaires	Description	Le questionnaire est élaboré sous format papier Les informations collectées sont la production des différents produits de l'entreprise dans les activités industrielles dans les sections C (Activités extractives), D (Activités de fabrication) et E (Production et distribution de l'électricité, de Gaz et d'eau) de la NAEMA.
Déroulement	Enquête pilote	
	Formation du personnel de terrain	Le personnel de terrain est constitué des cadres moyens de l'INSD. Ils sont formés par leur supérieur hiérarchique direct. Supérieurs hiérarchiques directes.
	Collecte	La collecte est permanente et trimestrielle

Traitement des données	La saisie, l'apurement, le traitement et l'analyse se font sur ACCESS et EXCEL

Sources	Indice de la production industrielle, INSD/DSSE/SSEC www.insd.bf

Opération	**II.41. ETUDE SUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP,2018**

Objectifs	
	• définir de façon opérationnelle la notion de handicap ; • définir de façon opérationnelle le concept d'appui spécifique ; • déterminer le nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur ; • déterminer le nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique; • calculer la proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique.

Type d'opération	Recensement	
Questionnaires	Description	Le questionnaire individuel élaboré comprend des informations sur : • l'identification administrative ; • l'identification des intervenants ; • identification et caractéristiques socio démographiques de l'étudiant ; • la situation de handicap et accès à un appui spécifique ; • le dispositif d'appui aux étudiants en situation de handicap.

Déroulement		
	Enquête pilote	prétest a été réalisé pour s'assurer de la validité des outils de collecte
	Formation du personnel de terrain	Les18 avril 2018(1 jour de formation) 12 enquêteurs, 01 contrôleur et 0 3 superviseurs ont été recrutés et formés avant leur déploiement sur le terrain. Un manuel d'enquêteur a été mis à leur disposition
	Collecte	La collecte a eu lieu dans les villes/régions qui disposent d'institutions d'enseignement supérieur. Ainsi, 09 régions ont été visitées au cours des semaines du 29 avril au 20 mai 2018. Ce sont les régions de : Boucle du Mouhoun ; Centre, Centre-Est ; Centre-ouest ; Centre Nord ; Hauts-bassins ; Sud-ouest, et Plateau central. Les enquêtés ont été identifiés sur la base des listes d'étudiants vivant avec un handicap, détenues par les associations et autres structures. Au niveau des établissements privés d'enseignement supérieur où il n'existe pas a priori d'association d'étudiants vivant avec un handicap, la méthode de la boule de neige a été utilisée. L'interview était de type face à face et l'outil de collecte était un questionnaire papier.

Traitement des données	Les fiches dûment renseignées ont été saisies sur un masque de saisie conçu sur CSPro. Le logiciel SPSS a été le logiciel utilisé pour le traitement des données. L'apurement a permis de corriger les erreurs de collecte ou de saisies des données avant l'analyse et la production du rapport

Sources	Etude sur les étudiants en situation de handicap, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, DGESS,2018